



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le rapport financier annuel



# SOMMAIRE

## Profil 2

1

### Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes 9

1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	10
1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	10
1.3	Responsables du contrôle des comptes	11
1.4	Responsable juridique du Groupe	11
1.5	Responsable de la communication de l'information financière	11

2

### Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital 13

2.1	Informations de caractère général concernant la société Vallourec	14
2.2	Informations de caractère général concernant le capital	16
2.3	Répartition du capital et des droits de vote	24
2.4	Marché des titres de la société Vallourec	28
2.5	Politique de versement des dividendes	30
2.6	Politique de communication financière	30

3

### Informations concernant l'activité du groupe Vallourec 33

3.1	Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	34
3.2	Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe	36
3.3	Innovation, Recherche et Développement	49
3.4	Contexte de marché	53
3.5	Faits marquants de l'exercice 2019 et du début de l'exercice 2020	60
3.6	Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique	61
3.7	Résultats des activités	63
3.8	Perspectives	74
3.9	Résultats sociaux	75
3.10	Localisation des principaux établissements	76
3.11	Opérations avec les apparentés	78
3.12	Procédures judiciaires et d'arbitrage	78

4

### Informations sociales, environnementales et sociétales 79

	Introduction	80
4.1	Plan de vigilance	83
4.2	Déclaration consolidée de performance extra-financière	87
	Annexes	137

5

### Risques et gestion des risques 151

5.1	Facteurs de risque	152
5.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	161
5.3	Politique en matière d'assurances	167

6

### Patrimoine, situation financière, résultats 169

6.1	Comptes consolidés	170
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
6.3	Comptes sociaux de la société Vallourec SA	236
6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	251

7

### Gouvernement d'entreprise 255

7.1	Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	256
7.2	Rémunérations et avantages de toute nature	292
7.3	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	305
7.4	Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2019 des mandataires sociaux	312
7.5	Déclarations individuelles des dirigeants	325
7.6	Délégations en cours de validité	325
7.7	Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	325
7.8	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	326
7.9	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice	327

8

### Informations complémentaires 329

8.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	330
8.2	Tables de concordance et informations incluses par référence	332
8.3	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	339



# 2019 Document d'enregistrement universel

INCLUANT LE RAPPORT  
FINANCIER ANNUEL

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS  
**AMF**

Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mars 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 27, avenue du Général-Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (<http://www.vallourec.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le présent Document d'enregistrement universel intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document d'enregistrement universel figure en page 336.

# Vallourec, le partenaire de tous les possibles

Fournisseur de solutions tubulaires de référence pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie, Vallourec s'est transformé ces dernières années pour s'adapter au mieux aux changements du monde et à la transition énergétique. Entre ses nouvelles solutions digitales, son service sur-mesure et ses avancées en matière de responsabilités sociales et environnementales, le Groupe se présente aujourd'hui comme un partenaire de choix pour ses clients.



## LE GROUPE

4,2 Mds€

de chiffre d'affaires

~19 000

collaborateurs

Plus de 50  
unités de production

Présence dans plus de 20  
pays



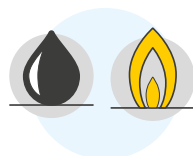
## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

45 M€  
consacrés à la R&D

130  
personnes impliquées  
dans l'innovation

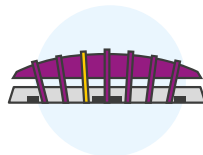
6  
centres de recherche  
et de test

## Un leader mondial au service de 3 marchés



### PÉTROLE ET GAZ, PÉTROCHIMIE

Tubes, connexions et services premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes



### INDUSTRIE

Des tubes légers et résistants pour une large gamme d'applications



### ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Une large gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles



200

licenciés VAM à travers le monde



# Un acteur impliqué et exigeant en matière de responsabilité sociale et environnementale

## SOCIAL & SOCIÉTAL



22 %  
de femmes  
parmi  
les cadres

74,5 %  
de collaborateurs satisfaits\*

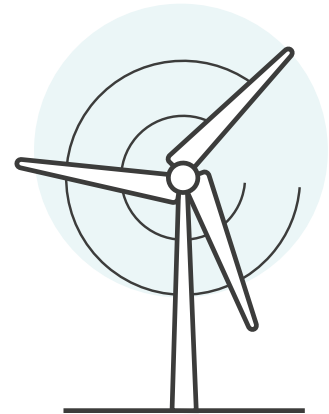
3,2 M€  
consacrés à des actions au profit  
des communautés locales

## SANTÉ & SÉCURITÉ

47 %  
de réduction  
des accidents avec (LTIR) et  
sans (TRIR) arrêt entre 2014 et 2019



73 %  
des matières nocives  
(CMR\*\*) éradiquées



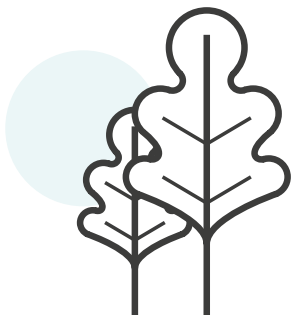
## ÉNERGIE

39 %  
de l'énergie consommée  
d'origine renouvelable

40 %  
de la production issues de sites  
certifiés ISO 50001

## ENVIRONNEMENT

13 %  
de nos besoins en eau  
d'origine pluviale



## RESSOURCES EMPLOYÉES

81 %  
des ressources consommées  
d'origine renouvelable



95,8 %  
de déchets valorisés

43 %  
de l'acier mis en œuvre  
issus de ferrailles recyclées

## ACHATS



1 380  
de nos fournisseurs sont engagés  
dans la démarche d'évaluation  
de leur performance RSE

85 %  
du transport jusqu'au client  
s'effectue par voie maritime,  
ferroviaire ou fluviale

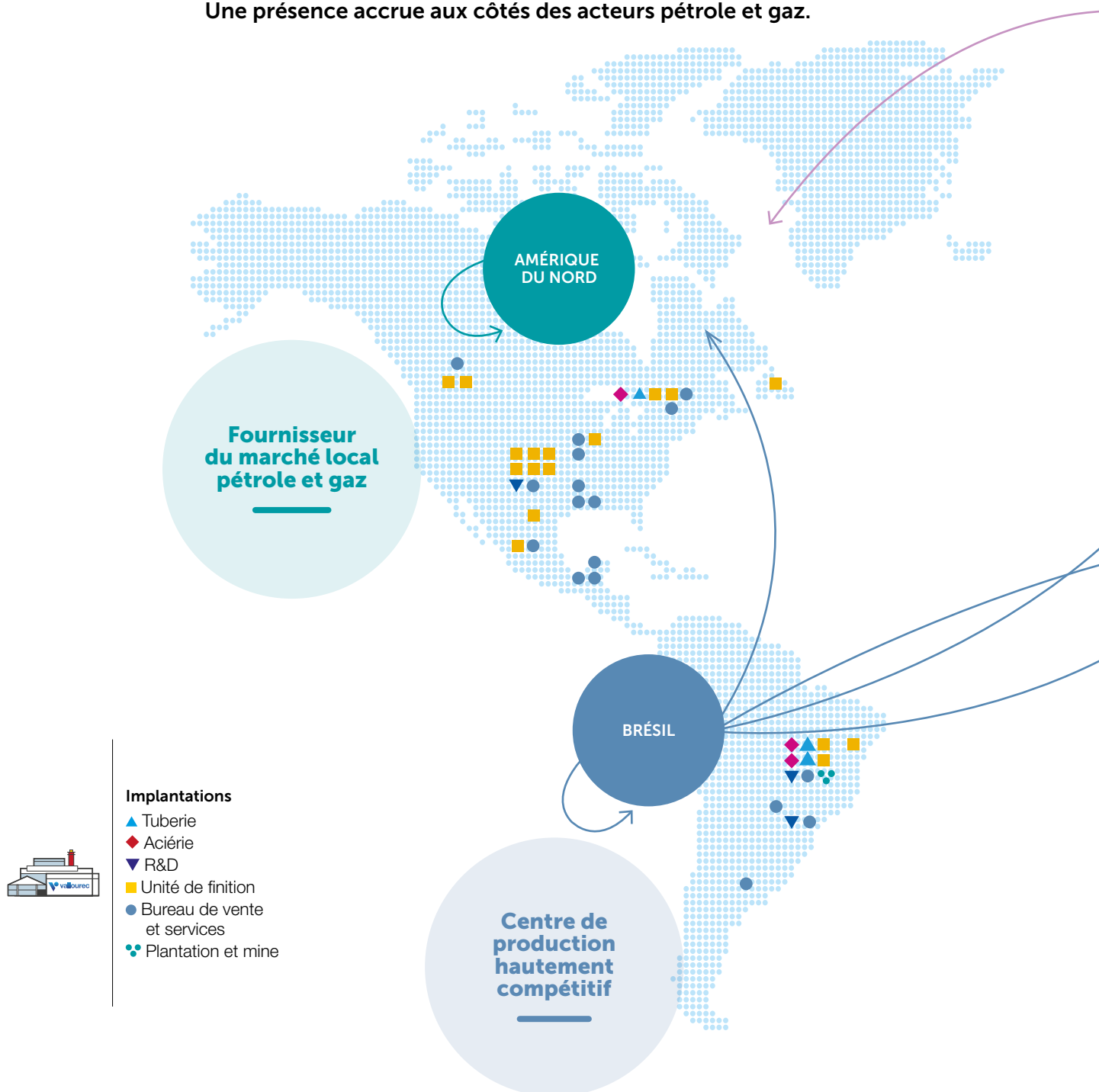


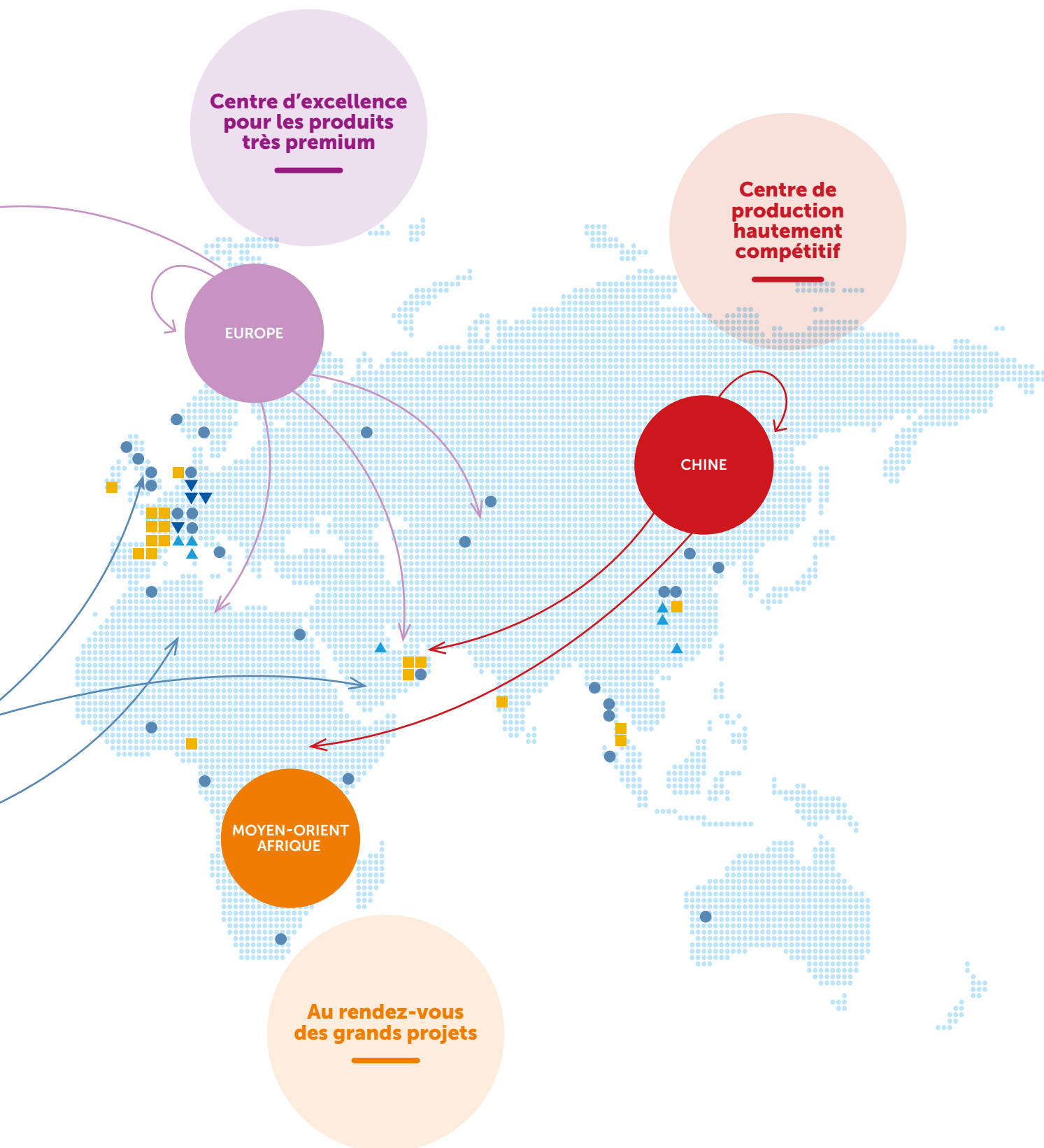
\* Résultat du Baromètre social 2019.

\*\* Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic matters (matières mutagènes cancérigènes ou toxiques).

# Vallourec, une empreinte industrielle plus agile, flexible et à la pointe du secteur

Des nouvelles routes hautement compétitives.  
Une présence accrue aux côtés des acteurs pétrole et gaz.





# Développer l'activité grâce à nos innovations et aux nouveaux services digitaux

Nouvelles connexions VAM® pour le marché Pétrole et Gaz Premium, rapidement adoptées par nos clients partout dans le monde

## VAM® HTTC

VAM® HTTC offre une résistance extrême à la torsion pour les puits fortement déviés et les sections horizontales des puits, une caractéristique essentielle pour étendre la portée des forages.

- ▶ **Inclus dans le récent appel d'offres pour le mégaprojet d'ADNOC (août 2019).**
- ▶ **Utilisé en Arabie saoudite en 2018.**

## VAM® SLIJ-3

VAM® SLIJ-3 est une connexion intégrale avancée premium pour les puits en eau profonde ou haute pression/haute température (HP/HT).

Introduction réussie de la technologie révolutionnaire VAM® pour des applications HP/HT à 20 000 psi.

- ▶ **Déployée aux États-Unis dans le golfe du Mexique.**

## CLEANWELL®

La dernière technologie CLEANWELL® est un revêtement non polluant appliqué en usine pour remplacer les graisses de stockage et d'installation, entraînant une amélioration de la sécurité sur les plateformes de forage, une réduction du temps d'installation et une diminution des déchets générés.

- ▶ **En Mer du Nord, Afrique de l'Ouest et en Égypte.**

Nouvelles solutions digitales, fondées sur l'analyse dynamique des données et la traçabilité : déjà sur le marché et contribuant à notre différenciation commerciale



### Smartengo Best Fit

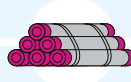
**Optimise les opérations d'assemblage** des tubes de conduite en analysant les données dimensionnelles des extrémités des tubes pour un soudage plus efficace.



### Smartengo Running Expert

**Contrôle les opérations de descente** des tubes et analyse l'avancée des opérations.

**Donne accès** au rapport de construction du puits.



### Smartengo Inventory

**Donne une visibilité** complète sur les stocks et améliore l'efficacité de toutes les opérations en zone de stockage.



### Smartengo Traceability

**Assure la traçabilité,** accélère le processus de réception et facilite la gestion unitaire des tubes, avec un accès simplifié aux données tubulaires.

Prix de la "Meilleure performance opérationnelle 2020"

récemment remis par Innovation Makers Alliance, avec un accent particulier sur la solution Smartengo Best Fit et les modèles d'analyse de données.





# Préparer le futur grâce à nos solutions de transition énergétique

La transition énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> offrent des opportunités pour Vallourec avec une croissance significative du chiffre d'affaires attendue sur 2020-2030 et au-delà. C'est un marché sur lequel nos clients principaux investissent des milliards de dollars.

Notre expertise et nos efforts d'innovation apportent des solutions adaptées à nos clients dans quatre domaines

- ▶ Une expérience reconnue en produits pour applications géothermiques.
- ▶ Expérience du PREON® en termes de structures tubulaires en acier léger pour les constructions complexes.
- ▶ Forte expertise (design acier, tube et connexion) dans le transport et le stockage en toute sécurité de fluides dangereux.
- ▶ Mise en place d'une organisation dédiée aux projets d'innovation dans la transition énergétique.

## GÉOTHERMIE



**Phase commerciale, extension de l'activité existante**

- ▶ Tirer profit de la technologie VAM® pour développer une offre produits et services dédiée aux applications de géothermie.

## ÉOLIEN OFFSHORE



**Phase de développement**

- ▶ Tirer profit de nos capacités de design pour développer une solution innovante d'installation de jackets, permettant d'assurer des fixations plus rapides et écoresponsables de la portion immergée des fermes éoliennes offshore.

## CAPTAGE, STOCKAGE ET UTILISATION DU CARBONE



**Phase de recherche appliquée, partenariat avec des majors du secteur pétrolier**

- ▶ Mettre notre expertise au profit du développement de services de capture du CO<sub>2</sub> pour nos fournisseurs.
- ▶ Combiner performance des tubes, connexions VAM® et développement des tubes intelligents pour proposer une solution d'étanchéité globale pour le transport et l'injection du CO<sub>2</sub>.

## HYDROGÈNE



**Définition de notre offre sur un marché à fort potentiel**

- ▶ Développement de solutions tubulaires pour le stockage de l'hydrogène en cavités salines.
- ▶ Développement des systèmes de stockage, de compression et de distribution pour les points d'approvisionnement.

## Des indicateurs financiers et d'activité en amélioration

	Unité	2018	2019	Variation 2019/2018
Production expédiée	kt	2 364	2 291	- 3,1 %
Chiffre d'affaires	M€	3 921	4 173	6,4 %
Marge industrielle	M€	579	738	27,5 %
Marge industrielle en % du chiffre d'affaires		14,8 %	17,7 %	+ 2,9 pts
Résultat brut d'exploitation	M€	150	347	+ 197 M€
Marge brute d'exploitation en % du chiffre d'affaires		3,8 %	8,3 %	+ 4,5 pts
Résultat d'exploitation	M€	(277)	(17)	+ 260 M€
Résultat net, part du Groupe	M€	(502)	(338)	+ 164 M€
Résultat net par action	€	(1)	(1)	+ 0,4 M€
Investissements industriels	M€	(129)	(159)	- 30 M€
Flux de trésorerie disponible *	M€	(494)	(41)	+ 453 M€
Endettement net ***	M€	2 058	2 031	- 27 M€
Capitaux propres	M€	2 264	1 980	- 284 M€
Covenant bancaire **/***		72 %	81 %	+ 9 pts

\* Le flux de trésorerie disponible (free cash flow) mesure à caractère non strictement comptable, se définit comme la capacité d'autofinancement après prise en compte des investissements industriels bruts et de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

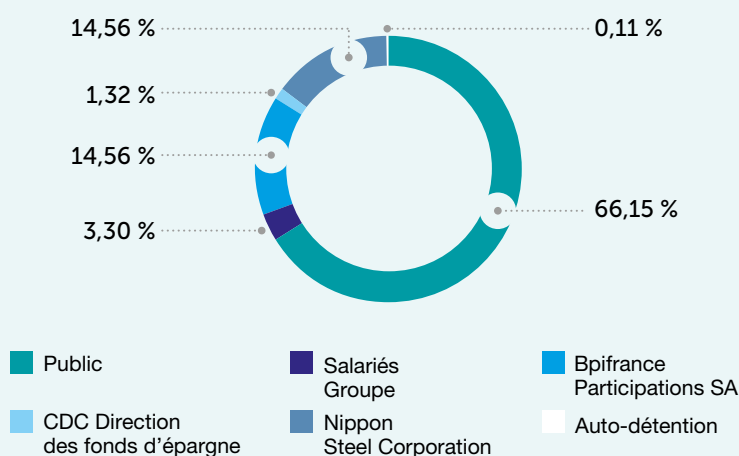
\*\* Covenant bancaire : tel que défini dans les contrats bancaires, le « covenant bancaire » est le ratio de l'endettement net consolidé du Groupe (dont le prêt actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des réserves de variation de juste valeur des instruments financiers et des réserves de conversion. Ce ratio d'endettement est testé une fois par an, le 31 décembre, et doit être inférieur à un plafond de 100 % à cette date.

\*\*\* La dette nette de 2 058 millions d'euros à fin décembre 2018 inclut 59 millions d'euros de dette de location financement. Le covenant bancaire testé à fin décembre 2018 inclut 59 millions d'euros de dette de location financement.

## Une structure actionnariale stable

Vallourec bénéficie du soutien de ses deux actionnaires de référence, Bpifrance Participations SA et Nippon Steel Corporation (NSC), qui détiennent chacun près de 15 % du capital.

Au 31 décembre 2019, les salariés représentaient 3,30 % du capital. Le flottant du capital s'élevait à 66,15 %.





## CHAPITRE 1

# Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

<b>1.1</b>	<b>Responsable du Document d'enregistrement universel</b>	<b>10</b>	<b>1.4</b>	<b>Responsable juridique du Groupe</b>	<b>11</b>
<b>1.2</b>	<b>Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel</b>	<b>10</b>	<b>1.5</b>	<b>Responsable de la communication de l'information financière</b>	<b>11</b>
<b>1.3</b>	<b>Responsables du contrôle des comptes</b>	<b>11</b>			
	1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	11			

## 1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Édouard Guinotte

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec », « la Société » ou « le Groupe »)

## 1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 337 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.2.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Boulogne-Billancourt, le 20 mars 2020

Le Président du Directoire

Édouard Guinotte

## 1.3 Responsables du contrôle des comptes

### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

#### **Société KPMG SA**

*représentée par :*

Mme Alexandra Saastamoinen  
Tour Eqho – 2, avenue Gambetta  
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1<sup>er</sup> juin 2006  
Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **Société Deloitte & Associés**

*représentée par :*

Mme Véronique Laurent  
Tour Majunga – 6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1<sup>er</sup> juin 2006  
Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 1.4 Responsable juridique du Groupe

M. Rémi Dujon

**Directeur Juridique Groupe**

**Vallourec**

27, avenue du Général-Leclerc  
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 37 22

E-mail : remi.dujon@vallourec.com

## 1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Jérôme Friboulet

**Directeur des Relations Investisseurs**

**Vallourec**

27, avenue du Général-Leclerc  
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 39 77

E-mail : jerome.friboulet@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com





## CHAPITRE 2

# Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

<b>2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec</b>	<b>14</b>	<b>2.3 Répartition du capital et des droits de vote</b>	<b>24</b>
2.1.1 Dénomination et siège social	14	2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	24
2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce	14	2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec	27
2.1.3 Date de constitution et durée	14	2.3.3 Pactes d'actionnaires	27
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)	14	<b>2.4 Marché des titres de la société Vallourec</b>	<b>28</b>
2.1.5 Consultation des documents juridiques	14	2.4.1 Place de cotation	28
2.1.6 Exercice social	14	2.4.2 Autres marchés éventuels	28
2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	15	2.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans	29
2.1.8 Assemblées Générales (article 12 des statuts)	15	<b>2.5 Politique de versement des dividendes</b>	<b>30</b>
2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	15	<b>2.6 Politique de communication financière</b>	<b>30</b>
<b>2.2 Informations de caractère général concernant le capital</b>	<b>16</b>	2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	30
2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	16	2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	31
2.2.2 Capital social	16	2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels	31
2.2.3 Capital autorisé mais non émis	17	2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	32
2.2.4 Rachat d'actions	20	2.6.5 Calendrier financier 2020 (indicatif)	32
2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années	21		
2.2.6 Titres non représentatifs du capital	22		

## 2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

### 2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec  
27, avenue du Général-Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt – France  
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00  
Site Vallourec : [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)

### 2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

### 2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

### 2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

### 2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

### 2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.



### 2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions <sup>(1)</sup>, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### 2.1.8 Assemblées Générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

La mise en place de droits de vote double au bénéfice des actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans a été décidée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 1988. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires.

### 2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

*« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.*

*L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »*

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

## 2.2 Informations de caractère général concernant le capital

### 2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;

- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

### 2.2.2 Capital social

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date d'ouverture de l'exercice 2019, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 915 975 520 euros, divisé en 457 987 760 actions de 2 euros de nominal chacune.

Aucune augmentation de capital n'ayant eu lieu au cours de l'année 2019 ; au 31 décembre 2019, le capital souscrit, entièrement libéré, est resté inchangé et s'élevait donc à 915 975 520 euros, divisé en 457 987 760 actions de 2 euros de nominal chacune.

## 2.2.3 Capital autorisé mais non émis

### 2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2019

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

	Plafonds maximums d'augmentation de capital <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i>	Montants nominaux maximum des titres de créance <i>(en euros)</i>	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
<b>AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)</b>					
Augmentations de capital avec DPS (16 <sup>e</sup> résolution)	366,390 millions	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (20 <sup>e</sup> résolution)	15 % de l'émission initiale <sup>(a) (b)</sup>	15 % de l'émission initiale <sup>(d) (e)</sup>	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (24 <sup>e</sup> résolution)	274,792 millions <sup>(a)</sup>	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
<b>AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)</b>					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (17 <sup>e</sup> résolution)	91,597 millions <sup>(a)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (18 <sup>e</sup> résolution)	91,597 millions <sup>(a) (c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 17 <sup>e</sup> et/ou 18 <sup>e</sup> résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (19 <sup>e</sup> résolution)	10 % du capital social par an dans la limite de 91,597 millions sur 26 mois <sup>(a) (b) (c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (20 <sup>e</sup> résolution)	15 % de l'émission initiale <sup>(a) (b) (c)</sup>	15 % de l'émission initiale <sup>(d)</sup>	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (21 <sup>e</sup> résolution)	10 % du capital social <sup>(a) (c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (22 <sup>e</sup> résolution)	91,597 millions <sup>(a) (c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (23 <sup>e</sup> résolution)	91,597 millions <sup>(a) (c)</sup>	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
<b>OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ</b>					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (25 <sup>e</sup> résolution)	2 % du capital social <sup>(a) (d)</sup>	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021

	<b>Plafonds maximums d'augmentation de capital</b> <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i>	<b>Montants nominaux maximum des titres de créance</b> <i>(en euros)</i>	<b>Date de l'AG ayant autorisé l'opération</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>Expiration</b>
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE</b>					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (26 <sup>e</sup> résolution)	3 % du capital social <sup>(a)</sup>	NA	12 mai 2017	38 mois	12 juillet 2020
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (27 <sup>e</sup> résolution)	3 % du capital social <sup>(a) (e)</sup>	NA	12 mai 2017	38 mois	12 juillet 2020

(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 366,390 millions d'euros.

(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 91,597 millions d'euros.

(d) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 2 % du capital social.

(e) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

### 2.2.3.2 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital à compter de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires des résolutions correspondantes, les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront en cours de validité à compter du 6 avril 2020 sont les suivantes :

	<b>Plafonds maximum d'augmentation de capital</b> <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i> <b>En l'absence de réduction du nominal / Après réduction du nominal</b>	<b>Montants nominaux maximum des titres de créance</b> <i>(en euros)</i>	<b>Date de l'AG</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>Expiration</b>
<b>AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)</b>					
Augmentations de capital avec DPS (21 <sup>e</sup> résolution)	4,2 milliards / 802 millions	1,5 milliard	6 avril 2020	26 mois	6 juin 2022
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (20 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019 <sup>(*)</sup> )	15 % de l'émission initiale <sup>(a) (b)</sup>	15 % de l'émission initiale <sup>(d) (e)</sup>	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (24 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	274,792 millions <sup>(a)</sup> / 2,75 millions <sup>(a)</sup>	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
<b>AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)</b>					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (17 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	91,597 millions <sup>(a)</sup> / 0,92 millions <sup>(a)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public visées à l'article L.411-2 1 <sup>o</sup> du Code monétaire et financier (18 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	91,597 millions <sup>(a) (c)</sup> / 0,92 millions <sup>(a) (c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 17 <sup>e</sup> et/ou 18 <sup>e</sup> résolutions de l'AG 2019, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (19 <sup>e</sup> résolution)	10 % du capital social par an dans la limite de 91,597 millions <sup>(a) (b) (c)</sup> / 0,92 millions <sup>(a) (b) (c)</sup> sur 26 mois	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021

<b>Plafonds maximum d'augmentation de capital</b> <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i>	<b>En l'absence de réduction du nominal / Après réduction du nominal</b>	<b>Montants nominaux maximum des titres de créance</b> <i>(en euros)</i>	<b>Date de l'AG</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>Expiration</b>
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (20 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	15 % de l'émission initiale <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup> <sup>(c)</sup>	15 % de l'émission initiale (d)	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (21 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	10 % du capital social <sup>(a)</sup> <sup>(c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (22 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	91,597 millions <sup>(a)</sup> <sup>(c)</sup> / 0,92 millions <sup>(a)</sup> <sup>(c)</sup>	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (23 <sup>e</sup> résolution de l'AG 2019)	91,597 millions <sup>(a)</sup> <sup>(c)</sup> / 0,92 millions <sup>(a)</sup> <sup>(c)</sup>	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
<b>OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ</b>					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (22 <sup>e</sup> résolution)	2 % du capital social <sup>(a)</sup> <sup>(d)</sup>	NA	6 avril 2020	26 mois	6 juin 2022
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE</b>					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (26 <sup>e</sup> résolution)	3 % du capital social <sup>(a)</sup>	NA	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (27 <sup>e</sup> résolution)	3 % du capital social <sup>(a)</sup> <sup>(e)</sup>	NA	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023

(\*) Assemblée Générale du 23 mai 2019 (« AG 2019 »).

(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 4,2 milliards d'euros / 802 millions d'euros (en cas de réduction du nominal).

(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 91,597 millions d'euros / 0,92 millions d'euros (en cas de réduction du nominal).

(d) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 2 % du capital social.

(e) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

### 2.2.3.3 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2019

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019.

### ACTIONS DE PERFORMANCE

#### (vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2017)

Dans le cadre de la vingtième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, le Directoire a décidé le 17 juin 2019, en accord avec le Conseil de Surveillance, d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 712 100 actions de performance <sup>(1)</sup>, soit 0,16 % du capital social au 31 décembre 2019, au bénéfice de 522 cadres et des deux membres du Directoire.

(1) Soit 1 302 580 actions de performance sur la base du coefficient de performance maximum de 2, appliqué à 100 % de l'allocation au bénéfice des membres du Comité Exécutif et du Directoire et à 80 % de l'allocation au bénéfice des cadres hors Comité Exécutif.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2017)

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions, adoptée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, le Directoire a mis en place le 17 juin 2019, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre cible de 354 220 options <sup>(1)</sup>, soit 0,08 % du capital social au 31 décembre 2019, au bénéfice des huit membres du Comité Exécutif et des deux membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

## 2.2.4 Rachat d'actions

### 2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2019

#### RACHAT D' ACTIONS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Vallourec détenait 91 039 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,019 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, Vallourec a procédé à un rachat de 615 000 actions et a transféré 182 536 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/ cessions
Nombre de titres	615 000	182 536
Prix moyen unitaire en euros	2,1560	12,066414
<b>MONTANT CUMULÉ EN EUROS</b>	<b>1 325 940</b>	<b>2 202 555</b>

#### AUTO-DÉTENTION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, Vallourec détenait 523 503 actions Vallourec, soit 0,114 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2019 s'élevait à 1 157 883,69 euros, dont 1 047 006 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 1 472 090,44 euros.

#### AUTO-CONTRÔLE

Néant.

#### POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Néant.

### 2.2.3.4 Dilution potentielle au 31 décembre 2019

Vallourec a émis, le 27 septembre 2017, 36 284 470 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société de 6,89 euros de valeur nominale unitaire, soit un montant nominal total de 249 999 998,30 euros, arrivant à maturité le 4 octobre 2022 (les « OCEANE Octobre 2022 »). Le ratio de conversion/d'échange des OCEANE Octobre 2022 est d'une action par OCEANE Octobre 2022 sous réserve d'ajustements ultérieurs. En cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions, les porteurs d'OCEANE Octobre 2022 recevront au choix de la Société des actions nouvelles et/ou existantes de la Société. La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2019, à 7,92 %.

Les plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions (voir *infra* section 7.3.1.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir *infra* section 7.3.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2019, à 0,88 %.

### 2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2019-2020, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2020 (19<sup>e</sup> résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 6 avril 2020.

#### RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 29 FÉVRIER 2020

Au 29 février 2020, Vallourec détient 523 503 actions Vallourec, soit 0,11 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

(1) Sur la base du coefficient cible 1, soit 708 440 options sur la base du coefficient maximum de 2.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2020

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2020 sont les suivants :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
- la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

### MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2020

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2020 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital <sup>(a)</sup>	Nombre maximum de titres <sup>(b)</sup>	Prix unitaire maximum d'achat <sup>(par action)</sup>
Actions ordinaires	10 %	45 798 776	10 euros

(a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 et qu'en toute hypothèse le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

(b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 29 février 2020, soit 915 975 520 euros divisés en 457 987 760 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 706 039 actions), Vallourec pourrait acquérir 45 092 737 de ses propres actions.

### DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2020

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2020, soit jusqu'au 6 novembre 2021, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## 2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital <sup>(en euros)</sup>	Prime d'émission <sup>(en euros)</sup>	Montant du capital social après opération <sup>(en euros)</sup>
25/06/2015	–	3 090 460	133 688 435	6 180 920	53 774 004	267 376 870
15/12/2015	–	1 999 997	135 688 432	3 999 994	13 647 426	271 376 864
03/05/2016	–	217 101 488	352 789 920	434 202 976	45 591 312	705 579 840
03/05/2016	–	30 282 564	383 072 484	60 565 128	108 737 646	766 144 968
20/06/2016	–	61 565 565	444 638 049	123 131 130	221 067 653	889 276 098
14/12/2016	–	6 599 956	451 238 005	13 199 912	13 118 608	902 476 010
14/12/2017	–	6 749 755	457 987 760	13 499 510	13 486 494	915 975 520

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019.

## 2.2.6 Titres non représentatifs du capital

### Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Au 31 décembre 2019, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Directoire.

### Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 4 juin 2019 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaies d'émission	Euros (€), dollars US (\$)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire CM – CIC Crédit du Nord GFI Securities Limited HPC ING Bank NV Kepler Capital Markets Natixis Newedge Group Société Générale CIB TSAF OTC
Notation court terme (Standard & Poor's)	B

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)) et de la Banque de France ([www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)).

### Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès à l'émission :

- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « Obligations Août 2027 »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 30 septembre 2014, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 septembre 2024 (les « Obligations Septembre 2024 »). Les Obligations Septembre 2024 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 2,25 %, payables à terme échu le 30 septembre de chaque année, et sont notées B- par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 27 septembre 2017, d'un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (« OCEANE ») d'un montant de 250 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 4 octobre 2022 (les « OCEANE Octobre 2022 »). Les OCEANE Octobre 2022 sont d'une valeur nominale unitaire de 6,89 euros et sont admises aux négociations sur le marché libre d'Euronext Paris (« Euronext Access »). Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 % payable semi-annuellement à terme échu les 4 avril et 4 octobre de chaque année ;
- le 11 octobre 2017, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 octobre 2022 (les « Obligations Octobre 2022 »). Les Obligations Octobre 2022 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 6,625 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année, et sont notées B- par l'agence de notation Standard & Poor's. Le 23 octobre 2017, cet emprunt obligataire a été abondé pour 150 millions d'euros aux mêmes conditions ;
- le 12 avril 2018, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 octobre 2023 (les « Obligations Octobre 2023 »). Les Obligations Octobre 2023 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 6,375 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année, et sont notées B- par l'agence de notation Standard & Poor's.



Le nominal et les intérêts des Obligations Août 2027, des Obligations Septembre 2024, des Obligations Octobre 2022, OCEANE Octobre 2022 et des Obligations Octobre 2023 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle, etc.) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces cinq emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société

ou de la réglementation fiscale. Les OCEANE Octobre 2022 peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société à tout moment à compter du 20 octobre 2020 dans les conditions décrites dans les termes et conditions des OCEANE Octobre 2022. Les Obligations Octobre 2022 et les Obligations Octobre 2023 peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société dans les conditions décrites dans le document intitulé *Offering Memorandum* à partir du 15 octobre 2020.

Le prospectus relatif à l'admission des Obligations Septembre 2024 sur le marché Euronext à Paris peut être consulté sur les sites internet de la Société ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les termes et conditions des OCEANE Octobre 2022 et les principales caractéristiques des Obligations Octobre 2022 et des Obligations Octobre 2023 figurant dans le document intitulé *Offering Memorandum* peuvent être consultés sur le site internet de la Société ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)).

### Notation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date d'ouverture de l'exercice social 2019, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's B-/négative/B. Aucun changement de notation n'a eu lieu au cours de l'exercice social 2019. En conséquence, au 31 décembre 2019, la notation financière de la dette Vallourec par Standard & Poor's était B-/négative/B. Le 19 février 2020, cette agence a revu la notation de Vallourec à B-/Mise sous surveillance avec implication positive/B.

## 2.3 Répartition du capital et des droits de vote

### 2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2017 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	297 640 888	64,99 %	299 971 735	63,87 %	63,90 %
Salariés du Groupe <sup>(a)</sup>	19 197 184	4,19 %	20 044 743	4,27 %	4,27 %
Bpifrance Participations SA <sup>(b)</sup>	66 695 708	14,56 %	73 166 786	15,58 %	15,59 %
CDC Direction des fonds d'épargne	7 585 658	1,66 %	7 585 658	1,62 %	1,62 %
<b>Sous-total Groupe CDC <sup>(c)</sup></b>	<b>74 281 366</b>	<b>16,22 %</b>	<b>80 752 444</b>	<b>17,20 %</b>	<b>17,20 %</b>
Nippon Steel Corporation <sup>(b)</sup>	66 695 715	14,56 %	68 668 849	14,62 %	14,63 %
Auto-détention <sup>(d)</sup>	172 607	0,04 %	172 607	0,04 %	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>457 987 760</b>	<b>100,00 %</b>	<b>469 610 378</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(a) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2017 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 10 ans, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2017, 15 966 628 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 3,40 % en capital et 3,58 % en droits de vote à cette date.

(b) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(c) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(d) L'auto-détention incluait les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque. Ce contrat, en vigueur depuis le 26 juin 2012 et portant sur 2 481 000 titres, a été résilié le 18 décembre 2017 après la clôture du marché Euronext Paris.

Année 2018 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public <sup>(a)</sup>	301 544 617	65,84 %	304 017 150	64,65 %	64,66 %
Salariés du Groupe <sup>(b)</sup>	16 930 023	3,70 %	17 824 140	3,79 %	3,79 %
Bpifrance Participations SA <sup>(c)</sup>	66 695 708	14,56 %	73 654 348	15,66 %	15,66 %
CDC Direction des fonds d'épargne	6 030 658	1,32 %	6 030 658	1,28 %	1,28 %
<b>Sous-total Groupe CDC <sup>(d)</sup></b>	<b>72 726 366</b>	<b>15,88 %</b>	<b>79 685 006</b>	<b>16,94 %</b>	<b>16,95 %</b>
Nippon Steel Corporation <sup>(c)</sup>	66 695 715	14,56 %	68 668 849	14,60 %	14,60 %
Auto-détention <sup>(e)</sup>	91 039	0,02 %	91 039	0,02 %	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>457 987 760</b>	<b>100,00 %</b>	<b>470 286 184</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2018 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2018 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2018, 8 045 023 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 1,76 % en capital et 1,90 % en droits de vote à cette date.

(c) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

## Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2018

N° avis AMF	date franchis- sement	Groupe	Nombre de titres après franchis- sement	% capital après franchis- sement	% droits de vote après franchis- sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
218C0756	13/04/2018	JP Morgan Securities plc	24 025 598	5,25	5,11	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	469 717 314
218C0771	17/04/2018	JP Morgan Securities plc	21 609 877	4,72	4,6	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	469 717 314
218C0962	24/05/2018	JP Morgan Securities plc	25 106 662	5,48	5,34	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C0965	24/05/2018	Crédit Agricole SA	25 874 217	5,65	5,51	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C0972	25/05/2018	JP Morgan Securities plc	22 313 337	4,87	4,75	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C1037	07/06/2018	JP Morgan Securities plc	23 905 415	5,22	5,09	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108
218C1130	21/06/2018	JP Morgan Securities plc	23 268 017	5,08	4,95	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108
218C1288	10/07/2018	JP Morgan Securities plc	24 123 728	5,27	5,13	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108
218C1408	02/08/2018	JP Morgan Securities plc	22 188 834	4,84	4,72	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1499	24/08/2018	JP Morgan Chase & Co	23 726 653	5,18	5,05	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1510	28/08/2018	Crédit Agricole SA	21 159 186	4,62	4,5	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1516	30/08/2018	JP Morgan Chase & Co	23 240 716	5,07	4,94	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1519	31/08/2018	JP Morgan Chase & Co	22 883 969	4,99	4,87	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1533	04/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 223 504	5,07	4,94	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1548	10/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 646 149	5,16	5,03	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1574	18/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 429 010	5,12	4,98	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1586	19/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 064 795	5,04	4,91	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1587	20/09/2018	JP Morgan Chase & Co	22 202 606	4,85	4,72	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1710	17/10/2018	JP Morgan Chase & Co	23 850 357	5,21	5,07	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298

## 2 Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

### Répartition du capital et des droits de vote

N° avis AMF	date franchis- sement	Groupe	Nombre de titres après franchis- sement	% capital après franchis- sement	% droits de vote après franchis- sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
218C1720	17/10/2018	Crédit Agricole SA	27 852 849	6,08	5,92	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298
218C1750	25/10/2018	JP Morgan Chase & Co	27 648 952	6,04	5,88	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298
218C1935	29/11/2018	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	22 938 931	5,01	4,88	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 002
218C1945	30/11/2018	Crédit Agricole SA	1 384 995	0,3	0,29	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 002
218C1979	10/12/2018	JP Morgan Chase & Co	23 485 630	5,13	4,99	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
218C2037	18/12/2018	JP Morgan Chase & Co	68 003	0,01	0,01	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
218C2059	20/12/2018	JP Morgan Chase & Co	23 175 482	5,06	4,93	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
219C0014	31/12/2018	JP Morgan Chase & Co	123 003	0,03	0,03	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119

#### Année 2019 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public <sup>(a)</sup>	302 921 566	66,15 %	304 859 744	64,88 %	64,88 %
Salariés du Groupe <sup>(b)</sup>	15 120 610	3,30 %	16 175 207	3,44 %	3,44 %
Bpifrance Participations SA <sup>(c)</sup>	66 695 708	14,56 %	73 654 348	15,67 %	15,67 %
CDC Direction des fonds d'épargne <sup>(d)</sup>	6 030 658	1,32 %	6 030 658	1,28 %	1,28 %
<b>Sous-total Groupe CDC</b>	<b>72 726 366</b>	<b>15,88 %</b>	<b>79 685 006</b>	<b>16,96 %</b>	<b>16,96 %</b>
Nippon Steel Corporation <sup>(c)</sup>	66 695 715	14,56 %	68 668 849	14,61 %	14,61 %
Auto-détention <sup>(e)</sup>	523 503	0,11 %	523 503	0,11 %	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>457 987 760</b>	<b>100,00 %</b>	<b>469 912 309</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2019 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2019 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange.

(c) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

## Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2019

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
219C0061	03/01/2019	JP Morgan Chase & Co	24 573 800	5,37	5,23	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 286 184
219C0077	08/01/2019	JP Morgan Chase & Co	133 403	0,03	0,03	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 286 184

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 66,15 %.

### 2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec

Néant.

### 2.3.3 Pactes d'actionnaires

La Société a conclu le 1<sup>er</sup> février 2016 deux pactes d'actionnaires avec Bpifrance et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), destinés à encadrer les participations de Bpifrance et NSC. Ces pactes d'actionnaires ont été conclus pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et pourront être prolongés par périodes successives de cinq ans, chaque partie ayant la possibilité de résilier le pacte par notification écrite adressée à l'autre partie au moins six mois avant la date d'échéance.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponibles sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

L'accord de participations croisées conclu de 26 février 2009 entre Vallourec et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) a quant à lui été résilié compte tenu de la cession par Vallourec de sa participation au capital de NSC.

#### 2.3.3.1 Pacte d'actionnaires conclu avec Bpifrance

**Gouvernance** : le pacte d'actionnaires prévoit que Bpifrance dispose d'un droit de demander la nomination (et, le cas échéant, le renouvellement) d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société, sous condition de détention de plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Bpifrance s'est par ailleurs engagée à voter, lors de l'Assemblée Générale se prononçant sur la nomination du représentant de NSC au Conseil de Surveillance de la Société, en faveur de cette nomination.

**Engagements relatifs aux actions ordinaires** : le pacte d'actionnaires interdit les transferts d'actions à un concurrent de la Société et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par Bpifrance ou par le prestataire de services d'investissement sélectionné. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée à la Société.

**Engagement de limitation de participation (*standstill*)** : le pacte d'actionnaires est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de Bpifrance à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaires. Par exception, le pacte d'actionnaires prévoit, pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, que Bpifrance pourra continuer de bénéficier des droits de vote double attachés aux actions de la Société détenues, Bpifrance s'interdisant toutefois d'exercer ses droits de vote au-delà de ce seuil de 15 % lors des assemblées générales de la Société. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

**Droit de première offre (*right of first offer*)** : Bpifrance s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

#### 2.3.3.2 Pacte d'actionnaires conclu avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC)

**Gouvernance** : le pacte d'actionnaires prévoit que NSC dispose d'un droit de demander la nomination d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société lors de la première Assemblée Générale suivant le remboursement des ORA en actions ordinaires, à condition de détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. La Société s'est engagée à proposer et à recommander lors de cette Assemblée Générale la candidature d'un représentant de NSC en qualité de membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles.

Engagements relatifs aux actions ordinaires : le pacte d'actionnaires interdit les transferts d'actions à un concurrent de Vallourec et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par NSC ou par le prestataire de service d'investissement choisi. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée.

Engagement de limitation de participation (*standstill*) : ce pacte d'actionnaires est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de NSC à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaires. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre (*right of first offer*) : NSC s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions de la Société à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

Accords industriels : en cas de résiliation du *Joint Venture Agreement* (pacte d'actionnaires) au Brésil, du Contrat de R&D ou de l'accord de licence de marque (*trademark licence agreement* conclu le 1<sup>er</sup> avril 2007) conclu entre la Société et NSC (et/ou leurs filiales respectives) :

- imputable à NSC, cette dernière devra céder l'ensemble de ses actions de la Société dans un délai de six mois suivant la résiliation, sous réserve des restrictions contractuelles applicables aux transferts d'actions. NSC sera également privée des droits de vote attachés à ses actions lors des assemblées générales des actionnaires postérieures à la survenance de la résiliation ; et
- imputable à la Société, NSC pourra soit déposer une offre publique visant les actions de la Société (exception à l'engagement de plafonnement de sa participation), soit céder ses actions sans application des restrictions applicables aux transferts d'actions (sous réserve uniquement de l'interdiction de céder les actions à un concurrent, qui restera applicable).

## 2.4 Marché des titres de la société Vallourec

### 2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à règlement différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans les indices suivants : SBF 120 et Next 150.

Les Obligations Septembre 2024 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous le code ISIN FR0012188456.

Les OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes) Octobre 2022 sont admises aux négociations sur le marché Euronext Access à Paris sous le code ISIN FR0013285046. Les Obligations Octobre 2022 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous le code XS1700480160. Les Obligations Octobre 2023 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous le code XS1807435026 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

### 2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

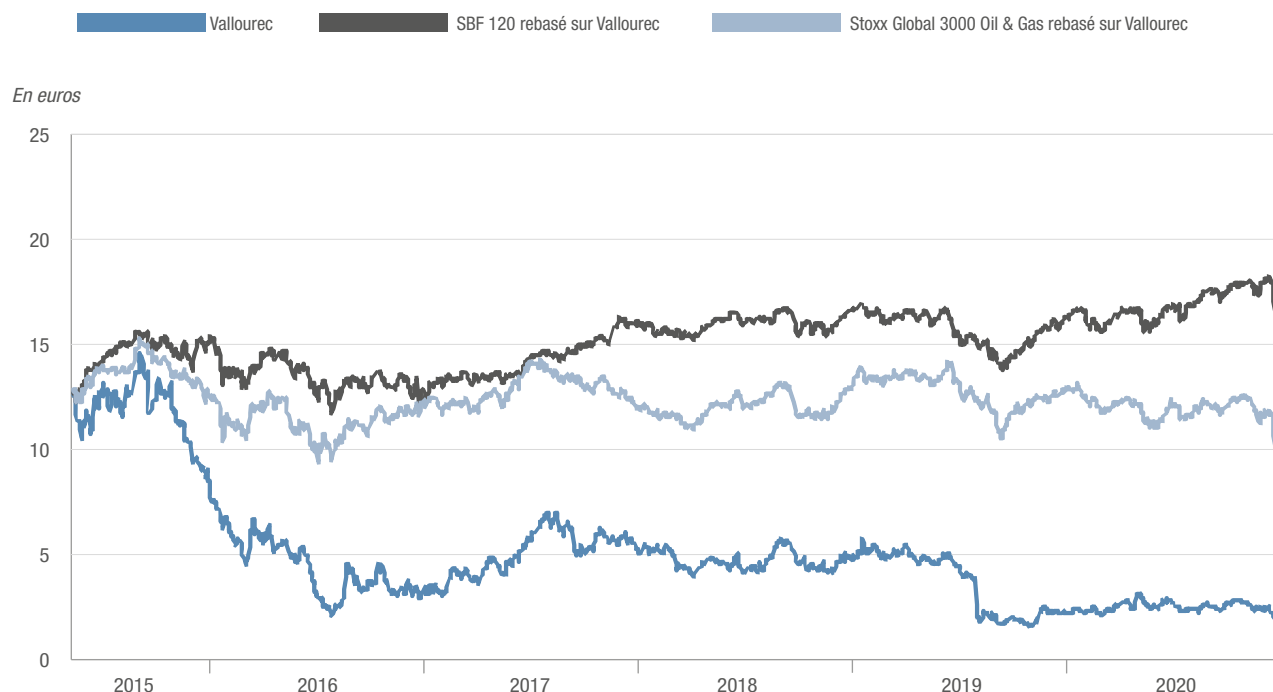
Dans ce cadre, JPMorgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique Actions et dividendes. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : [jpmorgan.adr@wellsfargo.com](mailto:jpmorgan.adr@wellsfargo.com), ou par courrier à l'adresse suivante :

JPMorgan Service Center  
JPMorgan Chase & Co.  
P.O. Box 64504  
St Paul, MN 55164-0504  
USA

## 2.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

### Évolution du cours de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120 et au Stoxx Global 3000 Oil & Gas



### Évolution du cours et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'actions en circulation (au 31 décembre)	135 688 432	451 238 005	457 987 760	457 987 760	457 987 760
Cours le plus haut	26,79	6,65	7,47	6,08	3,19
Cours le plus bas	7,63	1,93	4,02	1,56	1,37
Cours moyen de l'année (clôture)	16,43	3,92	5,40	4,60	2,31
Dernier cours de l'année	8,60	6,55	5,04	1,63	2,81
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	1 166 920 515	2 955 608 933	2 305 968 372	744 459 104	1 286 945 606

Source : Euronext.

## 2.5 Politique de versement des dividendes

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil lors de sa réunion du 18 février 2020, et conformément à sa politique depuis 2003, est de viser un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe positif qui reste son objectif en cas de retour de la capacité distributive de la Société.

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice 2019, il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2019, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution <sup>(a)</sup>
2015	0	Néant	0	–
2016	0	Néant	0	–
2017	0	Néant	0	–
2018	0	Néant	0	–
2019 <sup>(b)</sup>	0	Néant	0	–

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020.

## 2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

### 2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport d'activité, la plaquette *Vallourec en bref* et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
  - le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Directoire, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
  - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation) ;
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe, disponible sous la rubrique Média.



L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs par e-mail, par téléphone ou par courrier.

## Assemblée Générale

L'Assemblée Générale annuelle, qui s'est déroulée en 2019 au Palais Brongniart, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

## 2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, une réunion physique est organisée à Paris** à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR)**. Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;

## 2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section Actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques tels que les lettres aux actionnaires ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0 805 65 10 10, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, mais également d'écouter le commentaire de la dernière publication des résultats du Groupe. Le numéro vert permet aussi d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou BNP Paribas

## Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :

## Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com) (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les communiqués de presse sur les résultats financiers et les activités du Groupe, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires.

- **régulièrement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*Investor Day* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges avec le Directoire et les responsables opérationnels sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2019, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs de Vallourec ont participé à près de 202 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 28 jours à des *roadshows* et à des conférences, dont une grande partie dédiée au secteur pétrolier, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

Securities Services, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;

- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les communiqués de presse, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires par simple inscription en ligne sur [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com) (rubrique Investisseurs) ;
- une présence au Salon Actionaria les 21 et 22 novembre 2019. L'équipe Relations Investisseurs, accompagnée d'experts métiers, a ainsi pu faire découvrir ou redécouvrir les métiers, savoir-faire et solutions du Groupe et a dialogué avec les actionnaires individuels ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des réunions dédiées à la présentation des résultats financiers et d'avoir des échanges plus réguliers avec Vallourec afin de mieux connaître et comprendre ses activités. Le Club des Actionnaires et les conditions d'adhésion et d'inscription sont accessibles sur Internet à l'adresse [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com) (rubrique Investisseurs/ Espace Actionnaires) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

- les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
  - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
  - le paiement des dividendes ;
  - **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
  - **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
    - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux ;
    - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;
  - **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
  - **un site dédié en ligne**, Planetshares, accessible à l'adresse <https://planetshares.bnpparibas.com>. Ce site permet de :
    - gérer ses avoirs,
    - passer des ordres,
    - participer à l'Assemblée Générale,
    - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).
- De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services :
- par courrier à l'adresse suivante :  
**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
Corporate Trust Operations  
Relations Actionnaires Vallourec  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex
  - par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17
  - par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17

## 2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

### Direction des Relations Investisseurs

- Adresse : 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt – France
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : [investor.relations@vallourec.com](mailto:investor.relations@vallourec.com) ou [actionnaires@vallourec.com](mailto:actionnaires@vallourec.com)

## 2.6.5 Calendrier financier 2020 (indicatif)

6 avril 2020	Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
13 mai 2020	Publication des résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020
29 juillet 2020	Publication des résultats du 2 <sup>e</sup> trimestre et du 1 <sup>er</sup> semestre 2020
18 novembre 2020	Publication des résultats du 3 <sup>e</sup> trimestre et des neuf premiers mois 2020



## CHAPITRE 3

# Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

<b>3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe</b>	<b>34</b>	<b>3.5 Faits marquants de l'exercice 2019 et du début de l'exercice 2020</b>	<b>60</b>
<b>3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe</b>	<b>36</b>	3.5.1 Exercice 2019	60
3.2.1 Le modèle économique de Vallourec	36	3.5.2 Premier trimestre 2020	61
3.2.2 Marchés et clients	40	<b>3.6 Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique</b>	<b>61</b>
3.2.3 Position concurrentielle	41	3.6.1 Un Plan de Transformation exécuté avec succès, un Groupe désormais plus agile et plus compétitif	61
3.2.4 Implantations du Groupe	42	3.6.2 Une vision stratégique reposant sur des leviers de création de valeur clairement identifiés	62
3.2.5 Approvisionnement	42	<b>3.7 Résultats des activités</b>	<b>63</b>
3.2.6 Organisation du Groupe	43	3.7.1 Résultats consolidés du Groupe	63
<b>3.3 Innovation, Recherche et Développement</b>	<b>49</b>	3.7.2 Liquidité et ressources en capital	69
3.3.1 Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement	49	<b>3.8 Perspectives</b>	<b>74</b>
3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée	51	<b>3.9 Résultats sociaux</b>	<b>75</b>
3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie	51	<b>3.10 Localisation des principaux établissements</b>	<b>76</b>
3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe	52	3.10.1 Immobilisations corporelles	76
3.3.5 Propriété industrielle	53	3.10.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	77
<b>3.4 Contexte de marché</b>	<b>53</b>	3.10.3 Modifications de périmètre	77
3.4.1 Pétrole et gaz	53	<b>3.11 Opérations avec les apparentés</b>	<b>78</b>
3.4.2 Industrie et autres marchés	58	<b>3.12 Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>78</b>
3.4.3 Énergie électrique	58		
3.4.4 Énergies renouvelables et transition énergétique	59		
3.4.5 Matières premières	59		
3.4.6 Devises	59		

## 3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un groupe international, implanté au plus près de ses clients.

### 1886-1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoin perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

### 1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

### 1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

### 1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière. Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur du puits.

### 1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

### 1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

### 2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

### 2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence avec l'acquisition de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

### 2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

### 2005-2006 : RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ TUBES DE FORAGE

Vallourec acquiert les actifs de la division Omsco de ShawCor aux États-Unis (Houston). Cette acquisition permet à Vallourec de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le marché du Pétrole et gaz. Cette position est consolidée en 2006 avec l'acquisition en France de SMFI (Société de Matériel de Forage International). Ces activités sont regroupées sous le nom de Vallourec Drilling Products.

### 2006-2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'Énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd. <sup>(1)</sup>, implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

### 2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

### 2009-2010 : NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE TUBES POUR CENTRALES NUCLÉAIRES

Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans la fabrication de tubes pour générateurs de vapeur, investit dans de nouvelles capacités de production à Montbard (Côte-d'Or, France) pour répondre aux besoins croissants du marché de l'énergie nucléaire. Afin d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, Valinox Nucléaire investit également dans une nouvelle unité de production à Guangzhou, au sud-est de la Chine.

### 2009-2010 : DÉVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT

Vallourec acquiert en 2009 DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage établi à Dubaï (EAU). Cette acquisition permet de renforcer la présence de Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient et d'approvisionner les clients locaux et internationaux du Groupe. En 2010, l'acquisition de la société Protocols, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basé à Abu Dhabi (EAU), permet au Groupe de proposer une gamme complète de solutions pour les colonnes de forage.

### 2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

### 2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

### 2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

### 2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

### 2014 : VALLOUREC RENFORCE SON ACTIVITÉ COMMERCIALE EN AFRIQUE

Implanté en Angola depuis 2007 à travers une société de services, Vallourec installe au Nigeria un bureau commercial et une usine de filetage premium en 2009. Cette présence se traduit en 2014 par la signature de trois contrats majeurs en Afrique pour la fourniture de tubes de conduites sous-marines ou de solutions tubulaires premium pour des projets très complexes en offshore profond au Ghana, au Nigeria et en Angola.

### 2015 : VALLOUREC DÉPLOIE VALENS, SON PLAN DE COMPÉTITIVITÉ SUR DEUX ANS

Début 2015, Vallourec annonce le lancement de Valens, un plan de compétitivité sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie.

En parallèle, Vallourec démarre un processus de rationalisation de ses unités européennes de production de tubes et d'acier.

### 2016 : VALLOUREC ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION ET ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le Groupe annonce le 1<sup>er</sup> février 2016 des initiatives stratégiques majeures pour transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ainsi, Vallourec rationalise son empreinte industrielle en Europe et au Brésil, acquiert le contrôle de Tianda Oil Pipe en Chine et lève près d'un milliard d'euros à travers une augmentation de capital. Ces initiatives stratégiques sont décrites dans la section 3.6 « Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique » du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Depuis le 18 août 2017, cette société s'appelle Vallourec (China) Co., Ltd.

### 2017 : VALLOUREC POURSUIT SA TRANSFORMATION

Tout au long de l'exercice, Vallourec a poursuivi sa transformation notamment à travers la mise en place d'une nouvelle organisation structurée autour de quatre régions et deux départements centraux et le déploiement de nouvelles routes de production. Vallourec a également renforcé son profil de liquidité en levant 800 millions d'euros sur le marché obligataire et celui des obligations convertibles.

### 2018 : MONTÉE EN PUISSANCE DES NOUVELLES ROUTES COMPÉTITIVES

En 2018, la montée en puissance des nouvelles routes de production depuis la Chine et le Brésil a permis au Groupe de remporter un nombre important d'appel d'offres dans toutes les zones géographiques. Au Brésil, le Groupe a également renouvelé son contrat long terme (trois ans) avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG premium et de services. La cession de Vallourec Drilling Products, annoncée fin 2017, a été finalisée. Enfin, le Groupe a également renforcé sa liquidité en émettant un emprunt obligataire pour un montant de 400 millions d'euros au mois d'avril.

### 2019 : LANCEMENT DE SMARTENGO™, SUCCÈS COMMERCIAL EN EA-MEA ET ANNONCE DU PLAN DE SUCCESSION DU DIRECTOIRE

En mars 2019, Vallourec lance Smartengo™, sa nouvelle plateforme de vente en ligne pour le marché Pétrole et gaz. Le 9 septembre 2019, Vallourec a annoncé avoir gagné un contrat d'un montant de 900 millions de dollars pour la fourniture de tubes OCTG à Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), sur cinq ans avec une clause d'extension de deux ans. Vallourec fournira également une large gamme de services, depuis l'usine jusqu'aux puits, développés dans le cadre de sa nouvelle offre globale de services Vallourec.smart.

Le Conseil de Surveillance, réuni le 17 septembre 2019 sous la présidence de Vivienne Cox, a choisi Édouard Guinotte pour succéder à Philippe Crouzet dans ses fonctions de membre et Président du Directoire, à l'issue de son mandat le 15 mars 2020.

## 3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

### 3.2.1 Le modèle économique de Vallourec

#### 3.2.1.1 Présentation générale du Groupe

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Avec près de 19 000 collaborateurs fin 2019, des sites de production intégrés, une Recherche et Développement (R&D) de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de près de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciéries et tuberies aux États-Unis et au Brésil.

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants.

L'offre du Groupe inclut :

- une gamme de tubes sans soudure parmi la plus étendue au monde en termes de dimensions et de proportions (longueur, diamètre, épaisseur) allant jusqu'à 1 500 millimètres de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel, etc.) ;
- des tubes de spécialité ;
- des connexions, dont le VAM® et des accessoires ; et
- des services innovants et connectés.

Le Groupe propose des produits et services pour les trois marchés suivants :

- Pétrole et gaz : tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes. Vallourec offre une gamme complète lui permettant de servir l'ensemble des acteurs de l'extraction pétrolière : schiste, onshore et offshore ;
- Industrie (mécanique, automobile, construction) : tubes légers et résistants pour une grande palette d'applications, profils creux, tubes et ébauches, destinés aux marchés de l'automobile, la mécanique ou de la construction ;
- Énergie électrique : large gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles.

L'évolution de ces trois marchés en 2019 et leurs perspectives sont présentées dans la section 3.4 du présent Document d'enregistrement universel.

#### UNE AMBITION : ÊTRE LE PARTENAIRE DE CHOIX, AGILE ET INNOVANT POUR SES CLIENTS

Vallourec a pour ambition d'être le partenaire de choix, agile et innovant pour la fourniture de solutions tubulaires intelligentes et durables à l'ensemble de ses clients.

**Partenaire de choix** : Acteur mondial avec des positions régionales de premier plan, le Groupe a pour objectif la satisfaction de chaque client au coût le plus juste grâce à une offre de produits et services différenciée à haute valeur ajoutée.

**Agile** : Pour répondre de plus en plus rapidement aux évolutions des besoins de ses clients, Vallourec a revu sa politique d'innovation, pour être plus réactif et proposer rapidement de nouvelles solutions répondant aux attentes du marché. De plus sa présence régionale lui permet d'offrir à ses clients des délais de livraison et des services au plus près de leurs préoccupations.

**Innovant** : L'innovation est au cœur de l'ADN du Groupe, marqué par le développement des produits et connexions les plus avancés. Afin de continuer à répondre au mieux aux attentes de ses clients et de ses marchés, la stratégie d'innovation de Vallourec a été élargie au développement de nouveaux produits, services et de nouveaux modèles d'affaires. Le développement du digital dans les offres commerciales est un axe clé, marqué par le lancement en 2018 de l'offre de services intelligents Vallourec.smart. Dans cette offre ont été regroupés les services physiques et digitaux du Groupe.

### UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ET UNE EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉES AU SERVICE DES CLIENTS

Afin d'être au plus près de ses clients et les accompagner sur l'ensemble de leurs projets de développement, Vallourec a mis en place en 2017 une organisation régionale autour de quatre grands pôles : Europe/Afrique, Moyen-Orient/Asie, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié et d'une présence globale permettant de saisir les opportunités de croissance sur chacun de ses marchés. Vallourec bénéficie d'une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires. Les dix premiers clients du Groupe ont représenté 38 % du chiffre d'affaires total en 2019 et la répartition géographique équilibrée du chiffre d'affaires démontre les fortes positions du Groupe sur ses marchés stratégiques. La répartition du chiffre d'affaires par marché est présentée en section 3.2.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ADN DU GROUPE

Vallourec bénéficie d'une technologie brevetée qui lui confère un avantage compétitif fort : la connexion VAM® garantissant une parfaite étanchéité des colonnes tubulaires sur les zones d'installation positionne le Groupe parmi les leaders de la fabrication de tubes sans soudure.

Vallourec entend maintenir son avance technologique qui lui permet d'anticiper les besoins de ses clients. L'innovation est au cœur de sa stratégie de croissance :

- les clients de Vallourec souhaitent être accompagnés dans l'optimisation et la sécurisation de leurs installations. Vallourec répond à leurs attentes avec des offres complètes à haute valeur ajoutée intégrant tubes et services connectés ;
- le Groupe innove dans les domaines suivants : les procédés de fabrication, le développement de nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants, ainsi que dans le déploiement de nouveaux services et solutions clients.

La révolution digitale se traduit par de nouvelles possibilités d'optimisation de l'efficacité des opérations, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et une demande accrue des clients de Vallourec, tous secteurs confondus, de solutions intelligentes en ce sens. Vallourec propose déjà des solutions connectées et travaille à développer cette offre au plus près des préoccupations de ses clients.

Vallourec prépare par ailleurs la transition énergétique en explorant la façon dont ses produits peuvent être utilisés dans ce cadre. Certains de ses produits trouvent déjà des applications concrètes, par exemple pour les centrales géothermiques qui nécessitent des tubes aux propriétés très exigeantes (corrosion, conditions thermiques extrêmes).

### UN ACTEUR RESPONSABLE

Vallourec a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de responsabilité et d'exigence, en matière de sécurité, de qualité, de politique sociale ou environnementale : sa démarche et les objectifs qu'elle s'est fixés sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration consolidée de performance extra-financière intégrée au chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec fait partie de l'indice Ethibel Sustainability (ESI) Excellence Europe.

Vallourec entend être un acteur de la transition énergétique et accompagner ses clients dans leur transformation. Les produits et services de Vallourec trouvent déjà de nombreuses applications au service de la transition énergétique et le Groupe participe notamment à des projets de recherche sur l'éolien onshore et offshore, le transport et le stockage du carbone et l'hydrogène.

Le Groupe étudie les opportunités de développement pour répondre aux besoins futurs de marchés en évolution rapide et a lancé une organisation dédiée à cette activité, ciblée sur quatre domaines prioritaires : géothermie (pour faire croître cette activité déjà existante dans l'offre de Vallourec), éolien marin (notamment autour d'une solution d'ancrage des éoliennes, actuellement au stade de prototype), la capture, le stockage et l'utilisation du carbone (CCUS) ainsi que l'hydrogène. Ces deux derniers domaines correspondent très bien à l'expertise du Groupe et représentent probablement le potentiel le plus élevé, quoiqu'à un horizon temporel un peu plus éloigné.

### 3.2.1.2 Produits et services pour le marché Pétrole et gaz

Vallourec a élargi son offre pour servir ses clients grâce aux produits standards combinés aux produits les plus performants, afin de répondre à la fois aux environnements les moins exigeants et aux applications les plus sophistiquées en termes de pression, température et corrosion. Le Groupe développe une offre de services associés à ces produits pour améliorer les coûts des opérateurs, faciliter la mise en œuvre des produits et augmenter la durée de vie des installations.

### PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, de l'exploration à la production et au transport des hydrocarbures.

Les gammes de produits standards répondent aux normes internationales API et contribuent, grâce à l'offre compétitive de Vallourec, à réduire les coûts des opérateurs.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ; et
- HP/HT (haute pression/haute température).

Les produits et services du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier – l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation :

- **OCTG** : les produits OCTG (*Oil Country Tubular Goods*) de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (casing et tubing). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **Transport et transformation** : du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec. Ses tubes en acier inoxydable super-duplex pour ombilicaux relient les équipements installés en fond de mer à la station de contrôle en surface.

### Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et gaz

Pour les phases de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (casing), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (tubing), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexion VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Chaque région intègre le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

### Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées pour les activités de Pétrole et gaz, sont des connexions premium filetées, inventées et brevetées par Vallourec permettant le raccordement de tubes, résistantes à la pression et à la compression et assurant une parfaite étanchéité.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et NSC (anciennement NSSMC). Cette coopération, qui a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur le marché OCTG, est toujours aussi dynamique et permet de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins des opérateurs pétroliers et gaziers.

Depuis le premier brevet VAM®, déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché, auxquelles s'ajoutent les développements spécifiques, répondant aux exigences les plus variées. Cette offre comprend, en particulier :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 1/2 à 14 pouces (soit entre 10 et 35 centimètres environ). Cette connexion au profil novateur s'est imposée comme le nouveau produit de référence. Aussi résistante que le tube, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications techniques exigées par les clients pétroliers. La ligne de produit est sans cesse complétée par d'autres versions qui répondent aux besoins spécifiques des opérateurs : plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc. ;
- VAM® HTTC (*High Torque Threaded and Coupled*) : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, la connexion premium pour casing et tubing VAM® HTTC résiste à des couples et compressions extrêmes lors de la mise en place de la colonne et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes. Après des succès commerciaux en 2018, le Groupe a qualifié ce produit en 2019 avec la solution *Cleanwell®* pour le client ADNOC. Cette qualification a été concrétisée par des commandes à produire en 2020 ;
- VAM® EDGE SF et VAM® SPRINT : le Groupe est très présent sur les gisements d'huile et de gaz non conventionnels aux États-Unis et a développé des connexions pour répondre à ces besoins très spécifiques. VAM® EDGE SF, qualifiée en 2013, est une connexion haut de gamme adaptée à des sections latérales

longues (jusqu'à 10 000 pieds). Elle présente des caractéristiques techniques parfaitement adaptées à ce type de forage, notamment une résistance supérieure à la tension et aux couples élevés ainsi qu'une étanchéité au gaz conforme aux normes ISO les plus sévères ; VAM® SPRINT est une connexion intégrale développée en 2019 pour compléter l'offre spécifique pour les non-conventionnels avec une solution plus économique, pour des applications moins exigeantes en étanchéité, mais qui requièrent des performances élevées en couple et en tension ;

- VAM® BOLT-II est une connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre. Ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression/haute température et situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
  - VAM® SLIJ-3 couvre le segment des connexions intégrales à hautes performances. Il s'agit d'une connexion de type semi-intégrale qui offre des performances parmi les meilleures du marché. Déjà qualifié selon la norme actuelle la plus sévère (API CAL IV:2017), sur plusieurs tailles allant de 7 5/8" à 16,25", elle est principalement destinée aux applications offshore ultra-profond. Les retours clients, très satisfaits, mettent en avant la performance de ce nouveau produit ;
  - en 2018, le Groupe a poursuivi son ambitieux programme de recherche et d'industrialisation sur *Cleanwell®*, revêtement sec appliqué aux connexions VAM® qui permet de lubrifier sans graisse et de protéger le filetage contre la corrosion lors du transport et du stockage. La deuxième génération de la technologie *Cleanwell®*, mise sur le marché en 2016, a été utilisée au cours des dernières années dans plusieurs régions du monde (mer du Nord, Afrique de l'Ouest et Égypte) dans l'objectif d'étoffer le portefeuille client, et avec un succès salué par les différents utilisateurs : car cette solution améliore les conditions de sécurité sur les plateformes de forage, les temps d'installation, et diminue les rejets. Pour répondre à la demande, le Groupe travaille au déploiement de la troisième génération de *Cleanwell®*, encore plus performante, lancée en France en 2019, et pour laquelle Vallourec a déjà eu un retour client très positif ;
  - VAM® EPIC est une connexion premium intégrale sur tube « upseté » ou refoulé (produit grâce à un outil process dédié), qualifiée et validée en 2019, qui allie des performances supérieures par rapport à une connexion intégrale standard, un profil plus fin, et une zone de transition avec le tube plus progressive par rapport à une connexion manchonnée filetée. Ce produit permet une meilleure qualité de cimentation pour garantir l'intégrité du puits, et rend possible des projets impliquant des puits avec des conditions de pression difficiles, notamment dans le golfe du Mexique ;
  - pour assurer à la gamme VAM® une place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Oil & Gas France, avec des antennes R&D proches des grands marchés OCTG aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations de nos clients.
- Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.



### Développement d'aciers à haute performance pour les OCTG

Pour lutter contre la corrosion dans les puits de pétrole et de gaz, d'importants programmes de recherche sont en cours pour mettre au point des aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H<sub>2</sub>S (sulfure d'hydrogène) et les commercialiser.

### Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées *flowlines*, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et risers permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ;
- des tubes spécialisés pour les ombilicaux, via sa filiale Vallourec Umbilicals – France, qui produit et commercialise des tubes soudés en acier super-duplex (acier inoxydable), destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore ;
- des tubes de process.

### Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, pour la Pétrochimie, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel et unités flottantes de production, stockage et déchargement.

### SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs) en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, l'offre de services Vallourec s'est développée pour proposer des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des projets, comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes.

Ainsi, Vallourec propose à ses clients une série de services à travers son offre « Vallourec Global Solutions » qui accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie de l'installation. Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui comprend plus de 167 techniciens et ingénieurs répartis sur 17 localisations à travers le monde, se tenant prêts à intervenir 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage ; en outre, le Groupe a noué des partenariats avec près de 200 licenciés pour réparer les produits Vallourec et réaliser un filetage VAM® sur tous les accessoires pétroliers ;
- la gestion des stocks, grâce à laquelle les ingénieurs en logistique de Vallourec peuvent gérer, à la demande des clients, leurs stocks de produits tubulaires et coordonner la préparation des tubes pour expédition sur la plateforme ;
- des missions de conseil, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits. Les

experts de Vallourec leur recommandent les tubes de cuvelage et de production les plus adaptés (en termes de dimensionnement et de grades d'acier) et les connexions répondant le mieux aux contraintes des puits ;

- des formations, dont les sessions « *Tubular Essentials* » qui sont dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe propose également une série de services sur mesure regroupés au sein de l'offre Vallourec™.smart adaptés aux besoins du client incluant l'inspection, la maintenance et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage. Des projets offshore en eaux profondes ont ainsi été livrés en gérant l'exécution de l'ensemble des opérations de production des tubes, de revêtement, de soudage et de fabrication de la conduite prête à être posée en mer.

Le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques au marché de la conduite sous-marine comprenant le soudage, le revêtement, l'isolation, la logistique et des contrats de prestations de services qui peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients. Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, Vallourec fournit des conduites de production utilisant la technologie *pipe-in-pipe* : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre également des services de soudage et de revêtement de tubes sur site, principalement à travers les filiales suivantes :

- Serimax – France, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. Serimax s'appuie sur ses centres de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets ;
- Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni, qui réalise des opérations de revêtement des tubes de conduite une fois soudés bout à bout, aussi bien à terre que sur les barges en mer, en complément des solutions de soudage proposées par Serimax.

### 3.2.1.3 Produits et services pour les autres marchés

Le Groupe offre des solutions complètes pour le marché de l'Énergie électrique ainsi que pour le marché de l'Industrie (mécanique, automobile et construction).

### PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le portefeuille de tubes de Vallourec pour le marché de l'Énergie électrique est le plus large au monde. Centrales thermiques conventionnelles, centrales nouvelle génération au charbon dites « ultra-supercritiques » ou centrales nucléaires, Vallourec répond aux différents besoins des électriciens.

Le Groupe offre à ses clients des tubes sans soudure pour chaudières ou générateurs de vapeur dans toutes les dimensions et toutes les nuances, de l'acier carbone aux aciers hautement alliés, en passant par les alliages de nickel. Les tubes couvrent notamment toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

# 3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

## Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

Les produits de Vallourec répondent aux défis des électriciens, et ses services soutiennent leur performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure.

Le nombre de projets de développement de centrale thermique à charbon a été réduit en Asie depuis 2018, ce qui a conduit à une baisse de la demande de tubes pour ces applications. La hausse des tarifs douaniers appliqués par les autorités chinoises depuis juin 2019 à une part importante des tubes en acier fabriqués en Allemagne à destination du marché chinois de l'énergie électrique conventionnelle rend désormais la cession de cette activité peu probable. Au premier trimestre 2020, il a été décidé de fermer l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles. Cette décision prendra effet au second semestre 2020.

Vallourec participe également à différents projets d'innovation portant sur les énergies renouvelables comme par exemple l'éolien onshore et offshore, le transport et le stockage du carbone et l'hydrogène.

### PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles et des cylindres hydrauliques. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes produits par le Groupe.

### PRODUCTION DE MINÉRAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne les hauts-fourneaux et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise également sa production sur les marchés locaux.

Sa capacité de production annuelle en 2018 s'élevait à 4,7 millions de tonnes de minerai de fer. Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire des autorités de l'État de Minas Gerais pour l'extension de la capacité de production, avec la construction d'une nouvelle unité de traitement qui devrait permettre d'atteindre une capacité de production totale de 8,5 millions de tonnes en 2022. En 2019, le volume de production atteint a été de 6,2 millions de tonnes. La production de minerai de fer devrait rester à un niveau comparable jusqu'à la réalisation du projet d'extension.

## 3.2.2 Marchés et clients

### 3.2.2.1 Marchés de Vallourec

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et gaz et Pétrochimie, représentant respectivement 71,7 % et 72,9 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018 et 2019. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché en 2018 et 2019.

<i>En millions d'euros</i>	2018	% du chiffre d'affaires	2019	% du chiffre d'affaires
Pétrole et gaz	2 469	63,0 %	2 752	65,9 %
Pétrochimie	344	8,8 %	290	7,0 %
<b>Total Pétrole et gaz et Pétrochimie</b>	<b>2 813</b>	<b>71,7 %</b>	<b>3 042</b>	<b>72,9 %</b>
Mécanique	469	11,9 %	368	8,8 %
Automobile	148	3,8 %	115	2,8 %
Construction & autres	202	5,2 %	456	10,9 %
<b>Industrie</b>	<b>819</b>	<b>20,9 %</b>	<b>939</b>	<b>22,5 %</b>
<b>Énergie électrique</b>	<b>289</b>	<b>7,4 %</b>	<b>192</b>	<b>4,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 921</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 173</b>	<b>100,0 %</b>

Pour une analyse des évolutions des marchés, voir la section 3.4 « Contexte de marché » et pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par marché, voir la section 3.7 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination en 2019 est présentée à la section 3.7 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

### 3.2.2.2 Principaux clients du Groupe

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients :

- dans le marché Pétrole et gaz, des compagnies pétrolières internationales (telles que Total ou Shell), des compagnies nationales (telles que Adnoc, Petrobras), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (telle que TechnipFMC).
- dans le marché Industrie, des fabricants d'équipement industriel et des distributeurs européens ou internationaux.

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux.

### 3.2.3 Position concurrentielle

Les informations ci-dessous sur les différents marchés où intervient Vallourec reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

Voir le paragraphe « Risques liés à la concurrence » de la section 5.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

#### 3.2.3.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur deux marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production (OCTG), et les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
  - sur le marché des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), est en position de leader mondial,
  - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;
- sur le marché des conduites offshore en tubes sans soudure haut de gamme, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSC :
  - le Groupe est notamment présent sur les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
  - Vallourec est aussi présente sur le segment des conduites onshore,
  - à travers sa filiale Serimax, Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage et de revêtement pour les conduites tant en offshore qu'en onshore,
  - par ailleurs, Vallourec offre des tubes soudés haut de gamme en acier super-duplex destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore. Les premiers tubes avaient été assemblés avec succès en 2016 pour un projet en mer du Nord (projet Glenlivet, Écosse). En 2018, c'était pour un projet au large des côtes de l'Angola que les tubes ont été livrés (projet Block 15/06, Angola), dans la mer d'Okhotsk (projet Kirinskoye, Russie) et dans le golfe du Mexique (projet Who Dat, États-Unis).

#### 3.2.3.2 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications : tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, ses principaux concurrents étant Tenaris, Arcelor Mittal, NSC (anciennement NSSMC) et des groupes chinois.

En 2019, les dix clients les plus importants ont représenté 38 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé.

#### 3.2.3.3 Energie électrique

Vallourec offrait traditionnellement une large gamme de tubes, de tailles de produits et de nuances d'acier (y compris des nuances brevetées) pour le marché de l'Énergie électrique, majoritairement pour les centrales thermiques conventionnelles. Cependant, début 2020, le Groupe a décidé de fermer le site spécialisé de Reisholz en Allemagne et de ne maintenir qu'une activité de réparation et de maintenance en Europe et en Amérique du Nord, et une activité liée à la biomasse au Brésil, à certaines applications de tuyauterie en Chine, et à certaines applications pour le marché nucléaire.

#### 3.2.3.4 Industrie et Autres

##### MECANIQUE

Vallourec est un des leaders européens des tubes sans soudure pour applications d'ingénierie mécanique. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, machines agricoles, machines de construction et d'exploitation minière, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés, barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés et formés, etc.

##### AUTOMOBILE

Vallourec fournit une large gamme de produits pour l'industrie automobile, comme les tubes d'essieu et les applications de boîte de vitesses. Grâce à sa filiale Vallourec Bearing Tubes, Vallourec est un leader sur le marché européen des bagues de roulement à billes fabriquées à partir de tubes sans soudure.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil est le leader du marché pour la fabrication de tubes sans soudure laminés à chaud, façonnés, forgés ou étirés à froid. Les produits de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil ont de nombreuses applications industrielles pour différents segments de marché tels que les véhicules légers et lourds et les deux-roues, principalement pour les systèmes de transmission et de direction ainsi que pour les machines et équipements de construction et agricoles.

##### CONSTRUCTION

Vallourec est un important fournisseur de tubes sans soudure et de profilés pour les projets de construction. Il fournit des solutions pour les constructions civiles telles que des halls, des stades, des musées ou d'autres infrastructures telles que des ponts, ainsi que des solutions pour des projets offshore, notamment des plates-formes pétrolières et gazières offshore.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil propose également des tubes sans soudure standard ou façonnés pour la construction de ponts, de stades, d'aéroports, de lignes électriques, de fondations de passerelles et d'autres projets d'infrastructure.

## 3.2.4 Implantations du Groupe

Les équipes et la production des solutions premium Vallourec sont positionnées au plus près des clients. Le Groupe dispose ainsi de près de 50 unités de production dans le monde. Au 31 décembre 2019, ses implantations comprenaient :

- trois aciéries, dont une en Allemagne, Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), détenue à hauteur de 20 % par le Groupe, une aux États-Unis et une au Brésil ;
- 14 tuberies en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- six centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 3.3 ci-dessous ;
- 26 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de vente et services au plus près des clients ;
- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil.

Le Groupe bénéficie de capacités de production de tubes laminés de près de 3 millions de tonnes relativement équilibrées dans ses quatre régions d'implantation :

### Capacités de production de tubes laminés par région

Europe	~ 25 %
Amérique du Nord	~ 25 %
Brésil	~ 30 %
Chine	~ 20 %

## 3.2.5 Approvisionnement

### 3.2.5.1 Matières premières et achats

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles...) ;
- produits semi-finis (barres, produits plats...) ;
- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages...) ;
- maintenance (services et pièces détachées...) ;
- énergie (électricité, gaz naturel...).

Au cours des exercices 2018 et 2019, les achats consommés pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Ferrailles et ferro-alliages	483 663	466 464
Ronds/billetes	504 343	763 064
Plats	-	-
Tubes	112 626	80 803
Divers <sup>(a)</sup>	591 704	221 543
<b>TOTAL <sup>(b)</sup></b>	<b>1 692 336</b>	<b>1 531 874</b>

(a) Dont variation des stocks.

(b) Dont 1 441 millions d'euros (2019) et 1 485 millions d'euros (2018) de matières premières classés en « Coûts des matières premières consommées ». Le solde est composé de divers achats (consommables, outillages...) classés en « Autres coûts industriels ».

Les achats de ronds et billetes représentaient 50 % des achats consommés du Groupe en 2019, et les achats de tubes représentaient 5 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
  - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel...),
  - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support...),
  - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage...) ;
- solutions :
  - équipements majeurs infrastructures et investissements,
  - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, voir le chapitre 5 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

### 3.2.5.2 Politique de sourcing

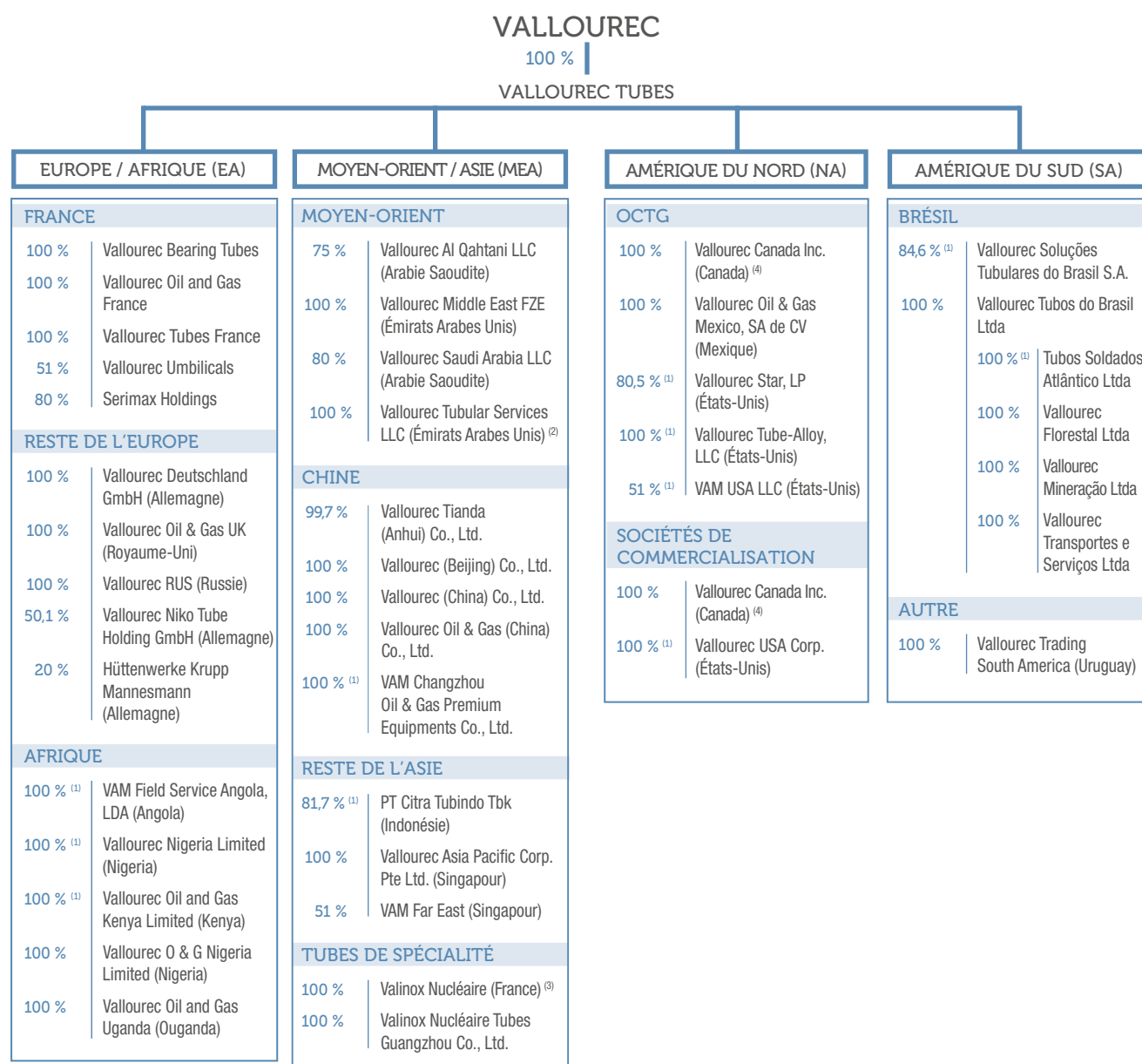
Le Groupe conduit une politique d'achat structurée et cohérente, avec un équilibre entre la gestion centralisée et le pilotage local :

- utilisation et amélioration continue de processus d'achats formalisés et efficaces pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts et de délais ;
- sélection avec les clients internes du Groupe des meilleurs fournisseurs sur la base des besoins métiers, de stratégies d'achat par domaine, de l'évaluation des risques fournisseurs et des critères validés avant le lancement des appels d'offres ;

- partage avec toutes les entités Vallourec d'une approche contractuelle solide qui tient compte des spécificités locales pour limiter les risques, assurer le respect des directives globales et améliorer la visibilité ;
- partage d'une approche commune et globale de suivi des fournisseurs afin d'améliorer de façon continue les performances du Groupe en matière de qualité, de coûts et de délais, ainsi que de responsabilité sociale et environnementale ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs supportés par le Groupe dans le cadre de sa politique constante d'achats responsables ;
- les fonctions d'achat sont centralisées régionalement ou mondialement selon les familles d'achats et à chaque fois que cela est pertinent. L'approvisionnement est géré principalement localement et progressivement mutualisé au sein de centres de services partagés régionaux.

## 3.2.6 Organisation du Groupe

### 3.2.6.1 Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2019



(1) Pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe.

(2) Société créée en décembre 2019.

(3) Valinox Nucléaire est rattachée à la Région Moyen-Orient/Asie.

(4) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

### 3.2.6.2 Organisation des activités du Groupe

À la suite de la mise en place de son Plan de Transformation et afin de mieux servir ses clients à travers le monde, le Groupe a adopté et déployé depuis avril 2017 une nouvelle organisation en deux Départements Centraux, Développement & Innovation (D&I) et Technologie & Industrie (T&I) d'une part, et en quatre grandes Régions principales d'autre part : Europe/Afrique (EA), Moyen-Orient/Asie (MEA), Amérique du Nord et Amérique du Sud :

- les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique ;
- le Département Développement & Innovation (D&I) a pour mission de définir et mettre en œuvre la stratégie de développement des lignes de produits. Il est également en charge de l'innovation et de la R&D ;
- le Département Technologie & Industrie (T&I) a pour mission de définir la stratégie industrielle du Groupe, avec l'objectif de continuer à améliorer sa base de coûts. Il est en charge de la technologie et gère les approvisionnements du Groupe ainsi que le planning central.

L'objectif de cette organisation est de renforcer la présence locale du Groupe et sa proximité avec ses clients, d'optimiser l'utilisation globale de ses ressources et de stimuler son développement.

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

#### TECHNOLOGIE & INDUSTRIE

Le département Technologie et Industrie (T&I) comprend les différents métiers de la Direction Industrielle en charge de la stratégie et de la performance du Groupe en matière de sécurité, qualité, service aux clients, savoir-faire et performances dans les technologies clés, optimisation des coûts de production, d'approvisionnement et de logistique. T&I est en charge de la stratégie industrielle du Groupe et définit avec les Régions les évolutions de son dispositif industriel. T&I gère le portefeuille d'investissements et s'assure de leur bonne réalisation technique dans les délais et aux conditions économiques prévus.

L'organisation de T&I est structurée en huit Directions « métiers » qui interagissent et coordonnent l'activité des Régions définie dans le plan industriel :

- la **Direction « Sécurité/Qualité »** définit la politique, les objectifs et les méthodologies du Groupe en matière d'amélioration des performances Sécurité (taux de fréquence des accidents), Qualité perçue par le client (nombre et traitement des réclamations), homologations/certifications et exigences réglementaires ;
- la **Direction « Lean Management & Maintenance »** coordonne la mise en place des plans d'amélioration de la compétitivité des Régions au travers de l'initiative Groupe « CAP20 », élabore et déploie le référentiel d'Excellence Opérationnelle du Groupe en s'appuyant sur les méthodologies de *lean management*. Elle est également en charge de la politique de maintenance des équipements industriels du Groupe et des démarches d'amélioration associées ;
- la **Direction « Industrial Layout/Masterplanning »** réalise avec les Régions les études stratégiques associées à l'élaboration du plan industriel du Groupe et les études de transformation du dispositif industriel. Elle est également en charge de la stratégie et du déploiement du digital industriel (« Industry 4.0 ») ;
- la **Direction « CAPEX/Projets/Engineering »** gère le portefeuille d'investissements dans le cadre du plan stratégique et du processus de budget annuel et est en charge du processus de qualification et d'autorisation des dossiers d'investissements. Elle est également en charge des méthodes de gestion de projet et d'engineering pour l'ensemble du Groupe, ainsi que du développement du savoir-faire concernant les technologies d'automatisme. Elle participe opérationnellement aux dossiers majeurs d'investissements ou de M&A ;

- la **Direction « Sourcing »** est en charge de l'ensemble des achats du Groupe. Elle définit et coordonne les politiques achats, et les équipes opérationnelles basées en Région lui rapportent hiérarchiquement ;
- la **Direction « Supply Chain »** est opérationnellement en charge de l'élaboration du plan moyen terme de production et de l'arbitrage des allocations de commandes et de gestion des capacités de production au niveau Groupe (*Sales & Operation planning*). Elle définit les politiques, les objectifs et les méthodologies en matière d'amélioration des performances de livraison (ponctualité, lead times) et de logistique (service, coûts) ;
- la **Direction « Technology & Performance Upstream »** est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la fabrication d'acier, du laminage, du traitement thermique et du contrôle non destructif. Elle est également en charge du plan et des méthodologies d'industrialisation des produits tubulaires, et de la promotion du digital industriel (« Industry 4.0 ») auprès des Régions et de leurs sites industriels ;
- la **Direction « Technology & Performance Downstream »** est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production, et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la finition des tubes, du filetage et des technologies « *Dopefree* » (*Cleanwell*<sup>®</sup>) appliqués aux connexions VAM<sup>®</sup>. Elle est en charge de l'industrialisation des produits VAM<sup>®</sup> pour l'ensemble des sites de filetage du Groupe.

#### DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Le département Développement et Innovation (D&I) regroupe les Directions des différentes Lignes de Produits du Groupe et les différents métiers au service de leur développement : marketing, commercial, promotion technique et innovation/Recherche et Développement, propriété industrielle.

D&I est en charge de la stratégie de développement des lignes de produits et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation du portefeuille produits, du portefeuille clients et notamment des grands comptes, de la Recherche et Développement, de l'innovation pour l'élargissement de nos axes de différenciation et de création de valeur vers des solutions clients y compris digitales.

D&I gère le portefeuille de développement produits et services, et s'assure de leur mise sur le marché dans les délais et aux niveaux de performances prévus pour atteindre la création de valeur attendue.

L'organisation de D&I est structurée en trois lignes de produits qui interagissent avec les régions et coordonnent l'activité de développement transversalement. Les directeurs de lignes de produits sont appuyés par la Direction de l'Innovation et de la Recherche et Développement. Le plan d'action est décliné par Ligne de Produit et appuyé par plusieurs feuilles de route transversales couvrant les différents domaines de l'excellence commerciale et de l'excellence en innovation.

Les Directions des Lignes de Produits couvrent l'ensemble des marchés du Groupe, soit :

#### I. OCTG et Accessoires

- les **OCTG** (*Oil Country Tubular Goods*) regroupent les tubes de cuvelage et les tubes de production utilisés pour la construction des puits de production de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des joints VAM<sup>®</sup> ainsi que l'ensemble du système VAM<sup>®</sup> comprenant : les équipes d'ingénieurs chantier capables d'accompagner nos clients sur leurs appareils de forage 24/7 (VAM<sup>®</sup> Field Services International) ; le réseau d'environ 200 licenciés VAM<sup>®</sup>, audités annuellement, assurant la réparation

et la maintenance du joint VAM® dans le monde entier au plus près des zones d'opération ; les équipes d'ingénieurs de VAM® Global Solutions assurant l'aide à la conception des puits, les formations produits, et l'aide à l'optimisation de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) de nos clients jusqu'à l'exécution de contrats de services.

- les **Accessoires** regroupent l'ensemble des produits, majoritairement Pétrole et gaz, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires à l'optimisation de la production des puits de pétrole ou de gaz.

## II. Line Pipe Project

- le **Line Pipe Project** lié aux marchés EPCI (« *Engineering, Procurement and Construction, and Installation* » ou ingénierie, approvisionnement, construction et installation) regroupe les tubes, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier, de la tête de puits à la plate-forme ou au bateau de production ainsi que les tubes nécessaires au raccordement de ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage onshore.

## III. Spécialités

- Le **Line Pipe Process** regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, tant en exploitation offshore (FPSO : *Floating Production Storage and Offloading* ou unité flottante de production, de stockage et de déchargement/FLNG ou *Floating Liquefied Natural Gas* ou unité flottante de liquéfaction de gaz naturel) qu'en onshore (LNG ou gaz naturel liquéfié, raffinage, pétrochimie).
- L'**Industrie** regroupe une grande diversité d'applications industrielles : machines agricoles, vérins, grues, construction (offshore, ponts, stades, etc.), industries mécaniques.
- Le **Marché des centrales thermiques conventionnelles**<sup>(1)</sup> utilisant le charbon ou le gaz en cycle combiné regroupe l'ensemble des tubes fournis pour la construction de chaudières, d'échangeurs et de tubes pour la circulation de la vapeur jusqu'aux turbines.
- Le **Marché des centrales thermiques utilisant l'énergie nucléaire** concerne les tubes de générateurs de vapeur pour le circuit primaire ainsi que les tubes pour l'alimentation en vapeur des turbines.
- Les **Renouvelables** regroupent l'ensemble des applications pour lesquelles le Groupe commercialise ses produits (géothermie, biomasse etc.) et/ou pour lesquelles le Groupe recherche des opportunités de développement (outre les applications précédentes, ceci concerne le solaire, les bio-fuels et l'hydrogène).

Les fonctions support aux Directions des Lignes de produits recouvrent :

- La **Direction de la Stratégie Marketing**, qui est en charge d'anticiper l'évolution de nos marchés pour aider les Lignes de Produits du Groupe à adapter ses offres et évaluer les opportunités de diversifications ;
- La **Direction Grands Comptes**, qui est en charge d'optimiser le développement commercial des comptes clés du Groupe sur l'ensemble des régions et pour l'ensemble des lignes de produits ;
- La **Direction de la Recherche et Développement**, qui intègre l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, en Allemagne, au Brésil et aux États-Unis. Elle est en charge de développer les produits et process performants nécessaires au développement de notre offre client, dans les délais et les budgets prévus. Elle s'assure de la capitalisation du savoir-faire du Groupe

en matière de Recherche et du Développement des compétences internes. Elle développe aussi des partenariats avec des sociétés ou universités capables de nous apporter les compétences complémentaires et participe à de nombreux JIP (*Joint Industry Programs*) pour développer avec nos clients des solutions adaptées ;

- La **Direction de l'Innovation**, qui est en charge d'accélérer la diversification de notre offre en accompagnant les lignes de produits pour élargir notre proposition de valeur vers les services, grâce à l'évaluation de nouveaux modèles économiques en relation notamment avec le Digital. Elle est en charge d'identifier les relais de croissance envisageables au-delà du cœur de métier actuel du Groupe ;
- La **Direction de la Propriété Industrielle**, qui est en charge de la veille technologique, du dépôt de brevets et de la défense de la propriété industrielle du Groupe. En 2019, le Groupe a déposé 20 brevets.

## RÉGION EUROPE/AFRIQUE

Berceau historique et technologique du Groupe, la Région Europe/Afrique sert l'ensemble des marchés de Vallourec à partir de ses unités de production et de services. L'activité industrielle regroupe des laminoirs, des usines de traitement thermique, de finition et de spécialités.

Les objectifs de l'activité de la Région Europe/Afrique sont de garantir la satisfaction de ses clients en leur fournissant une large gamme de produits répondant à leurs attentes et à coûts compétitifs. La Région fournit également les autres Régions de Vallourec et peut commercialiser leurs produits sur sa propre zone géographique pour accompagner le développement de l'activité globale du Groupe sur ses différents marchés.

L'activité repose notamment sur la complémentarité entre Vallourec Tubes France – France (100 %), qui opère des usines de traitement thermique à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Hauts-de-France) et une forge à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France), et Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne (100 %), qui exploite quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie-du-Nord – Westphalie). Ces tuberies sont équipées d'un laminoir Continu, d'un laminoir Stiefel, d'un laminoir Pèlerin et d'une presse Erhardt qui permettent avec la forge d'Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France) et le laminoir Assel de Montbard (Côte-d'Or), d'une part, de couvrir une des gammes de produits les plus larges au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances d'acier et, d'autre part, de proposer des opérations de finition.

L'ensemble des laminoirs européens est en majorité approvisionné en matières premières par des aciéries européennes et notamment, pour les aciers ordinaires, par celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital.

En complément de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Transformation du Groupe lancé en 2016, dont une des composantes majeures était la rationalisation des capacités de production de la Région Europe/Afrique, Vallourec a initié fin 2018 un plan d'économies de grande envergure pour restaurer la compétitivité et la rentabilité de ses activités allemandes. Ce nouveau programme comprend une réduction significative des effectifs, une réduction de des coûts (matières premières, industriels, administratifs et commerciaux) et l'optimisation des flux de production.

La rationalisation des actifs industriels européens en France et en Allemagne est reflétée dans la baisse du nombre de sites du Groupe. L'Europe se positionne désormais comme un centre d'excellence pour la production des produits premium, adressant les marchés locaux tout

(1) Le nombre de projets de développement de centrale thermique à charbon a été réduit en Asie en 2018, conduisant à une baisse de la demande de tubes pour ces applications. Compte tenu de cette baisse, qui s'inscrit sur le long terme, le Groupe a annoncé, le 20 février 2019, avoir initié le projet de cession des actifs dédiés aux centrales conventionnelles au charbon. Le Groupe recherche un partenaire pour les activités Énergie électrique dédiées aux centrales conventionnelles au charbon, incluant les usines de Reisholz (Allemagne) et VCHA (Chine).

en offrant une route de production flexible permettant des délais de livraisons courts pour l'export.

En particulier, le Groupe a décidé de fermer l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles. Cette décision sera effective au second semestre 2020.

Voir *infra* section 3.6 « Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique ».

### Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Coordonnées globalement au niveau de la Région, les activités industrielles et commerciales OCTG Europe/Afrique s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil & Gas France (VOGF) – France (100 %), qui réalise la production de connexions fileté standards et de tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement multifonctionnel *Cleanwell*®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage ;
- Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne (100 %) dispose de lignes de filetage et de finition pour assurer la production de joints standards et de tous les produits de la gamme premium VAM® sur son site industriel de Düsseldorf-Rath ;
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 % regroupe des installations spécialisées dans le filetage, à Clydesdale Bellshill (Écosse) et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire notamment les besoins du marché de la mer du Nord ;
- Vallourec Nigeria Ltd. – Nigeria (100 %) exploite une usine de filetage de tubes et de finition pour les *Line pipes* située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Opérationnelle depuis décembre 2009, elle approvisionne le marché local.

### Onshore Line Pipe/Process

L'activité Onshore Line Pipe est dédiée au marché du transport de pétrole et de gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier), d'une part, et de l'aval (*downstream*), d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités Onshore Line Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH. De fortes synergies sont créées avec des filiales du Groupe orientées Services comme avec Serimax – France (80 %) pour le soudage ou encore le revêtement avec Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 100 % de Serimax).

### Powergen/ST&P

Ces dernières années, les marchés accessibles depuis l'Europe pour Vallourec sur le segment des centrales thermiques au charbon se sont fortement réduits. En effet, la demande de nouvelles centrales s'est déplacée vers l'Asie, et notamment en Chine où les producteurs d'électricité chinois ont qualifié des fournisseurs chinois pour leurs besoins en tubes critiques. Par ailleurs, les politiques énergétiques sont de plus en plus favorables au développement des énergies renouvelables.

N'étant plus en mesure d'assurer seul un niveau de charge satisfaisant à ses usines pour ce marché, le Groupe a décidé en 2018, d'une part, de fermer la ligne de finition pour les tubes chaudières de petits diamètres de la tuberie de Saint-Saulve et, d'autre part, de lancer la recherche d'un partenaire stratégique pour reprendre ses usines de Reisholz

(Allemagne) et de Changzhou (Chine), spécialisées dans la production des tubes chaudières de grands diamètres. La hausse des tarifs douaniers appliqués par les autorités chinoises depuis juin 2019 à une part importante des tubes en acier fabriqués en Allemagne à destination du marché chinois de l'énergie électrique conventionnelle rend désormais la cession de cette activité peu probable. Au premier trimestre 2020, il a été décidé de fermer l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles. Cette décision prendra effet au second semestre 2020.

### Industrie

Le Groupe commercialise des profils creux, des tubes et des ébauches fabriqués dans ses unités industrielles européennes pour les marchés de la mécanique (grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG...), de l'automobile (tubes pour roulement, ébauches à étirer...) et de la construction (ponts, stades, plateformes autoélévatrices offshore, terminaux d'aéroport, halls d'exposition...). Les activités industrielles et commerciales Industrie sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France, Vallourec Deutschland GmbH et Vallourec Bearing Tubes.

Vallourec et Interpipe, producteur ukrainien de tubes sans soudure, ont créé une joint-venture, Vallourec Niko Tube – Ukraine (50,1 %), pour produire en coopération des tubes sans soudure en carbone non-OCTG, destinés au marché européen. Ces produits, principalement dédiés aux applications mécaniques, sont laminés par Interpipe avant d'être conditionnés et contrôlés dans une unité de finition commune, gérée par Vallourec et localisée à Nikopol (Ukraine). Ces tubes sont commercialisés en Europe depuis fin 2018 sous la marque Vallourec.

### Activités de Spécialité

Vallourec Bearing Tubes – France (100 %) est un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité de tubes pour roulements, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches pour le marché Pétrole et gaz. Vallourec Bearing Tubes dispose d'une usine à Montbard (Côte-d'Or) équipée d'un laminoir à chaud et d'un traitement thermique.

Vallourec Umbilicals – France (100 %), située à Venarey-lès-Laumes (Côte-d'Or, France), fabrique des tubes soudés en acier inoxydable super-duplex pour les ombilicaux à destination du marché Pétrole et gaz offshore.

## RÉGION MOYEN-ORIENT/ASIE

### Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités OCTG Moyen-Orient/Asie s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd. – Chine (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe), créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz ;
- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois ainsi que les produits « API » de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) à l'exportation et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %), opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique ;
- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API, NS® et VAM® depuis 1985 ;



- Vallourec Saudi Arabia Ltd. – Arabie saoudite (80 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium ;
- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,6 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Cette société exploite en particulier un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché Pétrole et gaz. Depuis 2011, Vallourec détenait 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)). Fin 2016, Vallourec a réalisé l'acquisition de 79,6 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels courant 2017. Cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM® et les tubes de Vallourec Tianda.

### Powergen/ST&P

Les activités Powergen sont notamment exercées à travers la société Vallourec China anciennement dénommée Vallourec Changzhou Co., Ltd. (Chine).

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité, située à Changzhou dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure.

Comme indiqué ci-avant, le Groupe a décidé en 2018 de lancer la recherche d'un partenaire stratégique pour reprendre ses usines de Reisholz (Allemagne) et de Changzhou (Chine), spécialisées dans la production des tubes chaudières de grands diamètres.

### Tubes de spécialité (« Specialty Products »)

L'activité Tubes de spécialité (« Specialty Products ») regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes sans soudure en inox ou en alliages spéciaux, principalement à destination des marchés de l'énergie nucléaire.

L'activité Tubes de spécialité s'opère principalement autour des sociétés suivantes :

- Valinox Nucléaire – France (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire. L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire ;
- Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd. – Chine (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire a été créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine et inaugurée le 6 juin 2013.

### RÉGION AMÉRIQUE DU NORD

#### Pétrole et gaz

Les activités en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (80,5 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de

filetage. La production de Vallourec Star, LP est dédiée à 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma) ;

- VAM USA LLC – États-Unis (51 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). En association avec NSC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, cette société a pour activité le filetage de joints premium VAM® et la fourniture de services.

Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles ;

- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %) est spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM® ;
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'unités de production à Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que d'un bureau commercial à Calgary (Alberta) ;
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct du Groupe) produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).

### RÉGION AMÉRIQUE DU SUD

#### Brésil

En 2018, le Brésil a poursuivi le déploiement du Plan de Transformation lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2016, avec la création d'une nouvelle filiale issue de la fusion des actifs et activités de Vallourec Sumitomo Tubos do Brasil Ltda et de Vallourec Tubos do Brasil S.A. La société nouvellement créée, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB), a été conçue pour renforcer l'ancrage industriel au Brésil et optimiser la compétitivité de la base de production brésilienne. Dans le cadre du Plan de Transformation, en juillet 2018, le haut-fourneau de l'usine de Barreiro a été arrêté afin de promouvoir les synergies et d'optimiser la production industrielle. Toujours dans le cadre du Plan de Transformation, la majeure partie des activités est désormais orientée sur les exportations vers les marchés étrangers.

Les activités de la Région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés suivantes, détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR) (100 %), holding des entités brésiliennes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB) (VBR, 84,6 %) en partenariat avec Nippon Steel Corporation (NSC (anciennement NSSMC), 14 %) et Sumitomo Corporation (0,4 %) est le résultat de la fusion des actifs et activités susmentionnées, qui réunit les sites industriels de Jeceaba, Barreiro (État de Minas Gerais) et Serra (État d'Espírito Santo) :
  - le site industriel de Jeceaba est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'un laminoir haut de gamme et comprend également une unité de pelletisation dont les pellets sont utilisés par le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local brésilien, une aciérie (avec un haut-fourneau et un four électrique) pour la production de Barreiro et de l'usine de Jeceaba, un laminoir innovant et des lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM®,

- le site de Barreiro est situé dans le quartier de Belo Horizonte depuis plus de 60 ans et occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe des équipements de production, des installations de laminage à chaud aux lignes de finition pour les tubes. Le site de Barreiro fournit notamment des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, le site accueille le centre de recherche *Vallourec Research Connections Center Brazil* (VRCC Brazil) qui teste tous les nouveaux raccords filetés exclusifs, conformes aux normes du secteur et garantit le niveau de performance requis pour les environnements pré-salifères difficiles,
- VSB intervient également en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés du Pétrole et gaz internationaux. Les produits semi-finis sont exportés à destination des usines de finition de Vallourec implantées dans le monde entier,
- les tubes sans soudure de VSB sont destinés aux applications suivantes :
  - le marché pétrolier et gazier, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration et la production pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, accessoires et connexions premium VAM®) et le transport du pétrole et du gaz (tubes pour conduites, colonnes, conduites d'écoulement...). Les tubes de VSB offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance à la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates,
  - le marché Industrie (Pétrochimie, production d'énergie, génie mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs opérant en étroite collaboration avec Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. afin de garantir la qualité et une assistance technique,
  - le marché automobile (véhicules légers, camions et matériel agricole), avec des pièces de précision telles que les roulements, tuyaux d'injecteurs pour moteurs diesel et pièces forgées comme les essieux et arbres de transmission, et
  - les marchés du génie civil et de la construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structures pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées ;
- Vallourec Florestal Ltda – Brésil (100 %) plante et exploite des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants nécessaires à la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda dispose de 230 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement environ 113 000 hectares pour la plantation d'eucalyptus. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, carbonisation et livraison à flux tendu de charbon de bois pour les hauts-fourneaux de VSB ;
- Vallourec Mineração Ltda – Brésil (100 %) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Sa capacité de production annuelle s'élevait à environ 4,7 millions de tonnes de minerai de fer en 2018. Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire des autorités de l'État de Minas Gerais pour l'extension de la capacité de production avec la construction d'une nouvelle unité de traitement qui devrait permettre d'atteindre une capacité de production totale de 8,5 millions de

tonnes en 2022. En 2019, le volume de production atteint a été de 6,2 millions de tonnes. La production de minerai de fer devrait rester à un niveau comparable jusqu'à la réalisation du projet d'extension. La mine approvisionne les hauts-fourneaux et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées. Elle commercialise également sa production sur les marchés locaux ;

- Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) – Brésil (100 %), fournit des revêtements anticorrosion (polypropylène à triple couche ou polyéthylène) appliqués sur les tubes soudés et sans soudure ;
- Vallourec Transportes & Serviços Ltda – Brésil (100 %) offre des prestations de services d'inspection et de réparation de tubes, des accessoires premium pour le marché du pétrole et du gaz, ainsi qu'une vaste panoplie de services d'assistance opérationnelle pour ce même secteur.

### Uruguay

- Vallourec Uruguay S.A. – Uruguay (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Amérique du Sud.

### ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS HOLDING

Vallourec est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec, qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

### SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

La société Vallourec USA Corporation (filiale américaine détenue à 100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- au Royaume-Uni ;
- en Chine ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

## 3.3 Innovation, Recherche et Développement

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont

confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium.

### 3.3.1 Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement

#### 3.3.1.1 Informations et chiffres clés

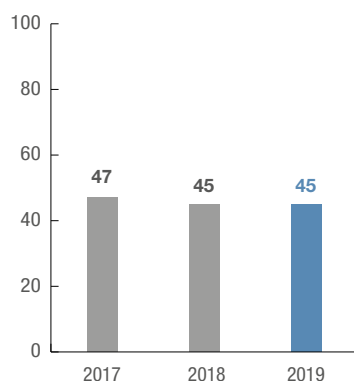
La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'innovation est une priorité pour le Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ; et
- les services et solutions.

En 2019, les dépenses en Recherche et Développement (R&D) se sont élevées à 45 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de R&D au cours des trois dernières années. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.

En millions d'euros



Depuis avril 2017, les compétences de Vallourec en R&D, en Marketing et en Innovation sont coordonnées au sein d'un unique département : le Département Développement & Innovation (D&I). Cette Direction centrale comprend également les lignes de produits. Grâce à cette organisation, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à près de 500 chercheurs et techniciens en 2019.

Les défis technologiques majeurs du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (onshore et offshore) et aider les opérateurs et EPCI (*Engineering, Procurement, Construction and Installation*) à trouver des solutions pour réduire leur coût total de possession ou TCO (*Total Cost of Ownership*) ; le Groupe développe le levier du digital sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de la conception des installations, en passant par la traçabilité, la mise en œuvre, jusqu'au suivi de l'intégrité pendant l'utilisation) pour accompagner ses clients en ce sens ;

- pour le marché des énergies renouvelables, le Groupe doit valoriser la contribution des caractéristiques de sa gamme de produits et solutions pour la production électrique ainsi que le stockage d'énergie et la mobilité, afin d'accompagner la transition énergétique ;
- pour le marché Industrie, le Groupe doit réduire le poids des infrastructures mécaniques en créant des structures plus légères et augmenter la charge utile des conceptions existantes.

#### 3.3.1.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose à travers le monde de six centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

En France, à Aulnoye-Aymeries :

- le centre de recherche historique du Groupe, le *Vallourec Research Center France*, est consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole & gaz. Il assure également une assistance technique aux usines et divisions du Groupe. Récemment de nouvelles compétences ont été développées tel que dans le domaine les procédés de Fabrication Additive, ou le transport et le stockage du CO<sub>2</sub> pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe ;
- le *Vallourec Research Center Connections* développe et valide la gamme de connexions filetéées VAM. Depuis plus de 50 ans, ses équipes d'experts mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetéées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Quel que soit le besoin des opérateurs pétroliers et gaziers, les performances de la solution ainsi conçue sont validées à l'aide de tests sur échantillons de taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre nos produits à toutes les contraintes opérationnelles (opérations de vissage et dévissage dans un premier temps, puis application de charges combinées sous température). Les compétences du *Vallourec Research Center Connections* se sont élargies suivant deux axes ces dernières années. Le premier axe est dédié à la solution *Cleanwell*<sup>®</sup> pour répondre à la demande croissante de nos clients visant la suppression de la graisse de vissage. Le second axe, focalisé sur les solutions digitales, s'est concrétisé par la création du département VAM DATA pour mieux accompagner nos clients pendant les phases de mise en œuvre des produits sur chantiers.

En Allemagne, à Düsseldorf et Riesa :

- le *Vallourec Research Center Germany* est dédié à la conception et au développement de tubes en acier destinés aux centrales électriques, aux infrastructures mécaniques et aux conduites de pétrole et de gaz. Ses domaines de compétences sont principalement la conception d'acier, la tenue au fluage et la résistance à l'oxydation ou à la corrosion se produisant à haute température (au-delà de 400 °C). Il abrite également un laboratoire de soudage. Il assure enfin une assistance technique aux divisions et usines ;

- le *Vallourec Research Rolling Technology* est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes sans soudure en acier. Ce centre historique innove dans les procédés cœurs de Vallourec en s'appuyant sur des compétences de partenaires externes, dont des universités. Il est renforcé par le *Vallourec Competence Center Riesa*, un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage et de laminage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe. Ils sont également utilisés comme outils de formation et unités pilote pour les développements de l'Industrie 4.0.

Au Brésil, à Belo Horizonte et Rio de Janeiro :

- les unités de recherche *Vallourec Research Center Brazil* regroupent des équipes d'experts, des laboratoires de tests et d'essais, adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de ses clients brésiliens et en élaborent de nouvelles. Le *Vallourec Competence Center Rio* est implanté dans le parc technologique de l'université de Rio de Janeiro à proximité du centre de recherche de Petrobras (CENPES) et de laboratoires académiques. Il prend part à des collaborations techniques utilisant des technologies matures et en devenir. Enfin, Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement.

Aux États-Unis, à Houston :

- le *VAM USA Research Center Connections* se consacre, en coordination avec le *Vallourec Research Center Connections* d'Aulnoye-Aymeries, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Ses capacités de conception et de test ont notamment permis la mise sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF, VAM® 21 HT, VAM® SPRINT) et pour les puits *Deep Offshore* (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3).

Concernant le filetage des connexions, le *VAM Threading Competence Center* industrialise l'ensemble des moyens de production des connexions VAM® et accompagne les opérations dans les usines du Groupe. Il met à la disposition des usines les standards d'équipements à investir, les outillages, ainsi que les modes opératoires et de maintenance critiques. Ce centre de compétence dispose d'une ligne de production dédiée pour optimiser les opérations de filetage et tester industriellement les solutions en avance de phase des développements R&D.

Le Groupe exerce également des activités de R&D dans d'autres régions du monde, notamment en Indonésie, à travers sa filiale PT Citra Tubindo, et au Japon, avec son partenaire de longue date NSC (anciennement NSSMC).

### 3.3.1.3 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels.

Avec Petrobras, le Groupe met en place des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation des réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (eaux très profondes, champs pré-salifères, environnements corrosifs avec H<sub>2</sub>S, CO<sub>2</sub>). Le Groupe accompagne Petrobras et les nouveaux acteurs pétroliers (ExxonMobil, Total, Statoil) sur les développements des champs complexes et très corrosifs du pré-salifié (*Deep Offshore*).

Avec Total, en mer du Nord, le Groupe développe des connexions et grades premium permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles de type haute pression/haute température (HP/HT), ou des tubes pour ombilicaux.

Au Moyen-Orient, le Groupe a qualifié en 2019 du VAM® HTTC (connexion alliant d'excellentes performances d'étanchéité à une capacité de résistance inégalée à la torsion) avec la solution *Cleanwell*® pour le client ADNOC. Cette qualification a été concrétisée par des commandes à produire en 2020. De plus, l'activité est restée très soutenue avec notre client Saudi Aramco.

Avec Chevron, une nouvelle génération de semi-intégrale haute performance, le VAM® SLIJ3, pour les développements en *Deep Offshore* dans le golfe du Mexique, a été qualifiée.

En 2019, plusieurs descentes de colonnes avec la solution *Cleanwell*® ont eu lieu en particulier en mer du Nord, et ont démontré les avantages procurés par le produit : une diminution des rejets, une vitesse de mise en œuvre accrue, tout en procurant plus de sécurité sur les plateformes, et une meilleure protection de l'environnement.

En 2019, le Groupe a aussi qualifié une première commande, à produire en début 2020, sur tubes refoulés avec une nouvelle connexion le VAM® EPIC pour SHELL dans le golfe du Mexique.

Avec ses clients traditionnels se diversifiant dans les énergies renouvelables (éolien en mer, solaire, hydrogène...), le Groupe réfléchit aux transformations nécessaires de son portefeuille de produits.

Avec de nouveaux clients issus des énergies renouvelables, le Groupe poursuit ses démarches d'innovation afin d'explorer ensemble de nouvelles solutions.

Le Groupe développe également des programmes de Recherche et Développement dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité. C'est le cas notamment avec NSC, avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et gaz.

Le Groupe participe également à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires en Europe et à travers le monde.

### 3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée

La stratégie d'innovation du Groupe est de maintenir notre différence sur notre gamme de produits premium tout en développant de nouvelles solutions liées à l'usage de nos produits ainsi que de nouveaux marchés. En ligne avec cette stratégie, le Département Développement & Innovation (D&I) renforce les capacités et compétences d'innovation des équipes du Groupe, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur nos marchés et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et efficaces.

#### 3.3.2.1 Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les offres Vallourec de demain, D&I organise des ateliers de compréhension des besoins clients et de génération d'idées, nommés *Front-End Innovation Workshop*.

Ces ateliers permettent de déployer un langage d'innovation commun, de renforcer et diffuser la connaissance marché auprès de toutes les équipes contribuant à l'innovation et d'utiliser avec succès les outils de créativité adaptés à Vallourec. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : R&D et Marketing, mais aussi Vente et Industrialisation.

Cette démarche, basée sur la collaboration et l'intelligence collective, le partage des connaissances et des expériences, la génération d'idées en groupes, permet d'obtenir des résultats efficaces tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe.

Depuis 2017, ces ateliers sont également menés directement avec nos clients. Ils permettent d'échanger sur leurs problématiques d'usage de nos produits, de mieux comprendre leurs besoins et d'y répondre efficacement. Les retours clients montrent que ces démarches permettent de renforcer l'image de Vallourec en tant que partenaire, fournisseur de solutions innovantes, au-delà des produits premium.

En parallèle, sur les projets en cours de développement, D&I supporte les équipes projet pour assurer une exécution efficace synonyme de temps de mise sur le marché les plus courts possibles. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la valeur clients, la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

Le portefeuille de projets des lignes de produit est revu régulièrement pour en vérifier la valeur. Cela conduit à arbitrer et prioriser entre les projets.

Pour développer les nouvelles solutions de manière agile, des « Boosters », qui sont des outils d'exécution, ont été mis en place ces dernières années. Conduits par un binôme Responsable Business – Responsable Produit, ils ont pour but de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies tout en faisant croître les nouvelles compétences associées.

Vallourec a étendu sa démarche d'innovation à l'ensemble de ses collaborateurs en lançant une plateforme d'innovation interne. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de faire fructifier les idées innovantes des collaborateurs. L'objectif est de faire émerger des idées dont les chances de succès techniques et commerciaux sont élevées, afin de proposer de nouvelles offres de valeur à nos clients. Cette plateforme a permis de placer l'innovation au cœur de l'entreprise et exploite toute la créativité des équipes.

Le Groupe a enfin lancé en 2019 son second *Open Innovation Challenge*, afin de nouer de nouveaux partenariats avec des entreprises innovantes, des laboratoires et des start-up. Une plateforme externe d'*Open Innovation* a été mise en ligne pour l'occasion.

Cette plateforme est animée sous forme de challenge ouvert sur des thèmes particuliers. Cette année, le thème était de proposer des solutions pour ajouter de nouvelles fonctions à nos tubes, des « tubes augmentés », via de nouvelles propriétés de surface, ou de la transmission d'énergie et/ou d'information.

Les acteurs externes ont été conviés à proposer leurs idées pour répondre à ce défi. Plus de 40 start-up et sociétés, venant de tous les continents, ont proposé leur offre. Des développements de solutions innovantes, dans un esprit de collaboration gagnant/gagnant, sont en cours avec les meilleures sociétés sélectionnées.

Les partenariats lancés avec les start-up sélectionnées lors de ces initiatives permettent à Vallourec d'intégrer les technologies les plus récentes et innovantes, d'accélérer les projets de développement et d'élargir les échanges entre équipes.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

#### 3.3.2.2 Le programme « Expert Career »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » qui couvre 14 domaines de compétences dont l'élaboration de l'acier, le laminage, le traitement thermique, les essais non destructifs, le filetage, la modélisation numérique, la science des matériaux, et les applications Produits. Spécialement conçu pour développer et récompenser les employés avec des compétences techniques rares, il offre un chemin pour le développement de carrière, donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. Aujourd'hui, il y a plus de 250 employés experts qui sont sur l'un des quatre niveaux de la piste de carrière d'expert. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance.

### 3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

#### 3.3.3.1 La forêt et les hauts-fourneaux

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois, et optimisation de la production d'acier.

#### 3.3.3.2 Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage des aciers et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en aciers premium.

### 3.3.3.3 Fabrication à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de fabrication à chaud de tubes en acier sans soudure, inventé en 1886 par les frères Mannesmann, est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche. Vallourec propose une large gamme d'acier, jusqu'à 13 % de Chrome.

Le Groupe a développé d'autres procédés, parmi lesquels le procédé breveté *Premium Forged Pipes* (PFP®), pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les marchés de la mécanique et de l'énergie. Il est déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud (PQF, FQM...).

### 3.3.3.4 Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Le procédé de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers des tubes du Groupe sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

### 3.3.3.5 Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis permettant d'assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation. Des bancs de contrôles non destructifs à la pointe de la technologie, capables de détecter des imperfections indépendantes de l'orientation, sont utilisés quotidiennement pour l'inspection des produits haut de gamme.

### 3.3.3.6 Communautés de procédés

Des Communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition des tubes (revêtement, marquage, usinage...). Des benchmarks sont faits régulièrement pour s'assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes aux règles de l'art (*best practices, best available technologies*). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts importants de Recherche et Développement internes. La plateforme interne SHALYN Industrie 4.0 a été mise en place pour la gestion et le contrôle des procédés de fabrication. Les systèmes de niveau 2 et les applications de pointe sont connectés afin d'améliorer en continu les performances de nos produits et services.

## 3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe

### 3.3.4.1 Normes appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émission de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

### 3.3.4.2 Les organismes de normalisation et les normes appliquées dans les différentes zones géographiques

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'*International Standardization Organization* (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (le VMS) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la logistique, regroupés dans un programme ambitieux nommé « Index » et piloté par l'un des membres du Directoire. Ce système garantit que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API, ASTM et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

### 3.3.5 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs, le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger, et le développement des compétences dans les nouveaux domaines d'innovations du Groupe.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2019. Le Groupe a ainsi déposé 20 nouveaux brevets de base et procédé à plus de 500 extensions géographiques de brevets. La protection par brevet a été maintenue à un niveau élevé et stable avec

plus de 4 100 brevets dans le monde et une défense soutenue et réussie des brevets du Groupe en opposition. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets est ainsi resté stable en 2019 par rapport à 2018.

En 2019, Vallourec a également poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers les enregistrements, les renouvellements et les procédures d'opposition. En particulier, la marque Vallourec a été redéposée pour couvrir les nouveaux services en développement dans le Groupe.

## 3.4 Contexte de marché

### 3.4.1 Pétrole et gaz

#### 3.4.1.1 Le marché mondial du pétrole et du gaz

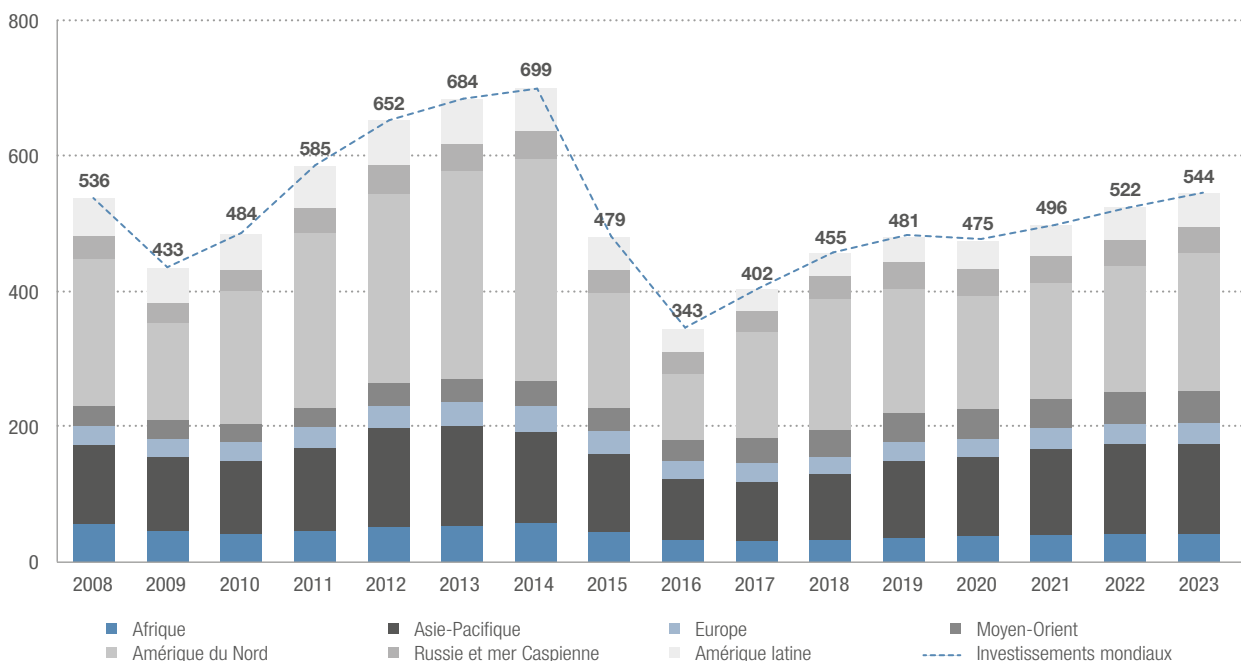
La demande pour les tubes sans soudure dépend principalement du niveau des investissements de la part des acteurs du marché Pétrole et gaz dans l'Exploration et la Production (E&P).

Les prévisions d'IHS Markit, reprises ci-dessous, et mises à jour en décembre 2019 indiquent une croissance annuelle de ces investissements de 5,6 % en 2019 par rapport à 2018.

Pour la période 2019-2023, les prévisions concernant les investissements industriels amont s'élèvent à + 3 %.

#### Évolution des investissements d'exploration et de production par zone géographique

En milliards de dollars US

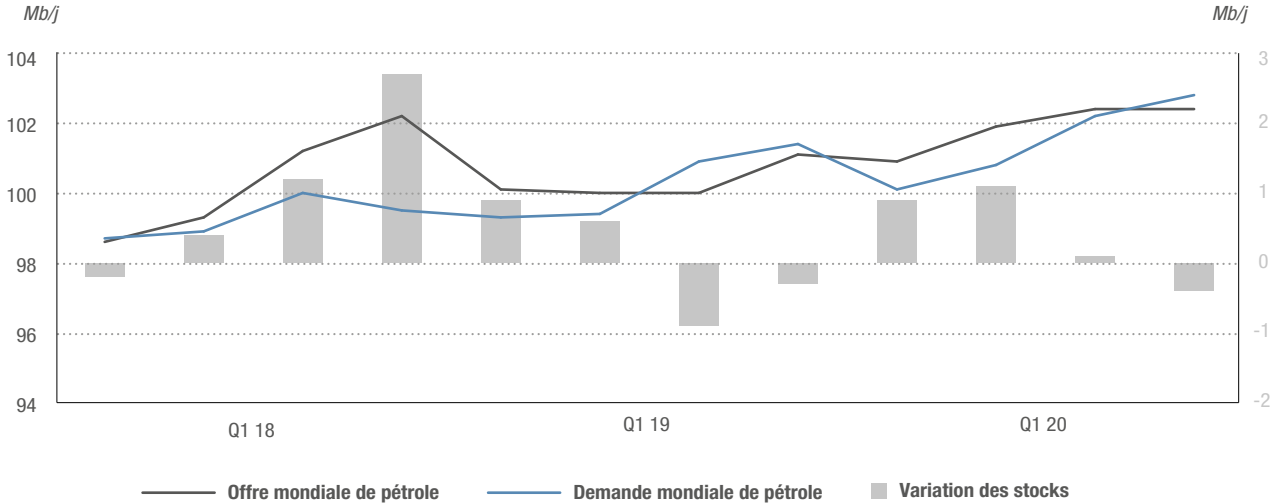


Source : IHS – Global Upstream Spending – Décembre 2019.

L'équilibre entre l'offre et la demande, ainsi que les variations des prix sont les principaux éléments qui déterminent l'évolution du marché Pétrole et Gaz.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre de l'offre/demande de pétrole jusqu'à mi-2020 (hypothèses de Vallourec pour 2020 ; millions de barils par jour : mb/j ; ces hypothèses ont été réalisées avant l'épidémie covid-19).

## Équilibre entre l'offre et la demande de pétrole



## LA DÉPLÉTION EST ÉGALEMENT UN PILIER ESSENTIEL DE LA DEMANDE EN PRODUITS PÉTROLE ET GAZ

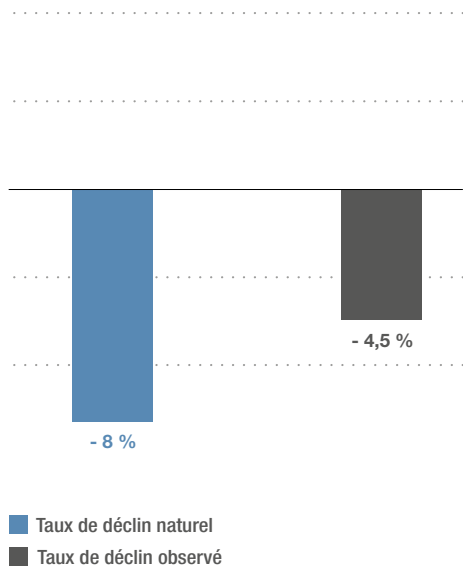
Au fil du temps, la production des puits de pétrole décline naturellement jusqu'à un point au-delà duquel il n'est plus rentable de les exploiter. C'est ce qu'on appelle le «taux de déclin». À mesure que la production chute à cause de ce déclin, les clients du groupe Vallourec doivent développer de nouveaux projets d'exploration et production pour remplacer ces volumes pour continuer de répondre à la demande, stimulant ainsi la demande pour les solutions tubulaires Pétrole et gaz du Groupe.

Le « taux de déclin observé » correspond au déclin annuel de la production si les seuls investissements réalisés visent à soutenir la production des gisements existants sans en exploiter de nouveaux.

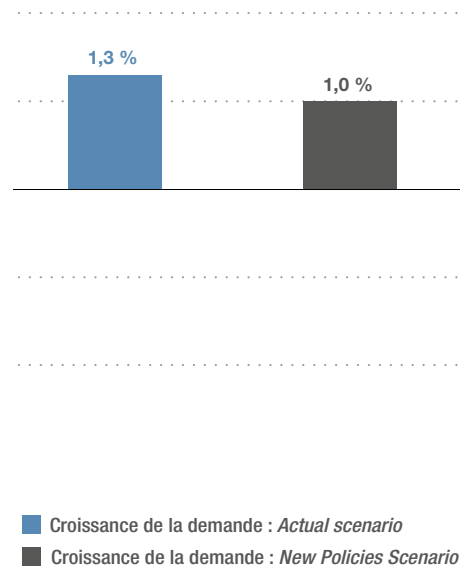
Le « taux de déclin naturel » correspond à l'évolution de la production si aucun investissement n'est réalisé, que ce soit pour exploiter de nouveaux gisements ou pour soutenir la production de gisements existants.

Les graphiques ci-dessous indiquent les taux de déclin annuel prévisionnels, ainsi que les taux de croissance annuels de la demande de pétrole jusqu'en 2025 (source agence AIE). Ce sont des indicateurs pertinents qui permettent de suivre comment l'offre, et donc les investissements en exploration et production, devraient évoluer pour (i) compenser la déplétion et (ii) être en mesure de satisfaire la demande croissante de Pétrole et gaz.

## Taux de déclin de la production



## Croissance annuelle de la demande de pétrole 2017-2025



Source : International Energy Agency, « World Energy Outlook » – Novembre 2019.

(1) « Stated policies scenario » ou « Scénario des politiques déclarées » prend en compte les ambitions politiques décrites par les États dans le secteur de l'énergie. « Current policies scenario » correspond au scénario des politiques actuelles.



### TENDANCES DE LONG TERME DE LA DEMANDE DE PÉTROLE

Selon l'AIE, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter d'environ 1 mb/j en moyenne chaque année jusqu'en 2025 dans le Scénario des politiques déclarées. L'AIE, dans son rapport World Energy Outlook <sup>(1)</sup>, anticipe une progression de moindre ampleur après 2025. La demande augmenterait alors de 0,1 mb/j en moyenne annuelle au cours de la décennie 2030 pour se stabiliser à 106 mb/j en 2040.

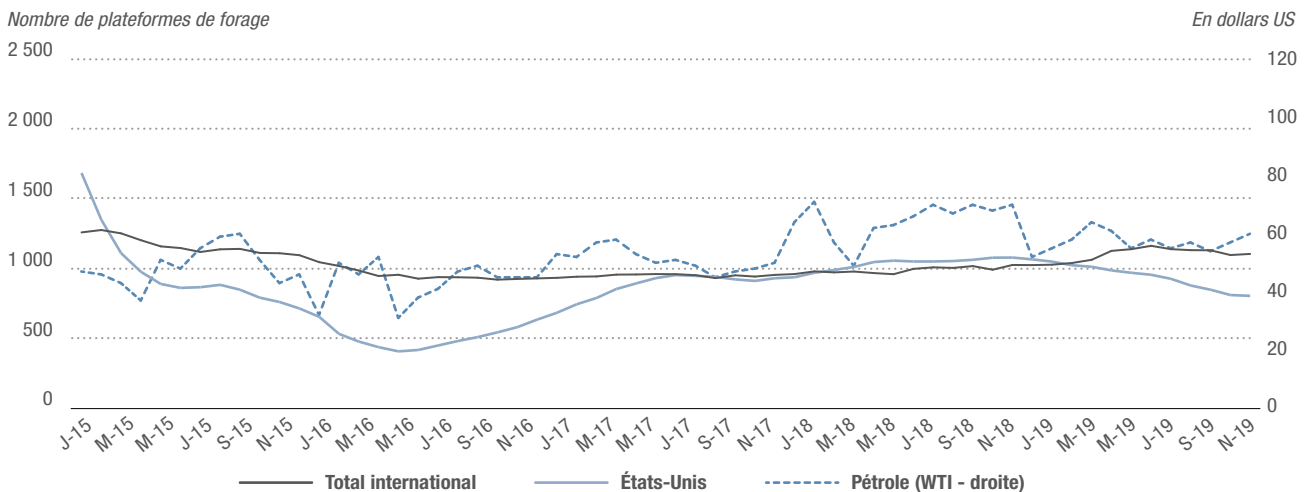
Par ailleurs, Vallourec prend en compte les données relatives au nombre d'appareils de forage en activité comme indicateurs de l'état du marché.

Le nombre moyen d'appareils de forage à l'échelle mondiale <sup>(2)</sup> a enregistré une croissance annuelle régulière de 8 % pour atteindre 1 104 unités fin décembre 2019, grâce à l'Europe, à l'Afrique et au Moyen-Orient.

- En Europe, le nombre d'appareils de forage a augmenté significativement pour atteindre 139 unités en décembre 2019 contre 95 en 2018.

- Ce nombre était en hausse de 9 % en décembre 2019 au Moyen-Orient, avec 430 unités.
- En Afrique, le nombre d'appareils de forage a augmenté de 9 % en 2019 (118 contre 108 unités).
- Au Brésil, ce nombre s'établissait à 14 unités fin décembre 2019, indiquant une tendance à la hausse d'activité signalée au quatrième trimestre 2019 (8 unités).

Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage a atteint un creux en mai 2016 (407 unités), avant de remonter régulièrement jusqu'à fin 2018, avec 1 078 unités en moyenne pour le mois de décembre. Fin décembre 2019, ce nombre s'élevait en moyenne à 804 unités, un déclin de 25 % par rapport à la moyenne de décembre 2018. Le déclin continu du nombre d'appareils de forage s'explique principalement par la forte discipline des opérateurs en matière d'investissements.



Source : Baker Hughes et IR Nasdaq – décembre 2019.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, pour l'exercice 2019, le prix moyen du WTI <sup>(3)</sup> s'est établi à 57 dollars US/baril contre 65 dollars US/baril en 2018, en baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Suivant la même tendance, le prix moyen du Brent s'est établi à 64 dollars US/baril pour l'exercice 2019, contre 72 dollars US/baril en 2018, soit une baisse de 8 dollars US ou 11 %.

Le prix moyen du gaz pour l'exercice 2019, s'élevait à 2,52 dollars US/Mbtu, contre 3,06 dollars US/Mbtu en 2018, soit une baisse de 18 %.

### 3.4.1.2 Marché Pétrole et gaz aux États-Unis

En raison des contraintes de liquidité auxquelles les opérateurs Pétrole et gaz continuent à être confrontés, le nombre moyen d'appareils de forage a reculé de 25 % en 2019 et s'est établi en moyenne à 804 unités à fin décembre 2019 contre 1 078 unités à fin décembre 2018. Depuis le début de 2020, le nombre d'appareils de forage s'est stabilisé autour de 790-800.

### PUITS ONSHORE FORÉS MAIS INACHEVÉS (DUC)

Le nombre de puits forés mais inachevés avait augmenté dans les cinq régions à dominante pétrolière des États-Unis depuis fin 2017 (6 566) pour atteindre un pic en mai 2019 (8 473). Depuis, et en raison de la forte discipline en matière d'investissement, les opérateurs ont achevé des puits existants au détriment des nouveaux forages. Depuis décembre 2019, le nombre de puits forés mais inachevés diminue, il atteignait à cette date un total de 7 573 unités, soit une baisse de 11 % par rapport au pic précédemment atteint.

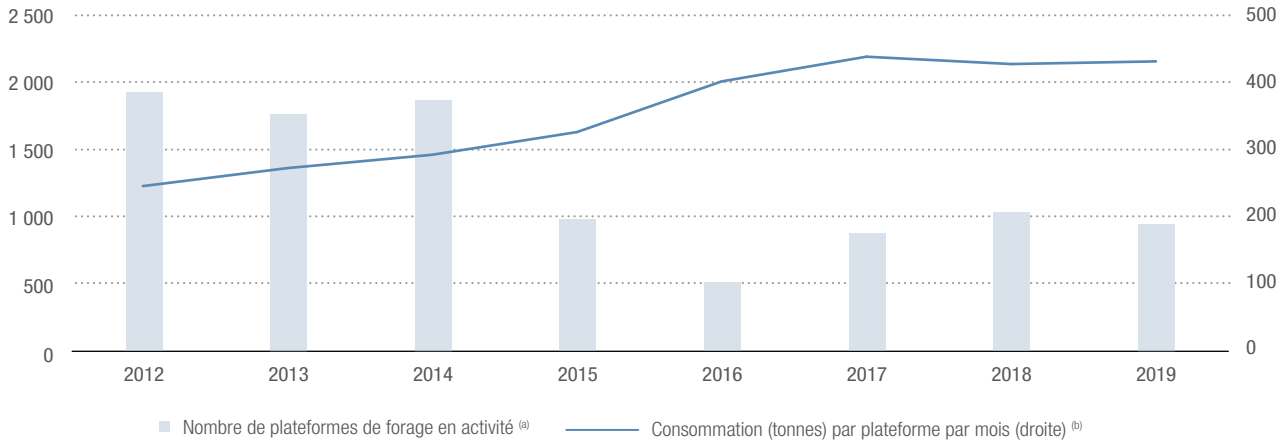
(1) World Energy Outlook 2019.

(2) EA-MEA + Amérique latine.

(3) Prix du WTI : IR Nasdaq – données recueillies en décembre 2019.

## CONSOMMATION D'OCTG

La consommation d'OCTG aux États-Unis est également stimulée par l'augmentation de la productivité des appareils de forage et l'utilisation plus élevée de forages horizontaux par rapport aux forages verticaux. Le graphique ci-dessous indique une consommation d'OCTG aux États-Unis par appareil de forage qui reste à des niveaux plus élevés qu'en 2016.



Sources : (a) Baker Hughes (décembre 2019).  
(b) Preston consommation OCTG US (décembre 2019).

Dans le golfe du Mexique, le nombre de plates-formes de forage actives fin 2019 s'élevait à 22 unités <sup>(1)</sup>, un niveau stable par rapport à fin 2018 (22 unités).

### 3.4.1.3 Marché Pétrole et gaz dans le reste du monde

#### BRÉSIL : ACCÉLÉRATION DES ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET PRODUCTION, RÉSULTANT PRINCIPALEMENT DES INVESTISSEMENTS OFFSHORE AVEC UNE PRÉSENCE CROISSANTE DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES INTERNATIONALES

Les gisements offshore en eaux profondes seront le moteur de la croissance de la production pétrolière brésilienne.

Le marché Pétrole et gaz brésilien dépend toujours principalement des programmes d'investissements industriels de Petrobras, bien que les compagnies pétrolières internationales renforcent leur présence dans le pays.

Petrobras a été l'un des principaux participants aux neuf appels d'offres lancés pour l'octroi de droits d'exploitation offshore organisés depuis 2017, par l'Agence pétrolière brésilienne ANP : la compagnie a acquis aux enchères plusieurs blocs en eaux profondes à haut potentiel (25 blocs offshore dont 10 champs pré-salifères), qui représentent environ 18 milliards de dollars US (« primes de signature »).

Par ailleurs, les compagnies pétrolières internationales ont acquis dans le cadre de ces appels d'offres 45 blocs offshore dont six champs pré-salifères représentant 9 milliards de dollars US, confirmant leur grand intérêt pour le marché brésilien.

Le Brésil continue à offrir de nouveaux blocs supplémentaires. Pour 2020 et 2021, quatre appels d'offres sont déjà prévus par l'ANP, dont deux concernent exclusivement des champs pré-salifères.

Petrobras a actualisé son programme d'investissements industriels 2020-2024 en décembre 2019 : la compagnie prévoit un montant total d'investissements de 75,7 milliards de dollars US dont 64 milliards de dollars US (85 %) pour les activités d'Exploration et Production. Les zones pré-salifères restent prioritaires avec 59 % des investissements E&P (38 milliards de dollars US). Par conséquent, la part de la production pré-salifère devrait augmenter pour passer de 63 % <sup>(2)</sup> de la production totale de Petrobras en 2020 à 66 % en 2024.

S'agissant du nombre de projets ayant fait l'objet d'une décision finale d'investissement, trois nouveaux projets en eaux profondes ont été sanctionnés en 2019. En 2020, 11 projets devraient faire l'objet d'une décision finale d'investissement ; presque tous sont des projets offshore.

Au total, Les forages d'exploration devraient s'intensifier à partir de 2020 favorisant la consommation d'OCTG en 2020.

Le nombre de puits offshore forés au Brésil devrait suivre une forte tendance à la hausse en 2020 et 2021, selon les prévisions internes de Vallourec en raison de la hausse des activités de forage d'exploration de Petrobras et des compagnies pétrolières internationales. Les livraisons d'OCTG premium devraient augmenter fortement à partir du deuxième trimestre 2020.

Grâce à son offre unique de solutions tubulaires intelligentes, qui comprend des tubes, des accessoires, des services et des activités numériques, Vallourec est très bien placé pour s'imposer au Brésil. En avril 2018, Vallourec a renforcé sa collaboration avec Petrobras en renouvelant pour trois années supplémentaires son contrat à long terme pour l'approvisionnement de tubes et accessoires premium OCTG sans soudure, et comprenant des connexions utilisant des technologies de pointe et des services spécialisés. Le Groupe a par ailleurs déjà signé des contrats globaux pluriannuels (tubes et services) avec des compagnies pétrolières internationales.

(1) Baker Hughes, nombre d'appareils de forage rotatifs en Amérique du Nord, décembre 2019.

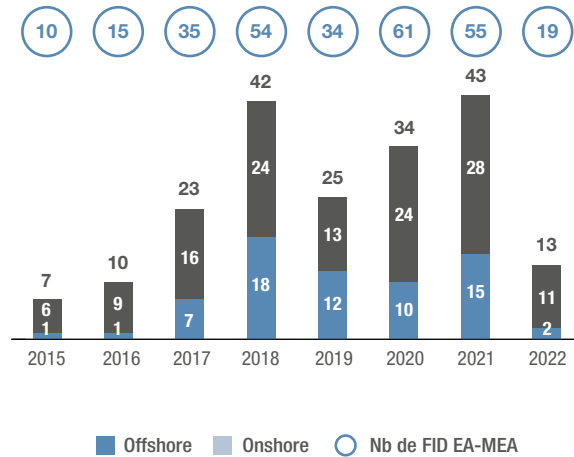
(2) Petrobras Investor Day, publié le 4 décembre 2019.

### LES RÉGIONS EA-MEA RESTENT DYNAMIQUES

Après le creux de 2015, le nombre de projets approuvés <sup>(1)</sup> dans les régions EA-MEA (Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie) a augmenté significativement (42 projets soumis à décision finale d'investissement en 2018). En 2019, le nombre de projets soumis à décision finale d'investissement est comparable à la moyenne de la période 2010-2014, tel que publiée par Wood Mackenzie.

Pour 2020, 34 projets sont candidats pour des décisions d'investissement finales (« FID ») dans la région EA-MEA, dont 24 projets offshore.

Le graphique ci-contre indique le nombre de projets faisant l'objet d'une décision finale d'investissement et dont les réserves sont supérieures à 50 millions de barils/jour :



Source : Wood Mackenzie, décembre 2019 (dernières données disponibles).

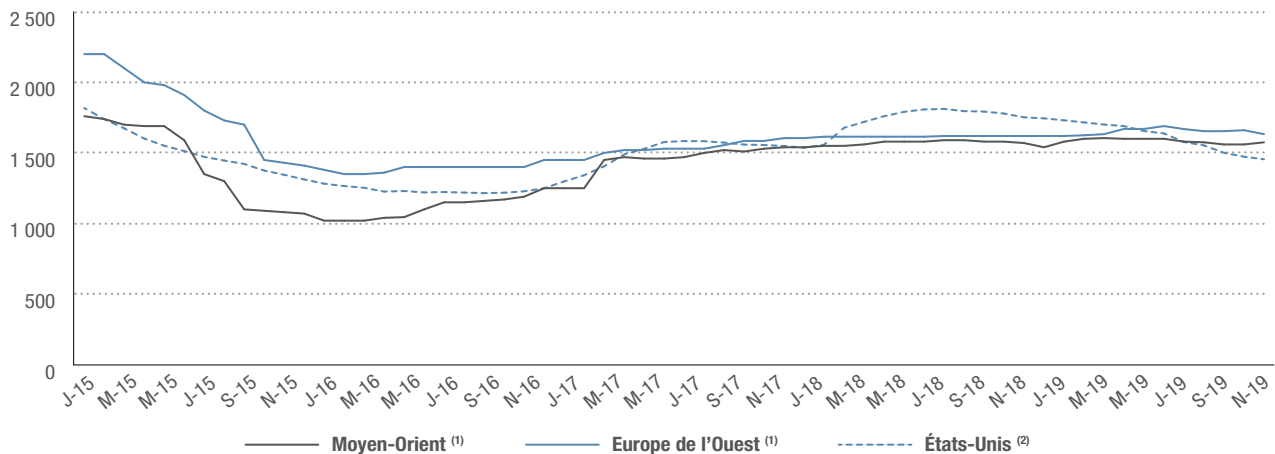
#### 3.4.1.4 Environnement de prix des OCTG pour le marché Pétrole et gaz

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des prix des OCTG pour le Moyen-Orient, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

En 2019, les prix sont restés globalement stables pour les régions MEA et Europe de l'Ouest à fin 2019, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, tandis qu'ils ont reculé sur le marché américain compte tenu de la discipline des opérateurs en matière d'investissement.

Dans les régions EA-MEA, le marché des produits sidérurgiques spéciaux est resté solide en 2019, avec des prix en hausse soutenus par une offre limitée.

En dollars US/tonne



Sources : (1) MBR (OCTG casing L80 premium connection) – Décembre 2019.  
(2) Pipe Logix – Average of all SML – Décembre 2019.

(1) Projets d'envergure dont les réserves sont supérieures à 50 mbep.

## 3.4.2 Industrie et autres marchés

La demande pour les applications industrielles dépend de l'environnement de secteurs tels que l'automobile, l'agriculture, la construction ou l'industrie manufacturière. La croissance de ces secteurs est corrélée à de nombreux facteurs, dont notamment la croissance du PIB.

### BRÉSIL

Les prévisions de croissance du PIB en 2019 ont été révisées à la hausse de 0,9 % à 1,2 % <sup>(1)</sup>. L'agriculture et les services ont été les principaux moteurs de la croissance, tandis que l'industrie manufacturière et la construction civile sont restées relativement stables. Le secteur automobile a été affecté par la crise en Argentine, compensée en partie par la croissance de la demande domestique de poids lourds.

Pour 2020, les prévisions de hausse de PIB ont été revues à 2,3 %, sous réserve que des progrès soient réalisés dans le domaine des réformes économiques. L'agriculture est toujours considérée comme jouant un rôle important dans la croissance brésilienne. Réunissant des conditions favorables avec une inflation à 3,5 % et des taux d'intérêt les plus faibles de ces 10 dernières années (4,5 %), les perspectives économiques du Brésil paraissent positives.

### PRODUCTION DE MINÉRAI DE FER

Vallourec exploite une mine à dans l'État de Minas Gerais, à proximité de la ville de Belo Horizonte. L'essentiel de la production est vendu sur le marché local.

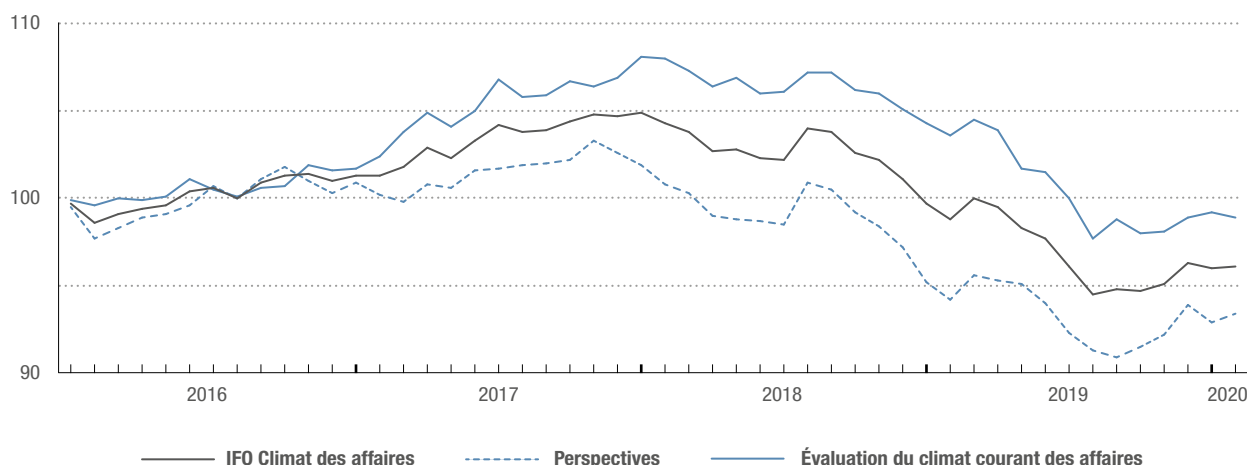
Pour l'exercice 2019, le prix international moyen du minerai de fer s'est établi à 93 dollars US/tonne <sup>(2)</sup> par rapport à 69 dollars US/tonne pour l'exercice 2018. Après un pic de 120 dollars US/tonne en juillet lié aux circonstances exceptionnelles du marché (raréfaction de l'offre internationale sur les premiers mois de l'année), le prix du minerai de fer s'établissait à 91 dollars US/tonne en décembre 2019.

### EUROPE

Jusqu'à la fin du troisième trimestre 2019, l'évolution de l'indice *ifo Business Climate* ci-dessous reflétait l'environnement dégradé du climat des affaires en Allemagne. Dans le marché de l'Industrie, des fabricants d'équipement industriel et des distributeurs européens ont été pénalisés par un repli de la demande de biens de consommation durables, en particulier dans le secteur automobile.

Depuis l'annonce en décembre 2019 de l'accord de « Phase 1 » entre les États-Unis et la Chine, l'indice *ifo Business Climate* a amorcé une reprise.

En dollars US/tonne



## 3.4.3 Énergie électrique

La demande de tubes sans soudure pour le marché de l'Énergie électrique dépend de la construction et de la maintenance des centrales électriques conventionnelles ou nucléaires.

### 3.4.3.1 Énergie conventionnelle

Le marché des centrales électriques conventionnelles au charbon est en déclin au niveau mondial.

Compte tenu de ce déclin, le groupe Vallourec avait annoncé, en février 2019, le lancement d'un plan de cession de cette activité. L'application

depuis juin 2019 de tarifs douaniers plus élevés en Chine affectant une part importante des tubes en acier produits en Allemagne à destination du marché chinois de l'énergie électrique conventionnelle avait rendu la cession de cette activité allemande peu probable. Le 19 février 2020, le Groupe a annoncé la décision de fermer le site de Reisholz, en Allemagne. La fermeture interviendra au second semestre 2020.

(1) Selon les rapports Focus et Inflation de la Banque centrale du Brésil, janvier 2020.

(2) Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China \$/T.

### 3.4.3.2 Énergie nucléaire

De manière générale, les difficultés de financement, les problématiques liées à la hausse du niveau de sécurité des installations, ainsi que les réticences politiques de certains pays à passer à l'énergie nucléaire ralentissent le développement du nucléaire.

La Chine, qui vise 58 GW de capacités nucléaires installées à l'horizon 2020 (32 GW en 2017), et 150 GW d'ici à 2030, est le marché le plus important pour le « *new build* ».

En Europe, le marché repose principalement sur l'entretien, les tubes fournis servant à prolonger la durée de vie des réacteurs existants. En France, un grand programme de modernisation est en cours en vue de rénover le parc nucléaire français (Programme Grand Carénage piloté par EDF).

En ce qui concerne la construction de nouvelles centrales, le Royaume-Uni a lancé un programme visant une capacité additionnelle du parc nucléaire en exploitation à hauteur de 16 GW d'ici à 2030.

### 3.4.4 Énergies renouvelables et transition énergétique

Dans le sillage de la COP21 et de l'Accord de Paris, on observe une volonté forte de la part des pouvoirs publics, ainsi que du secteur privé pour développer les énergies renouvelables et ouvrir la voie à la transition énergétique vers un mode de vie décarboné et durable. Vallourec participe à plusieurs projets d'innovation afin de saisir de nouvelles opportunités liées à la transition énergétique. La demande de solutions tubulaires pourrait être enrichie par :

- la géothermie destinée à la production électrique. Elle représente actuellement environ 1 % du total des capacités installées de production d'énergie renouvelable et est concentrée principalement dans les points chauds volcaniques (ouest des États-Unis, Indonésie, Afrique orientale...). Les capacités devraient augmenter de 5 % par an jusqu'en 2040 ;
- l'éolien représente presque la moitié des capacités installées de production d'énergie renouvelable et a affiché des taux de croissance régulière de l'ordre de 10 % par an ces dernières années. À l'intérieur de ce segment, l'éolien en mer reste relativement limité, présent essentiellement en mer du Nord, mais devrait continuer à connaître une forte croissance au cours des prochaines dizaines d'années ;

- captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) : la technologie de captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) est encore émergente et doit franchir les phases de démonstration avant d'atteindre le stade du développement commercial. Les objectifs d'émissions nécessiteraient le captage, le stockage ou la réutilisation d'environ 850 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an d'ici à 2030, selon l'AIE. La récente hausse des prix du carbone dans l'UE, le lancement d'un marché du carbone en Chine en 2017, et la réforme du crédit d'impôt 45Q aux États-Unis (qui accorde un crédit d'impôt de 50 dollars US pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> captée et stockée) témoignent de l'ouverture de nouvelles perspectives ;

- la production d'hydrogène « bleu » (lié au captage du carbone) et « vert » (produit par électrolyse) pourrait représenter une solution compétitive présentant des opportunités intéressantes. Le développement d'applications de l'hydrogène serait facilité par les réductions des coûts d'électrolyse liées aux économies d'échelle, ainsi que par le soutien des autorités publiques pour faciliter le déploiement des infrastructures nécessaires (postes de ravitaillement, produits à base d'hydrogène).

### 3.4.5 Matières premières

Le coût des matières premières telles que la ferraille a un impact sur les résultats de Vallourec, notamment aux États-Unis et au Brésil. Équipée d'un four électrique, l'aciérie américaine du groupe Vallourec utilise de la ferraille. Aux États-Unis, le prix de la ferraille pour l'exercice 2019 <sup>(1)</sup> a été en moyenne de 289 dollars US/tonne, contre 367 dollars US/tonne en 2018, soit une baisse de 21 %.

Au Brésil, l'aciérie de Belo Horizonte qui disposait d'un haut-fourneau a été fermée en juillet 2018. Vallourec conserve une aciérie située à Jeceaba et qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de sa propre mine située dans l'État de Minas Gerais.

### 3.4.6 Devises

Le groupe Vallourec demeure sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar US) contre l'euro.

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Pour les filiales générant des profits, cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet transaction représente un gain ou une perte de chiffre d'affaires (ou de coûts) quand des contrats sont facturés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité. L'effet transaction est exprimé dans la devise fonctionnelle de l'entité. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures mises en place.

(1) CRU – Shredded Pittsburgh – \$/LT.

## 3.5 Faits marquants de l'exercice 2019 et du début de l'exercice 2020

### 3.5.1 Exercice 2019

#### GOUVERNANCE

Le Conseil de Surveillance a annoncé le 22 février 2019 la création d'un nouveau Comité spécialisé chargé de l'assister sur les sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE).

Le 21 mars 2019, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter Mme Corine de Bilbao en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. José Carlos Grubisich, démissionnaire.

Le 23 mai 2019, l'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé les mandats de Mme Maria-Pilar Albiac-Murillo, M. Philippe Altuzarra, Mme Pascale Chargrassé, et ratifié la cooptation de Mme Corine de Bilbao en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le 17 septembre 2019, le Conseil de Surveillance de Vallourec, réuni sous la présidence de Vivienne Cox, a délibéré sur le plan de succession du Directoire, dont le mandat arrive à échéance le 15 mars 2020. Philippe Crouzet n'ayant pas souhaité voir son mandat renouvelé, le Conseil de Surveillance a mené un processus tant interne qu'externe pour la sélection de son successeur. Au terme de celui-ci, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil a choisi Édouard Guinotte pour lui succéder dans ses fonctions de membre et Président du Directoire à l'issue de son mandat. Il sera nommé pour quatre ans.

#### FINANCEMENT

Le 19 février 2019, Vallourec a annoncé avoir obtenu l'extension à février 2021 de 600 millions d'euros de lignes bancaires arrivant initialement à échéance en 2020.

Le 2 août 2019, un placement privé de 400 millions d'euros a été remboursé à l'échéance.

#### SUCCÈS COMMERCIAUX

Le 16 avril 2019, Vallourec a annoncé la signature d'un contrat avec Technip FMC, à travers sa filiale Soluções Tubulares do Brasil, portant sur la fourniture d'environ 12 000 tonnes de tubes de conduite rigide en acier sans soudure, de diamètre externe de 8 et 10 pouces. Ces tubes serviront à la fabrication du système de risers et de *flowlines* permettant de relier 13 puits (six puits de production et sept puits d'injection d'eau ou de gaz), qui seront installés dans le champ pré-salifère Mero 1, qui fait partie de l'immense réservoir de Libra.

Le 9 septembre 2019, Vallourec a remporté un contrat d'un montant de 900 millions de dollars pour la fourniture de tubes OCTG <sup>(1)</sup>, sur cinq ans avec une clause d'extension de deux ans, à Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC). Vallourec fournira une gamme complète de produits allant des OCTG standard API <sup>(2)</sup> aux premium haut de gamme, pour applications conventionnelles et complexes, dans les gisements de pétrole onshore et offshore. Vallourec fournira également une large gamme de services, depuis l'usine jusqu'aux puits, développés dans le cadre de sa nouvelle offre globale de services Vallourec.smart. Ce contrat est l'un des plus gros jamais obtenus par Vallourec sur les marchés internationaux.

(1) *Oil Country Tubular Goods*.

(2) *API = American Petroleum Institute Certification*.

(3) *Smartengo est une marque déposée*.

#### LANCEMENT DE SMARTENGO, PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec a annoncé, le 4 mars 2019, le lancement de sa nouvelle plateforme e-commerce Smartengo <sup>(3)</sup> permettant à ses clients d'acheter en ligne une quinzaine de références de tubes sans soudure filetés OCTG. Cette offre ciblée offrira aux opérateurs une plus grande flexibilité, en leur permettant par exemple de finir d'équiper très rapidement leurs puits de pétrole et de gaz en Europe ou en Afrique dans un premier temps. La plateforme Smartengo élargira progressivement son offre aux produits et services de l'ensemble des secteurs d'activité de Vallourec et toutes les régions du monde.

Vallourec a lancé le 6 mai 2019 son Open Innovation Platform, un site Internet conçu pour nouer de nouveaux partenariats pour rendre ses tubes « augmentés ». Pour soumettre une candidature, les start-up, laboratoires ou entreprises se connectent à <https://openinnovationplatform.vallourec.com>.

#### VALLOUREC UMBILICALS

Le 5 juin 2019, Vallourec a annoncé que les fonds Sociétés de Projets Industriels (les « fonds SPI »), gérés par Bpifrance, ont investi au capital de Vallourec Umbilicals, spécialiste de la fabrication de tubes pour ombilicaux, afin de soutenir et financer sa phase d'industrialisation à plus grande échelle. Avec cet investissement, Vallourec Umbilicals sera en mesure de tripler sa capacité de production, devenant ainsi un acteur clé sur le marché en croissance des tubes ombilicaux offshore. L'usine de Vallourec Umbilicals, située à Vénarey-lès-Laumes (Côte-d'Or, France), dispose actuellement d'une chaîne de production d'une capacité annuelle de 1 000 kilomètres. Le 16 novembre 2018, les fonds SPI ont investi 25 millions d'euros au capital de Vallourec Umbilicals, devenant actionnaire aux côtés de Vallourec qui détient 51 % du capital.

#### ESG : UN ENGAGEMENT RÉCOMPENSÉ PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRES

La politique de développement durable du Groupe est régulièrement reconnue par les agences de notation extra-financière. Nos performances, notamment dans les trois domaines majeurs que sont la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, font de Vallourec un acteur responsable du marché.

En juin 2019, MSCI ESG Rating a positivement révisé sa notation sur Vallourec, passant de « A » à « AA » mettant en avant les nombreux changements entrepris.

L'agence de notation Sustainalytics classe Vallourec parmi les 15 entreprises les plus performantes dans le secteur « Pétrole et gaz » sur un panel de 116 sociétés.

CDP (*Carbon Disclosure Program*) place Vallourec sur sa liste « A » de gestion du carbone, ce qui positionne le Groupe parmi les 2 % des entreprises les plus performantes au monde.

## 3.5.2 Premier trimestre 2020

### LANCEMENT DU PROGRAMME ACCÉLÉRATION POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ

Le 19 février 2020 Vallourec a annoncé poursuivre l'amélioration de sa compétitivité en lançant un nouveau programme, Accélération, visant des économies brutes supplémentaires de 200 millions d'euros sur la période 2021-2022, au travers d'initiatives transverses et régionales décrites au paragraphe 3.6.2.4 ci-après.

### AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Vallourec a également annoncé le 19 février 2020 avoir le projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros, qui permettra de désendetter le Groupe de manière significative, de réduire ses frais financiers, et de gagner en flexibilité pour réussir la mise en œuvre de sa stratégie.

Bpifrance et Nippon Steel, actionnaires de référence de Vallourec, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital, pour i) Bpifrance au prorata de sa part du capital et ii) pour Nippon Steel pour un montant lui permettant de détenir environ 10 % du capital de Vallourec après réalisation de l'augmentation de capital<sup>(1)</sup>. Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir le solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

Les résolutions relatives à l'augmentation de capital seront soumises au vote des actionnaires réunis en assemblée générale le 6 avril 2020. Bpifrance et Nippon Steel se sont engagés à voter en faveur des résolutions relatives à l'augmentation de capital.

Il est prévu que l'augmentation de capital soit lancée au cours du second trimestre 2020, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation du prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF).

### REFINANCEMENT DES LIGNES DE CRÉDIT

Vallourec a aussi annoncé le 19 février 2019 le refinancement de ses lignes de crédit, pour un montant de 800 millions d'euros d'engagements de ses banques partenaires. Les nouvelles lignes de crédit RCF, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital visée ci-dessus, apporteront à Vallourec une source de liquidité long terme grâce à une maturité de quatre ans et une extension optionnelle d'un an. Les nouvelles lignes de crédit comporteront un covenant demandant à Vallourec de maintenir son gearing en dessous d'un maximum de 100%, similaire aux lignes de crédit actuelles.

### COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a indiqué le 19 février 2020, conformément au plan de succession annoncé le 17 septembre 2019, avoir nommé M. Edouard Guinotte en qualité de membre et Président du Directoire pour une durée de quatre ans à compter du 15 mars 2020 et avoir reconduit M. Olivier Mallet en qualité de membre du Directoire et Directeur Financier du Groupe jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Le Conseil de Surveillance a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale annuelle du 6 avril 2020, le renouvellement des mandats de Mme Corine de Bilbao et Bpifrance Participations, représentée par M. Alexandre Ossola, pour une durée de quatre ans et le renouvellement du mandat de M. Pierre Pringuet, pour une durée de deux ans. Le Conseil de Surveillance a également annoncé avoir coopté Mme Virginie Banet et M. Antoine Cahuzac en qualité de membres indépendants du Conseil en remplacement respectivement de Mme Alexandra Schaapveld et M. Philippe Altuzarra, démissionnaires. La ratification de leur nomination sera proposée à l'Assemblée Générale annuelle du 6 avril 2020. Mme Virginie Banet et M. Antoine Cahuzac ont été nommés membres du Comité Financier et d'Audit. M. Antoine Cahuzac rejoint également le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Mme Corine de Bilbao a été nommée en qualité de membre du Comité Stratégique et membre du Comité RSE.

## 3.6 Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique

### 3.6.1 Un Plan de Transformation exécuté avec succès, un Groupe désormais plus agile et plus compétitif

#### 3.6.1.1 Dépassement des objectifs de réduction de coûts

Dans le cadre du Plan de Transformation lancé début 2016, le Groupe avait annoncé un objectif de 400 millions d'euros d'économies brutes sur une période de quatre ans (2016-2020). Vallourec a dépassé son objectif initial avec la réalisation à fin 2018 de 445 millions d'euros de réductions de coûts. L'objectif de réduction additionnelle de coûts de 200 millions d'euros pour 2019-2020 sera également dépassé (141 millions d'euros d'économies déjà réalisées au titre de l'année 2019).

Depuis 2014, les effectifs du Groupe ont été réduits de 21 % (18 827 fin 2019), dont 35 % en Europe et 19% au Brésil.

En 2019, les effectifs du Groupe ont baissé de 1,8 %, passant de 19 164 salariés (fin 2018) à 18 827 (fin 2019), avec une réduction plus

importante en Europe (- 6,3 %). En Allemagne, les effectifs ont été réduits de 392 salariés à la suite des initiatives annoncées en février 2019 visant une réduction de 600 salariés d'ici fin 2020.

Ces économies de coûts ainsi que le déploiement de nouvelles routes se sont traduits par une réduction entre 2016 et 2019 de 40% des coûts de production et des coûts administratifs, commerciaux et de recherche par tonne, pour atteindre 1 035 euros par tonne.

#### 3.6.1.2 Rationalisation en profondeur des actifs du Groupe en Europe

La rationalisation des actifs industriels européens du groupe en France et en Allemagne est reflétée dans la baisse du nombre de sites du Groupe. L'Europe se positionne désormais comme un centre d'excellence pour la production des produits premium, adressant les marchés locaux tout

(1) Le montant total pouvant être investi par Nippon Steel, sous réserves de conditions usuelles, ne pourra excéder un montant de 35 millions d'euros et un montant de 120 millions d'euros pour Bpifrance.

en offrant une route de production flexible permettant des délais de livraisons courts pour l'export.

En particulier, le Groupe a décidé de fermer l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles. Cette décision sera effective au second semestre 2020.

### 3.6.1.3 Poursuite du déploiement de nos routes de production compétitives

De nouvelles routes de production ont été déployées à partir des usines très compétitives du Brésil et d'Asie.

Les activités brésiliennes ont été rationalisées et des économies significatives réalisées. Les exportations représentent environ 60 % de la production totale de VSB.

Tianda, acquis fin 2016, a été complètement intégrée au réseau global de Vallourec. La part de volumes premium laminés sur le site de Tianda est passée de 4 % de sa production en 2017 à 20 % en 2019. Des produits de Tianda sont destinés aux contrats récemment obtenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le taux d'utilisation de nos routes de production compétitives VSB (Brésil) et Tianda (Chine) pour les produits premium OCTG et tubes de conduite livrés dans les régions EA-MEA a augmenté pour atteindre 55 % en 2019 à comparer à 19 % en 2015 (soit environ 300 000 tonnes de produits premium exportés en 2019 à comparer à 40 000 tonnes en 2015).

## 3.6.2 Une vision stratégique reposant sur des leviers de création de valeur clairement identifiés

### 3.6.2.1 Des fondamentaux de marché favorables et des positions fortes sur les marchés les plus attractifs

Au Brésil, le Groupe bénéficie d'une position et d'une expertise inégalées sur le marché offshore le plus dynamique pour les prochaines années et pour lequel le Groupe est reconnu comme un partenaire de référence par Petrobras et les opérateurs internationaux actifs sur ce marché.

Vallourec est par ailleurs propriétaire d'une mine de fer très compétitive au Brésil, dont l'extension de capacité de 3 millions de tonnes supplémentaires permettra d'accroître la génération de RBE. L'investissement correspondant, pour un montant de l'ordre de 65 millions d'euros, s'échelonne en 2021 et 2022, avec retour sur investissement d'environ 2,5 années.

Dans les régions EA-MEA, Vallourec s'appuiera sur sa compétitivité retrouvée sur un marché tiré par la reprise des projets faisant l'objet de décisions finales d'investissement, parmi lesquels de nombreux sont localisés en offshore. La force de notre positionnement s'illustre par des commandes en hausse de 16% en 2019, après leur doublement en 2018 comparé en 2017.

En Amérique du Nord, Vallourec est propriétaire d'un outil industriel local extrêmement flexible, permettant au Groupe de s'adapter face à un marché volatil, qui se stabilise.

### 3.6.1.4 Une empreinte industrielle plus agile, flexible et à la pointe du secteur

Les économies de coût, la rationalisation de l'empreinte industrielle avec la part de l'Europe dans la capacité totale réduite de 45 % à 25 %, et le développement de nouvelles routes ont permis au Groupe d'abaisser son point d'équilibre du flux de trésorerie <sup>(1)</sup> d'environ 25 % depuis 2017.

L'agilité commerciale a été significativement améliorée grâce au développement des centres de production compétitifs au Brésil et en Asie.

Le Brésil et l'Asie sont hautement compétitifs à la fois pour leur marché local et à l'export, tandis que l'Amérique du Nord est essentiellement autosuffisante.

### 3.6.1.5 Une compétitivité retrouvée qui se traduit déjà en succès commerciaux

La nouvelle compétitivité de Vallourec et son offre complète de produits et de services répondant parfaitement aux besoins des clients ont permis l'enregistrement de nombreux succès commerciaux, comme l'attestent le contrat de 900 millions de dollars signé avec ADNOC. Vallourec fournira une gamme complète de produits allant des OCTG standard API aux premiums haut de gamme qui seront fournis d'Europe, du Brésil et de Chine, pour des applications conventionnelles et complexes, dans des gisements de pétrole onshore et offshore.

Déjà multiplié par deux entre 2017 et 2018, le taux de succès sur appels d'offres poursuit sa progression en 2019 <sup>(2)</sup>, grâce au développement des nouvelles routes.

### 3.6.2.2 Capitaliser sur notre avantage technologique et la notoriété de notre marque pour développer de nouveaux produits et solutions

Le Groupe envisage également d'augmenter son chiffre d'affaires en capitalisant sur son avantage technologique et la notoriété de sa marque pour développer de nouveaux produits et solutions.

Les nouvelles connexions VAM® destinées aux marchés premium Pétrole et gaz sont aujourd'hui adoptées par nos clients dans le monde entier.

De nouvelles solutions digitales, incluant l'offre Smartengo, sont déjà disponibles sur le marché et contribuent à la différenciation de l'offre commerciale Vallourec.

### 3.6.2.3 Saisir les opportunités liées à la transition énergétique

Le Groupe prépare l'avenir en développant des solutions durables pour répondre aux opportunités offertes par la transition énergétique et notamment pour les applications de la géothermie, l'éolien offshore, la capture et le stockage de carbone, ainsi que l'hydrogène.

Le Groupe utilisera son expertise industrielle, ses capacités de design, ainsi que ses relations avec ses clients engagés dans la transition énergétique pour capturer ces opportunités. Vallourec a mis en place une organisation dédiée pour mener les projets innovants et attend de ces opportunités un chiffre d'affaires significatif à l'horizon 2025.

(1) Ce point d'équilibre se définit comme le volume de vente nécessaire pour couvrir les coûts variables et fixes inclus dans le résultat brut d'exploitation et les besoins d'investissements industriels.

(2) Volume des appels d'offres remportés à date, par rapport au volume total des appels d'offres lancés.



### 3.6.2.4 Lancement du programme Accélération pour renforcer la compétitivité

Le Groupe reste déterminé à poursuivre l'amélioration de sa compétitivité avec un nouveau programme, Accélération, visant des économies brutes supplémentaires de 200 millions d'euros sur la période 2021-2022, au travers d'initiatives transverses et régionales.

Les initiatives transverses se concentreront sur le renforcement de l'excellence industrielle pour renforcer la performance et l'amélioration de l'efficacité des fonctions support et des coûts administratifs, commerciaux et recherche (SG&A).

Les initiatives régionales viseront principalement :

- En Europe : le Groupe bénéficiera de l'impact en année pleine du plan de réduction des coûts en Allemagne, de la mise en œuvre du concept « One Mill », incluant la suppression d'environ 800 postes à fin 2020 par rapport à 2018 et de l'optimisation du portefeuille produits ;
- Au Brésil, le Groupe poursuivra l'amélioration du site de Jeceaba et le développement du nouveau programme « Mini-Mill » sur le site de Barreiro ; et

- En Amérique du Nord, le Groupe améliorera la performance des cycles de maintenance et de contrôle qualité ; il poursuivra les efforts de dégoulotage de ses capacités de finition et optimisera sa structure de coûts, ainsi que la ré-internalisation de certains services.

### 3.6.2.5 Allocation de l'essentiel de la croissance de la demande de tubes premium Pétrole et Gaz dans les régions EA-MEA aux nouvelles routes

Le Groupe poursuivra également le déploiement des routes compétitives de VSB (Brésil) et Tianda (Chine) pour répondre à l'essentiel de la croissance de la demande en produits premium Pétrole et Gaz des régions EA-MEA, correspondant à une croissance des volumes d'environ 300 kt en 2019 à environ 500 kt en 2024.

Cette ambition sera permise par la finalisation de l'industrialisation des grades premiums à Tianda et de la qualification par les Majors et les NOCs de Tianda et VSB. La part de volumes premium laminés sur le site de Tianda passera de 20 % en 2019 à environ 40 % en 2024.

## 3.7 Résultats des activités

### 3.7.1 Résultats consolidés du Groupe

#### 3.7.1.1 Compte de résultat

##### Comparaison de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018

Données consolidées <i>En millions d'euros</i>	2018	2019	Variation
<b>Production expédiée</b> ( <i>en milliers de tonnes</i> )	<b>2 364</b>	<b>2 291</b>	<b>- 3,1 %</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 921</b>	<b>4 173</b>	<b>+ 6,4 %</b>
Coûts industriels des produits vendus <sup>(a)</sup>	(3 342)	(3 435)	+ 2,8 %
<b>Marge Industrielle</b>	<b>579</b>	<b>738</b>	<b>+ 27,5 %</b>
<i>(en % du CA)</i>	14,8 %	17,7 %	+ 2,9 pts
<b>Coûts administratifs, commerciaux et de recherche</b> <sup>(a)</sup>	<b>(405)</b>	<b>(378)</b>	<b>- 6,7 %</b>
<i>(en % du CA)</i>	10,3 %	9,1 %	- 1,3 pt
Autres	(24)	(13)	n.a.
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>150</b>	<b>347</b>	<b>+ 197 M€</b>
<i>(en % du CA)</i>	3,8 %	8,3 %	+ 4,5 pts
Amortissements industriels	(266)	(249)	+ 17 M€
Amortissements, restructuration et autres	(108)	(85)	n.a.
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(53)	(30)	n.a.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(277)</b>	<b>(17)</b>	<b>+ 260 M€</b>
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(502)</b>	<b>(338)</b>	<b>+ 164 M€</b>

(a) Avant amortissements.

### 3.7.1.2 Production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2018	2019	Variation
1 <sup>er</sup> trimestre	515	571	+ 10,9 %
2 <sup>e</sup> trimestre	572	605	+ 5,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	583	595	+ 2,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	694	520	- 25,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 364</b>	<b>2 291</b>	<b>- 3,1 %</b>

La diminution de 3,1 % en 2019 comparée à 2018 s'explique principalement par le ralentissement du marché Pétrole et gaz onshore en Amérique du Nord, par de moindres volumes de tubes d'entrée de gamme livrés en Chine et par un ralentissement du marché Industrie et Autres en Europe.

### 3.7.1.3 Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2018 au chiffre d'affaires 2019 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4 173 millions d'euros en 2019, en hausse de 6,4 %. À taux de change constants, la croissance annuelle du Groupe s'établit + 4,6 %. Elle reflète la combinaison d'un effet prix/mix de + 7,7 % et d'un effet de volume de - 3,1 %.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2018 et 2019 :

En millions d'euros	2018	% du chiffre d'affaires	2019	% du chiffre d'affaires	Variation 2019/2018 à taux de change courants	Variation 2019/2018 à taux de change constants
France	88	2,2 %	88	2,1 %	-	-
Allemagne	298	7,6 %	242	5,8 %	- 18,8 %	- 18,8 %
Autres pays de l'UE <sup>(a)</sup>	201	5,1 %	265	6,4 %	+ 31,8 %	+ 30,8 %
<b>Total Europe</b>	<b>587</b>	<b>15,0 %</b>	<b>595</b>	<b>14,3 %</b>	<b>+ 1,4 %</b>	<b>+ 1,0 %</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>1 281</b>	<b>32,7 %</b>	<b>1 215</b>	<b>29,1 %</b>	<b>- 5,2 %</b>	<b>- 9,9 %</b>
Brésil	597	15,2 %	685	16,4 %	+ 14,7 %	+ 17,4 %
Autres Amériques centrale et du Sud	29	0,7 %	17	0,4 %	- 41,4 %	- 37,9 %
<b>Total Amérique du Sud</b>	<b>625</b>	<b>15,9 %</b>	<b>702</b>	<b>16,8 %</b>	<b>+ 12,3 %</b>	<b>+ 15,0 %</b>
Chine	339	8,6 %	279	6,7 %	- 17,7 %	- 18,3 %
Autres Asie et Moyen-Orient	749	19,1 %	943	22,6 %	+ 25,9 %	+ 23,0 %
<b>Total Asie et Moyen-Orient</b>	<b>1 088</b>	<b>27,7 %</b>	<b>1 222</b>	<b>29,3 %</b>	<b>+ 12,3 %</b>	<b>+ 10,1 %</b>
CEI	28	0,7 %	39	0,9 %	+ 39,3 %	+ 39,3 %
Reste du monde	312	8,0 %	400	9,6 %	+ 28,2 %	+ 27,6 %
<b>Total reste du monde</b>	<b>340</b>	<b>8,7 %</b>	<b>439</b>	<b>10,5 %</b>	<b>+ 29,1 %</b>	<b>+ 28,5 %</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 921</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 173</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 6,4 %</b>	<b>+ 4,6 %</b>

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

En Europe, la hausse de l'activité Pétrole et Gaz est compensée par la baisse du marché Industrie.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a légèrement baissé par rapport à 2018, reflétant à la fois une baisse des volumes vendus dans l'activité Pétrochimie et une légère hausse de l'activité Pétrole et Gaz dont la bonne performance au premier semestre a été compensée par le ralentissement du marché onshore au second semestre, amplifié par un effet de déstockage temporaire chez les distributeurs.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires a bénéficié de la hausse de l'activité de la mine, tandis que le chiffre d'affaires Pétrole et Gaz a reculé sur les trois premiers trimestres par rapport à 2018, avec un redémarrage au quatrième trimestre du marché offshore brésilien.

En Asie et Moyen-Orient, la croissance du chiffre d'affaires a été principalement tirée par l'effet prix/mix de l'activité Pétrole & Gaz.

Dans le reste du monde, le chiffre d'affaires Pétrole & Gaz a fortement augmenté par rapport à 2018, tiré par un effet prix/mix favorable.

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé des activités Pétrole et gaz et Industrie & autres a augmenté, tandis que le chiffre d'affaires des activités Pétrochimie et Énergie électrique s'est inscrit en baisse. Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2018 et 2019 :

En millions d'euros	2018	2019	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants <sup>(a)</sup>
Pétrole et gaz	2 469	2 752	+ 11,5 %	+ 8,5 %
Pétrochimie	344	290	- 15,7 %	- 17,4 %
<b>Pétrole et gaz et Pétrochimie</b>	<b>2 813</b>	<b>3 042</b>	<b>+ 8,1 %</b>	<b>+ 5,3 %</b>
<b>Énergie électrique</b>	<b>289</b>	<b>192</b>	<b>- 33,6 %</b>	<b>- 33,6 %</b>
Mécanique	469	368	- 21,5 %	- 21,7 %
Automobile	148	115	- 22,3 %	- 20,9 %
Construction & autres	202	456	+ 125,7 %	+ 129,2 %
<b>Industrie &amp; autres <sup>(b)</sup></b>	<b>819</b>	<b>939</b>	<b>+ 14,7 %</b>	<b>+ 15,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 921</b>	<b>4 173</b>	<b>+ 6,4 %</b>	<b>+ 4,6 %</b>

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

(b) Dont ventes de minerai de fer.

### Pétrole et gaz, Pétrochimie (73 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2019, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz a atteint 2 752 millions d'euros, en hausse de 11,5 % par rapport à 2018 (+ 8,5 % à taux de change constants) :

- dans les régions EA-MEA, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz est en net progrès, nourri par les effets volume et prix/mix ;
- en Amérique du Nord, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz est en légère augmentation par rapport à 2018, la performance du premier semestre ayant compensé le ralentissement du marché onshore au second semestre, amplifié par un effet de déstockage temporaire chez les distributeurs ;
- en Amérique du Sud, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz est en recul sur les neuf premiers mois, avec au quatrième trimestre un fort redémarrage du marché offshore brésilien qui devrait s'amplifier en 2020.

En 2019, le chiffre d'affaires Pétrochimie s'est élevé à 290 millions d'euros, en baisse de 15,7 % par rapport à 2018 (- 17,4 % à taux de change constants), en raison de la baisse des volumes vendus en Amérique du Nord.

### Industrie & autres (22 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2019, le chiffre d'affaires Industrie & Autres s'est élevé à 939 millions d'euros, en croissance de + 14,7 % par rapport à 2018 (+ 15,6 % à taux de change constants).

- Au Brésil, la progression du chiffre d'affaires généré par le minerai de fer a résulté d'une augmentation du volume vendu (+ 32 % par rapport à 2018) grâce aux améliorations de la productivité, et de la hausse des prix du minerai de fer. Quant au chiffre d'affaires Industrie, il ressort en baisse dans un marché lui-même en baisse.
- En Europe, le chiffre d'affaires Industrie (Mécanique, Automobile, Construction) a reculé dans un contexte de marché difficile, impactant les volumes et les prix.

### Énergie électrique (5 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2019, le chiffre d'affaires Énergie électrique s'est élevé à 192 millions d'euros, en baisse de 33,6 % par rapport à 2018 (- 33,6 % à taux de change constants), en raison du recul de la demande mondiale de centrales conventionnelles au charbon.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
2018	862	982	961	1 116	3 921
2019	1 025	1 084	1 060	1 004	4 173
Variation en %, comparée à l'année précédente	+ 18,9 %	+ 10,4 %	+ 10,3 %	- 10,0 %	+ 6,4 %
dont effet volumes	+ 10,9 %	+ 5,8 %	+ 2,0 %	- 25,1 %	- 3,1 %
dont effet de conversion de devises	+ 1,8 %	+ 2,2 %	+ 3,3 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %
dont autres effets (prix, mix...)	+ 6,2 %	+ 2,4 %	+ 5,0 %	+ 14,8 %	+ 7,7 %

Au cours du premier trimestre 2019, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 025 millions d'euros, en hausse de 19 % par rapport au premier trimestre 2018 (+17% à taux de change constants) avec un effet volume positif de 11 % et un effet prix/mix positif de 6 %.

Au deuxième trimestre 2019, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 084 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport au deuxième trimestre 2018 (+ 8 % à taux de change constants), avec un effet volume positif de 6 %, un effet prix/mix positif de 2 % et un effet de change positif de 2 %.

Au troisième trimestre 2019, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 060 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport au troisième trimestre 2018 (+7 % à taux de change constants), avec un effet prix/mix positif de 5 %, un effet volume positif de 2 % et un effet de change positif de 3 %.

Au quatrième trimestre 2019, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 004 millions d'euros, en baisse de 10,0 % par rapport au quatrième trimestre 2018 (- 10,3 % à taux de change constants), avec :

- un effet volume de - 25,1 %, principalement lié à un recul des livraisons en Amérique du Nord suite au ralentissement du marché, et à de moindres volumes de tubes d'entrée de gamme livrés par Tianda en Chine ;
- un effet prix/mix positif de + 14,8 % tiré par l'activité Pétrole et gaz en EA-MEA et en Amérique du Sud ;
- un effet de change de + 0,3 %.

#### 3.7.1.4 Résultat brut d'exploitation

Pour l'exercice 2019, le résultat brut d'exploitation s'élève à 347 millions d'euros, en hausse de 197 millions d'euros par rapport à 2018, avec :

- une marge industrielle en amélioration de 2,9 points de pourcentage pour s'établir à 738 millions d'euros, en hausse de 159 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018. L'amélioration résulte principalement d'un effet prix/mix favorable pour le Pétrole et Gaz dans les régions EA-MEA, de la contribution de l'activité minière et des économies de coûts, qui ont largement compensé la moindre contribution de l'Amérique du Nord ;
- des coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) en baisse de - 7 % à -378 millions d'euros, représentant 9,1 % du chiffre d'affaires contre 10,3 % pour l'exercice 2018 ;

- une diminution nette des provisions de 21 millions d'euros (contre 56 millions d'euros en 2018) est incluse dans le résultat brut d'exploitation. Elle reflète principalement des reprises de provisions venant compenser des pertes constatées au cours du même exercice lors de la vente de stocks dépréciés.

L'impact IFRS 16 sur le résultat brut d'exploitation est positif pour 33 millions d'euros pour l'exercice.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2018 et 2019.

En millions d'euros	2018	2019	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 921</b>	<b>4 173</b>	<b>+ 6,4 %</b>
Coûts industriels des produits vendus	(3 342)	(3 435)	+ 2,8 %
<b>Marge Industrielle</b>	<b>579</b>	<b>738</b>	<b>+ 27,5 %</b>
(en % du CA)	14,8 %	17,7 %	+ 2,9 pts
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche <sup>(a)</sup>	(405)	(378)	- 6,7 %
Autres	(24)	(13)	n.a.
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>150</b>	<b>347</b>	<b>+ 197 M€</b>
(en % du CA)	3,8 %	8,3 %	+ 4,5 pts

(a) Avant dépréciation et amortissement.

## MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

En 2019, la marge industrielle s'est établie à 738 millions d'euros, en hausse de 159 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018 (+ 2,9 pts) principalement tirée par une augmentation de l'effet prix/mix Pétrole et gaz dans la région EA-MEA. Conjuguée à la progression de la contribution de l'activité minière et aux réductions de coûts, cette progression a compensé largement le recul de la contribution de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2018 et 2019 :

En millions d'euros	2018	2019	Variation
Coûts directs sur ventes	207	238	+ 15,0 %
Coûts des matières premières consommées	1 485	1 441	- 3,0 %
Coûts de main-d'œuvre	757	742	- 2,0 %
Autres coûts industriels <sup>(a)</sup>	964	939	- 2,6 %
Variation de stocks part non-matière	(72)	75	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>3 341</b>	<b>3 435</b>	<b>+ 2,8 %</b>

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

## COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) ont été réduits de 6,7 % à 378 millions d'euros en 2019, reflétant un contrôle strict des coûts.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2018 et 2019 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2018	2019	Variation
Frais de Recherche et Développement	44	44	-
Frais commerciaux et dépenses de marketing	77	76	- 1,3 %
Frais généraux et administratifs	284	258	- 9,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>378</b>	<b>- 6,7 %</b>

## CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation.

En 2019, l'ensemble des charges de personnel s'est élevé à 956 millions d'euros contre 958 millions d'euros en 2018, avec :

- des salaires et traitements en baisse de 1,6 %, en ligne avec la baisse des effectifs globaux (-1,25 %) liée aux restructurations de sites, notamment en Allemagne et en France ;
- un intéressement en hausse.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	2018	2019	Variation
Salaires et traitements	(750)	(738)	+ 12
Intéressement et participation	(16)	(32)	- 16
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance <sup>(a)</sup>	-	(2)	- 2
Charges sociales	(192)	(184)	+ 8
<b>TOTAL</b>	<b>(958)</b>	<b>(956)</b>	<b>+ 2</b>

(a) Dont un produit de 0,1 million d'euros au titre de l'ensemble des plans de souscription d'actions et une charge de 2,6 millions d'euros au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance sur l'exercice 2019 (contre respectivement un produit de 1,3 million d'euros et une charge de 1,2 million d'euros sur l'exercice 2018).

Les effectifs des sociétés intégrées au 31 décembre 2019 étaient de 18 100 personnes <sup>(1)</sup> contre 18 330 personnes au 31 décembre 2018 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées	2018	2019	Variation
Cadres	3 116	3 130	+ 14
ATAM (administratifs, techniciens et agents de maîtrise)	2 703	2 595	- 108
Ouvriers	12 511	12 375	- 136
<b>TOTAL</b>	<b>18 330</b>	<b>18 100</b>	<b>- 230</b>

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer au paragraphe 4.2.2.1 « Les effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

### 3.7.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a représenté une perte de 17 millions d'euros, à comparer à une perte de 277 millions d'euros en 2018.

Cette amélioration de 260 millions d'euros résulte principalement (i) de la hausse de 197 millions d'euros du résultat brut d'exploitation, et (ii) de la réduction des dotations aux amortissements, des coûts de restructurations et des dépréciations d'actifs.

#### AMORTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les amortissements industriels ont diminué et s'élèvent à 249 millions d'euros en 2019, contre 266 millions d'euros en 2018. Cette évolution est la conséquence d'investissements en diminution et des dépréciations passées au cours des années précédentes.

#### AMORTISSEMENTS, RESTRUCTURATIONS ET AUTRES ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Les autres amortissements, non industriels, s'élèvent à 58 millions d'euros contre 34 millions d'euros en 2018. Cette hausse s'explique par la reconnaissance des amortissements des droits d'utilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 liée à l'application de la norme IFRS 16.

En 2019, les dépréciations portent sur des actifs isolés, elles traduisent la constatation de leur perte de valeur (principalement 21 millions d'euros sur un actif isolé du fait de la dégradation de ses perspectives à moyen terme sur le marché nucléaire en Chine).

Les mesures d'adaptation en 2019 s'élèvent à 39 millions d'euros (dont 29 millions d'euros de dotations aux provisions). L'augmentation des provisions couvre les charges de restructuration annoncées ou ayant fait l'objet d'un début d'exécution avant la date de clôture (principalement la fermeture du site de Reisholz en Allemagne). Ces coûts sont constitués par les indemnités de licenciements et de fin de contrat, de préretraite et de mesures sociales et indemnités de rupture de contrats versés aux fournisseurs.

Les autres éléments non récurrents sont constitués en 2019 des impacts des modifications de régime de retraite au Brésil et aux États-Unis pour 9 millions d'euros et des produits sur cessions d'actifs.

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2018	2019
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(51)	(30)
Autres dépréciations d'actifs	(2)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(53)</b>	<b>(30)</b>

### 3.7.1.6 Résultat financier

Le résultat financier a été négatif à - 244 millions d'euros, contre - 220 millions d'euros en 2018. Cette augmentation est principalement liée à (i) des charges d'intérêts plus élevées, et (ii) un effet IFRS 16 sur les charges d'intérêts de la dette de location de - 11 millions d'euros, (iii) compensés en partie par une réduction des coûts de couverture du risque de change.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2018	2019	Variation
Produits financiers	14	14	-
Charges d'intérêts	(189)	(188)	- 0,5 %
<b>Coût financier net</b>	<b>(175)</b>	<b>(174)</b>	<b>- 0,6 %</b>
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(35)</b>	<b>(24)</b>	<b>- 31,4 %</b>
<b>Charges d'intérêt sur contrats de location</b>	<b>-</b>	<b>(35)</b>	<b>n.a</b>
<b>Autres charges d'actualisation</b>	<b>(10)</b>	<b>(11)</b>	<b>+ 10,0 %</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(220)</b>	<b>(244)</b>	<b>- 24 M€</b>

(1) Il est précisé que ce nombre n'inclut que les effectifs des sociétés consolidées du Groupe.

### 3.7.1.7 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a représenté une charge de 75 millions d'euros en 2019 contre une charge de 5 millions d'euros en 2018, principalement en raison de la forte augmentation de la charge d'impôt au Brésil (- 37 millions), de l'expiration d'impôts différés sur déficits en Chine ou aux États-Unis (- 7 millions) et enfin de l'écart de taux d'imposition (- 15 millions) notamment au Brésil.

Le taux d'imposition réel s'élève à - 29 % contre - 1 % en 2018 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'explique principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en France, en Allemagne, en Chine et aux États-Unis ;
- les différences permanentes s'expliquent par la réintégration des charges financières, application d'IFRS 2 (Stock-options et plans actions gratuites) et l'impact des retenues à la source ;

- les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie saoudite 20 %).

### 3.7.1.8 Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à - 2 millions d'euros en 2019, contre + 2 millions d'euros en 2018, cette dégradation étant principalement liée principalement au recul des activités américaines.

Le résultat net part du Groupe a été une perte de - 338 millions d'euros, contre une perte de - 502 millions d'euros en 2018.

Le résultat net part du Groupe par action a été une perte de - 0,7 euro par action, contre une perte de - 1,1 euro par action en 2018.

## 3.7.2 Liquidité et ressources en capital

### 3.7.2.1 Présentation générale

En 2019, les flux de trésorerie disponibles (tels que définis dans la section 3.7.2.4 « Flux de trésorerie disponibles » ci-dessous) étaient négatifs de 41 millions d'euros ; cette nette amélioration par rapport à 2018 (- 494 millions d'euros) s'explique par un résultat brut d'exploitation qui a plus que doublé, ainsi que par de moindres besoins en fonds de roulement malgré des investissements supérieurs par rapport à ceux de 2018. La dette nette a augmenté pour passer de 1 999 millions d'euros début 2019 (post IFRS 16) à 2 031 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 3 824 millions d'euros, dont 1 747 millions d'euros de dette financière à moyen et long terme, et 2 077 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 794 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et bénéficiait de lignes de crédit non tirées de 426 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe ont diminué en 2019, en raison notamment du résultat net consolidé négatif.

### 3.7.2.2 Flux de trésorerie

#### Tableau de trésorerie simplifié

En millions d'euros	2018	2019
Capacité d'autofinancement	(210)	(6)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+ baisse, (hausse))	(155)	124
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)</b>	<b>(365)</b>	<b>118</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)</b>	<b>(95)</b>	<b>(139)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)</b>	<b>219</b>	<b>1 085</b>
Incidence de la variation des taux de change (4)	(32)	(8)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)</b>	<b>(273)</b>	<b>1 056</b>

#### FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 118 millions d'euros en 2019, contre - 365 millions d'euros en 2018.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à - 6 millions en 2019 contre - 210 millions d'euros en 2018.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a diminué de 124 millions d'euros, contre une augmentation de 155 millions d'euros en 2018. Il

inclut un besoin en fonds de roulement net qui représentait 95 jours de ventes à la fin 2019, un niveau similaire à fin 2018 (94 jours). Au second semestre, le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a diminué de 241 millions d'euros. Pour rappel, les jours de BFR sont soumis à la saisonnalité de l'activité : le niveau le plus élevé est généralement enregistré au premier trimestre et le plus faible au quatrième trimestre.

Les dépenses d'investissements industriels se sont élevées à 159 millions d'euros en 2019 contre 129 millions d'euros en 2018.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes	31/12/2018	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2019
Stocks	1 274 594	8 917	(167 839)	6 689	1 122 361
Créances clients	609 838	3 142	37 301	(6 210)	644 071
Fournisseurs	(582 272)	(5 704)	3 992	4 245	(579 739)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 302 160</b>	<b>6 355</b>	<b>(126 546)</b>	<b>4 724</b>	<b>1 186 693</b>
Autres créances et dettes	2 819	666	(1 723)	3 329	5 091
<b>Besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 304 979</b>	<b>7 021</b>	<b>(128 269)</b>	<b>8 053</b>	<b>1 191 784</b>
<b>Impact des instruments financiers de couverture</b>			<b>3 948</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>(124 321)</b>		
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie</b>			<b>124 321</b>		

### FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à - 139 millions d'euros en 2019, contre - 95 millions d'euros en 2018. Voir la section 3.7.2.3 « Investissements industriels » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2018 et 2019.

### FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à + 1 085 millions d'euros en 2019, contre + 219 millions d'euros en 2018. L'encaissement net en 2019 s'explique principalement par des encaissements liés à de nouveaux emprunts pour un montant de 2 632 millions d'euros, partiellement compensé par des remboursements d'emprunts pour un montant de 1 546 millions d'euros et le remboursement d'un prêt d'actionnaire pour un montant de 10 millions d'euros.

### 3.7.2.3 Investissements industriels

#### DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à l'innovation pour des nouveaux produits ou services, à la digitalisation ;
- à la sécurité des hommes et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;

- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à un million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet à travers trois étapes de *Front End Loading* ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de Qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par un Comité réunissant le Directeur du Contrôle de Gestion et le Directeur des Investissements, Projets et Ingénierie pour les projets supérieurs à un million d'euros. Les membres du Directoire font partie de ce Comité pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie, présentent la rentabilité requise, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.



## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2018-2019

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

### Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Europe	51	57,3
Amérique du Nord	33	35,1
Amérique centrale et du Sud	27,5 <sup>(a)</sup>	60,6 <sup>(b)</sup>
Asie	18	14,1
Autres	0,2	0,2
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS <sup>(B)</sup></b>	<b>128,7 <sup>(c)</sup></b>	<b>167,3 <sup>(c)</sup></b>
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	129,2	158,7

(a) Dont 6,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 9,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2018 et 2019 ont été les suivants :

#### En 2018

Les dépenses d'investissement ont diminué en 2018 (- 17 % par rapport à 2017).

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 32 % des dépenses 2018.

Les investissements engagés en 2018 ont été principalement :

- l'achèvement de la première ligne industrielle en Europe du nouveau procédé *Cleanwell*<sup>®</sup> pour les produits OCTG ;
- la poursuite de l'installation d'une presse horizontale pour forgeage d'extrémités à l'usine de fabrication de tubes à Düsseldorf-Rath ;
- de nombreux projets de renforcement des installations de Tianda, ou destinés à améliorer la productivité et les coûts afin de soutenir le Plan de Transformation du Groupe, ainsi que la sécurité et l'état général des équipements.

#### En 2019

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2019 (+ 30 % par rapport à 2018).

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 28 % des dépenses 2019.

Les investissements engagés en 2019 ont été principalement :

- le lancement d'un projet de réutilisation des gaz de haut-fourneau à l'aciérie de Jeceaba ;
- le lancement d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;

- la mise en service de l'installation d'une presse horizontale pour forgeage d'extrémités à l'usine de fabrication de tubes à Düsseldorf-Rath ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir le Plan de Transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2020

L'objectif de dépenses d'investissement en 2020 est fixé à 200 millions d'euros.

Le programme 2020 prévoit un volume de nouveaux investissements sensiblement accru par rapport aux années précédentes, en particulier :

- l'achèvement d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;
- l'achèvement d'un projet de réutilisation des gaz de haut-fourneau à l'aciérie de Jeceaba ;
- le lancement d'un projet d'extension de capacité et de durée de vie de la mine de fer au Brésil ;
- le lancement au Brésil de la deuxième ligne industrielle du nouveau procédé *Cleanwell*<sup>®</sup> pour les produits OCTG ;
- le lancement d'un projet de modernisation d'installation de contrôles non destructifs au laminoir de Youngstown, visant à améliorer la qualité, les coûts, les délais et les capacités ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

### 3.7.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2019, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à - 41 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles de - 494 millions d'euros en 2018. Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité, moins les investissements industriels bruts. Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2018 et 2019 :

En millions d'euros	2018	2019
Capacité d'autofinancement	(210)	(6)
Variation du BFR lié à l'activité + baisse, (hausse)	(155)	124
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(365)</b>	<b>118</b>
Investissements industriels bruts	(129)	(159)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES</b>	<b>(494)</b>	<b>(41)</b>

### 3.7.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2019, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 3 824 millions d'euros, dont 1 747 millions d'euros de dette financière à moyen et long termes, et 2 077 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 794 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est ainsi élevée à 2 031 millions d'euros fin 2019, en augmentation de 32 millions d'euros par rapport à 1 999 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 59 millions d'euros de dette nette ont été reclassés en dette de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application de la norme IFRS 16.

Au 31 décembre 2019, Vallourec disposait de lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 426 millions d'euros. Ces lignes de crédit ne bénéficient pas de sûreté ou de garantie. Compte tenu des

amortissements prévus, le montant disponible au titre de ces lignes de crédit sera de 1 834 millions d'euros fin 2020 et de 110 millions d'euros fin 2021.

Aucune échéance de remboursement significative n'est prévue avant décembre 2020, hormis les tirages sur les lignes bancaires (pour 1 701,5 millions d'euros au 31 décembre 2019), les billets de trésorerie (110,0 millions d'euros au 31 décembre 2019) émis au plus à un an, ainsi que diverses lignes de financement (pour 17,0 millions d'euros au 31 décembre 2019) au sein des filiales brésiliennes et chinoises.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, sur Vallourec et, dans une moindre mesure, sur des filiales au Brésil. Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2019
Placement privé – échéance août 2027	54
Emprunt obligataire – échéance septembre 2024	499
Emprunt obligataire non convertible – échéance octobre 2022	545
Emprunt obligataire convertible – échéance octobre 2022	233
Emprunt obligataire – échéance octobre 2023	396
Billets de trésorerie	110
Tirages RCF	1 702
Emprunt BNDES	20
ACC ACE	207
Autres	58
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>	<b>3 824</b>

L'ensemble des contrats de financements bancaires (une ligne de crédit confirmée de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, étendue une première fois pour 1 078 millions d'euros à échéance février 2020 et une seconde fois pour 1 034 millions d'euros à échéance février 2021, une ligne de crédit confirmée de 400 millions d'euros à échéance juillet 2020, étendue à hauteur de 300 millions d'euros de juillet 2020 à février 2021, une ligne de crédit confirmée de 450 millions d'euros à échéance février 2020, étendue à hauteur de 300 millions d'euros de février 2020 à février 2021, une ligne bilatérale confirmée de 90 millions d'euros à échéance février 2021, une ligne bilatérale confirmée de 110 millions d'euros à échéance 2027) prévoit le respect par Vallourec

d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés du Groupe représente 81 % au 31 décembre 2019 au regard du covenant bancaire. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location-financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises) comme détaillé dans le tableau ci-après :

Covenant bancaire	31/12/2018	31/12/2019
Dette nette (hors dette de location-financement)	1 998 776	2 030 539
Dette de location-financement <sup>(a)</sup>	59 157	50 042
<b>Dette nette</b>	<b>2 057 933</b>	<b>2 080 581</b>
Prêt actionnaire	28 892	20 560
<b>Dette nette retraitée <sup>(a)</sup></b>	<b>2 086 825</b>	<b>2 101 141</b>
Capitaux propres	2 264 276	1 980 045
Réserves de conversion – part du Groupe <sup>(b)</sup>	623 585	608 335
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers <sup>(b)</sup>	9 279	(3 893)
<b>Capitaux propres retraités <sup>(b)</sup></b>	<b>2 897 140</b>	<b>2 584 487</b>
Ratio du covenant bancaire retraité <sup>(a) (b)</sup>	72 %	81 %

(a) Inclut dans la dette nette au 31 décembre 2018.

(b) Y compris minoritaires.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le

remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et long termes du Groupe au 31 décembre 2019 :

	2018	2019
> 1 an	11 011	1 723
> 2 ans	11 736	781 368
> 3 ans	784 995	399 722
> 4 ans	407 474	502 211
5 ans et plus	581 421	62 037
<b>TOTAL</b>	<b>1 796 637</b>	<b>1 747 061</b>

### 3.7.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 1 980 millions d'euros au 31 décembre 2019 par rapport à 2 264 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique par les principaux facteurs suivants :

- le résultat net négatif du Groupe enregistré en 2019 pour un montant de - 340 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital de Vallourec Star, filiale de Vallourec aux États-Unis, par Sumitomo Corporation au prorata de sa participation au capital en pourcentage (19,47 %), en date du 19 février 2019 pour un montant de 59 millions de dollars US (52 millions d'euros).

## 3.8 Perspectives

Dans son communiqué du 20 mars 2020, le Groupe a suspendu les prévisions de résultat annoncées dans son communiqué du 19 février 2020 lié à la publication de ses résultats 2019.

L'environnement dans lequel opère Vallourec a subi ces dernières semaines des changements importants : l'épidémie de coronavirus (Covid-19) dans les pays où le Groupe est présent, cumulée à la dégradation soudaine du prix du baril de pétrole, devraient avoir des impacts sur les activités du Groupe, et plus particulièrement en Amérique du Nord où de nombreux opérateurs du pétrole et gaz non conventionnel annoncent leur volonté de réduire fortement leurs plans de forage.

Il est impossible, à ce stade, de quantifier l'impact de ces facteurs sur la performance et les objectifs 2020 de Vallourec. Dès lors, Vallourec suspend les prévisions précédemment communiquées. Vallourec, dont les équipes sont déterminées et mobilisées, met en œuvre de manière résolue toutes les mesures d'adaptation nécessaires et accélère son programme de réduction de coûts, pour faire face à la situation,

qu'il aborde dans des conditions de compétitivité considérablement améliorées au cours de ces dernières années.

Vallourec dispose par ailleurs d'une solide position de liquidité <sup>(1)</sup> qui n'a à ce jour pas été affectée de manière spécifique par l'épidémie de coronavirus ou par la chute des prix du baril de pétrole et évolue de manière cohérente avec la saisonnalité habituelle.

Vallourec est en contact continu avec ses banques et entretient un dialogue constructif avec elles afin de pouvoir mettre en œuvre l'augmentation de capital de 800 millions d'euros annoncée le 19 février 2020 dès que les conditions le permettront. Le principe de cette augmentation de capital sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2020.

La suspension des prévisions publiées le 19 février 2020 a été présentée au Comité Financier et d'Audit le 19 mars 2020. Le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé de l'évolution de la situation.

(1) 2 220 millions d'euros au 31 décembre 2019, réduits en février 2020 de 194 millions d'euros du fait des échéances partielles prévues de deux lignes de crédit.

## 3.9 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec pour l'exercice 2019 est une perte de 17,0 millions d'euros, en augmentation par rapport à l'exercice 2018 qui affichait une perte de 14,9 millions d'euros. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente une perte de 47,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre une perte de 57,0 millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique d'une part, par une augmentation des produits financiers nets (112,0 millions d'euros en 2019 contre 75,9 millions d'euros en 2018), et d'autre part par une augmentation des charges d'intérêts (159,3 millions d'euros en 2019 contre 133,2 millions d'euros en 2018). Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à sa filiale Vallourec Tubes.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 0,6 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2019 est une perte de 63,6 millions d'euros, contre une perte de 34,7 millions d'euros à fin 2018.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 915 975 520 euros, divisé en 457 987 760 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres, en baisse de 63,6 millions d'euros, s'établissent à 4 071 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 135 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les dettes financières s'élèvent à 3 608 millions d'euros, en hausse de 1 266,4 millions d'euros par rapport à 2018. Cette variation résulte des tirages sur les lignes bancaires confirmées pour un montant de 1 701,5 millions d'euros, compensée en partie par le remboursement du placement privé de 400 millions d'euros arrivant à échéance le 2 août 2019 et par la diminution de l'encours du programme de billets de trésorerie mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum d'un milliard d'euros, qui s'élevait, au 31 décembre 2019, à 110,0 millions d'euros pour des maturités d'un an au plus, contre 161,4 millions d'euros fin 2018. Ce programme de billets de trésorerie était noté B par Standard & Poor's.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2019 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition à la date du 31 décembre 2019 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

<b>Échéances</b> (J = 31/12/2019) <i>En milliers d'euros</i>	<b>Non échues</b>	<b>Échues 0 à 30 jours</b>	<b>Échues 31 à 60 jours</b>	<b>Échues 61 à 90 jours</b>	<b>Échues + 91 jours</b>	<b>Total échues</b>
Montant total des factures concernées TTC	2 308	13	-	-	-	13
Nombre de factures des factures concernées	46	4	1	-	5	10
Pourcentage du montant des achats TTC	19,53 %	0,11 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,11 %
Factures exclues TTC	1 262					
Fournisseurs différence de cours TTC	-					
<b>TOTAL</b>	<b>3 570</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13</b>

<b>Échéances</b> (J = 31/12/2019) <i>En milliers d'euros</i>	<b>Non échues</b>	<b>Échues 0 à 30 jours</b>	<b>Échues 31 à 60 jours</b>	<b>Échues 61 à 90 jours</b>	<b>Échues + 91 jours</b>	<b>Total échues</b>
Montant total des factures concernées TTC	1 485	-	-	-	892	892
Nombre de factures des factures concernées	7	-	-	-	3	3
Pourcentage du montant des ventes TTC	31,22 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	18,75 %	18,75 %
Factures exclues TTC	-					
Clients différence de cours TTC	-					
<b>TOTAL</b>	<b>1 485</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>892</b>	<b>892</b>

## 3.10 Localisation des principaux établissements

### 3.10.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi le caractère international du Groupe (voir section 3.2.4 « Implantations du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 2 704,6 millions d'euros à fin 2019 (2 750,3 millions d'euros à fin 2018 et 3 048,4 millions d'euros à fin 2017). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation) à la Note 4.4 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 4.4.

Les investissements réalisés en 2019, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 3.7.2.3 « Investissements industriels » du présent Document d'enregistrement universel).

## 3.10.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

### 3.10.2.1 Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- cinq établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2019 d'un arrêté préfectoral à jour ;
- un établissement est soumis à enregistrement, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales.

### 3.10.3 Modifications de périmètre

Sur l'exercice 2019, il n'y a pas eu de variations de périmètre significatives.

Sur l'exercice 2018, les principales variations de périmètre étaient les suivantes :

- le 18 avril, Vallourec a démarré un partenariat avec Interpipe, fabricant ukrainien de tubes sans soudure, pour la production en coopération de tubes sans soudure en carbone non-OCTG destinés au marché européen ;
- le 25 avril, Vallourec a finalisé la cession de l'activité « Drilling Products » (Produits de forage) au groupe américain de services pétroliers National Oilwell Varco (NOV). Cette cession concerne les activités industrielles Produits de forage de Vallourec en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, aux Pays-Bas et en France (une usine à Aulnoye-Aymeries) ;
- le 26 avril, le Groupe a cédé Vallourec Fittings, une filiale produisant des raccords en France (usine à Maubeuge), à Allied Group ;
- le 2 juillet 2018, Vallourec a finalisé la cession de l'entité française Vallourec Drilling Products France (usines de Cosne-Cours-sur-Loire et Tarbes) à la société Altifort ;

### 3.10.2.2 Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld, VHET Les Laumes, VD Aulnoye, VD Tarbes, VD Cosne et aciérie de Saint-Saulve) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes. Le site de VDFR Cosne a fait également l'objet de travaux de réhabilitation et de surveillance des eaux souterraines.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document d'enregistrement universel.

Les contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles sont décrites à la section 4.2.4 « Engagement environnemental » et au paragraphe « Risques industriels et environnementaux » de la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

- depuis le 16 novembre 2018, Vallourec exerce un contrôle conjoint sur Vallourec Umbilicals à la suite de l'augmentation de capital souscrite par la Banque Publique d'Investissement (BPI) destinée à financer son projet de développement industriel. Vallourec et BPI détiennent respectivement 51 % et 49 % de la société à la suite de l'opération.

Sur l'exercice 2017, la principale variation de périmètre était la suivante :

- le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont finalisé l'acquisition, par cette dernière, d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve qui figurait au bilan au 31 décembre 2016 en actifs et passifs destinés à être cédés. Détenue à 60 % par Asco Industries et à 40 % par Vallourec Tubes France, la S.A.S. Ascoval est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date de l'opération. Les actifs de la société Ascoval ont fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Altifort. Le plan de cession a été validé par un jugement du 19 décembre 2018, effectif au 1<sup>er</sup> février 2019, puis annulé par une nouvelle décision de justice en date du 27 février 2019. La société Ascoval est actuellement en redressement judiciaire et dans l'attente de l'issue de cette procédure collective.

### **3.11 Opérations avec les apparentés**

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la Note 21 aux comptes consolidés « Informations relatives aux parties liées » dans le chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

### **3.12 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'approbation du Document d'enregistrement universel de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de ces douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.





## CHAPITRE 4

# Informations sociales, environnementales et sociétales

<b>Introduction</b>	<b>80</b>	<b>Annexes</b>	<b>137</b>
<b>4.1 Plan de vigilance</b>	<b>83</b>	Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	137
4.1.1 Identification et évaluation des risques	83	Annexe 2 – Note méthodologique	140
4.1.2 Gestion des risques identifiés	83	Annexe 3 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre	144
4.1.3 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	86	Annexe 4 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	146
<b>4.2 Déclaration consolidée de performance extra-financière</b>	<b>87</b>		
4.2.1 Éthique des affaires et conformité	89		
4.2.2 Politique sociale	90		
4.2.3 Relations avec les parties prenantes	106		
4.2.4 Engagement environnemental	110		

## Introduction

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière sociale, environnementale et sociétale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines sociaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com).

Au cours de la dernière décennie, le Groupe a pris des engagements dans ces domaines, notamment en signant en 2008, avec une organisation mondiale représentative de salariés, ses « principes de responsabilité » et en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) en 2010. Il est également signataire de plusieurs engagements en faveur du climat et de l'économie circulaire dans le cadre d'initiatives conjointes de l'AFEP, du MEDEF et du Cercle de l'Industrie, ainsi que de la Charte de développement durable de la fédération internationale de l'acier. Enfin, le Groupe s'est doté en 2018 d'une « politique carbone » pour mobiliser l'entreprise sur les nombreux aspects de cette problématique.

Fin 2018, le Conseil de Surveillance a décidé la création d'un comité spécialisé chargé de l'assister sur les sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale. Ce comité a pour mission de veiller à ce que le Groupe anticipe au mieux les enjeux, opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme responsable et harmonieuse.

La Direction du Développement Durable déploie depuis 2014 un plan stratégique en matière de Développement Durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

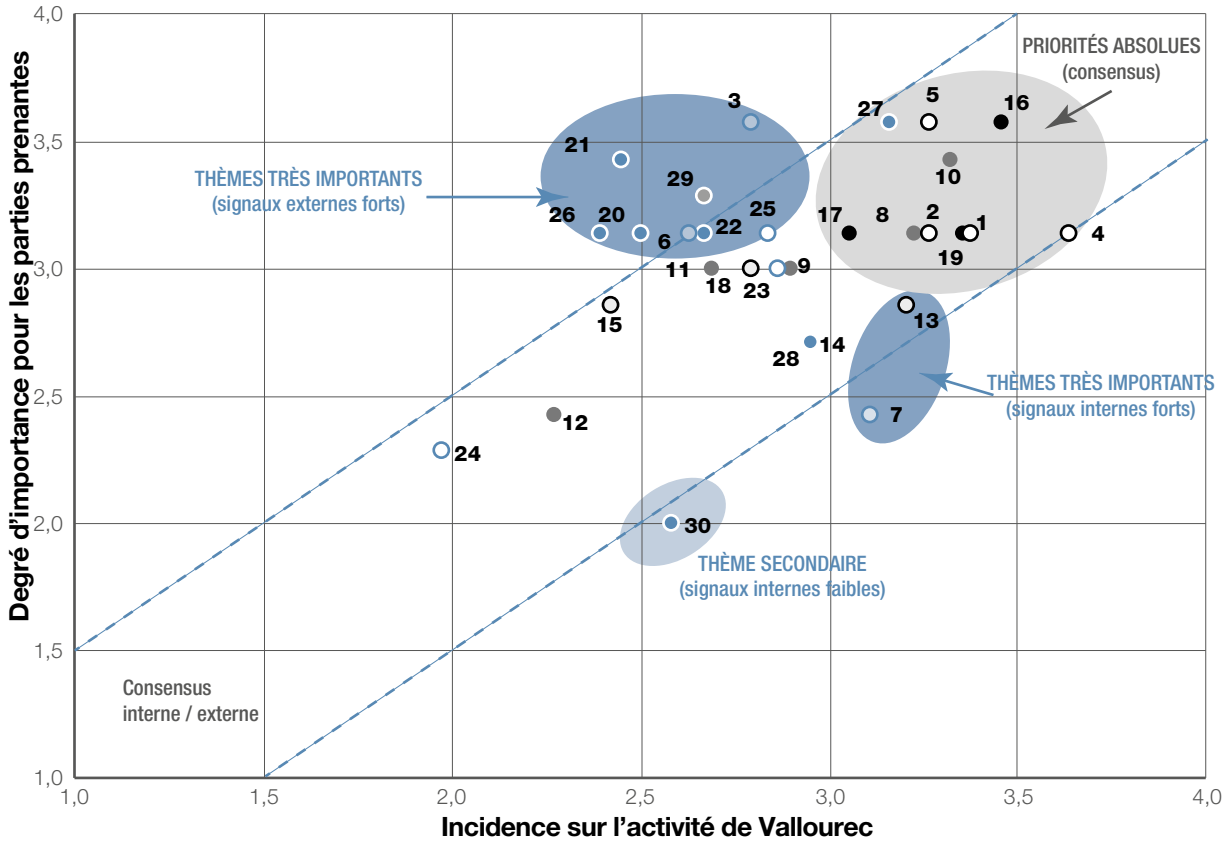
- renforcer la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;

- fixer des objectifs à moyen terme ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique du Groupe ;
- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

Les actions destinées à la mise en œuvre de ce plan sont soumises à l'approbation du Comité exécutif chaque fois cela s'avère nécessaire.

Pour mieux apprécier la pertinence de ces choix, le Groupe a élaboré en 2016, avec le concours d'un consultant spécialisé, son « analyse de matérialité », afin d'identifier les enjeux auxquels il était confronté, tant du point de vue de son management que celui de ses parties prenantes. Cette analyse, menée conformément à une méthodologie éprouvée, a permis de recueillir l'opinion de nos principales parties prenantes sur les 30 enjeux qui avaient été identifiés comme importants et propres aux spécificités de l'entreprise. Ce recueil s'est déroulé sur la base de questionnaires et d'entretiens avec des cadres dirigeants, des employés, des investisseurs, des clients, des fournisseurs, des ONG et des médias. Au total, 200 questionnaires ont été adressés, avec un taux de réponse global de près de 60 %. Le résultat de l'analyse se présente comme suit :

Analyse de matérialité : résultats



Liste des thèmes

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 Transition énergétique                                      | 11 Dialogue avec les parties prenantes                               | 21 Consommation de ressources non renouvelables et économie circulaire        |
| 2 Résilience du modèle d'entreprise                           | 12 Stratégie fiscale transparente et équitable                       | 22 Pollution de l'air   |
| 3 Conception durable des produits                             | 13 Qualité du dialogue social dans toutes les conditions économiques | 23 Empreinte sur l'eau et pollution de l'eau                                  |
| 4 Relation/satisfaction client                                | 14 Rémunération et avantages équitables                              | 24 Biodiversité   |
| 5 Stratégie en matière d'innovations et développement durable | 15 Diversité   | 25 Écoconception des processus et des équipements industriels                 |
| 6 Adaptation au changement climatique                         | 16 Sécurité au travail   | 26 Logistique durable   |
| 7 Barrières commerciales                                      | 17 Santé au travail  | 27 Respect des droits de l'homme  |
| 8 Gouvernance d'entreprise                                    | 18 Nuisances sonores   | 28 Développement socio-économique local et contenu local                      |
| 9 Responsabilité et transparence                              | 19 Compétences et développement du personnel                         | 29 Normes d'approvisionnement et relations avec les fournisseurs responsables |
| 10 Respect de l'éthique                                       | 20 Consommation énergétique et émissions de GES                      | 30 Citoyenneté d'entreprise   |

Cette analyse a permis de valider que les enjeux identifiés étaient pertinents et que l'importance accordée par l'entreprise à ces enjeux était en ligne avec les points de vue de ses parties prenantes. Elle a aussi montré que les actions du plan stratégique y répondaient globalement bien, tout en faisant ressortir que certains sujets pouvaient être davantage pris en compte. C'est pourquoi plusieurs actions ont été engagées depuis, notamment s'agissant de la durabilité du modèle économique. Cette analyse sera renouvelée en 2020 pour prendre en compte l'évolution des métiers du Groupe et sa nouvelle empreinte industrielle. La méthodologie sera d'ailleurs revue pour élargir la base des contributeurs dans la perspective de disposer d'enseignements aussi robustes que possible.

Le Groupe a formalisé ses engagements en faveur des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU en 2015 et défini quatre objectifs pour lesquels il a choisi un indice de performance clé (KPI) et fixé une cible à l'horizon 2025.

Le Groupe a ainsi retenu :

- l'objectif 5, en vue de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- l'objectif 7, en vue de faciliter l'accès aux énergies propres, dont les énergies fossiles peu polluantes, et de promouvoir l'efficacité énergétique. Cet objectif renvoie notamment au plan ETO (cf. chapitre 3) ;
- l'objectif 8, en confirmant son engagement de respecter le droit du travail et d'offrir des conditions de travail sûres pour toutes les catégories de travailleurs ;
- l'objectif 12, pour promouvoir des modes de production durables en limitant significativement le besoin de ressources naturelles.

Le tableau récapitulatif des objectifs et des cibles associées se présente ainsi :

Référence à la Charte de Développement Durable	Indicateur clé correspondant	Valeur de référence 2018	Cible 2025
Satisfaire nos actionnaires dans la durée	Evaluation moyenne d'un panel d'agences de notation Extra-Financières	B+	A
Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières	% de femmes parmi l'encadrement	22	25
Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs ; offrir à chacun de bonnes conditions de travail	Index TRIR pour les salariés et les travailleurs intérimaires	3	<=1
Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production	Ratio des émissions de carbone "non biogéniques" c'est à dire résultant de nos processus de production et du contenu carbone de l'électricité utilisée , rapportées à la production expédiée. Les émissions et la séquestration de la forêt ne sont pas prises en compte.	0,57	0,36
Respecter notre environnement et protéger la biodiversité par la prévention des pollutions de toute nature, la réduction de la consommation d'eau, la valorisation des déchets et la réduction des nuisances	Tonnage des déchets industriels en milliers de tonnes envoyés en décharge	33	15

### MÉTHODOLOGIE

La plupart des indicateurs présentés ont été construits en référence à la *Global Reporting Initiative* (GRI), dont l'objectif est de faciliter la mesure des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale. Ces informations permettent de témoigner factuellement de l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires.

La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposées dans la note méthodologique figurant en annexe 3 du présent chapitre. L'un des Commissaires aux comptes de la Société a mené des travaux de vérification avec un niveau d'assurance modérée sur l'ensemble des informations présentées dans la déclaration consolidée de performance extra-financière et a émis un avis d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs ayant donné lieu au rapport figurant en annexe 1 du présent chapitre. Les indicateurs vérifiés à un niveau d'assurance raisonnable sont précédés dans le texte et dans les annexes par le symbole .

### ÉVALUATION

Ce sont ces informations qui sont à la base des évaluations périodiques des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, Oekom, MSCI, Sustainalytics, Ecovadis... Bien que chacun de ces organismes ait adopté une méthodologie propre, l'évaluation de synthèse que l'on peut dégager de ces évaluations est, à dire d'expert, le niveau « A- » sur une échelle de A à D. On constate donc un réel progrès par rapport à 2018 malgré la tendance au durcissement des grilles d'évaluation.

Cette appréciation est en cohérence avec la reconnaissance du niveau *Advanced* de la « Communication de Progrès » du Groupe au *Global Compact* obtenue depuis quatre ans, et avec son appartenance au groupe des entreprises mondiales les plus engagées dans le respect des droits de l'homme, selon l'étude de Vigeo Eiris publiée en 2017. Il convient aussi de souligner que le Groupe a reçu en 2019, pour la première fois, l'évaluation « A » par le *Carbon Disclosure Project* au titre de ses actions en faveur d'une économie décarbonée.

Le Groupe n'appartient cependant plus aux index Euronext Vigeo et FTSE4Good, non pas en raison d'une insuffisance d'engagement en faveur de la RSE, mais parce que sa capitalisation était en 2019 toujours jugée trop faible par ces organismes.

## 4.1 Plan de vigilance

Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, la société Vallourec a établi, tant pour elle-même que pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres. Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche est cohérente avec les priorités que le Groupe s'est fixées, dont la pertinence est confirmée par les résultats de l'analyse de

matérialité présentés ci-dessus. En effet, quatre enjeux parmi les 10 jugés de priorité absolue, tant par nos parties prenantes externes que par le management de l'entreprise, font partie intégrante des points couverts par le plan de vigilance. S'agissant des thématiques environnementales, l'analyse de matérialité les qualifie de très importantes. Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux.

Afin d'établir ce plan de vigilance, un groupe de travail composé de représentants de la Direction du Développement Durable, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Achats et de la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques a été mis en place.

### 4.1.1 Identification et évaluation des risques

D'une manière générale, la Direction de la Gestion des Risques recense auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, les analyse et en établit une cartographie. Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures et des Régions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie intègre les risques principaux avec leurs impacts, leur probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle en vigueur. Le processus de cartographie a été adapté pour prendre en compte les exigences de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016.

Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques et du niveau de contrôle, mais aussi en fonction des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

S'agissant des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, Vallourec a en particulier identifié les risques suivants résultant spécifiquement des activités du Groupe :

1. Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients de ces pays. Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, envers

la santé et la sécurité des personnes et envers l'environnement, associés à l'exploitation d'activités dans ces pays, directement ou par les entreprises sous-traitantes, peuvent notamment résulter de l'instabilité politique, économique et sociale (nationalisation et expropriation d'actifs, incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, impact de sanctions, accidents, terrorisme...);

2. l'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés essentielle. Cette maîtrise est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec. La politique du Groupe en matière de santé et de sécurité a d'ailleurs été renforcée fin 2016 ;
3. la nature même de l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement. Par leur nature, les activités du Groupe sont à l'origine de nuisances sonores, nécessitent l'utilisation de produits et substances chimiques dangereux, génèrent des déchets classés comme dangereux, peuvent impacter quantitativement ou qualitativement la ressource en eau locale, entraîner une pollution des sols, donner lieu à des émissions nocives dans l'atmosphère et porter atteinte à la biodiversité.

Comme toute organisation, le Groupe est confronté au risque de non-respect de ses valeurs fondamentales, exposées dans la Charte éthique, complétée par le Code anti-corruption et les politiques et règles internes du Groupe.

### 4.1.2 Gestion des risques identifiés

La gestion des risques identifiés comprend à la fois des mesures de prévention ou d'atténuation et un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

D'une manière générale, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques dont la Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement, la cohérence et la transversalité. L'animation de la gestion des risques est contrôlée par des comités réunissant une fois par an, pour chaque entité concernée, le Directeur de la Gestion des Risques ou son représentant, le Directeur de ladite entité, ses principaux adjoints et les Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques, le cas échéant. Chaque comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic, affectation et suivi des plans d'action et de chaque risque prioritaire ;

- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Le Directeur de la Gestion des Risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* des principales entités, pour vérifier l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe. Des informations complémentaires figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne » du présent Document d'enregistrement universel.

Pour progresser et réduire les risques en question, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System (VMS)*, dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses processus opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *Lean Management*, la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes de conduite des projets. Il permet aussi d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il permet également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASP), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001 et ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

Les risques spécifiques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, résultant des activités du Groupe, ainsi que de ses sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, sont gérés grâce à l'organisation et aux mesures décrites ci-après.

## Gestion des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales

### ORGANISATION

La gestion des risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales relève conjointement de la Direction des Ressources Humaines, pour ce qui concerne les salariés du Groupe, et de la Direction des Achats, pour ce qui concerne les sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie (voir ci-après le paragraphe « Gestion des risques liés à la *supply chain* »), en étroite collaboration avec la Déléguée à l'Éthique et à la Conformité.

### MESURES

En sa qualité d'entreprise à dimension internationale, Vallourec a pris des engagements de responsabilité sociale forts, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

Ainsi, Vallourec condamne fermement :

- toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes ; et
- tout acte de violence physique ou mentale, ou la menace de tels actes.

Et à l'inverse promeut notamment :

- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale ; et
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives.

Vallourec a officialisé dès 2008 son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen et faisant partie intégrante de la Charte éthique. Vallourec adhère également au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2010.

À titre d'exemple, partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 82 %

des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société. Les actions du Groupe en matière de dialogue social sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.3 « Relations sociales » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec affirme son attachement à la diversité et à la lutte contre les discriminations au travail au travers de la Charte éthique.

Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique, une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination est réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En matière de parité hommes/femmes, la politique du Groupe s'articule autour du renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, en particulier ceux de la production et de l'accèsion des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

- Les collaboratrices à potentiel peuvent bénéficier d'un mentorat par des cadres dirigeants du Groupe. Le Groupe a également lancé le 8 mars 2017 *Women@Vallourec*, un réseau de femmes et d'hommes dédié au débat et à la réflexion sur l'égalité et la place des femmes au sein du Groupe, destiné à faire émerger de véritables propositions d'actions. Plus précisément, la mission de *Women@Vallourec* est d'améliorer la diversité, à commencer par la mixité hommes/femmes et d'accompagner ainsi la transformation du Groupe en augmentant les performances et l'innovation.

- Le 8 mars 2018, Vallourec a signé au Moyen-Orient la charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes » (WEP), s'engageant ainsi à mettre tout en œuvre pour offrir aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités de déployer tout leur potentiel. Les principes de la charte portent notamment sur l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ainsi que sur l'engagement en faveur de l'égalité au plus haut niveau de l'entreprise.

- Début 2019, quatre actions prioritaires ont été identifiées : relancer et développer le mentorat, soumettre systématiquement des candidatures de femmes aux emplois disponibles en interne, adapter l'environnement de travail et développer la participation des femmes dans les processus de décisions. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.6 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.

- Les enquêtes de rémunérations n'ont pas montré de différence de traitement entre les hommes et les femmes.

- Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe.

En matière d'égalité des chances, le Groupe s'efforce de favoriser le maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.6 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes en son sein et chez ses sous-traitants en l'intégrant dans ses évaluations régulières. Les actions prises vis-à-vis des sous-traitants sont plus amplement détaillées ci-dessous.

La responsabilité du Groupe ne s'arrête pas aux portes des bureaux et des usines, elle s'étend bien au-delà, par son influence dans la société civile. Partenaire engagée, soucieuse du respect d'un modèle de développement équilibré, Vallourec accorde une grande importance aux communautés qui l'entourent et s'efforce d'établir avec elles des relations de compréhension et de confiance réciproques. Le Groupe engage des actions en faveur de l'éducation, de la santé et du développement. Très actif au Brésil, le Groupe a multiplié les initiatives, parmi lesquelles la transformation de l'immeuble du *Cine Teatro*, à Belo Horizonte, en centre culturel dédié à la production artistique.

Vallourec s'efforce également de prévenir les risques spécifiques en matière de respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption. La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité sont plus amplement décrites à la section 4.2.1 « Éthique des affaires et Conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

## Gestion des risques liés à la *supply chain*

### ORGANISATION

La Direction des Achats de Vallourec est organisée de manière centralisée afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, en utilisant des process standardisés entre les Régions et des systèmes d'information appropriés. Un processus particulier de surveillance des risques fournisseurs est déployé dans chacune des Régions et des achats centralisés afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser ces risques. Un suivi permanent des plans d'actions d'atténuation ou de suppression de ces risques est réalisé trimestriellement. De surcroît, la politique de Vallourec est d'établir au maximum avec ses fournisseurs des contrats durables qui ne se limitent pas seulement à organiser la transaction commerciale mais responsabilisent également, dans la durée, les parties prenantes externes sur les performances et les exigences liées aux valeurs de Vallourec.

### MESURES

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables, Vallourec a mis en place de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et prenant directement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité. En application de cette politique, Vallourec conduit des campagnes d'évaluation formelle et régulière de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, assorties de plans d'action de progrès. Tous les fournisseurs dont l'activité est significative (supérieure à un million d'euros par an) font l'objet d'une demande d'évaluation formelle sur les critères de la responsabilité sociale et environnementale, à savoir l'environnement, l'éthique, le respect des droits humains et du droit du travail et le contrôle de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement pris en compte dans les décisions et les orientations de Vallourec par rapport à ses fournisseurs et sous-traitants.

Conformément aux récentes lois américaines et directives européennes, Vallourec est également engagée dans l'interdiction d'utilisation par ses fournisseurs d'éventuels « minéraux de guerre » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays d'Afrique.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions relatives aux relations avec les sous-traitants et fournisseurs sont décrites à la section 4.2.3 « Relations avec les parties prenantes » du présent Document d'enregistrement universel.

## Gestion des risques en matière de santé et de sécurité

### ORGANISATION

La politique Santé et Sécurité mise à jour en 2016 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi pour objectif d'approfondir les risques santé propres aux process en définissant les moyens destinés à les supprimer ou les atténuer. Les problématiques sont nombreuses, en particulier s'agissant de nos process qui couvrent le risque chimique, le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail.

### MESURES

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière.

En 2019, près d'un tiers des sites Vallourec a passé avec succès la certification ISO 45001. Les autres sites sont encore sous certification OHSAS 18001<sup>(1)</sup>. L'ensemble de ces établissements représente 100 % de la production en tonnes métriques.

Vallourec reconduit d'année en année son programme d'amélioration de la sécurité dénommé « CAPTEN+ Safe » avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents, le Groupe met en œuvre des procédures d'évaluation systématiques des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel. Il met également en œuvre des procédures ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus.

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits, qui ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émanation de produits toxiques.

L'utilisation des produits et substances chimiques est sécurisée grâce au déploiement du programme CHEMSAFE qui permet d'identifier les produits et d'évaluer les risques afin de mettre en place les moyens de prévention adaptés.

Les déchets dangereux sont gérés de façon spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière de santé et de sécurité sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.2 « Sécurité et santé » du présent Document d'enregistrement universel.

## Gestion des risques en matière d'environnement

### ORGANISATION

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine, qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque Région.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des Régions et des sites de production, chargés de déployer et relayer ces politiques.

L'objectif de cette organisation consiste à structurer les organisations par Région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

(1) OHSAS 18001 : *Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail*, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.

## MESURES

Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Début 2018, le Groupe a en outre édicté une politique carbone pour couvrir l'ensemble des questions correspondantes.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts et statuer sur leur approbation.

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité aux autorisations d'exploiter délivrées localement et, plus généralement, aux lois et réglementations applicables en matière environnementale, selon les principes exposés dans sa Charte de développement durable et ses politiques approuvées par le Directoire. Le Groupe s'efforce également de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux. En premier lieu, le Groupe, qui est un faible émetteur de gaz à effet de serre, attache une attention particulière à publier un bilan carbone complet. En 2018, il a publié pour la première fois son objectif d'émissions à moyen terme. En 2019 Vallourec a décidé de souscrire à la démarche *Science-Based Targets Initiative* (SBTi) avec l'objectif de réduire d'ici 2025 ses émissions carbonées directes et indirectes afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique en dessous des 2° C. En 2020 Vallourec prévoit d'obtenir du SBTi la validation de cette trajectoire de réduction de son empreinte carbone.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 5.1.2, paragraphe « Risques industriels et environnementaux ».

Les engagements du Groupe en matière d'environnement et les résultats des politiques mises en œuvre sont plus amplement décrits à la section 4.2.4 « Engagement environnemental » du présent Document d'enregistrement universel.

### 4.1.3 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte et du Code de conduite anticorruption en s'adressant à leur supérieur hiérarchique, à leur responsable des ressources humaines, au Délégué à la Conformité ou à l'un des correspondants éthiques locaux. Par ailleurs, une adresse e-mail dédiée est mise à la disposition des collaborateurs sur le site intranet du Groupe dans la rubrique « Éthique & Conformité ». Elle permet de faire remonter directement au Délégué à la Conformité des comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption ou aux procédures internes.

En Amérique du Nord, une ligne téléphonique est depuis longtemps mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

En complément de ces canaux de signalement traditionnels, un dispositif d'alerte, la *Vallourec Integrity Line*, a été déployé au sein de l'ensemble des entités du Groupe en 2018. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte a fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe. Un lien vers ce site dédié est disponible sur le site internet de Vallourec.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme.

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte et les règles applicables au traitement et à la protection des données.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 a entraîné une augmentation du nombre de signalements. Comme les années précédentes, les signalements proviennent pour l'essentiel des États-Unis et du Brésil. Ils concernent à 69 % des sujets liés aux ressources humaines, et pour les 31 % restants, des fraudes, conflits d'intérêts, dommages aux biens et d'autres sujets comme l'environnement, la sécurité ou la protection des données. Tous ces signalements ne s'avèrent pas être des violations établies : 31 % des cas ont donné lieu à des mesures globales dont des licenciements (6 %). Aucun de ces cas n'a eu d'impact significatif sur le Groupe.



## 4.2 Déclaration consolidée de performance extra-financière

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la présente déclaration consolidée de performance extra-financière décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière sociale, en matière environnementale, quant au respect des droits de l'homme, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Elle présente une description des principaux risques liés à l'activité y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, et une description des politiques appliquées incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir,

identifier et atténuer la survenance des risques, les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Afin de déterminer les principaux risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de matérialité. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. La liste ainsi établie a été présentée au Comité RSE lors de sa réunion du 25 janvier 2019, puis a été arrêtée par le Directoire dans le cadre de l'établissement de son rapport de gestion.

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Conséquences des réactions mondiales au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque sur le modèle d'affaires</li> <li>Risque d'image</li> <li>Risque vis-à-vis des clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de développement durable</li> <li>Politique carbone</li> <li><i>Energy Transition Opportunities</i> (ETO)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan carbone</li> <li>Déploiement du plan ETO</li> </ul>
Adaptation aux conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques d'inondation, vagues de chaleur et sécheresse prolongée, perturbation de la ressource en eau, ouragans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de l'étude prospective des impacts du Changement Climatique sur les sites</li> <li>Plan d'adaptation par site</li> <li>Suivi des recommandations des assurances</li> <li>Vérification des Capex</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de sites ayant un plan d'adaptation approuvé et contrôlé en interne (KPI à construire)</li> </ul>
Utilisation durable des ressources/ économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des contraintes réglementaires et des coûts</li> <li>Opportunité de valorisation économique (service auprès des clients) et d'image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de développement durable</li> <li>Politique Environnement</li> <li>Engagement public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Empreinte matières premières</li> <li>% de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles</li> </ul>
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts énergétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique Énergie</li> <li>Projet <i>GreenHouse</i> d'économies d'énergies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'énergie en kWh/tonne traitée</li> <li>% d'énergie renouvelable</li> <li>Montant des investissements correspondants</li> <li>% de la production par des usines certifiées ISO 50001</li> </ul>
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de pénurie</li> <li>Risque de pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de développement durable</li> <li>Politique Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volumes et natures des prélèvements et rejets d'eau</li> <li>Mesure des rejets de polluants</li> <li>Taux de recirculation interne</li> <li>Water Impact Index</li> <li>Montant des investissements HSE</li> </ul>
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de pollutions</li> <li>Risque pour la santé</li> <li>Risques liés à l'existence de déchets dangereux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de développement durable</li> <li>Engagement de performance responsable</li> <li>Démarche « coproduits »</li> <li>Politique « plastique » en cours de définition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnage de déchets mis en décharge</li> <li>% de déchets dangereux</li> <li>Montant des investissements HSE</li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de pollution atmosphérique : rejets de vapeurs, de gaz et de particules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de développement durable</li> <li>Politique Air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure des émissions de polluants atmosphériques</li> <li>Montant des investissements HSE</li> </ul>
Respect de l'éthique (hors corruption)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect de la charte éthique</li> <li>Risque d'image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte éthique</li> <li>Programme de conformité</li> <li>e-learning</li> <li>Politique d'achats responsables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et nature des signalements internes/externes</li> <li>Nombre et nature des sanctions appliquées</li> </ul>

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité hommes/femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte éthique</li> <li>Mentorat de femmes</li> <li>Présence de femmes dans les plans de succession</li> <li>Objectifs à court et moyen termes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de femmes cadres et managers</li> <li>Taux de femmes cadres dirigeants</li> <li>Taux de disparités salariales</li> </ul>
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques pour la santé liés à l'utilisation de produits et substances chimiques</li> <li>Risques pour la santé liés à l'exposition à des nuisances sonores</li> <li>Maladies professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique santé</li> <li>Évaluation des risques sanitaires dans certains pays</li> <li>Plan de substitution des produits classés CMR</li> <li>Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements</li> <li>Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores</li> <li>Ergonomie du poste de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de remplacement des produits CMR</li> <li>Montant des investissements HSE</li> <li>Cartographie de l'exposition des salariés au bruit</li> <li>Mesure du bruit en périphérie des sites</li> <li>Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles</li> </ul>
Sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques d'accidents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan CAPTEN+Safe</li> <li>Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants</li> <li>Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays</li> <li>Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LTIR, TRIR</li> <li>Taux de certification OHSAS 18001 et ISO45001</li> <li>Montant des investissements HSE</li> </ul>
Compétence et développement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de départ de personnes clés</li> <li>Risque de perte de compétences et d'expertises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>People review</i></li> <li>Plans de succession</li> <li>Programme « experts »</li> <li>Vallourec University</li> <li>Politique de formation</li> <li>Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de turnover et motifs de fin de contrat</li> <li>Baromètre social (taux de réponse/taux de satisfaction)</li> <li>Nombre d'heures de formation</li> </ul>
Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de dégradation du climat social et de l'engagement des salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du dialogue social</li> <li>Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Baromètre salariés »</li> <li>Pourcentage de l'effectif couvert par des accords collectifs de branche ou de société</li> </ul>
Qualité des produits et services/relations clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de réclamation</li> <li>Risque d'image</li> <li>Opportunité de renforcer la relation client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Commercial Excellence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réclamations</li> <li>Gravité des réclamations</li> <li>Délai de traitement des réclamations</li> </ul>
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque sur l'accès aux marchés publics</li> <li>Risque de condamnation</li> <li>Risque d'image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte Éthique</li> <li>Code de conduite anti-corruption</li> <li>Politique d'achats responsables</li> <li>Procédures internes : agents/cadeaux/sponsoring</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE</li> </ul>
Égalité de traitement/risque de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect de la charte éthique</li> <li>Rémunération non décente</li> <li>Risque d'image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte Éthique</li> <li>Programme de conformité</li> <li>Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT</li> <li>E-learning</li> <li>Politique d'achats responsables</li> <li>Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et nature des signalements internes/externes</li> </ul>

La déclaration consolidée de performance extra-financière contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens

de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 3 du présent chapitre.

## 4.2.1 Éthique des affaires et conformité

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 4.1 « Plan de vigilance » et à la section 5.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

L'organisation de l'éthique des affaires et de la conformité relève de la Direction Juridique du Groupe. La fonction de Délégué à la Conformité est exercée par le Directeur Juridique du Groupe, qui accompagne la mise en œuvre de la Charte éthique et définit, avec le Comité Compliance qu'il anime, les politiques internes en matière de conformité. Le Délégué à la Conformité rend compte au Président du Directoire.

Le Comité Compliance réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines, etc.) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du Délégué à la Conformité, les orientations en matière d'éthique et de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

Le Délégué à la Conformité s'appuie sur un réseau de 11 correspondants éthiques locaux organisés par zones géographiques, ainsi que sur les responsables juridiques de Régions ou de divisions opérationnelles. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial et de s'assurer de la bonne application des procédures internes. Mensuellement, une réunion du réseau des correspondants éthiques locaux est organisée et animée par la Direction Juridique du Groupe au cours desquelles sont notamment présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique des affaires et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité Compliance, aux correspondants éthiques locaux, aux responsables juridiques de Régions ou de divisions et mise en ligne sur la page Éthique et Conformité de l'intranet et sur le réseau social du Groupe, Yammer.

En sus du Code de conduite anticorruption applicable tant aux salariés qu'aux tiers, trois procédures Groupe formalisent les principes et lignes directrices déjà contenues dans le Programme mondial de conformité à la légalité déployé mondialement depuis 2011 : la procédure relative au recours à des agents commerciaux, la procédure cadeaux et invitations et la procédure relative au mécénat et sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Depuis 2018, en complément des canaux de signalement traditionnels, un nouveau dispositif d'alerte professionnel, la *Vallourec Integrity Line*, a été déployé tant aux collaborateurs internes du Groupe qu'aux tiers.

Vallourec s'est enregistré dans le nouveau répertoire numérique et public des représentants d'intérêts auprès des personnes publiques de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et un dispositif de reporting interne a été mis en place afin de formaliser le rapport d'activité qui doit être communiqué annuellement à la HATVP.

Enfin, le groupe Vallourec a obtenu, en 2018, la certification anti-corruption ETHIC Intelligence Program pour la conception de son programme de prévention et de détection de la corruption. Cette certification, renouvelée fin 2019, confirme que ce programme répond aux risques de fraude et de corruption du Groupe et correspond aux bonnes pratiques et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Elle permet en outre de promouvoir et renforcer les valeurs du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique auprès des partenaires commerciaux et parties prenantes extérieures.

### 4.2.1.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

En 2016, une version amendée de la Charte éthique a été adoptée et déployée au sein du Groupe afin de renforcer les engagements de Vallourec en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence, tout en maintenant les valeurs et principes d'action à l'égard des salariés, collaborateurs, clients, fournisseurs et parties prenantes. Cette version amendée intègre les lignes de conduite déjà contenues dans le Programme mondial de conformité à la légalité et les procédures publiées en 2015.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en huit langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe et indonésien, ces deux dernières langues ayant été ajoutées en 2018). Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, le Délégué à la Conformité est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte éthique.

En complément de la Charte éthique et des procédures internes existantes, et en conformité avec les réglementations en vigueur, Vallourec s'est doté d'un Code de conduite anticorruption. Ce document constitue la politique anti-corruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec. Ce Code de conduite anti-corruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Il contient des définitions et des exemples pratiques de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en huit langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe et indonésien), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est à la fois mis en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société.

#### 4.2.1.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence et de lutte contre la corruption dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser et de former les cadres du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines, notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels les cadres pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

En 2019, les actions de formation se sont poursuivies au niveau mondial. Un programme d'e-learning est également déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

## 4.2.2 Politique sociale

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport.

### 4.2.2.1 Les effectifs du Groupe

#### Évolution et répartition

##### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE, SEXE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2019, 18 827 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 19 164 salariés en 2018. En 2019, Vallourec a poursuivi la mise en œuvre de son plan de transformation, notamment en Europe sur la France et l'Allemagne avec une adaptation des effectifs.

Les principes énoncés dans le cadre du Programme mondial de conformité à la légalité ont été, en 2015, formalisés au sein de procédures internes relatives au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat et sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique, procédures revues régulièrement.

Afin de renforcer la communication interne des principales procédures, le Groupe a lancé, en 2017, le *Welcome Package*. Il s'agit d'un module diffusé via le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec Université à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail.

### 4.2.1.3 Politiques appliquées en matière fiscale – lutte contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquats afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allègements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et
- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs pour suivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2019, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

## Répartition par zone géographique

Pays	Nombre de salariés	
	2018	2019
Brésil	6 752	6 827
France	3 025	2 891
Allemagne	3 403	3 011
États-Unis	2 019	2 011
Chine	1 730	1 595
Indonésie	744	813
Royaume-Uni	328	420
Mexique	336	386
Arabie saoudite	191	177
Émirats arabes unis	77	87
Malaisie	334	377
Autres zones	225	232

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)			Variation 2018/2019	Répartition 2018	Répartition 2019
	2018	2019			
Europe	6 790	6 360	- 6,3 %	35 %	34 %
Brésil	6 752	6 827	1,1 %	35 %	36 %
Asie	2 911	2 894	- 0,6 %	15 %	15 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 386	2 423	1,6 %	12 %	13 %
Moyen-Orient	269	265	- 1,5 %	1 %	1 %
Afrique	56	58	3,6 %	NS	NS
<b>TOTAL</b>	<b>19 164</b>	<b>18 827</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Répartition par sexe

Au 31 décembre 2019, le Groupe compte 2 182 femmes (dont 2 054 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 11,6 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent 30 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 22 % de la population cadre. La proportion de femmes reste constante sur la période 2018-2019 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

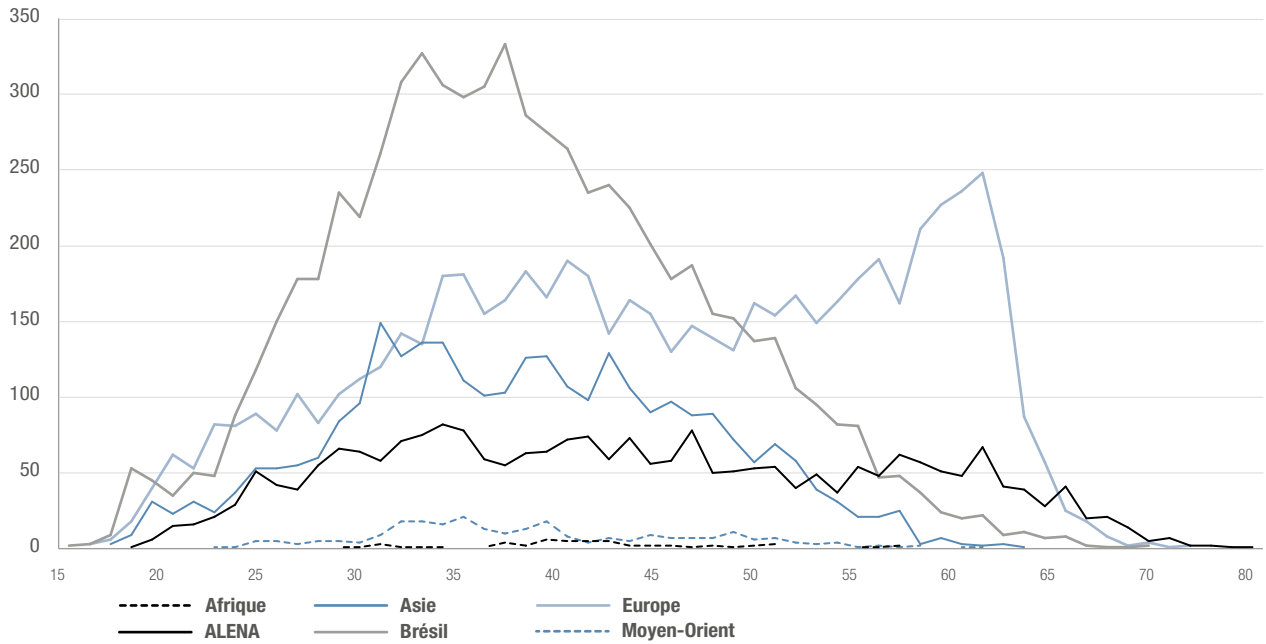
% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Europe	2 %	2 %	33 %	31 %	22 %	22 %	12 %	12 %
Brésil	5 %	6 %	29 %	30 %	25 %	25 %	10 %	10 %
Asie	12 %	12 %	28 %	28 %	16 %	16 %	16 %	16 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 %	1 %	27 %	27 %	22 %	22 %	10 %	10 %
Moyen-Orient	-	-	15 %	19 %	17 %	16 %	8 %	9 %
Afrique	8 %	12 %	13 %	11 %	-	-	11 %	10 %
<b>MONDE</b>	<b>4 %</b>	<b>5 %</b>	<b>30 %</b>	<b>29 %</b>	<b>22 %</b>	<b>22 %</b>	<b>11 %</b>	<b>12 %</b>

## Répartition par âge

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques.

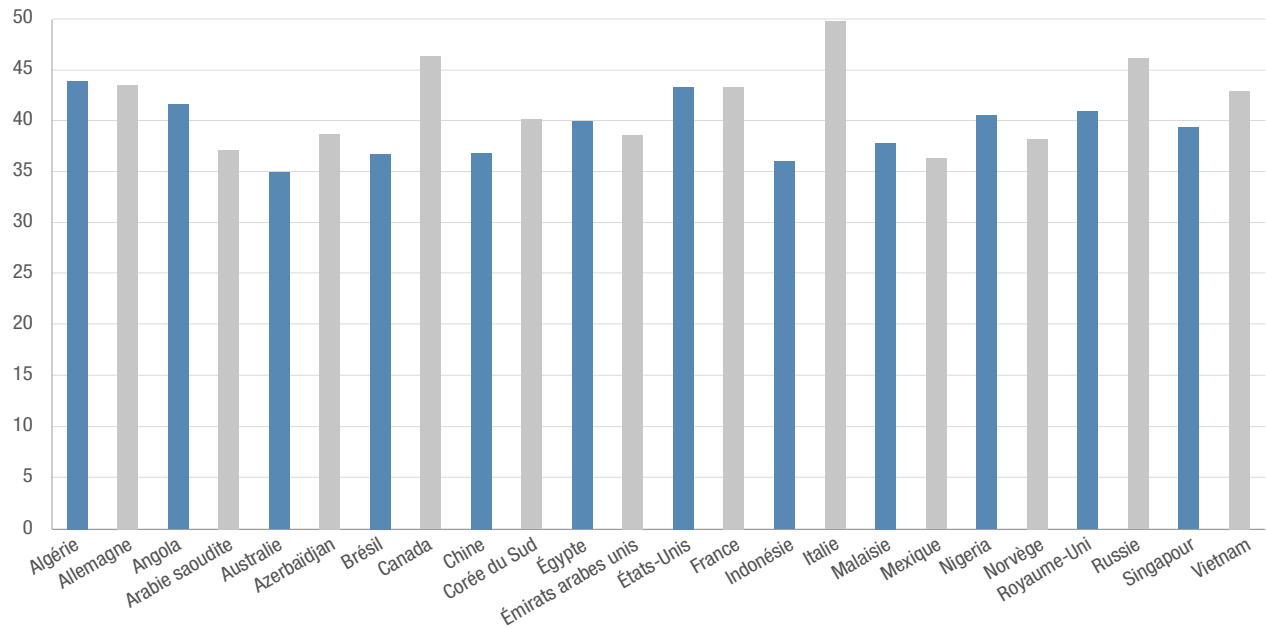
La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-40 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe reste marquée par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (environ 37 % de la population européenne). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

### Répartition des effectifs par âge



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

### Moyenne d'âge par pays



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE DE CONTRAT

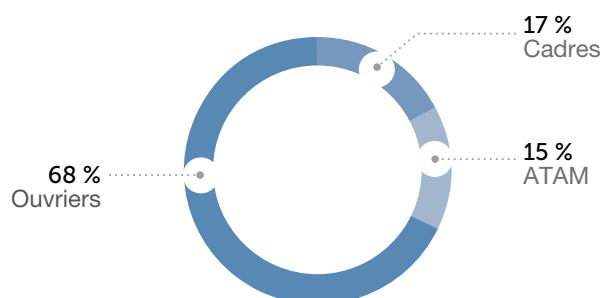
### Répartition par catégorie professionnelle

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 15 % de l'effectif. Les cadres représentent 17 % de l'effectif.

### Répartition des effectifs par catégorie en 2019

En 2019, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2018.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2018	2019
Cadres	3 128	3 152
ATAM	2 924	2 795
Ouvriers	13 112	12 880
<b>TOTAL</b>	<b>19 164</b>	<b>18 827</b>

Répartition de l'effectif inscrit	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Europe	22 %	20 %	7 %	7 %	7 %	7 %	36 %	35 %
Brésil	27 %	28 %	3 %	2 %	5 %	5 %	35 %	35 %
Asie	11 %	11 %	3 %	3 %	1 %	1 %	15 %	15 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	8 %	8 %	2 %	2 %	3 %	3 %	13 %	13 %
Moyen-Orient	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
Afrique	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
<b>MONDE</b>	<b>68 %</b>	<b>68 %</b>	<b>16 %</b>	<b>15 %</b>	<b>16 %</b>	<b>17 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Près de 50 % des ouvriers restent localisés en Europe et au Brésil, pour 21 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

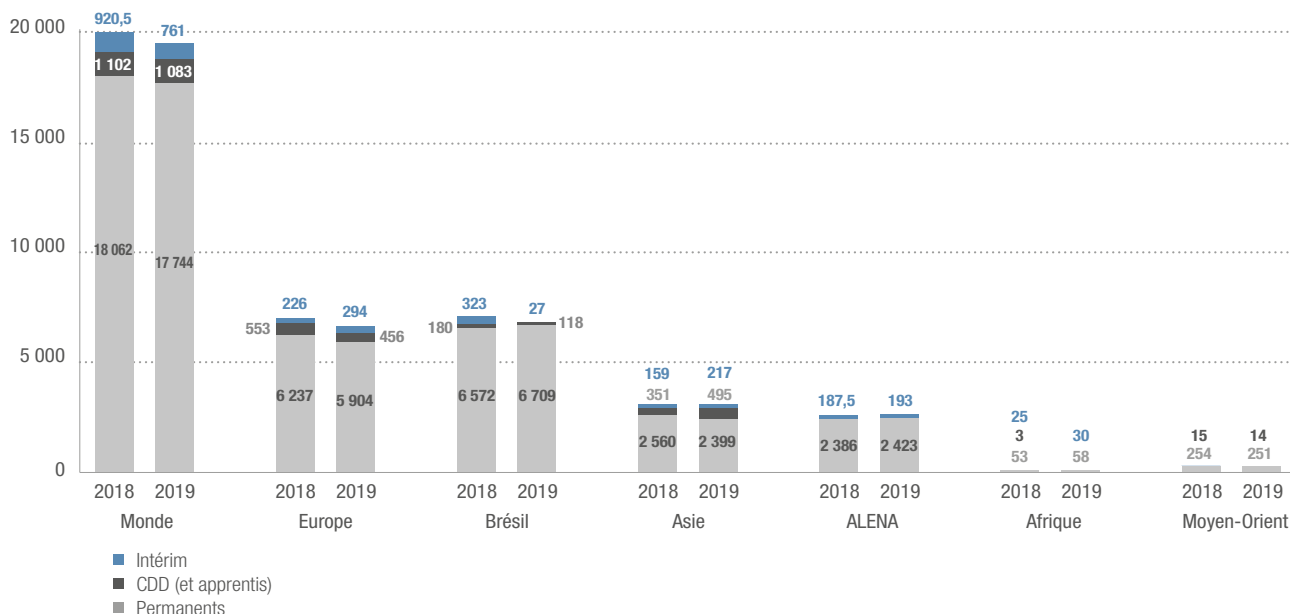
En 2019, la population ouvrière représente toujours environ 68 % de la population totale du Groupe, ce qui est constant par rapport à l'année 2018.

### Répartition par type de contrats

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs

permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

## Répartition entre permanents, non-permanents (CDD &amp; apprentis) et intérimaires



Fin 2019, les effectifs permanents au niveau mondial s'élèvent à 17 744 personnes, contre 18 062 à fin 2018.

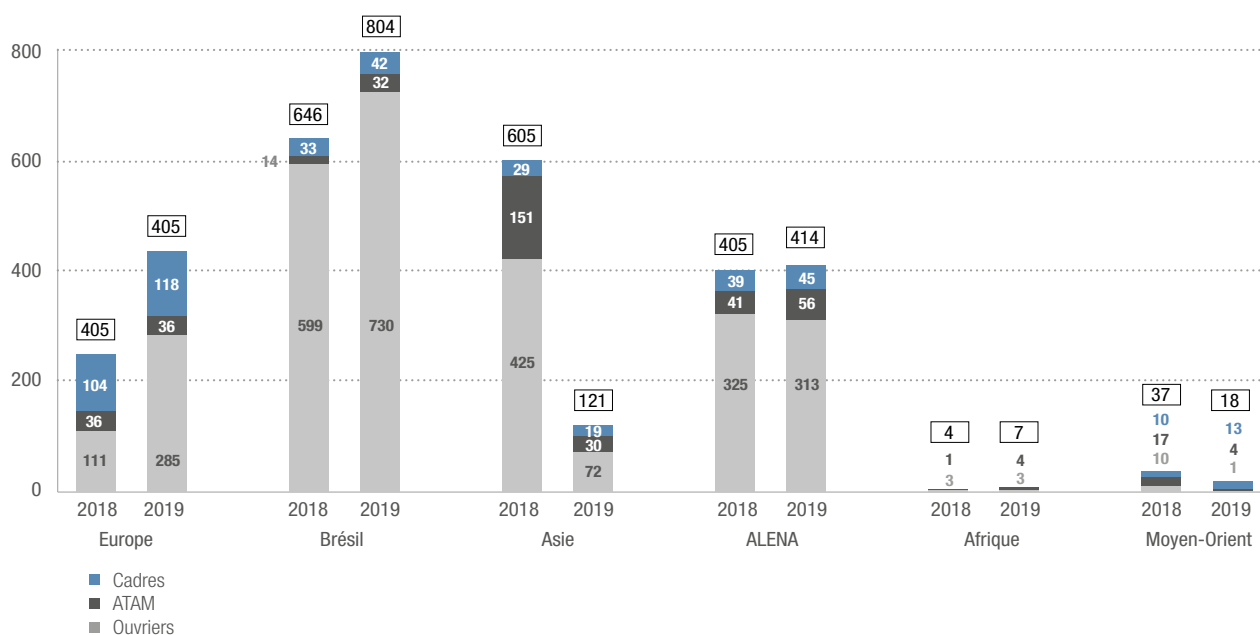
## Entrées et départs

## EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel permanent a été moindre en 2019 par rapport à 2018. Cependant, elles ont été plus importantes sur les zones Europe et Brésil, notamment afin de pallier un grand nombre de départs. L'effectif décroît en Europe en 2019 tandis qu'il augmente au Brésil. Le ralentissement en Chine est à souligner, se traduisant par une réduction importante des embauches sur la zone Asie accompagnée d'un grand nombre de départs. En conséquence, l'effectif permanent diminue sur l'ensemble des zones sauf au Brésil et sur la zone ALENA, où les effectifs sont en légère augmentation.

La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

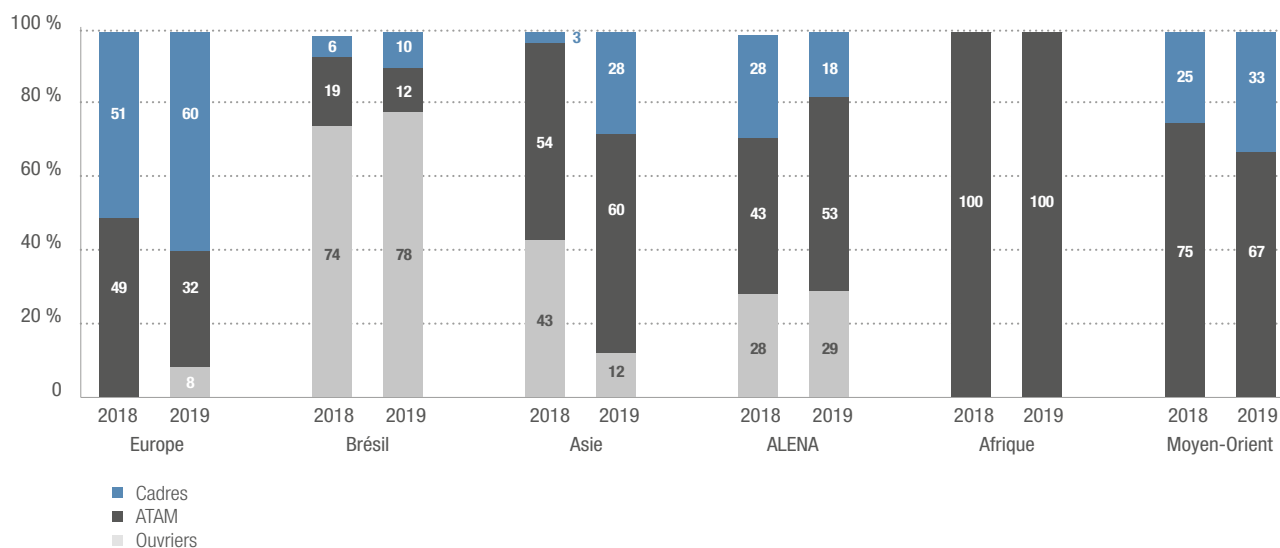
## Répartition des embauches par catégorie professionnelle



En 2019, on comptabilise simultanément près de 379 départs sur la zone ALENA, 671 au Brésil, 301 sur la zone Asie et 835 sur la zone Europe.



## Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle



Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. Le pourcentage d'embauche dans cette catégorie des ouvriers passe de 74 % en 2018 à 78 % en 2019. La proportion de femmes au sein du Groupe reste stable à hauteur de 12 %. La politique du Groupe, définie par le Directoire en 2016, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

## DÉPARTS

En 2019, l'effectif permanent du Groupe diminue de 1,8 % et l'effectif non permanent du Groupe diminue également de 1,7 %.

## Taux de turnover par zone

Taux de turnover (sur effectif permanent)	2018	2019
Europe	10 %	10 %
Brésil	10 %	11 %
Asie	26 %	8 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	17 %	17 %
Moyen-Orient	26 %	8 %
Afrique	11 %	9 %

Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :

$(\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées sur l'année}) \times 2 \times 100 / (\text{effectif au 31/12 de l'année précédente})$ .

Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.

### Motifs de fin de contrat de travail par zone

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Europe	23 %	29 %	16 %	23 %	12 %	20 %	49 %	28 %
Brésil	1 %	0 %	6 %	5 %	89 %	88 %	4 %	7 %
ALENA	5 %	5 %	37 %	46 %	52 %	45 %	6 %	4 %
Asie	2 %	14 %	93 %	61 %	3 %	15 %	2 %	10 %

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats. Dans la continuité du plan de restructuration, le recours au licenciement continue d'être important en 2019 à hauteur de 88 %, avec un ratio proche de celui de 2018.

Sur la zone ALENA, le nombre de licenciements représente 45 % des départs tandis que le nombre de départs volontaires est de 46 %. Sur la zone Asie, 61 % sont des départs volontaires. En Europe, 29 % des fins de contrats sont des départs en retraite et 23 % des départs volontaires.

### Organisation du temps de travail

#### RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2 x 8 au lieu du 3 x 8, 3 x 8 au lieu du 5 x 8...).

#### DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2018	2019	2018	2019
Europe	1 435	1 452	52	53
Brésil	1 998	1 943	140	124
ALENA	2 340	2 268	402	353
Asie	2 358	2 285	479	358
Moyen-Orient	2 104	2 174	187	446
Afrique	1 955	1 875	300	303

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2018	2019
Chine	2 479	2 430
États-Unis	2 387	2 256
Indonésie	2 307	2 332
Mexique	2 108	2 378
Arabie saoudite	2 105	2 315
Émirats arabes unis	2 103	1 864
Singapour	2 068	1 977
Nigeria	2 009	1 869
Brésil	1 998	1 943
Azerbaïdjan	1 935	1 899
Égypte	1 920	1 904
Malaisie	1 915	1 626
Corée du Sud	1 760	1 920
Royaume-Uni	1 749	1 967
Canada	1 733	1 718
Angola	1 703	1 906
Australie	1 657	1 871
France	1 437	1 459
Allemagne	1 401	1 369
Norvège	1 399	1 743
Russie	1 105	1 770
Pays-Bas	1 080	0
Algérie	-	1 904
Italie	-	320
Vietnam	-	1 976

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit), y compris les cadres.

#### HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Un accord d'entreprise signé par l'ensemble des partenaires sociaux en 2019 a permis la mise en place du télétravail chez Vallourec en France.

Cette démarche a vocation à développer l'autonomie des équipes, à les responsabiliser et leur accorder plus de confiance, ainsi qu'à simplifier les modes de fonctionnement, autant de bénéfices au service de la qualité de vie au travail et d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Ces bénéfices attendus du télétravail sont déjà au rendez-vous et ont été confirmés par les premiers retours de salariés et des managers.

Ainsi, plus de 500 collaborateurs expérimentent le télétravail, tant sur nos sites industriels que tertiaires.

Le télétravail est en ligne avec les changements culturels qui accompagnent la transformation du Groupe, notamment en termes d'évolution de nos pratiques managériales qui mettent en avant la confiance plutôt que le contrôle.

Sur le plan des technologies, l'utilisation croissante des outils digitaux collaboratifs a évidemment permis de nous adapter plus facilement.

Le télétravail est désormais un atout supplémentaire pour l'attractivité.

#### ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2019, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe reste stable à hauteur de 3,8 %. On constate cependant que l'absentéisme a diminué en Europe et en Asie, qu'il est resté stable au Brésil et qu'il a augmenté sur la zone ALENA.

Taux d'absentéisme	2018	2019
Europe	7,0 %	6,7 %
Brésil	3,0 %	3,1 %
ALENA	2,3 %	2,6 %
Asie	1,7 %	1,4 %
Moyen-Orient	0,8 %	0,8 %
Afrique	0,8 %	2,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3,9 %</b>	<b>☑ 3,8 %</b>

#### 4.2.2.2 Sécurité et santé

Les risques en matière de sécurité et de santé sont exposés à la section 5.1.2. « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

### Sécurité

#### ➔ Engagement de performance responsable

- > Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs
- > Offrir à chacun de bonnes conditions de travail

#### INDICATEUR

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*total lost time injury rate* ou LTIR et *total recordable injury rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

#### OBJECTIFS 2019

Réaliser un LTIR inférieur à 1 et un TRIR inférieur à 2,5 (en intégrant la performance des sous-traitants).

#### RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2019

Le Groupe a atteint un LTIR de 1,0 et un TRIR de 2,23.

#### OBJECTIF 2020

Poursuivre nos efforts pour atteindre un LTIR bien inférieur à 1 et un TRIR de moins de 1,9 avec un objectif à moyen terme inférieur à 1.

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2019, 98 % des sites Vallourec étaient certifiés OHSAS ou avaient déjà la certification DIN EN ISO 45001<sup>(1)</sup> et représentaient 100 % de la production en tonnes métriques.

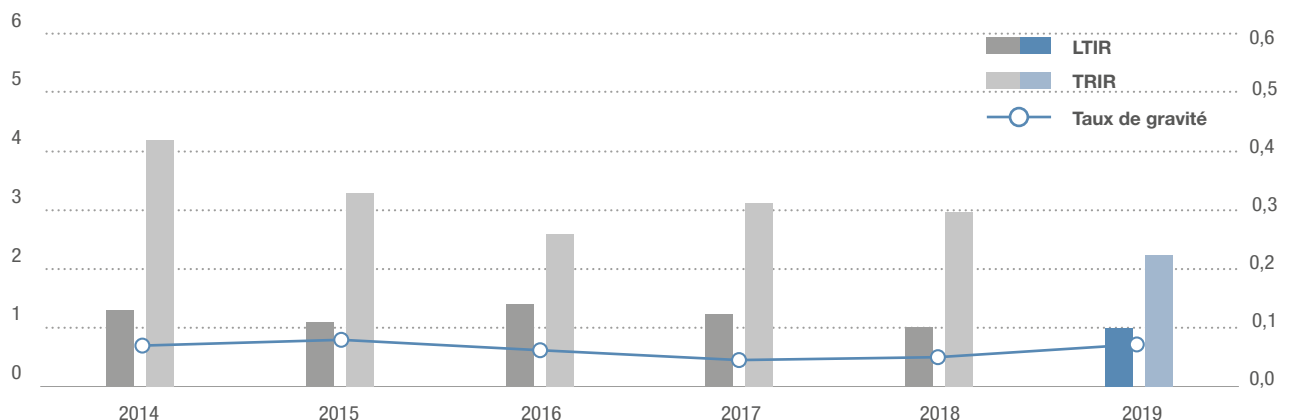
Vallourec s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme d'amélioration de la sécurité, dénommé « CAPTEN+ Safe ». Ce programme a été reconduit d'année en année avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent les sous-traitants au même titre que le personnel Vallourec, ainsi que les intérimaires.

Fin 2019, le LTIR<sup>(2)</sup> était de ☑ 1,0 et le TRIR<sup>(2)</sup> était de ☑ 2,23. Après une période de cinq années sans accidents mortels, le Groupe a déploré un accident mortel en février 2020.

En 2019, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) a été de 0,072.

#### Évolution des indicateurs de sécurité



(1) OHSAS 18001 : Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.

(2) Tenant compte des employés du Groupe, du personnel temporaire et des sous-traitants.

Chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le Comité Exécutif du Groupe en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- des comités de pilotage de la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise ;
- une évaluation permanente des risques en matière de sécurité, ainsi qu'un programme de réduction des risques les plus élevés ;
- une action plus ciblée pour réduire les risques pouvant conduire à un accident mortel (manutention des charges, travail en hauteur, consignation des équipements, espaces confinés) ;
- des visites de sécurité ;
- des groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité ;
- une communication systématique aux postes de travail sur les sujets de sécurité ;
- une implication forte de toute la ligne managériale pour relayer et traiter les problèmes liés à la sécurité ;
- une implication forte des salariés pour stopper et reporter toute situation à risque ;
- huit règles d'or qui sont regroupées selon huit chapitres/thèmes : « mon attitude sécurité », circulation des machines et des piétons, levage, outils manuels, travail en hauteur, espaces confinés, les énergies et les procédures de consignation (LOTO) et protection de la santé. Un outil de e-learning sur ces huit règles d'or, traduit dans les langues utilisées dans le Groupe, est à la disposition de tous les employés.

À compter de 2017, chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle interne (niveau 1 : accident bénin, niveau 8 : accident mortel ou potentiellement mortel). Au-delà du simple comptage des jours d'arrêt, cette approche apporte du relief à l'analyse des causes et permet d'engager des actions correctives à l'échelle de chaque région et du Groupe.

En 2019, les accidents ont principalement concerné les mains (37 %), les chevilles (12 %), les bras (7 %) et les pieds (6 %).

Sur l'ensemble des accidents et presque-accidents reportés, les règles d'or enfreintes ont été essentiellement l'attitude sécurité (41 %), le maniement des grues et engins de levage (23 %) et les accidents de la route subis par des automobilistes ou des piétons (13 %).

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement. Le site ayant enregistré la meilleure performance de sécurité reçoit également une distinction spécifique ce jour-là.

Maintenir le cap sur l'aménagement ou la suppression des opérations dangereuses pouvant entraîner des accidents mortels, renforcer la méthodologie d'analyse de risques pour mieux appréhender les situations inhabituelles, développer le leadership de la ligne managériale et l'interdépendance des employés constituent les priorités pour l'année 2020.

Dans le but de souligner son implication dans les questions de sécurité, le Conseil de Surveillance a intégré des objectifs de sécurité depuis plusieurs années dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire, ainsi que dans celle des principaux responsables chargés de superviser le personnel sur les sites, soit près de 2 000 cadres.

## Santé

### POLITIQUE SANTÉ

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité mise à jour en 2016 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer.

Fin 2018, le Comité Exécutif a décidé de s'assurer que l'ensemble des risques santé était suffisamment pris en compte et de mettre en place une consolidation au niveau du Groupe par la création d'un comité Santé. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant de nos process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

### PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique depuis de nombreuses années. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Trois points sont à souligner :

a) en 2016, cette base a été optimisée afin d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application a également évolué pour prendre en compte le nouveau système de classification référencé mondial (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités ont d'abord été déployées sur les sites français. Le déploiement se poursuit depuis sur l'ensemble des sites. En 2019, des formations ont été déployées au Brésil, permettant ainsi d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites brésiliens à la suite des réorganisations.

Cet outil a également évolué pour intégrer l'évaluation du risque chimique au poste de travail. La méthode a été déployée en test sur quelques sites pilotes. Cette nouvelle fonctionnalité sera progressivement étendue aux autres sites du Groupe et son déploiement fera l'objet d'un suivi en 2020. L'objectif est d'évaluer chaque produit utilisé sur le poste d'utilisation principale et ainsi de supprimer les fichiers de suivi sous format Excel ;

b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. En 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;

- c) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau Corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions (*Cleanwell Dry 2*) a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales ;
- d) enfin, des audits des procédés aux risques chimiques importants ont été menés afin de garantir les bonnes pratiques et les niveaux de protections. Certains audits ont également été menés chez les sous-traitants de Vallourec pour les mêmes raisons. Des plans de surveillance sont mis en place et suivis par les équipes locales.

### PLANS DE SUBSTITUTION DE PRODUITS

Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Des plans de substitution des produits jugés critiques sont définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication.

Fin 2019, 73,3 % <sup>(1)</sup> des 484 références usines identifiées comme CMR <sup>(2)</sup> ont été remplacées <sup>(3)</sup> (59,3 % en 2018 à ISO périmètre). La prise en compte de l'évolution du périmètre industriel du Groupe, ainsi que le déploiement du nouveau système de classification GHS, ont conduit à répertorier des produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. De plus, la formation des équipes au Brésil et le déploiement de l'inventaire terrain sur tous les sites d'Amérique du Sud a permis d'identifier un grand nombre de produits qui n'avaient pas été pris en compte. Des premières actions de substitutions ont d'ores et déjà été menées afin de changer les utilisations.

Comme mentionné ci-dessus, 18 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché et 14 autres utilisations sont liées à des techniques d'analyses en laboratoire en univers cloisonné. Leurs utilisations sont donc sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement.

Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe se poursuivent et portent sur :

- a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présent dans les fours sont progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative ;
- b) les graisses au plomb : les tests et qualifications ont permis de lister les graisses de substitution à employer sur les filetages non soumis à haute température selon le type de connexions et les environnements d'utilisation. La graisse au plomb reste toutefois non

substituable dans certaines conditions extrêmes. Elle n'est à présent utilisée que lorsque les conditions d'exploitation ne permettent pas de faire autrement. En 2019, les sites ont utilisé 261 tonnes de graisse, dont 11 % de graisse au plomb. Il faut noter que l'utilisation de graisses au plomb se limite aux opérations de *running* et qu'elles ne sont plus utilisées pour la protection des filetages lors des stockages pour lesquelles d'autres graisses non CMR ont été validées ;

- c) les phosphates de nickel : en 2017, la communauté de process compétente, dite VAM, a déployé un programme de test avec les trois fournisseurs concernés afin de valider trois solutions sans nickel. Ce travail en collaboration avec ces trois fournisseurs a permis de disposer d'une couverture d'approvisionnement mondiale et d'optimiser les paramètres de process afin de garantir des gains sur les consommations d'énergie, le temps de traitement et la production de déchets. Les trois solutions ont été validées et présentées par cette communauté de process aux usines lors d'une convention spécifique. En 2018, le Groupe a attribué l'*Award Environnement Vallourec* à cette même communauté pour ses travaux sur la substitution des sels de nickel dans les procédés de phosphatation. Les programmes de substitution ont commencé à se déployer site par site avec l'appui de la Communauté et se sont poursuivis en 2019.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites qui a été pris en charge par une autre communauté de process. Après de nombreux tests, certains produits ont été qualifiés en laboratoire et doivent être validés sur les procédés industriels en 2020 avant d'être déployé sur les sites.

### 4.2.2.3 Relations sociales

#### Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 82 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

- Au niveau Groupe, un représentant salarié désigné par le Comité de Groupe siège depuis fin 2017 au Conseil de Surveillance.
- Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :
  - un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques, se réunit au moins une fois par an alternativement en France ou en Allemagne. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;
  - un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes. En 2018, plusieurs réunions exceptionnelles ont permis aux membres du bureau de bien appréhender les problématiques économiques et industrielles impactant la compétitivité du Groupe, ainsi que les plans d'action liés à la transformation du Groupe, notamment les adaptations à mener au sein de la région Europe/Afrique ;
  - par ailleurs, les salariés actionnaires européens sont représentés au sein d'un Conseil de Surveillance des fonds d'actionariat salarié. Ils rencontrent la Direction deux fois par an. C'est parmi eux qu'est désigné le représentant des salariés qui siège au Conseil de Surveillance de Vallourec.

(1) Il est précisé que les produits identifiés comme non substituables sont considérés comme substitués et inclus dans le pourcentage.

(2) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R).

(3) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

● En France :

Le Comité de Groupe comprend 23 représentants choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités sociaux et économiques. Il se réunit deux fois par an en présence du Directoire et reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, orientations stratégiques, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Dans chaque société, des comités sociaux et économiques, des commissions santé, sécurité et conditions de travail et des commissions proximité sont associés à la gestion de l'entreprise ou de l'établissement. En complément, les comités sociaux et économiques gèrent les activités sociales (participation au financement des contrats santé, organisation de voyages, cadeaux de Noël, activités sportives...). Les organisations syndicales qui ont obtenu plus de 10 % des voix aux élections des comités sociaux et économiques d'entreprise ou d'établissement sont les interlocuteurs de la Direction pour les négociations. Les élections professionnelles se sont déroulées tout au long de l'année 2019 dans l'ensemble des sociétés et établissements du Groupe Vallourec en France, permettant ainsi d'élire les membres des comités sociaux et économiques d'entreprise et d'établissement pour les quatre années à venir.

En janvier 2019, un accord portant sur le dialogue social a été conclu avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Il s'inscrit dans la tradition des relations sociales chez Vallourec et clarifie les principes permettant d'entretenir un dialogue social de qualité à la hauteur des enjeux économiques industriels et sociaux auxquels Vallourec doit faire face.

En outre, un accord concernant l'introduction du télétravail a été conclu le 26 février 2019 avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Cet accord s'inscrit dans la volonté du Groupe de développer l'autonomie et la responsabilisation des équipes et de faire bénéficier les salariés d'une meilleure qualité de vie au travail. Il a permis à plus de 500 salariés d'opter pour le télétravail au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines France et les organisations syndicales ont conclu, le 12 novembre 2019, un accord sur l'Accompagnement des carrières & le Renforcement de la flexibilité. Cet accord a pour ambition de favoriser l'évolution professionnelle, le développement des compétences, l'employabilité des salariés et de renforcer la flexibilité des organisations (mise en place de la polyvalence, création d'une filière spécialiste). Une première phase de déploiement a permis de reconnaître plus d'un tiers des ouvriers polyvalents en France.

Enfin, les négociations salariales qui se sont déroulées en fin d'année ont donné lieu à la signature d'accords dans l'ensemble des sociétés.

● En Allemagne :

En 2019, le plan de redressement de Vallourec Deutschland s'est poursuivi incluant notamment la mise en place de l'organisation Mass Mass Mill afin de fusionner les fonctions support de Rath Mill et Mülheim Mill et l'expansion de l'organisation CTS (Central Technical Services).

L'accord salarial a été renégocié pour reporter et suspendre les augmentations de salaires pour tous les employés.

Enfin, une réduction drastique des effectifs, notamment dans le secteur des employés et du personnel non permanent, a été mise en oeuvre.

● Au Royaume-Uni :

La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de deux organisations syndicales (*Community Union* et *Unite Union*) représentant le personnel ouvrier, administratif et technique. Les négociations de 2019 ont porté sur la politique salariale, les congés et les systèmes de primes, et ont débouché sur une modification de ces régimes et des règles les concernant.

● En Amérique du Nord :

Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.

Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et une convention collective ; jusqu'à présent, ils se sont prononcés en faveur de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Les dernières élections syndicales formelles dans les installations de Vallourec Star ont eu lieu en 2014, à Youngstown (Ohio, États-Unis).

En 2019, Vallourec a continué à encourager l'implication des employés par le biais du plan de communication continue lancé en 2016. Ce plan comprend l'organisation de débats favorisant un dialogue ouvert avec le personnel et permettant de soulever tout élément dont les employés souhaitent discuter, après une brève mise à jour sur les activités de l'entreprise. Il s'agit de réunions ouvertes à tout le personnel, qui permettent aux employés de se réunir et de s'informer sur l'évolution des activités de l'entreprise et les principaux projets ou initiatives de changement, avec une courte séance de questions-réponses. Des tables rondes avec le Président, la direction de l'usine, le Directeur des Ressources Humaines et un panel de collaborateurs sélectionnés au hasard permettent à tous de discuter des points positifs ou négatifs ou de tout élément que les participants souhaitent aborder.

La Région continue de s'appuyer sur le programme "*The Big Opportunity*" qui a été lancé en 2018. Après avoir réussi à susciter l'enthousiasme et l'engagement, le programme est en train de se concentrer sur la durabilité et a été rebaptisé "*Winning as One*" (WAO). Le programme a une nouvelle fois permis à plus de 1 000 membres de l'équipe de s'engager volontairement de manière innovante pour aider nos clients, rationaliser nos processus et améliorer nos activités. En associant l'enthousiasme de nos employés à des opportunités, nous renforçons notre engagement envers les valeurs de Vallourec, à savoir la transparence, la performance et la réactivité, le respect des personnes et l'engagement commun.

Tous ces efforts ne constituent que quelques-unes des initiatives qui ont permis de convaincre notre personnel qu'il fait bon travailler chez Vallourec. Vallourec est fier que sa région Amérique du Nord ait à nouveau obtenu la certification « Lieu de travail idéal » en novembre 2019.

● En Amérique du Sud :

Au Brésil, les salariés sont représentés par des organisations syndicales qui comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale.

Des critères juridiques prévoient l'obligation d'être représenté par un syndicat en fonction de la localisation de la société et de son activité principale. Ainsi, les salariés de chaque unité au Brésil sont représentés par un syndicat différent.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que les conditions de travail. Les négociations menées en 2019 pour l'ensemble des salariés se sont soldées par une augmentation de salaire équivalente au taux d'inflation des 12 derniers mois dans toutes les usines (sauf dans le secteur minier, où l'augmentation a été légèrement supérieure de 0,84 % au taux d'inflation, soit 4 % pour l'ensemble de la masse salariale).

Par ailleurs, les salariés sont aussi représentés par le Conselho Representativo dos Empregados (Conseil de représentation des employés - CRE), ce qui est une obligation légale pour toutes les usines de 2 000 salariés ou plus depuis novembre 2017. Ce

conseil assure la représentation interne des employés et facilite les discussions sur des sujets quotidiens spécifiques tels que la restauration, le transport, les installations sanitaires, etc. Le CRE ne peut pas être impliqué dans les questions du ressort du syndicat. Il joue un rôle complémentaire.

- En Chine :

Certaines entités sont dotées de syndicats ou de représentants du personnel, et l'employeur communique régulièrement avec ces derniers. Dans tous les cas, Vallourec encourage ses salariés à élire des représentants. Dans les entités qui ne sont pas dotées de syndicats ou de représentants du personnel, le dialogue social est permis par un contact direct entre les ouvriers et la direction, par le biais de réunions de communication interne. Si les salariés en font la demande, la mise en place d'un syndicat devra être prévue.

### Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs et d'accompagner le changement. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- depuis peu, le Groupe a mis en place des *webcasts* trimestriels dénommés « *On Air* » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les moments de communication importants avec l'ensemble des 18 000 collaborateurs du Groupe ;

- en 2019, le Groupe a lancé un nouvel intranet, *My Vallourec*, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. *My Vallourec* a été pensé pour regrouper les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plate-forme, donnant aux salariés un accès simplifié à l'information *corporate* et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, plus ergonomique, plus uniforme, plus moderne et surtout plus ouvert. Les informations communiquées sur *My Vallourec* permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. Une *e-newsletter* bimensuelle relaie également l'actualité du site ;
- *My Vallourec* est complété par le réseau social d'entreprise *Yammer*, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques *via* des communautés dédiées, et par *Teams*, le *hub* conçu pour favoriser le travail en équipe ;
- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (*Challenge Innovation*, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.) ; et
- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des salariés pour des temps d'information et d'échanges.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

### 4.2.2.4 Rémunérations et avantages

#### Masse salariale

En 2019, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 956 millions d'euros :

- 738 millions d'euros au titre des salaires ;
- 32 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 2 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 184 millions au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2018	2019
Allemagne	22 %	21 %
Brésil	21 %	22 %
Chine	3 %	3 %
États-Unis	23 %	23 %
France	23 %	23 %
Mexique	1 %	1 %
Royaume-Uni	3 %	3 %
Divers	4 %	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



## Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2019, ils ont représenté 32 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

## Actionnariat salarié

En 2019, le Groupe n'a pas reconduit de plan d'actionnariat salarié « Value ».

Les actions détenues par les salariés représentent 3,30 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2019 contre 3,70 % au 31 décembre 2018.

## Autres avantages

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

### 4.2.2.5 Développement des collaborateurs

La mission du *Talent Management* vise à garantir que Vallourec dispose des collaborateurs adéquats pour assurer le présent et prévoir l'avenir du Groupe.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le *Talent Management* de Vallourec évalue les compétences à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus d'entretien annuel, de revues des Talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel qui repose sur des actions de développement (formation « sur le poste », coaching, mentoring et formations présentielles ou à distance).

En pratique et concrètement, le *Talent Management* de Vallourec poursuit donc un double objectif :

- s'assurer des compétences ou expertises nécessaires pour le développement du Groupe ;
- optimiser les leviers d'engagement des collaborateurs.

Ce double objectif est clé dans la compétitivité du Groupe.

Vallourec accompagne donc ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

## ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

### Entretiens annuels

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population des cadres. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle.

L'entretien annuel a été totalement refondu en 2018 afin de permettre d'intégrer davantage les feedbacks de pairs ou de collaborateurs dans l'évaluation de la performance globale. Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans certains pays, notamment la France.

En 2019, le référentiel des compétences managériales et leadership a été révisé. Par ailleurs, une nouvelle échelle de mesure de la performance a été proposée.

Dans les pays où ce dispositif est en place, le taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre en 2019 est de 97 %.

### Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les Régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long termes.

En 2019, un focus particulier a été réalisé lors de ces revues de talents sur la population féminine de façon à intégrer les dispositifs du programme Women@Vallourec.

### Plan de succession

Vallourec a généralisé les plans de succession de façon à préparer les remplacements sur les postes clés.

### Enquête interne de satisfaction du personnel (« Baromètre social »)

Vallourec pratique à intervalles réguliers (une session tous les neuf mois) une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde, pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations. Cette enquête permet de mesurer le niveau de satisfaction, de motivation et d'engagement des collaborateurs.

L'enquête garantit l'absolue confidentialité des réponses apportées par les collaborateurs.

La dernière enquête menée en juin 2019 a obtenu un taux de participation satisfaisant et en progression (taux de réponse de 56,1 %) et a fait apparaître un score de satisfaction important 7,45/10, en augmentation sensible par rapport au baromètre social de novembre 2018 (7,1/10).

Le développement de nouvelles compétences, le fort niveau d'autonomie laissé aux collaborateurs ainsi que l'atmosphère de travail apparaissent comme les principaux leviers de motivation.

À la suite de cette enquête, des plans d'action ont été initiés ou prolongés pour répondre aux attentes des collaborateurs conformément aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

### Adaptation des référentiels de compétences du Groupe

Au vu de la transformation du Groupe et de celle des métiers, il a été décidé en 2019 de progressivement retravailler les référentiels de compétences métiers.

Ainsi en 2019, de nouveaux référentiels de compétences ont été proposés pour les métiers du *Project Management*, des *Process Communities*, des VPA (Vallourec Performance Analyse).

Par ailleurs, le référentiel de compétences de management et leadership a été retravaillé de façon à intégrer les éléments du *Cultural Change*, pilier du programme de Transformation.

### Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans ces métiers et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme permet de reconnaître 300 experts à travers le Groupe.

### Formation

Sur un marché évolutif et compétitif, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations décidées en central par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux exigences réglementaires ou du marché.

### Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de créer une culture commune de l'apprentissage, de développer les compétences de leadership et métier de tous les collaborateurs et d'être en support de la stratégie du Groupe et de sa transformation en développant des *training paths* par fonction.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des Régions et des équipes.

Plus que jamais, le Groupe doit monter en compétences pour accélérer sa transformation et répondre aux enjeux du plan stratégique portés par la vision du Groupe. Les éléments liés au *Cultural Change* sont en cours d'intégration dans les formations au management et au leadership.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le leadership, qui prépare à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les missions de management et de leadership ;

- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants pour Vallourec, tels que la gestion de projet, la communication, les compétences linguistiques, le digital ou encore la finance pour les non-spécialistes ;
- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque famille de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer à la performance de l'entreprise et au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires rigoureusement sélectionnés.

Les activités de Vallourec University sont structurées autour de deux branches : le *Learning Center* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale qui couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, et visent le développement continu et l'amélioration des compétences des collaborateurs pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques. Ils intègrent systématiquement les priorités du Groupe.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant notamment les formations *Tubular Essentials*. Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

Vallourec University s'est dotée d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi des formations, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, et de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

La transformation digitale est au cœur de la vision et des objectifs de croissance de Vallourec. Le levier numérique est plus que jamais incontournable, tant dans l'accompagnement de la performance que dans la manière dont les équipes sont appelées à travailler ensemble. La transformation digitale demande une évolution culturelle et des changements de pratiques.

Le *digital learning* vient enrichir la palette d'opportunités des formations disponibles au sein du Groupe.

La plateforme Vallourec Université LMS, ouverte à tous les collaborateurs équipés d'un ordinateur, enrichit son offre. Avec plus de 1 700 contenus disponibles en ligne, gratuitement et à tout moment, elle permet à chacun de suivre un parcours de développement individualisé et adapté.

En 2019, plus de 270 151 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés. Ces données collectées via le système unique de gestion de la formation LMS incluant, pour les formations en salle et digitales, celles délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France, Moyen-Orient et progressivement l'Asie, représente une baisse de 11 % en volume par rapport à 2018.

## Salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>TOTAL GROUPE*</b>	<b>69 %</b>	<b>59 %</b>	<b>68 %</b>	<b>89 %</b>	<b>92 %</b>	<b>100 %</b>	<b>73 %</b>	<b>72 %</b>

\* % de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.

En 2019, chaque salarié du Groupe a, en moyenne, passé 14 heures à se former, contre 15 heures en 2018. La formation à distance qui se développe depuis plusieurs années, sur des formats plus courts, permet de toucher rapidement une large proportion de salariés. La formation à distance représente 9 % des heures totales de formation, en hausse par rapport aux 7 % de 2018.

### Type de formations dispensées

	Nombre total d'heures de formation en 2019	%	Nombre total d'heures de formation en 2018	%	Progression
Leadership	38 519	14 %	30 387	10 %	27 %
Formations par fonction	9 613	4 %	13 030	4 %	- 26 %
Langues	4 179	2 %	3 480	1 %	20 %
Excellence opérationnelle	196 766	73 %	226 759	75 %	- 13 %
- dont HSE	13 759	5 %	77 399	25 %	- 82 %
Formation à la demande	21 075	8 %	29 932	10 %	- 30 %
<b>TOTAL</b>	<b>270 151</b>	<b>100 %</b>	<b>303 588</b>	<b>100 %</b>	<b>- 11 %</b>

On note toujours une prédominance donnée aux formations liées à l'excellence opérationnelle, au cœur de la stratégie industrielle de Vallourec. Par ailleurs, les formations liées aux métiers (formation par fonction) diminuent en volume, ce qui s'explique par la préparation de deux gros programmes de formation pour les départements des ventes et des achats, qui seront déployés en 2020. Plus globalement, les formations présentielles restent stables et les e-learning, dispensés sous des formats beaucoup plus courts, sont privilégiés pour des modules obligatoires.

L'année 2019 correspond à une phase de plus grande maturité de la formation à distance et d'adoption de nouvelles habitudes d'apprentissage. Des programmes autour de la qualité, la sécurité, la conformité et le *cash flow management* ont été déployés en e-learning et de nombreux modules autour de l'excellence opérationnelle ont été suivis. Une nouvelle plateforme d'apprentissage de langue a été déployée. Le nombre d'heures de formations dispensées à distance s'est élevé à 24 871 heures en 2019 (heures comptabilisées par le LMS), soit 9 % du total des heures de formation.

Par ailleurs, un parcours en présentiel sur le *Project Management* a été construit et lancé en 2019.

### Apprentissage et alternance

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage :

- en Allemagne, avec 146 apprentis en moyenne en 2019 ;
- en France, où 105 alternants en moyenne ont suivi leur cursus de formation en 2019 ;
- au Brésil, avec 161 apprentis en moyenne sur 2019 ;
- au Royaume-Uni, avec 20 apprentis en moyenne sur 2019.

### 4.2.2.6 Diversité et égalité des chances

Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique (voir section 4.2.1 « Éthique des affaires et conformité »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

#### Diversité

Le Groupe considère que la diversité entraîne la performance et constitue ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination sont exposées ci-après.

#### PARITÉ HOMMES/FEMMES

Les femmes représentent globalement 23 % de la population des cadres et managers du Groupe, avec un pourcentage plus élevé au niveau des premiers niveaux d'encadrement (31 %) et beaucoup plus faible au niveau des cadres supérieurs (6 %).

Dès début 2019, un comité de pilotage a été constitué pour relancer le programme Women@Vallourec. Ses membres se réunissent régulièrement pour identifier les actions les plus pertinentes afin d'encourager l'engagement des femmes et développer leur confiance en elles, et faire avancer cette initiative rapidement avec une approche beaucoup plus opérationnelle.

Une vision a été définie : « Chez Vallourec, nous sommes convaincus que la diversité est la clé pour améliorer notre innovation, notre performance et notre qualité de service aux clients ».

Le programme Women@Vallourec s'articule autour de trois priorités principales :

- avoir le même pourcentage de femmes et d'hommes à tous les niveaux hiérarchiques ;
- assurer les conditions du succès des femmes ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Ce plan triennal, avalisé par le Comité Exécutif, se traduit par cinq actions majeures :

- développer le vivier de talents de Vallourec ;
- s'assurer que les femmes sont représentées dans les comités de gestion et de pilotage ;
- stimuler le mentorat des femmes (50 femmes à haut potentiel mentorées fin 2019) ;
- mettre en place des conditions de travail flexibles (par pays) ;
- garantir une égalité de rémunération, en commençant par développer un outil de comparaison approprié.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant pour la plupart à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été réinitiées.

### DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et enrichissante, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 110 salariés, d'origines diverses, bénéficient d'une expérience d'expatriation pour une durée variable d'un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

### Égalité des chances

#### HANDICAPS

- En Allemagne et en France, la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap par l'aménagement des postes ou des horaires de travail.
- Au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.

## 4.2.3 Relations avec les parties prenantes

### 4.2.3.1 Relations avec les collaborateurs

#### → Engagement de performance responsable

**> Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières**

INDICATEUR	RÉALISATION 2019
Résultat de l'enquête interne « Baromètre social » (taux de satisfaction des collaborateurs). Cette enquête est menée tous les six mois.	Sur la base d'un <b>taux de satisfaction de 74,5 %</b> exprimé lors de l'enquête réalisée en juin 2019, des plans d'action ont été initiés ou prolongés aussi bien centralement que localement afin de répondre aux attentes exprimées.

La politique sociale est présentée en intégralité dans la section 4.2.2 « Politique sociale » du présent Document d'enregistrement universel.

### 4.2.3.2 Relations avec les clients

#### Profil des clients

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

- S'agissant des marchés Pétrole et Gaz, ses clients sont :
  - des compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Saudi Aramco, Petrobras, des compagnies internationales comme ExxonMobil et Total, ainsi que des indépendants ;
  - des compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme TechnipFMC, Subsea7 ou Petrofac ;
  - des distributeurs américains comme Pipeco, Premier Pipe, Champions, Pyramid Tubular et MRC Global ;
  - des sociétés de service comme Schlumberger, Halliburton, Baker Hughes et Weatherford.

- Sur le marché de l'industrie :
  - des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs comme ThyssenKrupp, Hoberg & Driesch, Salzgitter et Klöckner, ainsi que des utilisateurs finaux tels que Schaeffler, Horsch et Liebherr.

En 2019, les cinq clients les plus importants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Il convient de mentionner qu'un nombre croissant de clients interroge le Groupe sur son niveau d'engagement en matière de RSE sous la forme d'un questionnaire structuré.

## Le programme Commercial Excellence et la satisfaction client

Dans le cadre de son programme « Commercial Excellence », le Groupe s'attache à renforcer continuellement les liens avec ses clients.

L'un des axes de ce programme est la gestion d'un portefeuille de clients stratégiques pour Vallourec : les Key Accounts. Les Key Account Managers dédiés suivent une formation et une certification spécifiques, afin de créer une relation privilégiée à tous les niveaux de l'organisation du client. Ils détectent ses besoins et contribuent à la vente différenciée. L'ensemble des Key Account Managers se réunit tous les trimestres pour échanger et partager les bonnes pratiques.

Une autre initiative du programme Commercial Excellence est la préparation de « Value Propositions » (propositions de valeur). Pour ses différentes offres et sur ses différents marchés, Vallourec démontre au travers des Value Propositions la valeur créée tout le long de la chaîne de valeur des activités de ses clients.

Le Sales Force Management est aussi un levier de ce programme, qui permet de professionnaliser la fonction commerciale à tous les niveaux managériaux du Groupe par des formations adaptées.

La satisfaction client est au cœur des préoccupations de Vallourec. Des enquêtes régulières sont effectuées chez nos clients par les gammes de produits ou par les bureaux de vente régionaux afin de développer une connaissance détaillée de l'expérience des clients. Au cours de ces enquêtes, le taux de satisfaction des clients est mesuré selon plusieurs critères (temps de réponse à une demande de devis, qualité du support technique, qualité des produits et services, gamme des offres et délais). Lorsqu'un écart entre les attentes et la réalisation du Groupe est détecté, des actions sont entreprises pour améliorer la satisfaction ou, le cas échéant, pour remédier à l'insatisfaction.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. Les réclamations font l'objet d'un traitement systématique et complet.

### 4.2.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Afin de prévenir, d'identifier et d'atténuer les risques créés par les relations d'affaires en matière sociale, environnementale et éthique (en ce compris le risque de corruption) décrits dans la section 4.1 « Plan de vigilance » et dans la section 5.1 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe a développé et met en œuvre une politique d'achats responsables.

#### → Engagement de performance responsable

##### > S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

###### INDICATEUR 2020

% de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE

###### RÉALISATION 2019

Au 31 décembre 2019, **plus de 1 380 fournisseurs** ont été impliqués dans la démarche d'évaluation RSE de Vallourec. Le nombre de fournisseurs, avec des dépenses en 2019, ayant fait l'objet d'un rapport RSE a augmenté de 38 %, passant de 426 à 590, toujours avec un focus particulier sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Asie et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil). La masse des achats 2019 auprès de ces 590 fournisseurs est supérieure à 50 % des dépenses totales de Vallourec. Au 31 décembre 2019, 66 % des fournisseurs avec un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros et réputés « critiques », c'est à dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production, ont réalisés une évaluation formelle RSE. Cette progression a été réalisée grâce aux actions des acheteurs, avec le soutien de la direction et du comité RSE du Groupe.

###### OBJECTIF 2020

Couvrir 60% de la masse des achats de Vallourec avec des fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle, en s'assurant d'inclure en priorité **les fournisseurs réputés « critiques »**, c'est-à-dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production. Un suivi particulier sera fait sur les fournisseurs ayant effectué une évaluation RSE depuis plus de trois ans ou ayant obtenu un score faible.

En 2019, les achats du Groupe se sont élevés à 2 826 millions d'euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2018. Ils se sont répartis géographiquement comme suit : 36 % en Europe, 26 % en Amérique du Nord, 25 % en Amérique du Sud et 13 % dans le reste du monde.

### Achats nationaux

Vallourec attache une importance particulière à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats nationaux, dont le montant est estimé en 2019 à près de 2,536 milliards d'euros, ont représenté environ 90 % des achats et contribué directement au soutien de l'économie nationale.

Les achats de sous-traitance d'opérations et de maintenance ont représenté un montant de l'ordre de 188 millions d'euros. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process. Ces achats de sous-traitance sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

## Politique d'achats responsables

La fonction Achats du Groupe est organisée pour une maîtrise optimale des fournisseurs, une gouvernance cohérente et centralisée et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a mis en place durant ces dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, d'un management de la qualité fournisseurs, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique, de la prévention de la corruption et de la sécurité.

En 2019, en application de cette politique, Vallourec a :

- conduit, sur l'ensemble de ses sites, plusieurs centaines d'audits ou d'analyses de risques fournisseurs. Cet effort constant sera poursuivi en 2020 avec une précision accrue, notamment sur la rationalisation des audits. Pour ce faire, Vallourec utilisera un référentiel d'audit amélioré, intégrant toujours très significativement les critères du développement durable, de l'éthique et de la sécurité ;
- poursuivi la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, toujours avec l'aide du même cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2019, 590 fournisseurs représentant plus de 50 % de la dépense de Vallourec, ont réalisé une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès. Cette évaluation fait apparaître que 53 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 48 % publient un rapport sur leurs indicateurs HSE (hygiène, santé, environnement) et 30 % justifient être certifiés ISO 14001 ;
- continué et perfectionné sa démarche spécifique et novatrice d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu trimestriellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. En 2019, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour des fournisseurs globaux du Groupe. De plus, plusieurs modules de formation e-learning sont disponibles pour former les acheteurs et leurs clients internes à tous les aspects des risques fournisseurs ;
- utilisé la pleine puissance de son système d'information Achats unique et central, qui permet de manager les achats et les fournisseurs de manière intégrée et avec tous les niveaux de vision, du niveau local au niveau mondial. Ce système contient en particulier une fiche signalétique précise pour chaque fournisseur dans laquelle les critères du développement durable et de la sécurité tiennent une large place. Il permet également de gérer les plans d'actions d'amélioration et de développement des fournisseurs les plus importants.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité sont toujours l'un des messages principaux délivrés aux plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément aux lois américaines et directives européennes, Vallourec est également engagée dans la surveillance d'éventuels « minéraux de la guerre » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays d'Afrique et qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minéraux n'est utilisé directement ou indirectement, en application des principes de la Charte éthique du Groupe, de la Charte de développement durable et de la politique environnement, ainsi que le Code de conduite anti-corruption, et

(ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance a été davantage ciblée et son taux de réponse est passé de 29 % à 36 %. Ces fournisseurs ont tous été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. La synthèse des réponses aux questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé n'a pas révélé que les produits fabriqués par le Groupe comportaient des « minéraux de la guerre » en provenance des pays africains incriminés. L'enquête sera encore renforcée en 2020 et une société spécialisée vérifie la totalité des réponses des fournisseurs.

## Actions engagées pour prévenir la corruption

La Charte éthique du Groupe et le Code de conduite anticorruption sont connus et consultables par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. Par ailleurs, en acceptant les conditions générales d'achat, les fournisseurs s'engagent formellement à diriger leurs activités conformément aux valeurs et principes de Charte éthique. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir supra), a permis de mesurer que 48 % des fournisseurs de Vallourec déjà évalués (au lieu de 44 % en 2018) ont eux aussi mis en place formellement une politique anticorruption, et 39 % mettent en place un dispositif actif de lanceur d'alerte.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2019, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte éthique du Groupe.

Le Code de conduite anticorruption de Vallourec rappelle à ses collaborateurs, y compris aux acheteurs, la conduite à tenir vis-à-vis des fournisseurs, les règles à respecter en matière de cadeaux d'affaires et invitations et les règles concernant les conflits d'intérêts. L'ensemble des membres de la Direction des achats ont suivi une formation sur le Code de conduite anticorruption et les risques qui y sont associés. Par ailleurs, ce Code a été envoyé à l'ensemble des fournisseurs Vallourec. La *Vallourec Integrity Line*, dispositif d'alerte accessible en huit langues via une plateforme internet sécurisée, est disponible pour les collaborateurs et les parties prenantes, dont les fournisseurs et prestataires de services.

### 4.2.3.4 Soutien du tissu socio-économique local

#### Impact socio-économique de l'activité du Groupe

Afin de mieux connaître l'impact global de son activité, le Groupe a finalisé en 2017, sur la base des données 2016, une étude avec un prestataire spécialisé pour apprécier l'empreinte socio-économique de l'entreprise, c'est-à-dire mesurer nos contributions aux économies régionales à travers le montant de nos commandes fournisseurs, les dépenses de nos salariés et les taxes et impôts versés. Le modèle *Local Footprint*<sup>®</sup> utilisé – précis à 20 % – se fonde sur les méthodes des comptabilités nationales. Les principaux résultats ont porté sur les emplois directs de l'entreprise (en équivalent temps plein), les emplois indirects créés dans sa *supply chain* grâce à l'analyse de la masse d'achats et ceux induits *in fine* dans les économies régionales. L'étude a aussi fait apparaître le montant du PIB engendré dans les principaux pays où le Groupe est présent.

La collecte des données a été effectuée dans les principaux pays où Vallourec est implantée, à savoir l'Allemagne, la France, les États-Unis, le Brésil, la Chine, le Mexique, le Royaume-Uni, l'Indonésie, l'Arabie saoudite et le Mexique. Cette étude a ainsi pris en compte environ 90 % du périmètre économique du Groupe. Sur le périmètre de 2016, la masse salariale s'est élevée à 949 millions d'euros et les achats à 2 207 millions d'euros. L'étude a examiné ces achats selon 13 rubriques car les effets induits diffèrent de l'une à l'autre. En résumé, le Groupe, qui employait 18 000 personnes, a ainsi soutenu dans

le monde plus de 160 000 autres emplois, soit un coefficient de création d'emplois induits de 9, ce qui est dans la fourchette haute compte tenu précisément de la qualité des emplois. Le PIB créé mondialement a atteint 6 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de près de 860 millions d'euros, soit un coefficient multiplicateur de près de 6. À titre d'exemple, c'est au Brésil et en Allemagne que le Groupe a le plus acheté et c'est dans ces deux pays que le Groupe a créé le plus d'emplois induits, soit respectivement 63 000 et 21 000.

Vallourec peut donc prétendre créer une valeur importante au bénéfice de ses parties prenantes. On peut d'ailleurs considérer que l'impact socio-économique du Groupe en 2019 est, comme pour 2017 et 2018, supérieur à ce qui est mentionné ci-dessus, puisque l'année 2016 prise comme référence a été une année de faible activité et de faibles résultats, même si l'empreinte industrielle a évolué depuis. En effet la grandeur clé, à savoir la valeur ajoutée, a augmenté de presque 50 % depuis 2016. La mise à jour de l'étude en question s'avèrera donc souhaitable dans les prochaines années.

## Politique de soutien des communautés locales

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble de la qualité des relations entre nos sites et les communautés locales n'ait encore été réalisée, celles-ci sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses, même en Chine.

Conformément aux recommandations diffusées, l'échelon local disposait jusqu'à présent de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale et en lien avec de simples recommandations émises au niveau du Groupe.

Il convient de mentionner que le plan stratégique sur cinq ans en faveur du développement durable prévoyait de donner un cadre plus formel aux actions sociétales. Dans le but de faire avancer la réflexion sur le sujet, un inventaire exhaustif des actions menées dans tous les sites a été réalisé en 2015 et 2016. Après consultation interne et sur la base des recommandations d'un consultant spécialisé, le Groupe a élaboré en 2017 une nouvelle politique des actions de soutien des communautés locales approuvée par le Comité exécutif, dont le déploiement a été lancé en 2018. Cette nouvelle politique comporte trois axes fixés par le Groupe : l'éducation (et en particulier les disciplines scientifiques, digitales et les fondamentaux du savoir), le soutien aux initiatives destinées à préserver l'environnement et l'encouragement de l'implication volontaire des salariés. Ainsi, les salariés volontaires pourront bénéficier de temps pour s'impliquer concrètement dans une initiative soutenue par l'entité ou même portée par eux. Chaque site a pour mission de bâtir un projet à moyen terme associé à un budget qui sera validé par la chaîne managériale et devra encourager le volontariat. Il devra faire converger en quelques années ses pratiques vers les axes fixés par le Groupe et veiller à ce que ses pratiques respectent quelques interdictions nommément identifiées. Enfin, la gouvernance de ces actions sera formalisée au niveau de chaque site, voire au niveau de groupes de sites opérant à proximité.

Au niveau du Groupe, un comité spécialisé évaluera une fois par an les actions menées et à venir et diffusera un guide concret de bonnes pratiques.

## Actions engagées en faveur des communautés locales

En 2019, les ressources consacrées au financement de partenariats divers ont été d'environ 3,2 millions d'euros, en augmentation sensible par rapport à 2018 (2,45 millions d'euros), étant précisé que les cours des devises ont été globalement stables. Cette progression reflète donc le redressement des résultats de l'entreprise.

Le recensement de l'engagement des salariés a été mené en conformité avec les nouveaux principes exposés ci-dessus. Il est très significatif de noter que plus de 1 600 salariés ont participé volontairement à certaines des initiatives, très majoritairement aux États-Unis et au Brésil, portant le taux d'engagement des salariés de 4 % à 8,6 % de l'effectif, tout en précisant que certains salariés ont pris part à plusieurs initiatives.

Il ressort de l'analyse de toutes les initiatives un certain nombre d'actions qui méritent d'être mises en lumière :

**a) Au Brésil**, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires, et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales, en particulier les populations modestes, ont fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales. Ces actions ont bénéficié d'incitations fiscales. Les actions, très nombreuses, comportent à la fois des programmes de développement économique, culturel, sportif et de la santé. Le Brésil est en 2018 le pays dont l'implication en faveur des parties prenantes locales est de loin la plus forte et les actions concernent tous les sites qui ont une activité en tenant compte des spécificités locales. À titre d'exemple, les échanges avec les riverains de la mine de Brumadinho (Mineração) ont été développés, permettant de clarifier les éventuels sujets d'inquiétude environnementaux et d'explicitier les retombées économiques locales.

Nous pouvons ainsi citer, parmi les 29 actions répertoriées dont le rayonnement s'avère tout à fait remarquable :

- l'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le *Cine Teatro Brasil Vallourec*, qui connaît un immense succès et a accueilli en 2018 240 000 visiteurs pour des activités artistiques comme des expositions et des spectacles de danse, de musique et de théâtre. Comme en 2017, le soutien au fonctionnement de cet établissement reste l'action la plus importante menée au Brésil ;
- le soutien financier à plusieurs établissements hospitaliers portant notamment sur le développement de l'assistance aux patients atteints d'un cancer et le traitement des déficiences auditives ;
- le programme spécifique de soutien scolaire *Comunidade viva* : ce programme, engagé depuis 2005, montre son efficacité puisque sur la période 2011-2015, près de 6 000 jeunes ont bénéficié directement des programmes et plus de 10 000 indirectement, en particulier les familles de salariés. Les conséquences pratiques en sont une durée de scolarisation et un taux d'insertion dans le monde du travail qui augmentent, accompagnés d'une augmentation très sensible du revenu familial ;
- les « Volontaires du savoir », consistant à apporter un soutien scolaire direct à près de 700 jeunes enfants, notamment pour les savoirs de base ;
- la poursuite de nombreux projets sociaux et éducatifs et de soutien à la pratique d'activités sportives pour les jeunes.

**b) Aux États-Unis**, nous recensons près de 110 actions de montants très divers, principalement orientées vers le soutien d'initiatives locales pour l'éducation, la santé et les personnes défavorisées.

**c) En Europe**, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels et à soutenir le tissu économique local.

Dans le bassin de Montbard, en France, le Groupe a participé aux actions du « Pôle d'Excellence Rurale Metal Valley » au profit de l'enseignement professionnel.

En Allemagne, dans la région de Düsseldorf, Vallourec supporte des associations culturelles ou sportives.

**d) En Indonésie**, la filiale P.T. Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans des programmes d'assistance éducative, médicale, sociale et sportive à la population au profit notamment des enfants. P.T. Citra Tubindo TBK a également développé et financé un programme appelé « Valérie » destiné à développer les compétences pédagogiques des écoles qui délivrent des enseignements professionnels, dont bénéficient le plus souvent les enfants défavorisés du district de Nongsa.

**e) En Afrique**, au Nigeria, le Groupe a participé à un projet d'éclairage urbain à l'aide de panneaux solaires.

#### 4.2.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou

institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année. À titre d'exemple, le Groupe présente annuellement aux représentants de Bpifrance Participations ses actions sur un certain nombre de thématiques identifiées conjointement.

En 2019, le Groupe a notamment participé à 202 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (investissement socialement responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Le Groupe entretient un dialogue continu avec ses actionnaires individuels à travers différents canaux et supports de communication. Ainsi, le Club des Actionnaires de Vallourec leur permet notamment de participer à des réunions d'information pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. Par ailleurs en 2019, le Groupe a publié deux éditions de sa Lettre aux Actionnaires et a participé au Salon Actionaria afin de rencontrer ses actionnaires individuels.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 2.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 2.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document d'enregistrement universel.

#### 4.2.4 Engagement environnemental

Les principaux risques en matière d'environnement sont décrits dans la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des quatre thématiques clés que sont l'empreinte environnementale et l'utilisation des ressources nécessaires à la production, dont l'eau et les énergies, les impacts et les rejets résultants de l'activité, la problématique du changement climatique et celle de la biodiversité.

Les données environnementales incluses dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2019 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe, étant précisé que celles de la société Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe) (Chine), acquise fin 2016, sont prises en compte depuis 2018.

Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes traitées (acier ou tubes), c'est-à-dire de la somme des productions des différentes unités considérées comme des ateliers de production indépendants. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Au niveau du Groupe, les ratios sont plutôt exprimés par rapport aux tonnes de tubes expédiés (vendus) de façon à éviter les comptages multiples.

Comme en 2018, le Groupe a fait le choix de considérer que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers qui contribuent tous à l'achèvement de l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure du questionnaire « CDP Climate » auquel Vallourec a répondu en 2019 et dans l'approche *Science-Based Targets* à laquelle Vallourec a décidé de souscrire.

Ainsi le métier *Metal processing* du Groupe nécessite la maîtrise des quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais. Elle a une superficie totale de 1 373 hectares, est constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité) ;
- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;
- « Fer et acier » :
  - fabrication des « pellets » de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Vallourec y exploite une unité de pelletisation pour améliorer le rendement des hauts-fourneaux. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens,
  - production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs ;
- « Tubes » : fabrication des tubes d'aciers sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.

À périmètre équivalent, à savoir en tenant compte de l'arrêt de l'aciérie de Barreiro (Brésil) et des spécificités des deux ateliers de finition du site de Vallourec Star Youngstown, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées, a baissé de 5 523 kilotonnes (acier et tubes) en 2018 à 5 295 kilotonnes en 2019, soit de 4,1 %. Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 2 364 kilotonnes en 2018 à 2 291 kilotonnes en 2019, ce qui représente une diminution de 3,1 %.



#### 4.2.4.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Vallourec a renforcé son engagement pour le climat en cosignant mi-2019, avec 98 autres entreprises françaises, une nouvelle version du *French Business Climate Pledge*, pour contribuer à une économie bas carbone. Il a également publié, début 2018, sa politique carbone (voir ci-après).

En 2013, Vallourec avait établi une feuille de route environnementale pluriannuelle pour les sites de chacune de ses divisions industrielles. Ces feuilles de route constituent le plan stratégique environnement et recensent les projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elles s'attachent à fixer les objectifs, à définir les ressources nécessaires, y compris pour les investissements à réaliser, à faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités. Elles font l'objet d'un suivi régulier et sont mises à jour chaque année.

#### Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque Région. Les procédures Environnement « Corporate » sont régulièrement mises à jour et sont accessibles à l'ensemble des usines sur un portail dédié.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction du développement durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des régions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations. En application du Plan de Transformation, les effectifs mondiaux s'élèvent dorénavant à environ 45 personnes en équivalent temps plein pour l'ensemble du Groupe.

Les échanges entre les pays continuent à se développer et permettent des progrès significatifs grâce à la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux régionaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et contrôler ces actions de partage de bonnes pratiques internes et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Les résultats sont consolidés et communiqués mensuellement aux sites, à la ligne managériale et aux membres du Comité Exécutif, sous la forme d'un rapport propre à chaque Région et entité.

Depuis 2016, le Groupe utilise une application informatique destinée au management des *data* environnementales et de sécurité. Cette application simplifie la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre report d'informations locales.

En vue de faciliter la communication entre les responsables environnementaux et de promouvoir le partage des bonnes pratiques, la Direction Environnement a déployé une application spécifique sur la base du réseau social Yammer.

#### I - Audits et certifications

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification préparé dorénavant de manière intégrée, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et sécurité au niveau régional. Fin 2019, 96 % de l'ensemble des sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 99 % de la production.

Dans ce cadre, un support est apporté pour se conformer à la nouvelle norme ISO 14001-2015 sur les aspects de cartographie des parties prenantes et d'analyse de cycle de vie des produits.

Chaque année depuis 2011, le Groupe décerne à un site méritant le Trophée Environnement. En 2019, cette distinction a été remise à l'unité de pelletisation de Jeceaba (Brésil) pour la substitution partielle du gaz naturel (énergie fossile) par des fines de charbon de bois (biomasse) dans les brûleurs du four rotatif.

#### II - Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

En 2019, le Groupe a enregistré pour l'ensemble de ses sites trois mises en demeure de la part de ces autorités :

- en France, chez Valinox Nucléaire à Montbard, à cause d'un défaut de surveillance de certains points de rejets et de l'absence d'une vérification annuelle des extincteurs mobiles du site ;
- au Brésil, pour Vallourec Florestal (forêt), à cause de points de prélèvement d'eau non encore autorisés ;
- en Grande-Bretagne, chez Vallourec Oil & Gas UK, à cause de rejets excessifs de zinc venant de l'atelier de phosphatation.

Les sites concernés travaillent en collaboration avec leurs autorités pour lever ces injonctions dans les meilleurs délais.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

### III - Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de conformité. Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 4.2.1 « Éthique des affaires et conformité »).

En 2019, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (y compris les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France, Moyen-Orient et Chine) s'est élevé à 13 759 heures contre 77 399 en 2018. Elles ont représenté 5 % du total de temps de formation.

### IV - Investissements

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception a été mise en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour en 2018. En 2019, elle a été étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de carbone. À ce titre, il est demandé depuis début 2017 aux projets les plus importants d'appliquer aux émissions carbone un prix unique mondial de 40 euros/tonne pour évaluer la sensibilité de la rentabilité de ces projets à l'existence de systèmes de tarification du carbone qui ont vocation à se développer au plan mondial dans le cadre des recommandations des dernières COP. Ceci permet d'influencer la décision finale surtout si le projet est structurant et s'inscrit dans la politique de développement des activités à moyen/long terme ;
- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage...) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (réentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits...) ;
- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, éclairage, isolation...) ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration...) ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation...) ;
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution...) ;
- la limitation des rejets atmosphériques ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

En 2019, ces investissements dits HSE se sont élevés au total à 36,3 millions d'euros, soit environ 22 % du montant total des investissements du Groupe. Ces investissements sont donc d'un montant sensiblement supérieur à ceux de 2018.

À titre d'exemple, on relèvera les principales réalisations suivantes :

- à VSB Jeceaba (Brésil) : poursuite des améliorations visant à substituer partiellement le gaz naturel par du charbon de bois sur le four de l'unité de pelletisation ;



- à Muskogee (États-Unis – Oklahoma) : amélioration des performances du four de revenu par le changement des brûleurs à gaz, par la mise en place d'une nouvelle régulation tout-automatique et par le changement de design de la zone de chauffage des produits ;



- à Youngstown (États-Unis) : remplacement de l'échangeur de chaleur du four de réchauffage des barres du laminoir MPM, changement de l'éclairage de l'atelier de laminage et mise en place d'un nouveau compresseur d'air.

#### 4.2.4.2 Empreinte environnementale

##### I - Empreinte matières premières

Depuis 2013, le Groupe réalise le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels. Les activités de Vallourec Mineração Ltda (mine de fer), de l'unité de pelletisation de Jeceaba et de Vallourec Florestal (forêt) sont donc comptabilisées à proportion des productions de minerai de fer et de charbon utilisées pour la production interne d'acier de Vallourec au Brésil et apparaissent comme des entrants.



En 2019, la production expédiée de 2 291 kilotonnes de tubes a nécessité la consommation de 11,7 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, en baisse de 9 % par rapport à 2018. En valeur relative, Vallourec est passé de 5,4 tonnes d'entrants par tonne de tubes expédiés en 2018 à 5,1 tonnes en 2019.

Comme en 2018, l'eau prélevée représente environ 54,6 % des ressources totales. Ce constat montre l'importance de la bonne gestion de la ressource en eau. D'ici 2025, Vallourec ambitionne de réduire de 10 % ses prélèvements d'eau par rapport à ceux de l'année 2017, notamment grâce à la récupération des eaux de pluie et à la réutilisation et au recyclage des eaux de rejets.

Il convient également de souligner que :

- 81 % des ressources consommées sont renouvelables (ferailles et acier fabriqués à partir de ferailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe. Ce chiffre était de 80 % en 2018. La baisse observée par rapport au pourcentage de 2017 (85 %) s'explique par la prise en compte des achats d'acier chinois pour l'usine de Tianda, fabriqués très majoritairement par la filière fonte, avec des hauts-fourneaux consommateurs de minerai de fer et de charbons fossiles. En 2019, le prélèvement de ressources non renouvelables n'a représenté que 94 % de la production expédiée (ce chiffre était de 107 % en 2018) ;
- 86 % des flux sortants liés à la production (tubes, ferailles, déchets, eau) peuvent être considérés comme recyclables. Ce taux était de 84 % en 2018.

### Historique de l’empreinte matières premières

	2015	2016	2017	2018	2019
Entrants/sortants (kt)	8 951	8 988	10 786	12 843	11 739
<b>Production expédiée (kt)</b>	<b>1 411</b>	<b>1 281</b>	<b>2 256</b>	<b>2 364</b>	<b>2 291</b>
% de ressources renouvelables	83	86	85	80	81
Ratio expéditions/entrants (%)	16	14	21	18	20

### II - Analyses de cycle de vie

En 2013, le Groupe a réalisé l’analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l’activité Pétrole et gaz (*tubing* et *casing*) en collaboration avec un important client final. Les 10 impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. L’objectif est de poursuivre ces analyses sur d’autres produits en collaboration avec d’autres clients lorsqu’ils en feront la demande. Dans cette perspective, avec le concours d’un cabinet expert, le Groupe a développé depuis 2017 un outil informatique spécifique destiné à

réaliser ce type d’analyses pour des produits déjà disponibles sur le marché ou en cours de création dans le cadre de programmes R&D. Ce progiciel est aussi utilisé avec profit par plusieurs sites de production pour affiner les analyses de cycles de vie de leurs productions principales dans le cadre de leurs certifications ISO 14001 version 2015. Depuis 2019, l’approche « Éco-conception » est systématiquement utilisée pour évaluer les projets de R&D.

En 2020, Vallourec prévoit d’approfondir les études de cycles de vie de certaines de ses lignes de produits et d’en publier les résultats sous forme de « Déclaration Environnementale de Produit » (*Environmental Product Declaration*) selon la norme ISO14025.

### III - Indice d’impact environnemental

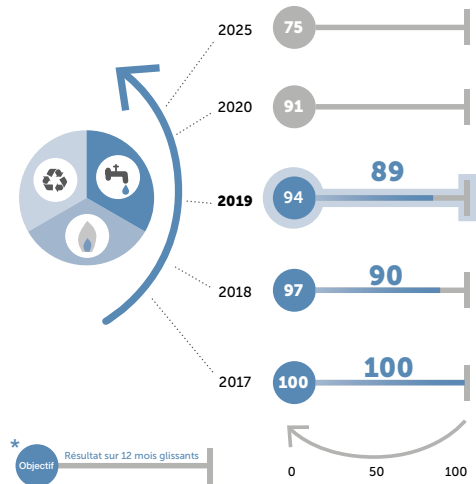
En 2019 la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l’Index d’Impact Environnemental, permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants :

- les consommations de gaz et d’électricité et les émissions de CO<sub>2</sub> correspondantes ;
- les prélèvements d’eau ;
- la valorisation des déchets.

Cet index a été défini à 100 pour l’année 2017, choisie comme référence. L’ambition de Vallourec est de diminuer cet index à moins de 75 d’ici la fin de l’année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d’électricité et en achetant de l’électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d’eau et en valorisant mieux ses déchets.

Pour l’année 2019 l’Indice Environnemental d’Impact a été calculé à 88,5 %, traduisant l’efficacité des actions déjà engagées.

#### Index d’Impact Environnemental (%)\*



### 4.2.4.3 Utilisation des ressources

#### I - Consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre par des achats extérieurs de barres et de lingots d'acier.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière haut-fourneau Jeceaba (Brésil) et la filière électrique à Jeceaba et à Youngstown aux États-Unis. Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne et d'autre part le recyclage des ferrailles.

Pour élever l'efficacité de ces processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'efficacité énergétique des fours.

#### Production interne et achats d'acier en 2019

Usine (tonnes)	Intrants des hauts-fourneaux			
	Minerai	Pellets et ferrailles	Charbon de bois	Fonte produite
VSB Barreiro	-	-	-	-
VSB Jeceaba	53 014	486 252	223 123	328 222
<b>TOTAL</b>	<b>53 014</b>	<b>486 252</b>	<b>223 123</b>	<b>328 222</b>

Usine (tonnes)	Intrants des aciéries électriques			
	Fonte achetée	Ferrailles	dont % de recyclage interne	Ferrailles et fonte mises en œuvre
VSB Jeceaba	55 930	429 846	24	813 998
Youngstown	24 386	564 906	11	589 292
<b>TOTAL</b>	<b>80 316</b>	<b>994 752</b>	<b>17</b>	<b>1 403 290</b>

À titre de rappel, le haut-fourneau et l'aciérie de Barreiro au Brésil se sont arrêtés définitivement depuis le 15 juillet 2018 et leur production d'acier a été transférée sur le site de Jeceaba qui a redémarré son propre haut-fourneau.

En 2019, le taux de recyclage interne global des ferrailles fut de 17 % contre 20 % en 2018.

En 2019, la filière électrique (aciéries de Youngstown et de Jeceaba) a représenté 71 % de la production interne d'acier de Vallourec contre 73 % en 2018. Ce chiffre est stable car à l'arrêt du haut-fourneau de Barreiro a correspondu le redémarrage de celui de Jeceaba. Il reste que les fours électriques de Vallourec contribuent significativement à la réduction de l'usage de matières premières naturelles du fait du recyclage des ferrailles.

Si l'on considère l'ensemble des aciers, ceux produits et ceux achetés, la part de la filière électrique n'est plus que de 43 %, car l'aciérie HKM en Europe et la plupart des fournisseurs chinois de Vallourec utilisent la filière « hauts-fourneaux ».

#### II - Prélèvements d'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme l'un de ses enjeux environnementaux majeurs en raison de l'importance de l'eau dans le bien-être des populations, des risques de conflits d'usage et de pénurie et parce que l'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production du Groupe.

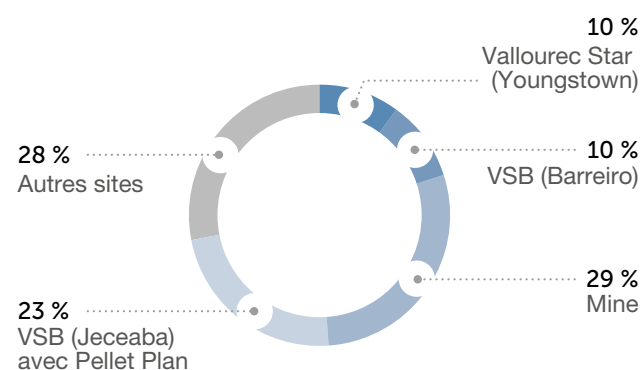
En 2019, cet engagement s'est matérialisé par la décision de Vallourec de répondre pour la première fois au « questionnaire Eau » du CDP.

Les utilisations principales de l'eau portent sur :

- l'exploitation de la forêt d'eucalyptus de Florestal (Brésil) ;
- l'extraction du minerai de la mine de fer de Vallourec Mineração et la fabrication de pellets à Jeceaba ;

- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes) ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique ;
- la solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication ;
- les évacuations de substances de process dissoutes ou non ;
- les usages sanitaires des personnels employés sur les sites.

En 2019 la quantité totale d'eau mise en œuvre sur l'intégralité du périmètre du Groupe a représenté près de 9,9 millions m<sup>3</sup> contre 10,6 en 2018. 29 % de cette quantité concerne la mine dont l'eau comptabilisée vient des pompages dans le puits d'extraction des eaux de nappe, ces eaux été majoritairement rendues au milieu naturel.



### A) CAS DE LA MINE

La mine de fer « Pau Branco » de Vallourec Mineração est située sur le territoire des villes de Nova Lima et de Brumadinho, dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Elle a une superficie totale de 1 373 hectares, est constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

À ce stade il est intéressant de relever que les évolutions des procédés de la mine ont conduit à réduire significativement l'eau mise en œuvre, comme suit :

#### Prélèvements d'eau nécessaires aux procédés de la Mine « Vallourec Mineração » (2015-2019)

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Production de minerai (tonnes)	4 226 598	4 002 306	4 394 245	4 693 317	6 269 028
Prélèvements d'eau totaux (m <sup>3</sup> )	3 147 696	3 304 122	2 967 715	3 097 651	2 862 980
m <sup>3</sup> /tonne de minerai	0,81	0,83	0,68	0,66	0,46

En 2019, la mine a augmenté sa production de 33,6 % par rapport à l'année précédente tandis que son prélèvement d'eau a baissé de 7,6 %. Il en résulte une forte diminution du ratio à la tonne.

Depuis 2015 un nouveau procédé de traitement du minerai est mis en œuvre ; il consiste à presser et filtrer le mélange eau/déchets miniers (« tailings ») issu du procédé au lieu de l'épandre comme précédemment dans une zone de dépôt hydraulique de 3 millions de mètres cubes,

retenue par un barrage. Cela a permis de réduire le taux d'humidité du mélange, qui est passé de 70 % à 15 %, et de constituer un stockage « à sec » sur le terrain de la mine ce qui supprime tout risque de tenue du barrage, désormais hors service, tandis que les eaux collectées sont réutilisées. Ce procédé fait référence dans la profession et en 2017 la mine de Vallourec a reçu le trophée annuel « Environnement » du Groupe.



La zone de dépôt asséché



L'installation de filtres-presses

## B) FABRICATION DE L'ACIER ET DES TUBES

L'utilisation de l'eau dans les aciéries, les laminaires et les unités de finitions de Vallourec peut être synthétisée comme suit :

Prélèvements d'eaux (%)		Rejets d'eaux (%)	
Eau de ville	42	Rejet station externe	15
Eau de rivière	32	Rejet station interne	31
Eau souterraine	13	Évaporation	17
Eau de pluie	13	Autres eaux sorties (pertes, déchets)	37
Eaux de récupération (caves...)	0		
<b>TOTAL DES ENTRÉES</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>100</b>

En 2019, nous avons poursuivi nos échanges avec les usines visant à améliorer notre compréhension des différents usages de l'eau afin de pouvoir mieux les réduire. Ainsi la part des « autres eaux rejetées » permettant de boucler le « bilan eau » du groupe a été réduite de 38 % en 2018 à 37 % en 2019. Notre ambition pour 2020 est de réduire cette part à moins de 30 %.

Il convient de souligner que le taux de recirculation de l'eau dans les circuits des usines intégrées (aciérie et tuberie) s'élève à 98 % environ, ce qui permet de limiter les prélèvements d'eau qui n'en demeurent pas moins la principale ressource mise en œuvre dans nos procédés.

## C) BILAN CHIFFRÉ DE L'EAU UTILISÉE

Au cours de ces dernières années les prélèvements d'eau ont diminué, essentiellement grâce à la mise en place d'outils permettant d'élever le taux de recirculation et de capter les eaux pluviales. Les prélèvements de nos aciéries, laminaires et usines de finition sont passés de 6,9 millions de mètres cubes en 2018 à 6,4 millions de mètres cubes en 2019 (soit - 7 %), du fait de la baisse de production de nos unités américaines au deuxième semestre et du plein effet de l'arrêt de l'aciérie de Barreiro au Brésil.

Le prélèvement d'eau spécifique (eau de pluie comprise) en mètres cubes par tonne traitée a continué à s'améliorer, passant de 1,37 en 2017 à 1,25 en 2018 et enfin à 1,21 en 2019, concrétisant le succès

des actions d'économies menées par les usines. La collecte de l'eau de pluie et la recirculation se sont fortement développées sur certains grands sites industriels, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eaux de surface et de nappe. En 2019, Vallourec a ainsi récupéré et utilisé plus de 830 000 m<sup>3</sup> d'eau pluviale contre 600 000 m<sup>3</sup> en 2018.

De nombreuses actions peuvent être citées, comme des actions de mesures et de surveillance des besoins en eau (réduction, voire arrêt des pompes pendant les arrêts de production, récupération des eaux de pluies, recyclage et réutilisation des eaux de rejets).

En 2018, le site Vallourec Tube France de Saint-Saulve, en restructuration, a repensé ses installations de prétraitement de l'eau industrielle pompée dans l'Escaut. Ces améliorations ont permis de réduire les prélèvements de 77 % en valeur absolue (soit environ 315 000 m<sup>3</sup> économisés) et en valeur spécifique de 7,9 à 4,6 m<sup>3</sup> par tonne traitée. En 2019 ce taux de prélèvement est descendu à 3,7 m<sup>3</sup>/tonne.

Finalement, en 2019 l'eau pluviale a représenté 61 % des volumes d'eaux prélevés par nos sites français, principalement celui d'Aulnoye-Aymeries et 23 % des volumes de nos sites allemands (Rath). Ces bonnes pratiques sont maintenant mises en œuvre au Brésil : des bassins de récupération ont été construits sur nos sites de Jeceaba et de Barreiro et pour les besoins de notre forêt d'Eucalyptus (site Florestal). Près de 67 000 m<sup>3</sup> d'eau de pluie y ont été collectés en 2019.

## Prélèvements d'eau 2002-2019\*

Année	Prélèvements d'eau totaux (m <sup>3</sup> )	Prélèvements d'eau par tonne traitée (m <sup>3</sup> /tonne)
2002	11 526 990	2,71
2007	9 554 272	1,78
2012	7 868 009	1,60
2013	8 857 826	1,60
2014	7 831 288	1,40
2015	5 630 516	1,99
2016	5 672 035	1,85
2017	6 179 371	1,36 (1,23 sans compter la récupération d'eau pluviale)
2018	6 889 346	1,25 (1,14 sans compter la récupération d'eau pluviale)
2019	6 412 443	1,21 (1,05 sans compter la récupération d'eau pluviale)

\* Pour les aciéries, les tuberiers, les lignes de finition et les services associés.

## D) NOUVELLE MÉTHODOLOGIE

Le Groupe considère dorénavant qu'à l'exception de la mine et pour les raisons mentionnées ci-dessus, il est souhaitable d'intégrer toutes les unités de production dans ses rapports, c'est-à-dire de prendre aussi en compte la forêt et l'unité de pelletisation.

Sur cette base, les prélèvements d'eau sur l'ensemble du périmètre de Vallourec, à l'exception de la mine, se sont élevés en 2019 à 6,9 millions de m<sup>3</sup> contre 7,5 millions en 2018. Les ratios correspondants (sans et avec l'eau de pluie) s'établissent respectivement à 1,16 m<sup>3</sup>/tonne (1,25 en 2018) et 1,32 m<sup>3</sup>/tonne (1,36 en 2018), en baisse significative à des niveaux très satisfaisants.

### III - Analyse de « l'empreinte eau »

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets. L'analyse de matérialité mentionnée ci-dessus a fait apparaître que les parties prenantes portaient une attention élevée à la gestion de la ressource en eau. C'est pourquoi le Groupe suit et analyse son « empreinte eau » grâce à l'indicateur appelé Water Impact Index (indice d'impact sur la ressource en eau). L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes

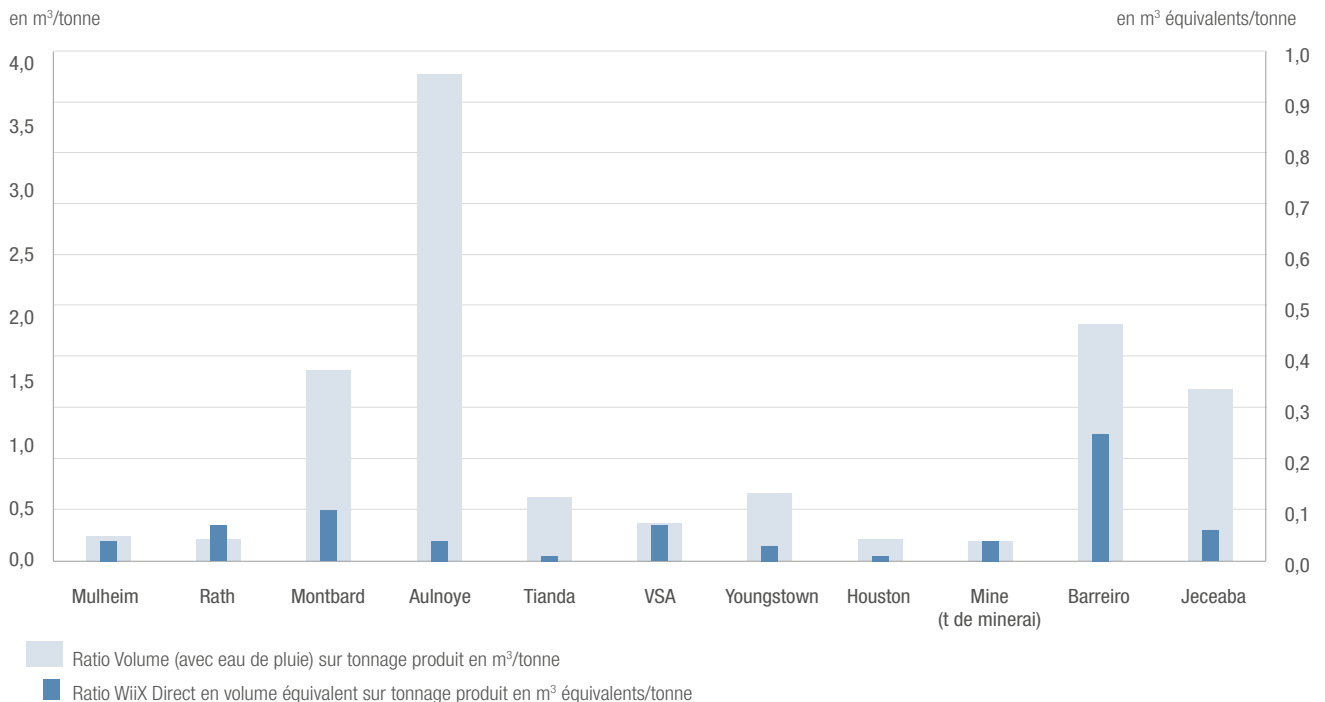
rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Initiée en 2011, cette étude a été reconduite en 2015 puis en 2018 (sur la base des données de 2017) sur les 11 sites les plus importants compte tenu du nouveau périmètre industriel de Vallourec : en Allemagne (Mulheim, Rath), en France (Montbard, Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston) et au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Afin de prendre en compte les dernières évolutions de conditions des bassins-versants, un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA (*Water Use in Life Cycle Analysis*).

Plusieurs sites de l'étude utilisent de l'eau de pluie récupérée (Rath, Aulnoye-Aymeries et Montbard). Jeceaba pompe de l'eau de rivière et commence à récupérer l'eau de pluie. Youngstown s'approvisionne via la municipalité grâce à deux barrages qui stockent l'eau de pluie. Le site d'Arabie saoudite est alimenté par de l'eau de mer dessalée. Chaque site s'adapte donc à son environnement immédiat pour réduire sa propre empreinte.

Le WIIX mesure l'impact des prélèvements d'eau et des restitutions dans le bassin concerné. Il ressort de l'étude que seul le site de Barreiro mérite un suivi particulier.

Les commentaires que le graphe de synthèse ci-dessous appelle sont les suivants :



- Mülheim et Rath ont une forte production et donc un faible ratio d'utilisation de l'eau. L'eau est en grande partie rendue au milieu naturel, via des stations d'épuration, donnant un faible WIIX.
- Les deux usines de Montbard produisent des tubes spéciaux en faible tonnage et elles utilisent 100 % d'eau de pluie pour l'une et 25 % pour l'autre. Le WIIX reste donc faible malgré un bassin très fragile.
- Le site d'Aulnoye-Aymeries comporte plusieurs ateliers très différents et utilise principalement de l'eau de pluie collectée sur son site. L'utilisation de ce gros volume au regard des tonnes produites a donc peu d'impact, malgré un bassin très fragile.
- Tianda est similaire à Mülheim : sa consommation d'eau de ville est un peu forte mais le WIIX reste faible en raison d'une région riche en rivières et lacs.
- Vallourec Saudi Arabia en Arabie saoudite utilise de l'eau de mer dessalée. Son impact est donc faible malgré une région désertique.
- Youngstown est un site intégré avec une aciérie électrique et deux laminoirs. Sa consommation d'eau est donc plus forte mais la région de l'Ohio possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité. Le WIIX y est donc très faible.



- Houston comporte plusieurs ateliers de finition. La consommation d'eau est maîtrisée et le WIIX faible.
- La mine de Pau Branco, au Brésil, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir accéder au minerai, mais, en 2019, cette eau est rendue à 78 % au milieu naturel (arrosage et rivière).
- Barreiro est en pleine restructuration après l'arrêt de son haut-fourneau en milieu d'année 2018. Ses prélèvements d'eau ont vocation à encore se réduire. Ce site est dans une zone urbaine en expansion. L'eau de ville utilisée est donc en concurrence avec les besoins de la population.

- Jeceaba reprend la production d'acier de Barreiro avec un haut-fourneau et une aciérie électrique ainsi qu'un laminier. L'eau est prélevée dans une rivière et en grande partie restituée.

La conclusion générale est que l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe est très raisonnable, conséquence des efforts de gestion entrepris. En effet le WIIX moyen est de l'ordre de 0,07 m<sup>3</sup> équivalents par tonne avec un maximum de 0,25 pour le site de Barreiro. Ces chiffres sont à comparer aux WIIX de grands sites sidérurgiques intégrés européens qui sont entre 0,20 et plus de 0,30. Le groupe Vallourec peut donc se prévaloir d'une gestion très responsable de la ressource en eau.

#### 4.2.4.4 Énergie

##### I - Les consommations d'énergie

###### → Engagement de performance responsable

###### > Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production

###### INDICATEUR

Consommation d'énergies (Gaz Naturel + Électricité) en kWh/tonne traitée.

Émissions de CO<sub>2</sub>e correspondantes en tonnes/tonne traitée.

###### OBJECTIFS 2019

Consommations d'énergie : < 916 kWh/tonne traitée.

Émissions de CO<sub>2</sub>e : < 185 tonnes/tonne traitée.

###### BILAN 2019

En 2019, les consommations d'énergie se sont établies à  3 280 GWh pour le gaz naturel, soit 619 kWh par tonne, et à  1 717 GWh pour l'électricité, soit 324 kWh par tonne. Au total, la consommation absolue d'énergie (à périmètre équivalent c'est-à-dire avec l'aciérie de Barreiro arrêtée et le nouveau découpage du site de Youngstown) a baissé de 8,1 % par rapport à 2018, tandis que la consommation spécifique a augmenté de 1,6 % (928 à 943 kWh/tonne) seulement.

Ce résultat montre la bonne adaptation de nos usines à des baisses de charge par la réduction des consommations fixes de gaz et d'électricité.

En 2019 les émissions de carbone correspondantes se sont élevées à 846 181 tonnes soit 160 kg par tonne traitée ; les émissions spécifiques étaient de 190 kg par tonne en 2018. Ce net progrès s'explique par la décarbonation de l'électricité fournie au site de Youngstown du fait de l'arrêt progressif de la centrale à charbon du fournisseur.

###### OBJECTIFS 2020

Consommations d'énergie : < 920 kWh/tonne traitée.

Émissions de CO<sub>2</sub>e : < 153 tonnes/tonne traitée.

###### AMBITIONS 2025

Vallourec s'engage à réduire ses consommations spécifiques d'énergie de 10 % et les émissions de CO<sub>2</sub>e correspondantes d'au moins 25 % (base 2017).

Depuis 2018, nous avons intégré au bilan énergétique de Vallourec les consommations en électricité, en gaz naturel et en carburants (essence, gasoil, propane) des sites suivants :

- l'usine de Tianda Chuzhou (Chine) ;
- l'unité de fabrication de pellets alimentant l'aciérie de Jeceaba (Brésil) ;
- la mine de fer de Vallourec Mineração (Brésil).

En 2019, les consommations énergétiques (gaz et électricité) ont représenté une dépense de 220 millions d'euros (221 millions en devise 2018), contre 235 millions d'euros en 2018, soit une diminution de 6,4 %.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 230 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinés à la production de charbon de bois qui sert de réducteur dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

Source d'énergie	Unité	Énergie renouvelable	Énergie non renouvelable	Total
Électricité achetée		872	845	1 717
Gaz naturel	GWh	0	3 280	3 280
Fuel <sup>(a)</sup>		0	288	288
Charbon de bois		1 968	0	1 968
<b>TOTAL</b>	<b>GWh</b>	<b>2 839</b>	<b>4 413</b>	<b>7 252</b>
Énergie consommée	%	39 %	61 %	100 %

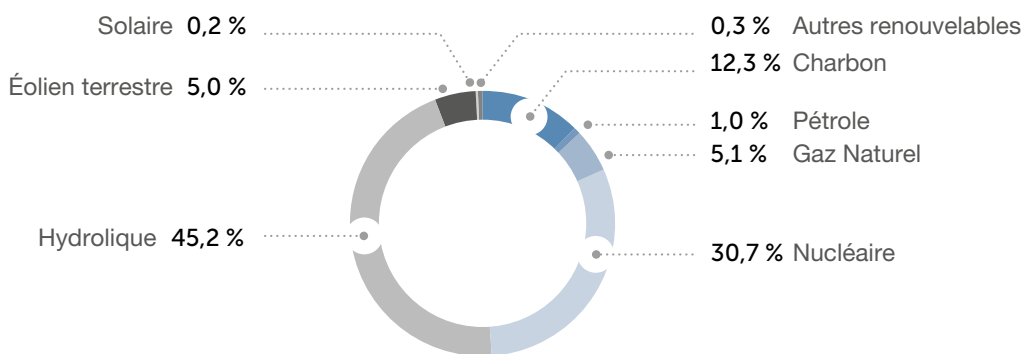
(a) Y compris, depuis 2015, le fuel nécessaire à la production d'électricité sur certains sites tels que PT Citra Tubindo.

En 2019, 39 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Ce chiffre était de 38 % en 2018.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base davantage sur les informations de ses fournisseurs, données dites *market-based*, que sur les mix énergétiques nationaux dits *location-based* : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du groupe Vallourec.

Le « mix énergétique » moyen est résumé par le graphique ci-dessous :

En 2019, la part de l'électricité renouvelable a représenté 50,8 % du total contre 49 % en 2018. L'empreinte carbone de l'électricité (kg par kWh) a sensiblement diminué en Allemagne, au Texas et à Singapour. L'électricité achetée par Vallourec provient principalement des barrages hydrauliques du Brésil et de centrales nucléaires (France, Ohio).



La part de l'électricité non carbonée (renouvelable et nucléaire) a fortement augmenté, passant de 68 % en 2018 à 81 % en 2019, grâce à l'arrêt progressif de la centrale à charbon de notre fournisseur dans l'Ohio au profit d'une centrale nucléaire.

## II - Programme d'économie d'énergies

En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a, dès 2009, mis en place un programme d'économies d'énergie, le projet *GreenHouse* dont l'objectif était de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec agit également en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, engagement renforcé en janvier 2018 par la publication de la politique Carbone du Groupe signée par le Président du Directoire.

Ce programme s'appuie sur une démarche rigoureuse et notamment sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System*. Il constitue un des leviers des politiques Énergie et Carbone du Groupe et s'articule autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement

dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les groupes d'amélioration continue ;

- de nombreux « gains rapides » comme conséquence concrète des actions en question ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
  - les balances thermiques réalisées à ce jour concernent plus de 80 % des fours du Groupe. L'analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
  - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

L'empreinte industrielle du Groupe a été considérablement modifiée en 2017 et s'est depuis stabilisée. Aussi le Groupe a-t-il fait le choix de mesurer ses performances énergétiques par rapport à cette année de référence. De nouveaux objectifs, avec pour horizon l'année 2025, ont également été fixés sur cette même base, dans le cadre de la démarche SBT Initiative. Ils concernent les consommations spécifiques de gaz et d'électricité rapportées aux tonnes traitées (acier et tubes) à périmètre équivalent et les émissions de CO<sub>2</sub>e liées :

Année	2017	2018	2019
Gaz naturel (kWh/tonne)	635	619	619
Électricité (kWh/tonne)	320	309	324
CO <sub>2</sub> e (kg/tonne)	202	190	160

Ainsi sur la base des performances de 2017, le Groupe ambitionne d'ici 2025, de réduire ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'au moins 10 %, et les émissions de CO<sub>2</sub>e correspondantes d'au moins 25 %.

Plusieurs actions remarquables conduisant à des économies d'énergie ont été réalisées ou poursuivies en 2019 :

- à Jeceaba : optimisation de l'alimentation en fines de charbon de bois des brûleurs du four de l'unité de pelletisation ;
- à Muskogee (États-Unis) : changement des brûleurs gaz et amélioration du programme de chauffe du four de revenu ;
- à Youngstown (États-Unis) : remplacement de l'échangeur de chaleur du four de réchauffage des barres du laminoir MPM, changement de l'éclairage de l'atelier de laminage et mise en place d'un nouveau compresseur d'air.

## III - Le système de management des énergies

Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System*, basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Comme cela est mentionné dans sa politique Énergie, Vallourec s'engage à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de Barreiro et Jeceaba (Brésil), de Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni), Vallourec Tubes France (sites de Saint-Saulve et d'Aulnoye-Aymeries), Vallourec Deutschland (Allemagne), Valinox Nucléaire (France) et Vallourec China (VCHA). La production de ces sites représente ainsi 40 % de la production totale. Le site intégré de Vallourec Star Youngstown a engagé en 2019 la mise en place de son propre système de management des énergies et vise à le faire certifier selon le référentiel ISO 50001 en 2021.

Le succès de ces démarches de certification et la pérennisation des résultats s'appuient sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis.

## IV - L'extension de la recherche de la performance énergétique

Vallourec Florestal, qui gère la forêt brésilienne, cherche aussi à progresser en matière de performance énergétique. Ses équipes ont développé un procédé de carbonisation plus efficace qui améliore le taux de transformation massique du bois en charbon de bois de 29 % à près de 35 %. Ce procédé est appliqué aux investissements en nouveaux fours. Il en résulte (i) un moindre besoin de bois et donc de surface cultivée à production de fonte donnée, (ii) une réduction très sensible des émissions de méthane rapportée au mètre cube de charbon de bois, ainsi que (iii) une réduction de la chaleur dissipée dans l'atmosphère.

L'unité pilote Carboval et son procédé très innovant permettent de produire avec un rendement de 40 % un charbon de bois de haute qualité et sans émission de méthane. En 2019, sa production a représenté près de 1 % du total fourni par Florestal.



### 4.2.4.5 Impacts et rejets

#### I - Eau

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée.

Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Les sites surveillent leurs rejets polluants et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel, exprimés en tonnes. Le bilan 2019 s'établit ainsi à :

Année	2017	2018	2019
MES (matières en suspension) (tonnes)	15,7	17,1	37,5
DCO (demande chimique en oxygène) (tonnes)	63,6	77,2	125,0
DBO (demande biologique en oxygène) (tonnes)	9,7	18,0	30,6
HCT (hydrocarbures totaux) (tonnes)	0,40	0,35	0,15
Métaux lourds* (tonnes)	0,75	0,46	0,46

\* As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.

Par rapport à l'année 2018, nous constatons une augmentation significative (+ 72 %) des rejets de matières en suspension, de DCO et de DBO imputable au site brésilien de Jeceaba. Les rejets d'hydrocarbures ont diminué de 57 % tandis que ceux de métaux lourds sont restés stables. Ces rejets restent cependant dans les limites réglementaires des sites concernés.

#### II - Air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules.

#### A) LES COMPOSÉS GAZEUX

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs plus économes ou « bas NO<sub>x</sub> » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, en coordination avec les fournisseurs de produits et la communauté de procédé et, en cas d'impossibilité, pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

## B) LES PARTICULES

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminoirs à chaud. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continuellement les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. À Youngstown, depuis l'installation des dépoussiéreurs, l'atmosphère de travail s'est fortement améliorée. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.

- Les tuberries et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.

## C) BILAN DES ÉMISSIONS ANNUELLES

Émissions atmosphériques (tonnes par an)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
COV	551	429	319	260	535	481
NO <sub>x</sub> *	729	511	492	633	719	691
SO <sub>2</sub> *	6,5	4,6	4,4	5,9	6,4	4,4
Particules	na	na	na	na	487	571

\* En 2019, les données calculées à partir des consommations de gaz ont représenté 82 % des données publiées.

En 2019, les émissions de gaz de combustion (NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub>) ont diminué de 4,1 % du fait d'une réduction des consommations de gaz de certaines de nos usines. Les rejets de particules du Groupe ont augmenté de 17 % principalement à cause de rejets plus élevés en sortie de notre unité de pelletisation brésilienne, tout en restant conformes aux réglementations. Les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et filtration, ont diminué de 10 % entre 2018 et 2019.

Afin d'améliorer la qualité du suivi de ses émissions atmosphériques de gaz et de particules, le laminoir de Tianda Chuzhou (Chine) a équipé en 2019 les cheminées de ses fours d'analyseurs de gaz permettant des mesures en continu.



## III - Sol

### A) ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Compte tenu de l'ancienneté des sites, toutes les études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, a renforcé le traitement des pollutions des sols et de la nappe phréatique après le déménagement des machines vers le site de Villechaud. En 2017, huit nouveaux tubes piézométriques de surveillance des eaux souterraines ont été mis en service, en plus des sept existants et le site a été entièrement nettoyé. En 2018, dans la continuité de la cessation d'activité et en accord avec la DREAL, un dossier mémoire de réhabilitation a été élaboré. Les sols ont été investigués par au moins 77 sondages.

En 2019, dans la continuité du dossier de réhabilitation, des études ont été menées pour déterminer les solutions techniques envisageables pour traiter les principales traces de pollutions historiques. Des sociétés spécialisées ont permis d'estimer les enveloppes budgétaires nécessaires pour mener à bien une réhabilitation du site. Compte tenu des montants à engager, le groupe Vallourec va envisager un plan pluriannuel pour traiter les pollutions du site.

En 2018, des investigations et diagnostics ont été menés à Déville-lès-Rouen et Saint-Saulve dans le cadre de projets de réindustrialisation des sites.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. Il est prévu, à terme, d'être confiné et mis sous surveillance suivant un nouvel arrêté préfectoral.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait l'objet d'une surveillance des eaux du sous-sol suivant un arrêté préfectoral de 2002.

### B) AUTRES ÉTABLISSEMENTS

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de la fonte) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité : ils ont fait l'objet d'un aménagement paysager et la qualité des eaux souterraines est surveillée périodiquement par un réseau par piézomètres. Un programme de remise en conformité d'un ancien site

de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.), débuté en 2004, est en voie d'achèvement : les terres polluées ont été enlevées et le terrain a été réhabilité, permettant d'envisager sa réutilisation pour des activités industrielles ou de logistique.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance de la Société, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

## IV - Déchets et coproduits

### → Engagement de performance responsable

#### > Respecter notre environnement en valorisant nos déchets

INDICATEUR	REALISATION EN 2019
Pourcentage de déchets valorisés.	Le taux de déchets valorisés a atteint <input checked="" type="checkbox"/> <b>95,8 %</b> , en progression par rapport à 2018 (95,5%). En 2019, 28 178 tonnes de déchets n'ont pu être valorisés.
<b>OBJECTIF 2019</b>	<b>AMBITION 2025</b>
Taux de valorisation des déchets : 96 %	Vallourec vise 98 %, notamment par la réduction de l'enfouissement, soit une réduction de l'ordre de 15 000 tonnes des déchets non valorisés.
	<b>OBJECTIF 2020</b>
	Compte tenu de cette ambition, l'objectif 2020 est fixé à 96 % (soit une diminution de 1,6 kilotonnes des déchets non valorisés).

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. En 2019, 669 kilotonnes de déchets ont été produits, incluant la mine et l'unité de pelletisation (731 kilotonnes en 2018), dont 3,9 % de déchets dangereux (3,3 % en 2018).

Les indicateurs clés de leur gestion sont les suivants :

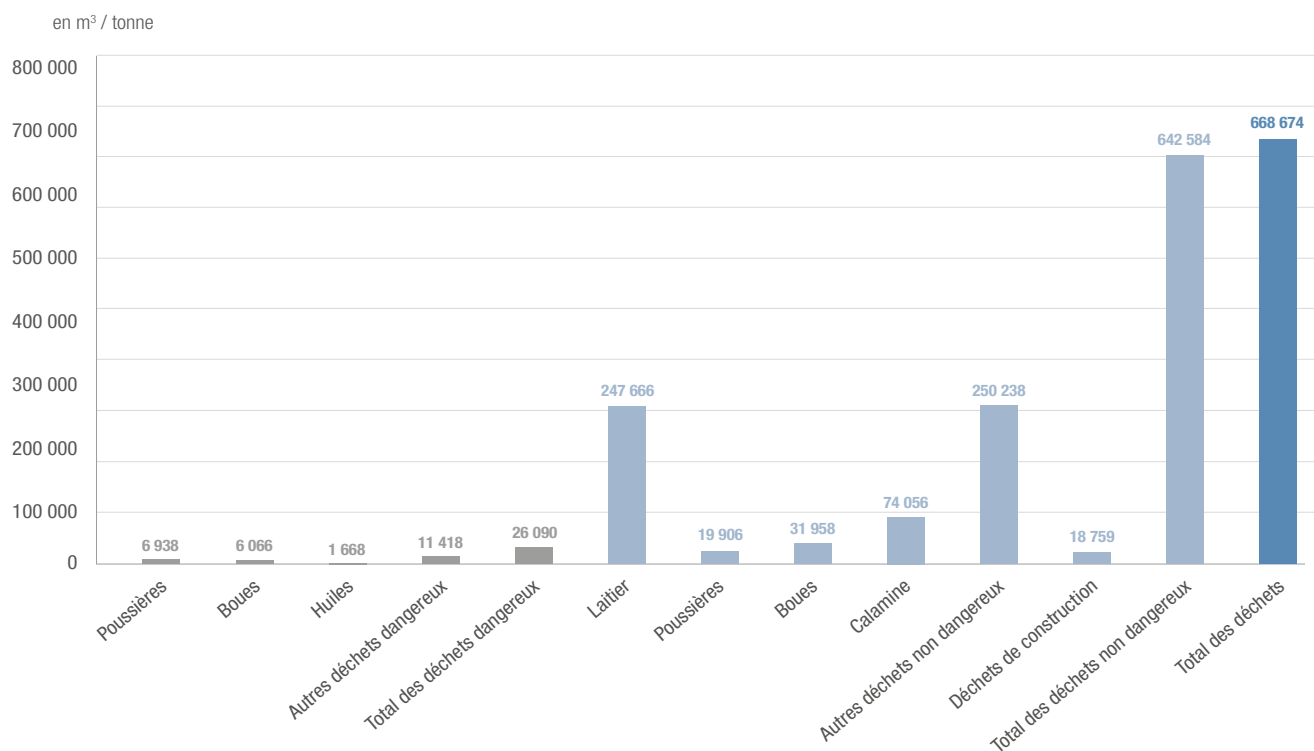
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets (milliers de tonnes)	669	467	459	697 (566) <sup>(a)</sup>	731	669
Déchets/production traitée (%)	12	17	15	13	13	13
% de déchets dangereux	6,1	6,1	6,0	3,5 (4,3) <sup>(a)</sup>	3,3	3,9
% de valorisation	93,5	94,8	94,4	94,0	95,5	95,8

(a) Les données entre parenthèses correspondent au bilan déchet hors mine et unité de pelletisation.

L'arrêt du haut-fourneau de Barreiro et le démarrage de celui de Jeceaba n'ont pas impacté le taux de valorisation du Groupe. La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également beaucoup de déchets valorisés. En 2019, certains sites ont affiné le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Valinox Montbard

a ainsi augmenté sa valorisation énergétique et le bassin de Houston a également augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai...

Le détail des déchets produits figure ci-dessous :



Afin de marquer son attachement à l'enjeu environnemental représenté par la gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit depuis 2013 l'objectif de valorisation des déchets dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire.

Dans le même esprit, le Groupe a adhéré à l'initiative de l'AFEP en faveur de l'économie circulaire, rendue publique en février 2017 et actualisée en 2019.

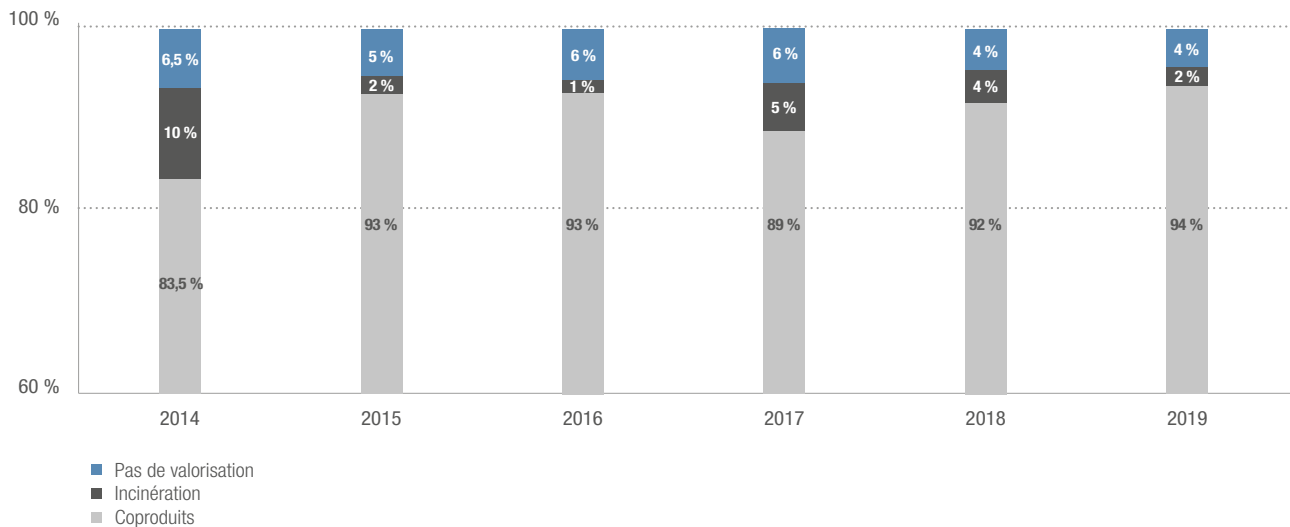
#### A) LE PROGRAMME « BY-PRODUCTS »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (*by-products*) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du projet « By-Products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes. Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matière (coproduits) est de 93,7 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 2,1 %, et celui des déchets mis en décharge est de 4,2 %. Le recyclage matière a encore progressé en 2019, ce qui est dû en grande partie au recyclage des déchets métalliques mais aussi à la mise en place d'un tri des déchets plus fin sur certains sites, permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

## Déchets par destination



En se basant sur le principe des 3R « Réduire, Réutiliser, Recycler », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-Products » sont les suivants :

- Réduire : diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

Par exemple, une étude R&D est en cours pour réduire l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques biosourcés et ainsi limiter notre impact. Notre site de Rio a mis en place un groupe de travail pour améliorer le tri et réduire la part de déchets dangereux. Aux États-Unis, le pH des déchets liquides de phosphatation est neutralisé afin de réduire le niveau de dangerosité et permettre ainsi d'utiliser les systèmes d'évapo-concentrateur.

- Réutiliser : certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans nos procédés ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

Notre site VTS, au Brésil, a mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne. En Indonésie, le site réutilise 50 % de ses fluides de coupe après la mise en place d'une filtration, ce qui lui a permis de réutiliser 17 tonnes de produit et de générer ainsi des économies sur la matière première mais aussi sur les coûts de traitement des déchets.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique.

- Recycler : le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour nos catégories de déchets. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques liées à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux...) vers des filières externes au Groupe.

Au Mexique, notre unité de fabrication de protecteurs a organisé un circuit de récupération des protecteurs non conformes ou non utilisés afin de les réintroduire dans la fabrication après une opération de broyage.

Plusieurs sites ont mis en place des groupes de travail afin d'optimiser les flux des boues de procédés (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

D'autre part, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre d'initiatives telles que :

- la renégociation de certains contrats ;
- à Youngstown (États-Unis), les « mauvaises » calamines qui étaient envoyées en décharge continuent maintenant à être mélangées avec les « bonnes » calamines. L'ensemble est vendu aux entreprises de la filière ciment. Cette nouvelle négociation a permis de réduire la quantité d'enfouissement, mais aussi de réduire les coûts de traitement. Vallourec Star Youngstown a également changé ses pratiques de déshydratation des boues. L'ajout de sciure de bois dans celles-ci a permis de réduire les quantités de boues envoyées en traitement ;
- au Brésil, de nombreux programmes d'essais lancés depuis 2017 pour réutiliser certains déchets en interne *via* l'aciérie, la mine ou le *pellet plant* (boues, poussières) ont été mis en pratique et permettent l'utilisation de déchet comme matière première secondaire.

## B) TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 3,9 % en 2019, est sensiblement le même qu'en 2018 (3,3 %).

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C'est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d'appliquer un pré-traitement afin de diminuer la dangerosité.



Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les calamines non huileuses, non classées dangereuses, peuvent ainsi être valorisées pour leur matière. La mise en place de petites unités de traitement des huiles usagées a permis de réduire également la génération de ce déchet réutilisé en interne après traitement.

À Youngstown également, la modification de l'opération de neutralisation des bains usagés de phosphate et de découpage a permis d'envoyer ces bains vers l'évapo-concentrateur et ainsi de réduire la quantité de déchet dangereux envoyé en traitement tout en réduisant les coûts. Cette solution a depuis été déployée sur d'autres sites, ce qui a permis également dans certains cas de réutiliser une partie de l'eau dans le procédé industriel.

## V - Nuisances sonores

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit. Cette approche s'inscrit dans la réflexion engagée par le Groupe en application du plan stratégique de développement durable sur cinq ans de renforcer l'attention portée à la santé des collaborateurs. La politique Santé-Sécurité publiée en 2016 le mentionne explicitement.

En effet, par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores.

Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

Le groupe Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminaires, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées dès 2012 :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- réduire le bruit à la source.

Des indicateurs sont en place pour s'assurer que ces préconisations sont respectées par les usines.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Au titre des réalisations de l'année 2019, on peut citer la mise en place d'écrans antibruit et de portes isolantes sur le site de Tianda Chuzhou (Chine) :



Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

#### 4.2.4.6 Changement climatique

##### I - Nos engagements

Le Groupe a publié sa politique Carbone en janvier 2018. Vallourec s'y engage à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l'accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de 40 euros dans ses processus de décision ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l'environnement ;
- s'assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

Dans la continuité des engagements pris en 2015 dans le cadre de la préparation de la COP 21, lors de la signature de l'initiative *Business Proposals in View of a 2015 International Climate Change Agreement at COP 21 in Paris* lancée par 80 entreprises internationales, Vallourec et 98 autres entreprises françaises ont renouvelé mi-2019 leur engagement dans la nouvelle version du *French Business Climate Pledge*, afin de contribuer ensemble à une économie bas carbone, grâce à un effort important de financement de projets de R&D et d'investissements *ad hoc*.

Il faut aussi mentionner que, depuis 2013, Vallourec enrichit chaque année son rapport public « Climate » au CDP (*Carbon Disclosure Project*). Son évaluation en termes de transparence et de performance n'a cessé de s'améliorer, passant de D en 2012, à C en 2015 puis A- depuis 2016 grâce aux initiatives mentionnées ci-avant et à la précision des informations fournies. Les engagements de Vallourec en faveur d'une économie bas carbone ont permis en 2019 d'obtenir la plus haute note avec le niveau A.



Dans cette logique, Vallourec a examiné en 2018, avec le concours de spécialistes, si sa trajectoire d'émissions d'ici l'année 2025 pourrait s'inscrire dans le cadre de l'approche *Science-Based Targets* qui vise à apprécier la compatibilité des efforts des entreprises avec les dispositions de l'accord de Paris de 2015. Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d'adhérer à la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi) fin 2018. En 2020, elle prévoit de demander la validation de ses ambitions pour 2025 sur la base de l'année 2017.

##### II - Bilan des émissions de gaz à effet de serre

(voir tableau détaillé en annexe 4)

La réduction des gaz à effet de serre, et en premier lieu la connaissance de son niveau d'émission, fait partie des objectifs de Vallourec.

##### A) SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub> PAR NOTRE FORÊT BRÉSILIENNE

Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse détaillée du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Le domaine forestier de 230 000 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une forêt dite « native » qui représente environ un tiers de la surface. Elle est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO<sub>2</sub>. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO<sub>2</sub>. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO<sub>2</sub> était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction du développement durable de VSB avec le concours de l'université de Lavras, du professeur Caetano de l'université de Viçosa, l'intervention du professeur Sampaio en sa qualité d'expert consultant du cabinet RS, du cabinet d'expertise GeoConsult, le tout sous le contrôle méthodologique de l'Office national des forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a en particulier utilisé les reconnaissances aériennes publiques qui ont permis de reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures *in situ* sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO<sub>2</sub> lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes par an, soit en moyenne 250 kt par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 kt environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour en 2020 la méthode de calcul de la séquestration du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

En résumé, le bilan carbone complet simplifié se présente comme suit (étant précisé que le bilan détaillé est commenté en annexe 4) :

### Bilan carbone simplifié (CO<sub>2</sub>e et CH<sub>4</sub>eq)

Nature des émissions	2015	2016	2017 <sup>(a)</sup>	2018 <sup>(a)</sup>	2019 <sup>(a)</sup>
Émissions directes non biogéniques (scope 1) (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> e)	580	551	763	927	890
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	205	180	169	168	168
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	411	430	338	392	389
Émissions directes biogéniques (scope 1) (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> b et CH <sub>4</sub> b)	2 322	2 121	2 348	2 626	2 106
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	821	691	519	475	398
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	1 646	1 655	1 041	1 111	919
Séquestration biogénique totale (scope 1) (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> b)	(3 276)	(3 141,2)	(3 078,6)	(3 132,2)	(2 843,9)
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	(1 159)	(1 024)	(680)	(567)	(537)
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	(2 322)	(2 451)	(1 365)	(1 325)	(1 241)
<b>TOTAL ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)</b> (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> e)	<b>(374)</b>	<b>(469)</b>	<b>33</b>	<b>421</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>152</b>
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	(132)	(153)	7	76	29
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	(265)	(366)	15	178	66
<b>ÉMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 2)</b> (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> e)	<b>423</b>	<b>518</b>	<b>510</b>	<b>436</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>240</b>
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	150	169	113	79	45
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	300	404	226	185	105
<b>ÉMISSIONS INDIRECTES AMONT (SCOPE 3) <sup>(b)</sup></b> (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> e)	<b>1 783</b>	<b>1 811</b>	<b>3 199</b>	<b>3 453</b>	<b>3 216</b>
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	631	590	707	625	607
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	1 264	1 413	1 418	1 461	1 404
<b>ÉMISSIONS INDIRECTES AVAL (SCOPE 3) <sup>(b)</sup></b> (en milliers de tonnes CO <sub>2</sub> e)			<b>8 480</b>	<b>6 444</b>	<b>5 345</b>
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)			1 874	1 167	1 009
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)			3 759	2 726	2 333
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS</b> (en milliers de tonnes)	<b>1 832</b>	<b>1 861</b>	<b>12 222</b>	<b>10 755</b>	<b>8 953</b>
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	648	606	2 701	1 947	1 691
Émissions spécifiques (en kg par tonne expédiée)	1 299	1 452	5 417	4 550	3 908

(a) En incluant les émissions de Vallourec Mineração (la mine), de l'unité de pelletisation de Jeceaba et du site de Tianda.

(b) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué pour l'année 2019 mais aussi, rétroactivement, pour les années 2017 et 2018.

S'agissant de la séquestration du CO<sub>2</sub> par notre forêt brésilienne, le calcul fait pour le bilan 2019 fait apparaître à nouveau un niveau de séquestration très significatif avec plus de 2,84 millions de tonnes (3,13 en 2018) de CO<sub>2</sub>. C'est le fruit du processus de gestion de la forêt par notre filiale Vallourec Florestal. C'est la raison pour laquelle Vallourec considère que le carbone séquestré entre dans le calcul des émissions biogéniques du scope 1 comme une émission « négative ».

### Scope 1

S'agissant du scope 1, dit non biogénique, le premier constat est que les émissions ordinaires directes (non biogéniques) ont baissé de 927 kilotonnes CO<sub>2</sub>e à 890 kt en 2019 soit de 37 kt. Cet écart se décompose ainsi :

- - 73,9 kt CO<sub>2</sub> pour le poste « Gaz naturel » : 33,9 kt ont été économisés dans les laminaires et les sites de finitions du fait de nos programmes d'amélioration continue et 40 kt dans les aciéries (gain de 12 kt avec l'arrêt du site de Barreiro, de 25 kt à l'unité de pelletisation de Jeceaba grâce à l'utilisation de charbon de bois en substitution partielle du gaz naturel et de 3 kt à Youngstown) ;
- + 19,2 kt CO<sub>2</sub> pour le poste de « consommation de carburants » explicable principalement par l'augmentation de la production de la mine brésilienne à pour conséquence une augmentation de 110 % de sa consommation de carburant ;
- + 17,5 kt CO<sub>2</sub> pour le poste « Haut-fourneau et aciéries » : cette augmentation s'explique principalement (+ 14 kt) par l'augmentation relative à la production de la consommation de matières premières carbonées, le complément (+ 3,5 kt) est imputable au site de Jeceaba (aciérie et *pellet plant*).

S'agissant du scope 1 dit biogénique, les émissions ont baissé de 160 kilotonnes CO<sub>2</sub>e par rapport à 2018. Ceci s'explique par :

- - 98 kt CO<sub>2</sub> : la diminution de la production de charbon de bois par Vallourec Florestal : elle a eu pour conséquence une réduction de CO<sub>2</sub> et de méthane (CH<sub>4</sub>) résultant de la transformation du bois d'eucalyptus en charbon de bois ;
- + 288 kt CO<sub>2</sub> : la quantité de CO<sub>2</sub> capté et séquestré par la forêt a diminué en proportion ;
- - 350 kt CO<sub>2</sub> : la quantité de charbon de bois brûlé dans nos hauts fourneaux brésiliens a diminué de 30 % par rapport 2018, du fait de l'arrêt de celui de Barreiro, tandis que l'unité de pelletisation a consommé 50 % de plus de charbon de bois qu'en 2018.

Il faut aussi garder en mémoire que :

- l'aciérie électrique de Youngstown (États-Unis) utilise la voie « ferrailles » pour fabriquer ses aciers. Le procédé consistant à fondre des ferrailles et des aciers recyclés dans son four électrique est faiblement émetteur de CO<sub>2</sub>. Cette caractéristique industrielle, qui limite l'utilisation de charbon fossile comparativement à la filière fonte et ses hauts-fourneaux, est une des raisons pour lesquelles les émissions directes de Vallourec restent modérées ;
- à Jeceaba, au Brésil, le haut-fourneau utilise du charbon de bois comme source principale de carbone. La fonte qu'il produit alimente un four continu à arcs qui accepte également de fonctionner avec des ferrailles et des aciers recyclés ;
- la prise en compte de la séquestration de la forêt d'eucalyptus conduit à ce que les émissions directes biogéniques (CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>) du Groupe Vallourec, émissions liées à la carbonisation du bois et à la combustion du charbon de bois, soient négatives : - 738 kilotonnes de CO<sub>2</sub>e en 2019.

### Scope 2

S'agissant du scope 2, les émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie électrique achetée ont baissé de 196 kilotonnes de CO<sub>2</sub>e par rapport à 2018. Cette baisse significative s'explique par :

- - 157 kilotonnes imputables à une baisse du contenu carbone de notre électricité : le facteur moyen est passé 234 kg par MWh en 2018 à 141 kg en 2019 : notre producteur d'électricité en Ohio où se situent nos usines de Youngstown est en train d'arrêter sa centrale à charbon et de se tourner vers l'énergie nucléaire (le facteur d'émission a été réduit de 65 %) ; des progrès ont été aussi enregistrés en Allemagne (- 12 % par rapport au facteur 2018), au Texas (- 20 %), à Singapour (- 44 %) ;
- - 39 kilotonnes imputables à une réduction de la consommation électrique de Vallourec en absolu (- 6 %).

Comme depuis 2017, ce bilan a été établi sur la base des facteurs d'émission (kg CO<sub>2</sub>e/kWh consommé) des fournisseurs locaux d'électricité de Vallourec et ce partout où l'information était disponible de leur part, notamment en France, en Allemagne, au Brésil et aux États-Unis (Ohio et Texas).

### Scope 3 amont

En 2019, les émissions indirectes amont (scope 3) ont représenté 3 216 kilotonnes de CO<sub>2</sub>e contre 3 453 kilotonnes en 2018 (le chiffre publié l'année dernière a été réduit de 391 kilotonnes à la suite de la détection d'une erreur concernant l'impact de la fonte produite en interne), soit une baisse de 237 kilotonnes (- 7 %). Cette diminution s'explique par :

- - 277 kilotonnes : nos achats externes d'acier ont baissé de 15 % entre 2018 et 2019 ;
- - 30 kilotonnes : du fait de la réduction de nos achats d'électricité ;
- - 29 kilotonnes : du fait d'une réduction de notre production de déchets principalement mais aussi grâce à une amélioration de leur valorisation ;
- - 7 kilotonnes sur le poste des voyages d'affaires grâce à un suivi plus précis par notre agence avec le calcul des émissions carbone de chaque voyage ;
- + 12 kilotonnes sur le poste de dépréciation des actifs ;
- + 93 kilotonnes sur le poste de transport de marchandises du fait des informations plus complètes reçues des directions logistiques de nos quatre régions (Amériques du Nord et du Sud, Europe/Afrique, Moyen-Orient et Asie).

### Scope 3 aval

Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients.

Nous publions pour la première fois ce calcul approché pour l'année 2019 mais également rétroactivement pour les années 2017 et 2018.

En 2019, ces émissions s'élevèrent à :

- utilisation de nos produits par nos clients : 5 270 kilotonnes, soit 61 % de l'ensemble de nos émissions indirectes. Ce poste devient le plus impactant, suivi des achats d'aciers. Ces émissions sont en baisse de 37 % par rapport à celles de 2017, majoritairement du fait de la sortie progressive de Vallourec du marché des centrales électriques conventionnelles (le chiffre d'affaires a été divisé par deux) ;
- fin de vie de nos produits : 75,6 kilotonnes soit moins de 1 % de l'ensemble de notre scope 3. Ces émissions sont en très légère hausse (+ 1,5 %) par rapport à celles de 2017.

## Synthèse

Le bilan carbone 2019 de Vallourec se synthétise ainsi par tonne de tubes vendus :

Poste d'émissions	Tonnes (kg CO <sub>2</sub> e/tonne)	Intensité (kg CO <sub>2</sub> e/tonne)
Émissions directes fossiles (scope 1)	890 019	389
Émissions directes biogéniques	2 105 641	919
Séquestration par notre forêt	(2 843 931)	(1 241)
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)</b>	<b>151 728</b>	<b>66</b>
Achats d'électricité (scope 2)	240 410	105
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS (SCOPES 1 + 2)</b>	<b>392 138</b>	<b>171</b>
Émissions indirectes amont	3 215 915	1 404
Émissions indirectes aval	5 240 262	2 287
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 3)</b>	<b>8 456 177</b>	<b>3 691</b>

Grâce à la séquestration de carbone par la forêt brésilienne, l'empreinte carbone directe des tubes vendus par Vallourec n'est que de 67 kg par tonne (171 kg en incluant l'électricité).

Relativement au chiffre d'affaires de Vallourec en 2019 (4 173 millions d'euros) l'intensité carbone (scopes 1 et 2) est de 0,094 kg CO<sub>2</sub>e par euro, contre 0,22 en 2018 et 0,09 en 2017. Ce résultat est très faible aux regards des standards industriels.

Vallourec continue d'appartenir à la catégorie des faibles émetteurs.

### C) PROJECTIONS D'ÉMISSIONS 2025

La nouvelle empreinte industrielle du Groupe est effective depuis 2017. Dans ces conditions, les prévisions d'activité d'ici 2025 nous permettent d'évaluer ce que seront nos émissions à cet horizon.

Vallourec ambitionne d'ici cette échéance une réduction de son empreinte carbone compatible avec la limitation du réchauffement très en dessous du seuil des 2° C. Les objectifs d'émissions concernant les scopes 1, 2 et 3 vont être transmis en 2020 au SBTi (*Science-Based Targets Initiative*) afin d'obtenir leur validation de notre trajectoire de réduction. Plusieurs axes de progrès sont notamment considérés : l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos procédés, la réduction des émissions de méthane biogénique lors de la carbonisation du charbon de bois, le recours à une énergie électrique faiblement carbonée et la réduction de la charge carbone des aciers que nous achetons.

Les engagements chiffrés de Vallourec seront communiqués publiquement en 2020.

### D) SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

Depuis 2013, les tuberiers françaises et allemandes sont entrées dans le champ d'application de la directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne au titre de la troisième période. Il convient de noter que la réduction substantielle de l'activité et de l'empreinte industrielle de Vallourec en France et en Allemagne a eu pour conséquence de réduire le montant des allocations gratuites comparativement à ce dont le Groupe avait pu bénéficier jusqu'à présent.

En 2019, les quotas alloués aux sites concernés (cinq en Allemagne et quatre en France) s'établissaient à :

- 158 115 tonnes pour l'Allemagne, contre 187 906 en 2018, soit une baisse de 15 %, explicable par la réduction d'activité des sites de Rath et Reisholz ;
- 41 439 tonnes pour la France, contre 42 290 en 2018, soit une baisse de 2 %.

Vallourec a encore bénéficié en 2019 d'un excédent d'allocations directes de l'ordre de 35 092 tonnes de CO<sub>2</sub>, mais ce chiffre continue à baisser par rapport aux années précédentes.

En 2019, afin de se préparer au mieux à l'entrée dans la quatrième période (2021-2030) du système européen d'allocation et d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, l'ensemble des sites concernés ont envoyé dans les délais à leurs administrations respectives les dossiers réglementaires requis pour bénéficier d'allocations gratuites au titre des années 2021 à 2025.

L'impact du dispositif sur l'activité du Groupe ne se limite pas à la prise en compte de ses propres émissions. Les fournisseurs européens d'électricité sont dans l'obligation de couvrir intégralement leurs émissions de CO<sub>2</sub> par des droits d'émissions, sans qu'il soit aisé de mesurer l'impact correspondant dans le prix de l'électricité fournie. En outre, les fournisseurs d'acier, et en particulier HKM qui utilise la filière fonte coke-minerai, travaillent à réduire leurs émissions de façon à limiter dans les années à venir les achats de quotas d'émissions.

En 2019 l'impact complet des dispositions du système ETS sur les coûts d'exploitation du Groupe Vallourec est resté très modéré.

L'impact sur le Groupe de l'ETS dans sa phase 4 est en cours d'évaluation en tenant compte de ses activités propres de production de tubes d'acier sans soudure mais aussi de l'activité de ses fournisseurs européens d'acier, dont HKM.

### III - Adaptation aux conséquences du changement climatique

En 2014, le Groupe avait réalisé une étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir les Hauts-de-France, la Bourgogne, le Land allemand de Rhénanie-Westphalie, le Minas Gerais, l'Ohio, le Texas, l'île de Batam en Indonésie et la région de Shanghai. Les conclusions de cette étude avaient été présentées.

Cette étude a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de l'évolution des risques, des événements climatiques récents et de la plus grande précision des méthodes de simulation.

- Le scénario climatique choisi est le « RCP8.5 » (*Business-as-Usual or Worst-case Scenario*) : il prévoit un doublement de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère à l'horizon 2050 pour une augmentation de la température comprise entre 1,5 et 2,2 °C.
- Pour l'analyse des risques physiques, ce scénario permet d'anticiper les effets les plus extrêmes et de mettre en place une stratégie d'adaptation sans regret.

Les principales conclusions se présentent ainsi en termes d'Impacts possibles (I) et de Probabilité d'occurrence (P) :

	1. Mülheim Allemagne		2. Rath Pilger Allemagne		3. Montbard France		4. Aulnoye France		5. Chuzhou Chine		6. Montbard (nucléaire) France		7. Houston (Hardy road) États-Unis	
	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité
Élévation de la température moyenne	3	3	3	3	1	3	1	3	3	3	1	3	3	3
Vagues de chaleur	2	3	2	3	3	3	2	3	3	3	3	3	4	3
Sécheresse	1	1	2	1	3	1	3	1	1	1	2	1	1	1
Raréfaction des ressources en eau	1	1	2	1	1	1	3	3	1	1	1	1	3	3
Fortes pluies et inondations	3	1	4	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
Cyclone	3	1	3	1	1	1	1	1	2	1	1	1	4	3
Chutes de neige	Diminution	3	Diminution	3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Diminution	3	Diminution	3	Diminution	3
Abaissement des niveaux des voies d'eau	4	2	4	2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

1	2	3	4	5	1	2	3	Non concerné	Diminution	Non concerné
<i>faible impact</i>				<i>très fort / impact coûteux</i>	<i>incertain</i>	<i>probable</i>	<i>très probable</i>	<i>données indisponibles</i>	<i>fréquence/intensité en réduction</i>	

8. Houston (Miller road) États-Unis		9. VAM Youngstown États-Unis		10. Houston (VSTAR) États-Unis		11. Youngstown Fine Quality and Pipe Mill and steel plant États-Unis		12. Forêt Brésil		13. Barreiro Brésil		14. Jeceaba Brésil		15. Mine Brésil	
Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité
3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	4	3	4	3	2	3
4	3	2	3	4	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
3	3	2	2	3	3	3	2	1	1	2	1	3	1	3	1
3	1	5	1	3	1	5	1	3	1	4	1	4	1	4	1
4	3	3	3	4	3	2	1	2	1	3	1	3	1	1	1
Diminution	3	Potential increase	3	Potential increase	3	Diminution	3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Après un examen approfondi des documents publics et des plans nationaux d'adaptation, les principaux phénomènes identifiés sur tous les sites étudiés sont l'élévation des températures moyennes et les vagues de chaleur avec une acuité particulière à Houston et au Brésil (Barreiro et Jeceaba). Ils peuvent avoir des conséquences sur le fonctionnement de nos installations et sur les conditions de travail de nos personnels.

Des risques spécifiques ont été identifiés sur plusieurs sites :

- le site de Houston est le plus prioritaire du fait des risques cycloniques et de raréfaction des ressources, etc en eau ; les inondations résultant du passage de cyclones peuvent interdire les accès à nos sites empêchant les personnels de s'y rendre et les livraisons de nos produits ;
- le site de Youngstown est en deuxième place du fait du risque de raréfaction des ressources en eau et de celui de fortes pluies et chutes de neige avec de possibles inondations ;
- le site de Chuzhou est troisième avec un risque de fortes pluies avec inondations ;
- les sites brésiliens, dont la forêt, peuvent souffrir d'un manque d'eau et d'épisodes de fortes pluies avec inondations (les pluies diluviennes observées fin janvier 2020 dans l'état du Minas Gerais en sont un exemple) ;
- nos sites allemands pourraient souffrir d'un abaissement du niveau des voies d'eau, dont le Rhin, pouvant conduire à des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement de matières premières dont les barres d'acier.

Cette étude se conclut par de nombreuses recommandations d'actions d'adaptation spécifiques à chacun des sites étudiés.

En synthèse il apparaît que nos sites ne sont pas impactés de manière homogène et que le risque actualisé ne s'est globalement pas aggravé par rapport aux conclusions de 2014 en dépit du recours à une méthodologie plus fine. Enfin, un benchmark des pratiques d'autres grands groupes en la matière a montré que notre approche est cohérente et exhaustive.

Les résultats de cette étude et ses conclusions seront présentés en 2020 à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Elles auront à approfondir, pour ce qui les concerne localement, les risques ainsi identifiés et à construire un plan d'adaptation approprié, notamment en lien avec les plans d'urgence requis par les autorités locales.

Cette démarche part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques et s'inscrit dans la cartographie des risques majeurs que l'entreprise tient à jour, avec le support de la Direction des Risques et des équipes de contrôle interne. Elle s'appuie également sur l'expertise des compagnies d'assurances et la prise en compte de leurs recommandations.

On peut citer l'exemple de notre site minier de Pau Branco au Brésil avec la sécurisation des barrages en terre de Santa Barbara et de Lisa (photos ci-dessous) dont la fonction est de retenir les eaux de ruissellement. Les autorités environnementales de l'État du Minas Gerais ont récemment décidé que ce type de barrage devait être dorénavant dimensionné pour absorber l'eau de pluie d'occurrence 10 000 ans au lieu de 100 ans. Aussi ces deux barrages ont-ils été équipés de déversoirs de secours.



Par ailleurs les équipes de Vallourec Mineração ont mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.



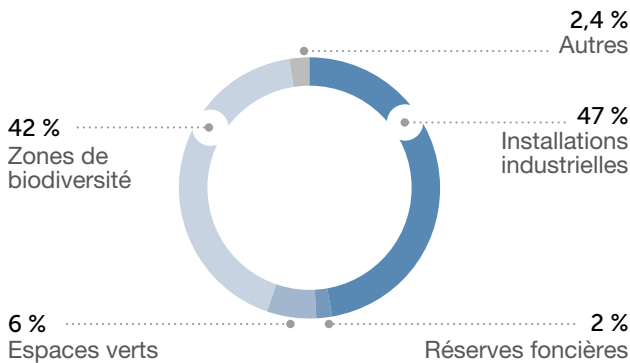


#### 4.2.4.7 Biodiversité

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité de nos usines sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

En 2019, une étude portant sur l'identification et la superficie des « zones vertes » existantes sur nos sites a été réalisée. Il s'agit des espaces verts gérés (jardins, pelouses, etc.) et des zones permettant le libre développement de la biodiversité locale.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-dessous (ces données seront régulièrement actualisées) :



Source fichier KPMG « biodiversité ».

En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité (48 %), les « zones vertes » représentent 48 % des surfaces, dont une majorité (42 %) pour le développement de la biodiversité.

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie :

- les espèces présentes dans ces zones ont été inventoriées et les employés (ainsi que les riverains avoisinant chaque site) sensibilisés ;
- le Groupe s'assure que les différents sites n'impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger ;
- certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité, donc Vallourec veille à ce qu'elle soit respectée. On peut citer à cet égard l'entité brésilienne Florestal qui développe des activités forestières pour la production de charbon de bois utilisé comme source d'énergie.

Le groupe Vallourec s'investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles.

#### Au Brésil

Le site de Barreiro, situé dans la ville de Bello Horizonte, anime un centre d'éducation environnementale en périphérie de la ville. Ce centre de 20 hectares inclut trois écosystèmes : la *cerrado* (savane), la végétation de transition et la *mata atlantica* (forêt atlantique). En 2019, ce site a réalisé un aménagement de reconquête environnementale de 2,4 hectares en bordure de l'usine.

Le site de Jeceaba a créé un centre de référence sur la « forêt atlantique » sur une superficie de 660 hectares, avec l'objectif de replanter cette surface d'environ 400 espèces natives de la région. Cet espace comprend la réserve légale ainsi que la « ceinture verte » et la « ceinture forestière. » Un système de surveillance de la faune a été établi. De nombreux spécimens ont pu y être détectés, dont des espèces protégées, ce qui constitue un indicateur de la biodiversité et concourt à la protection des écosystèmes régionaux.

En 2019, pour célébrer la Journée internationale de la biodiversité, l'équipe environnement de Jeceaba a élaboré un recueil photographique de la faune trouvée dans les zones surveillées, où figuraient différentes espèces aperçues dans la région. Elles ont été présentées aux employés de l'usine pour en dévoiler davantage à propos de la biodiversité locale et présenter les actions de conservation de l'environnement que l'usine de Jeceaba met en œuvre.



La filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ la moitié des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des couloirs de circulation pour les animaux sauvages. Cette filiale participe régulièrement à des projets d'étude de la faune et de la flore avec les administrations brésiliennes (Institut Régional des Forêts), les universités (Fédération des Universités du Minas Gerais) ou des ONG internationales.

La filiale Vallourec Mineração est située à une cinquantaine de kilomètres du site de Jeceaba qu'elle approvisionne en minerai de fer. Au fur et à mesure du déplacement de l'exploitation de cette mine à ciel ouvert, les matériaux stériles qui en sont issus sont pressés, séchés puis déposés en remblais. Les terrains sont finalement reboisés avec des espèces locales à raison de 6 hectares par an. Ainsi, 1 600 hectares revégétalisés ont déjà été rendus à la nature. D'autre part, 200 hectares sont affectés à une réserve naturelle du type « forêt atlantique ». Une étude de biodiversité a permis d'y identifier 176 espèces sauvages de mammifères, reptiles, poissons et oiseaux. En particulier, des espèces menacées d'extinction ont pu être observées, tels le « *Leopardus guttulus* » (chat sauvage), le « *Puma concolor* » (puma ou cougar) et le « *Chrysocyon brachyurus* » (loup à crinière). 154 espèces de plantes natives du type « forêt atlantique » ont été inventoriées. Par ailleurs, 45 grottes sont mises sous surveillance, leurs faune (chauve-souris) et flore spécifiques sont en cours d'étude.

### En France, à Aulnoye-Aymeries

Pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur ce site, une étude d'impact de la zone d'Aulnoye-Aymeries a été lancée en 2017, avec un prestataire spécialisé, dans et autour du site qui regroupe plusieurs usines et est situé au voisinage d'espaces naturels classés, d'un espace appartenant au réseau Natura 2000 et des zonages d'inventaires du patrimoine naturel. L'étude, qui a porté sur les emprises foncières de Vallourec à la périphérie immédiate du site industriel de Vallourec et sur une aire d'étude élargie à un rayon de 10 kilomètres, s'est intéressée aux espèces remarquables et envahissantes.

Cette étude, qui a été finalisée en 2018, a montré que l'on trouve les mêmes éléments constitutifs de la faune et de la flore à l'intérieur du site, dans les espaces en friches, à l'extérieur, à proximité immédiate, et dans les différents écosystèmes que constituent le bassin de la Sambre, les marais et zones inondables la longeant, ainsi que dans les champs et prairies des alentours.

Ces habitats et ces espèces constituent des enjeux de conservation qui sont principalement concentrés hors des emprises de Vallourec. Toutefois, la diversité observée au sein du site reste remarquable pour un site industriel majeur comme Vallourec. En effet, des espèces protégées ont été observées sur les terrains les moins concernés par l'activité humaine, comme la plupart des friches, le crassier de la rue de la centrale ou encore le bassin d'orage.

Ce constat est donc encourageant quant à l'influence mineure des activités du Groupe sur la biodiversité et montre qu'il est aussi possible pour un industriel de participer à la protection et au développement de la faune et de la flore.

### En Indonésie

Depuis plusieurs années, PT Citra Tubindo, en association avec le « Batam Botanical Garden » (BBG), plante des arbres notamment fruitiers et entretient la mangrove proche des installations. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du trait de côte, de freiner la pénétration d'eau salée vers l'intérieur, de protéger les rivages des tempêtes, de capter du carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Ces actions sont soutenues par les populations locales, les établissements scolaires et les étudiants. Ainsi, en 2018, plus de 300 arbres ont été plantés sur le site et plus de 100 dans le jardin botanique.

En 2019, PT Citra Tubindo en collaboration avec le BBG a entamé la construction d'un espace vert et continue de planter davantage d'arbres. Ces actions se poursuivront en 2020.



## Annexes

### Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

#### Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

#### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

#### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3<sup>o</sup> du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient d'exprimer, à la demande de l'entité et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe √ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup> :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques<sup>(1)</sup>, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>(2)</sup>.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>(2)</sup> et couvrent entre 15% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

#### Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe ☑ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 46 % et 100 % des informations identifiées par le signe ☑.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ☑.

#### Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ☑ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 février 2020

KPMG S.A.

Fanny Houlliot

Associée  
Sustainability Services

Alexandra Saastamoinen

Associée

(1) *Égalité de traitement/risque de discrimination ; Conséquences des réactions mondiales au changement climatique ; Adaptation aux conséquences du changement climatique ; Corruption ; Respect de l'éthique (hors corruption) ; Qualité des produits et services/relations clients.*

(2) *Vallourec S.A. (France) ; Vallourec Star LP, Vallourec Star Houston, Vallourec Star Youngstown (Etats-Unis) ; Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. (Chine), Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Barreiro, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Jeceaba, Vallourec Floretal (Brésil).*

## Annexe A –

**Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes**

Actions mises en œuvre pour développer les compétences des salariés
Certifications et actions mises en œuvre pour garantir la santé des salariés au travail
Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations
Programmes mis en œuvre pour développer la relation client
Mesures prises en faveur de l'efficacité énergétique
Mesure de l'impact environnemental des activités du Groupe
Engagements et actions mises en œuvre en faveur d'une économie décarbonée
Evaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale

## Annexe B –

**Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociaux****Niveau d'assurance**

Effectifs au 31/12	
Répartition des effectifs par âge, sexe, zone géographique	
Embauches	
Départs	Raisonnable
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIR)	
Taux de fréquence des accidents du travail (TRIR)	
Taux d'absentéisme	
Taux de gravité des accidents du travail	
Nombre de salariés ayant suivi une formation	
Nombre d'heures de formation	Modéré
Taux de participation du baromètre social	
Taux de satisfaction du baromètre social	

**Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs environnementaux****Niveau d'assurance**

Consommations d'électricité et de gaz naturel	
Émissions de CO <sub>2</sub> des scopes 1 et 2	
Émissions de CO <sub>2</sub> du scope 3 liées aux pertes lors de l'extraction, stockage et transport des énergies	
Émissions de CO <sub>2</sub> du scope 3 liées à l'utilisation des produits vendus	Raisonnable
Émissions de CO <sub>2</sub> du scope 3 liées aux achats de matériaux, biens et services	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets dangereux et non dangereux	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Rejets d'eau	
Émissions de COV	
Émissions de NO <sub>x</sub>	Modéré
Pourcentage des substances identifiées comme CMR remplacées	
Consommation de matières premières – minerais, pellets et ferrailles, charbon de bois et fonte achetée	

**Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociétaux****Niveau d'assurance**

Part des achats auprès de fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE	Modéré
---	--------

## Annexe 2 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et notamment les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont le rapport figure en page 137 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

### RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce (voir tableau de concordance ci-après). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016 qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

- Indicateurs liés aux effectifs et heures

Les données sont collectées automatiquement par le système *GatheringTools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

- Indicateurs liés à la formation

Les données sont collectées dans le système LMS (*Learning Management System*). Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le département Vallourec University.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION HSE

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec et incluent :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du périmètre environnement : le Centre de Services Partagés à Valenciennes, les bureaux administratifs et sièges sociaux, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée ;

2. concernant la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés y compris les sièges sociaux de Boulogne et de Rath, à l'exception des petits bureaux commerciaux (de moins de 20 personnes), ce qui représente 0,3 % de l'effectif du Groupe ;
3. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
4. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité ;
5. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est par exemple le cas de l'aciérie HKM en Allemagne).

Le périmètre de consolidation sociale inclut les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable, à l'exception de la société Vallourec Niko Tube Llc (VNTU), créée en 2018. Cette dernière a été intégrée dans le périmètre du rapport environnemental de l'année 2019.

### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

### Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Régions et de l'ensemble des sites.

## CALCULS DE PRODUCTION

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração, la fabrication des « pellets » à Jeceaba, ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas prises en considération dans la production totale de Vallourec.

Par « tonne expédiée » ou « vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

## VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole  de vérification plus approfondie, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

## LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO <sub>x</sub> et SO <sub>2</sub>	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO <sub>x</sub> et de SO <sub>2</sub> sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) pour les facteurs d'émissions suivants : 0,0001944 pour les NO <sub>x</sub> et 1,73913 x 10 <sup>(-6)</sup> pour le SO <sub>2</sub> (provenance des FE : fournisseurs de gaz en France).
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberiers de Saint-Saulve, Déville et Aulnoye), Vallourec Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Jeceaba	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites concernent uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSF	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberiers.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSF	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « <i>Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03</i> » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « <i>Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V &amp; M Florestal, Minas Gerais, Brazil</i> », disponible sur : <a href="https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view">https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view</a> Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6). Depuis l'année 2019 nous différencions les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.
Séquestration de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO <sub>2</sub> séquestrées par la forêt durant l'année de référence est la suivante. Elle dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 4.5.4.1). La séquestration annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone séquestré par les racines rapportée au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbée par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone séquestrées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.
Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes usines	Les émissions de CO <sub>2</sub> de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « Market based ». Nous calculons également les émissions « Location based » en utilisant les facteurs d'émissions nationaux ou régionaux (ex : états des Etats-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (ex : ADEME).
Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'aciers	Les émissions liées à nos achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kg CO <sub>2</sub> par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut fourneau ou four électrique).



Problématique	Usines concernées	Description														
Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	<p>La méthodologie de calcul a été développée avec le support du Cabinet Carbone 4. Nous partons des montants des chiffres d'affaires annuels de Vallourec (en millions Euros) dans ses 6 principaux marchés que sont : Pétrole et Gaz, Pétrochimie, Energie Électrique, Mécanique, Automobile, Construction et Autres.</p> <p>Principes des calculs : chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone (tonnes CO<sub>2</sub> par million € de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le marché pétrole, intervient dans le calcul, le baril, son prix et son contenu énergétique.</p> <p>Pour le marché Pétrole et Gaz nous avons pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles à l'aval liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Energie Électrique.</p> <p>Intensités carbone utilisées pour chacun des marchés :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Marché</th> <th>Intensité carbone(Tonnes CO<sub>2</sub> par million € de CA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pétrole et Gaz</td> <td>Pétrole : 440, Gaz : 285</td> </tr> <tr> <td>Pétrochimie</td> <td>1 747</td> </tr> <tr> <td>Energie électrique</td> <td>Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444</td> </tr> <tr> <td>Mécanique</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Automobile</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Construction et Autres</td> <td>1 494</td> </tr> </tbody> </table>	Marché	Intensité carbone(Tonnes CO <sub>2</sub> par million € de CA)	Pétrole et Gaz	Pétrole : 440, Gaz : 285	Pétrochimie	1 747	Energie électrique	Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444	Mécanique	150	Automobile	35	Construction et Autres	1 494
Marché	Intensité carbone(Tonnes CO <sub>2</sub> par million € de CA)															
Pétrole et Gaz	Pétrole : 440, Gaz : 285															
Pétrochimie	1 747															
Energie électrique	Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444															
Mécanique	150															
Automobile	35															
Construction et Autres	1 494															
Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	Nous calculons ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'ADEME correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».														
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	Les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée pour le procédé d'extraction et l'arrosage des terrains et non à l'eau d'exhaure directement envoyée à la rivière comme les eaux pluviales.														
Matières premières	Toutes usines	Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités utilisées pour la production d'acier. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.														
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance. (nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année) / 2 x 100 / (effectif au 31/12 de l'année précédente) Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).														
Turnover	Toutes	Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante : (nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année) / 2 x 100 / (effectif au 31/12 de l'année précédente) Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).														
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis	Toutes	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.														
Nombre d'heures de formation	Toutes	La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de plus de deux heures et les e-learning. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport au nombre de salariés ayant eu accès à la formation au cours de l'exercice et non à l'effectif fin de période. Les formations en salle de moins de deux heures sont de ce fait exclues de la donnée.														
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. L'impact estimé représente moins de 0,4 % pour l'ensemble du Groupe Vallourec en 2018.														

### Annexe 3 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

<b>1°</b>	<b>MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE</b>	Profil (p. 2) / 3.2 / 3.6 / 3.8 (p. 36 / 61 / 74)
<b>2°</b>	<b>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES</b>	
<b>a)</b>	<b>En matière environnementale</b>	4.1.1 / 4.2 Introduction / 5.1.1 / 5.1.2 (p. 83 / 87 / 152 / 155)
<b>b)</b>	<b>En matière sociale</b>	4.1.1 / 4.2 Introduction / 5.1.2 (p. 83 / 87 / 155)
<b>c)</b>	<b>En matière de corruption et d'évasion fiscale</b>	4.2 Introduction / 5.1.3 (p. 87 / 156)
<b>d)</b>	<b>En matière de droits de l'homme</b>	4.1.1 / 4.2 Introduction / 5.1.2 / 5.1.3 (p. 83 / 87 / 155 / 156)
<b>3°</b>	<b>DESCRIPTION DES POLITIQUES APPLIQUÉES ET DES RÉSULTATS DE CES POLITIQUES</b>	
<b>a)</b>	<b>En matière environnementale</b>	4.2.4 (p. 110)
<b>b)</b>	<b>En matière sociale</b>	4.2.2 (p. 90)
<b>c)</b>	<b>En matière de corruption et d'évasion fiscale</b>	4.2.1 (p. 89)
<b>d)</b>	<b>En matière de droits de l'homme</b>	4.2.1 / 4.2.2.2 / 4.2.2.3 / 4.2.2.6 (p. 89 / 98 / 100 / 105)
<b>4°</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>a)</b>	<b>Emploi</b>	
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.2.2.1 (p. 90)
2.	Les embauches et les licenciements	4.2.2.1 (p. 90)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.2.2.4 (p. 102)
<b>b)</b>	<b>Organisation du travail</b>	
4.	L'organisation du temps de travail	4.2.2.1 (p. 90)
5.	L'absentéisme	4.2.2.1 (p. 90)
<b>c)</b>	<b>Santé et sécurité</b>	
6.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.2.2 (p. 98)
7.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.2.2 (p. 98)
<b>d)</b>	<b>Relations sociales</b>	
8.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.2.3 (p. 100)
9.	Le bilan des accords collectifs	4.2.2.3 (p. 100)
<b>e)</b>	<b>Formation</b>	
10.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	4.2.2.5 (p. 103)
11.	Le nombre total d'heures de formation	4.2.2.5 (p. 103)
<b>f)</b>	<b>Égalité de traitement</b>	
12.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.2.6 (p. 105)
13.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.2.6 (p. 105)
14.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.3 / 4.2.2.6 (p. 86 / 105)
<b>5°</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>a)</b>	<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
15.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.2.4.1 (p. 111)
16.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.2.4.1 et 5.1.2 (p. 111 / 161)
17.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	4.2.4.1 (p. 111) et Note 9 des états financiers (p. 225)

<b>b) Pollution</b>		
18.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.2.4.5 (p. 122)
19.	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	4.2.4.5 (p. 122)
<b>c) Économie circulaire</b>		
<b>Prévention et gestion des déchets</b>		
20.	• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	4.2.4.5 (p. 122)
21.	• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N / A
<b>Utilisation durable des ressources</b>		
22.	• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.2.4.3 (p. 115)
23.	• la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.2.4.3 (p. 115)
24.	• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.2.4.4 (p. 119)
25.	• l'utilisation des sols	4.2.4.5 (p. 122)
<b>d) Changement climatique</b>		
26.	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.4.6 (p. 128)
27.	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.2.4.6 (p. 128)
28.	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	4.2.4.6 (p. 128)
<b>e) Protection de la biodiversité</b>		
29.	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	4.2.4.7 (p. 135)
<b>6° INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>		
<b>a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>		
30.	L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 107 / 108)
31.	L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 107 / 108)
32.	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	4.2.3 (p. 106)
33.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.2.3.4 (p. 108)
<b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b>		
34.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.2.3.3 (p. 107)
35.	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.2.3.3 (p. 107)
<b>d) Loyauté des pratiques</b>		
36.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.2.3.2 (p. 106)
<b>7° INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
37.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.2.3.3 / 4.2.1 (p. 107 / 89)
<b>8° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>		
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives</b>		
38.	• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.2 (p. 83)
39.	• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.2 (p. 83)
40.	• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.2 (p. 83)
41.	• à l'abolition effective du travail des enfants	4.1.2 (p. 83)
<b>9° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
42.	Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.4.4 (p. 119)
43.	Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 107 / 108)
44.	Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	4.2.4.3 / 4.2.4.5 (p. 115 / 122)
45.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Voir ci-dessous

46.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Voir ci-dessous
47.	Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Voir ci-dessous
48.	Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Voir ci-dessous
49.	Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	4.2.2.3 (p. 100)
50.	Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	4.1.3 / 4.2.2.6 (p. 86 / 105)

Compte tenu des activités du Groupe, la Société estime non pertinent de communiquer des informations sur ses engagements en matière la lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

## Annexe 4 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

### Indicateurs sociaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	23 709	20 964	18 325	20 093	19 164	☑ 18 827
Turnover (%)	12	17	9	13	14	11

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Sécurité</b>						
LTIR <sup>(a)</sup>	1,32	1,24	1,41	1,24	1,0	☑ 1,01
TRIR <sup>(b)</sup>	4,23	3,25	2,61	3,13	2,95	☑ 2,23
Taux de gravité	0,06	0,07	0,06	0,045	0,050	0,058
<b>Formation</b>						
Nombre de salariés ayant suivi une formation	14 537	145 779	13 779	13 615	13 990	13 550
Nombre d'heures de formation	513 597	473 009	506 459	282 542	303 588	270 151

(a) LTIR (lost time injury rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(b) TRIR (total recordable injury rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

### Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Europe	2 %	2 %	33 %	31 %	22 %	22 %	12 %	12 %
Brésil	5 %	6 %	29 %	30 %	25 %	25 %	10 %	10 %
ALENA	2 %	1 %	27 %	27 %	22 %	22 %	10 %	10 %
Asie	12 %	12 %	28 %	28 %	16 %	16 %	16 %	16 %
Moyen-Orient	-	-	15 %	19 %	17 %	16 %	8 %	9 %
Afrique	8 %	12 %	13 %	11 %	-	-	11 %	10 %
<b>MONDE</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>29 %</b>	<b>29 %</b>	<b>22 %</b>	<b>22 %</b>	<b>12 %</b>	<b>12 %</b>

## Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (et apprentis)		Intérim	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Europe	6 327	5 904	553	456	226	294
Brésil	6 572	6 709	180	118	323	27
Asie	2 560	2 399	351	495	159	217
ALENA	2 386	2 423	0	0	188	193
Moyen-Orient	254	251	15	14	0	0
Afrique	53	58	3	0	25	30

## Indicateurs environnementaux\*

Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Production</b>	<b>Tonnes « traitées »</b>	<b>5 508 079</b>	<b>2 826 499</b>	<b>3 068 607</b>	<b>5 245 292</b>	<b>5 523 792</b>	<b>5 295 678</b>
	Tonnes expédiées	2 322 800	1 410 865	1 281 500	2 256 100	2 364 000	2 290 900
<b>Prélèvements d'eau</b>	<b>m³/an</b>	<b>7 831 288</b>	<b>5 630 516</b>	<b>5 672 035</b>	<b>6 483 189</b>	<b>6 889 346</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>6 412 486</b>
	m³/tonne « traitées »	1,42	1,99	1,85	1,24	1,25	1,21
	m³/tonne expédiée	3,37	3,99	4,43	2,87	2,91	2,80
<b>Rejets d'eau</b>	<b>m³/an</b>	<b>4 087 062</b>	<b>3 616 090</b>	<b>3 179 631</b>	<b>3 202 705</b>	<b>3 220 811</b>	<b>2 920 223</b>
	m³/tonne « traitée »	0,74	1,28	1,04	0,61	0,58	0,55
	m³/tonne expédiée	1,76	2,56	2,48	1,42	1,36	1,27
<b>Déchets</b>							
Déchets non dangereux	Tonnes/an	628 005	438 266	430 980	693 674	706 711	642 584
Déchets dangereux	Tonnes/an	40 909	28 549	27 670	26 095	24 777	26 090
% déchets valorisés	%	93	94,8	94,38	94,0	95,5	<input checked="" type="checkbox"/> 95,8
Total des déchets	Tonnes/an	668 914	466 815	458 650	719 769	731 488	<input checked="" type="checkbox"/> 668 674
	kg/tonne « traitée »	121	165	149	137	132	126
	kg/tonne expédiée	288	331	358	319	309	292
<b>Énergie</b>							
Gaz naturel	GWh/an	3 751	2 498	2 531	3 526	3 680	<input checked="" type="checkbox"/> 3 280
	kWh/tonne « traitée »	681	884	825	779	666	619
	kWh/tonne expédiée	1 615	1 771	1 975	1 563	1 557	1 432
<b>Électricité</b>	<b>GWh/an</b>	<b>1 873</b>	<b>1 205</b>	<b>1 376</b>	<b>1 797</b>	<b>1 881</b>	<b>1 717</b>
	kWh/tonne « traitée »	340	426	448	343	341	324
	kWh/tonne expédiée	806	854	1 074	796	796	749
<b>CO<sub>2</sub><sup>(a)</sup></b>							
Total des émissions directes (scope 1) <sup>(a)</sup>	Tonnes/an	1 273 427	(373 538)	(468 853)	33 332	421 397	<input checked="" type="checkbox"/> 151 728
	kg CO <sub>2</sub> e/tonne « traitée »	231	(132)	(153)	6	76	29
	kg CO <sub>2</sub> e/tonne expédiée	548	(265)	(366)	15	178	66

\* Données sur le périmètre total du Groupe sauf pour l'eau où les chiffres de la mine, de la forêt et de l'unité de pelletisation sont exclus.

Les chiffres de l'année 2017, utilisée comme nouvelle référence, ont été mis à jour en intégrant le site de Tianda dans le périmètre.

(a) Énergies = électricité, gaz naturel, essence, gasoil, propane.

## Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2019

Scope	Métiers	Mine	Forêt
<b>Scope 1</b> <b>Émissions CO<sub>2</sub> directes non biogéniques</b>	Combustion du gaz naturel		
	Carburants pour transports internes	36 731	17 731
	Fabrication de fer et d'acier		
	<b>Total – Scope 1 non biogénique</b>	<b>36 731</b>	<b>17 731</b>
<b>Scope 1</b> <b>Émissions CO<sub>2</sub> directes biogéniques</b>	Carbonisation du charbon de bois		972 491
	Séquestration aérienne et souterraine		(2 843 931)
	Combustion du charbon de bois		
	<b>Total – CO<sub>2</sub> Scope 1 biogénique</b>	<b>0</b>	<b>(1 871 441)</b>
<b>Scope 1</b> <b>Émissions CH<sub>4</sub> directes biogéniques</b>	Carbonisation du charbon de bois		322 165
<b>Scope 1</b> <b>Émissions directes non biogéniques et biogéniques</b>	<b>Total – Scope 1</b>	<b>36 731</b>	<b>(1 531 545)</b>
<b>Scope 2</b> <b>Émissions indirectes « base fournisseurs »</b>	<b>Électricité achetée</b> <b>Total-Scope 2</b>	<b>306</b>	<b>19</b>
<b>Scope 3 <sup>(a)</sup></b> <b>Autres émissions indirectes</b>	Transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre		
	Traitement des déchets		
	Transport des salariés et voyages		
	Achats de matériaux, biens et services		
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements		
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies <sup>(b)</sup>		
	<b>Total – Scope 3 amont</b>		
<b>Scope 3 <sup>(a)</sup></b> <b>Autres émissions indirectes aval</b>	Utilisation des produits vendus		
	Fin de vie des produits vendus		
	<b>Total – Scope 3 aval</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>37 037</b>	<b>(1 531 525)</b>

(a) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué pour l'année 2019 mais aussi, rétroactivement, pour les années 2017 et 2018.

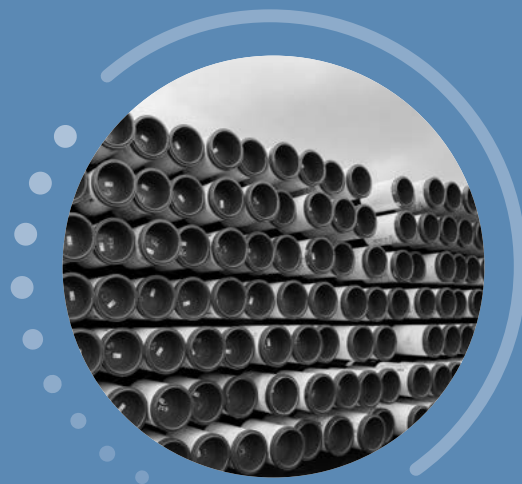
(b) Énergies = électricité, gaz naturel, essence, gasoil, propane.

Synthèse des émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalentes

Production de fer et d'acier	Laminage et traitements thermiques des tubes	Finitions & Services	Sous-total (Tonnes CO <sub>2</sub> e)	% sous-sous-total	% sous-total	% total
38 457	441 064	126 251	605 771	68		
1 537	4 364	7 640	68 003	8		
216 243			216 243	24		
<b>256 236</b>	<b>445 428</b>	<b>133 891</b>	<b>890 018</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	
			972 491	21		
			(2 843 931)	61		
810 985			810 985	18		
<b>810 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 060 455,5)</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	
			322 165	100	14	
<b>1 067 222</b>	<b>445 428</b>	<b>133 891</b>	<b>151 727</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2</b>
<b>50 307</b>	<b>124 940</b>	<b>64 838</b>	<b>240 411</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>3</b>
			307 817	10		
			94 602	3		
			39 539	1		
			<input checked="" type="checkbox"/> 2 454 945	76		
			162 415	5		
			156 599	5		
			<b>3 215 916</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>36</b>
			<input checked="" type="checkbox"/> 5 269 808	99		
			75 600	1		
			<b>5 345 408</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>60</b>
<b>1 117 529</b>	<b>570 368</b>	<b>198 729</b>	<b>8 953 461</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>







## CHAPITRE 5

# Risques et gestion des risques

---

<b>5.1 Facteurs de risque</b>	<b>152</b>	<b>5.3 Politique en matière d'assurances</b>	<b>167</b>
5.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	152	5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation	168
5.1.2 Risques opérationnels	155	5.3.2 Assurances responsabilité civile	168
5.1.3 Risques juridiques et fiscaux	156	5.3.3 Politique Assurance	168
5.1.4 Risques financiers et de marché	158		
<b>5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne</b>	<b>161</b>		
5.2.1 Gestion des risques	161		
5.2.2 Contrôle interne	161		
5.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	165		
5.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes	167		
5.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	167		

## 5.1 Facteurs de risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégories en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par une astérisque. Il est précisé que les risques liés à la dépendance du Groupe aux clients de secteur pétrolier et ceux liés à l'épidémie du Covid-19 et à l'impact sur les prix du pétrole, impactant la demande des clients, ont fait l'objet d'un complément d'information depuis l'arrêté des comptes.

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la

capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, le Groupe est exposé à différentes catégories de risque. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques suivis par le Groupe.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir. Les facteurs de risque sont évalués par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel et l'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

### 5.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

#### Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier\*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2019, 66 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur du pétrole et du gaz, hors pétrochimie. D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore est inférieure à 2 % du coût total du projet, mais cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 9 % du coût total du projet pour les forages *onshore* non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe. Depuis 2015, les dépenses des compagnies pétrolières et gazières ont été significativement affectées par la forte baisse des prix mondiaux du pétrole qui a débuté à la fin de 2014 en raison de la surproduction de pétrole par rapport à la demande, notamment en provenance des États-Unis (pétrole de schiste) et par le maintien du niveau de production des pays de l'OPEP. Cette baisse importante des prix mondiaux du pétrole a conduit les compagnies pétrolières et gazières à réduire le nombre de leurs projets d'exploration et production et à intensifier le contrôle de leurs coûts, induisant une réduction importante de leurs dépenses et l'optimisation de leurs stocks, avec un impact significatif sur la demande de tubes et une pression sur les prix des tubes. En 2017, les accords de l'OPEP, qui se sont échelonnés tout au long de l'année afin de limiter leur production de pétrole, avaient alors permis une stabilisation des prix mondiaux. Le respect de ces accords a permis une croissance synchronisée dans la plupart des pays du monde et un redressement continu des prix du pétrole pour atteindre un cours au plus haut en octobre 2018. À partir de novembre 2018, la hausse combinée de la production, des stocks de brut ainsi que des réserves commerciales, notamment américaines, a entraîné la baisse des prix du pétrole. En 2019, le prix du baril de Brent s'est d'abord redressé au cours des quatre premiers mois de l'année, pour ensuite fluctuer dans un environnement macro-économique et géopolitique incertain. En début de 2020, le coronavirus d'origine chinoise a entraîné une baisse de la demande de pétrole. Début mars 2020, les tensions entre l'OPEP et la Russie, qui ont décidé d'accroître leur production au lieu de s'accorder sur un ajustement au niveau de la demande, ont entraîné une chute significative des prix du pétrole.

Depuis 2014, les évolutions des prix spot du baril de Brent ont été les suivantes : d'un prix moyen de 99 dollars US en 2014, avec un pic de prix à 115 dollars US en juin 2014, le prix moyen a chuté pour s'établir à 52 dollars US en 2015, puis à 44 dollars US en 2016, pour remonter à 66,70 dollars US en 2017. Tout au long de l'année 2018, le cours du pétrole a monté progressivement (avec un pic atteint en octobre 2018 à 86,07 dollars US) pour ensuite entamer sa chute à partir de novembre 2018 et terminer avec un cours à 50,57 dollars US au 31 décembre 2018. En 2019, le prix du baril de Brent a atteint un pic à 74 dollars US au mois d'avril. Le cours du baril de Brent a ensuite varié entre 58 et 73 dollars US sur le reste de l'année 2019 pour terminer avec un cours de 67 dollars US au 31 décembre 2019. Au 19 mars 2020, le prix du baril de Brent s'établissait autour de 28 dollars US.

En 2018, le nombre moyen d'appareils de forage à l'international (hors Amérique du Nord) n'a progressé que de 4 % avec 988 unités en moyenne contre 948 unités en moyenne en 2017, et ce notamment dans les régions où opèrent des compagnies nationales moins sensibles au cours du baril (comme par exemple au Moyen-Orient). En 2019, le nombre d'appareils de forage a progressé de 11 % par rapport à 2018, avec un nombre moyen sur l'année 2019 qui s'est établi à 1 098 unités à comparer à 988 unités en moyenne en 2018. La progression a été plus marquée dans les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique, qui ont bénéficié en 2019 d'une forte reprise de leur activité d'exploration et de production.

Aux États-Unis, en raison de la nature des opérateurs locaux, plus réactifs, la corrélation entre cours du baril et nombre d'appareils de forage est beaucoup plus sensible. Le *West Texas Intermediate* (WTI) est passé d'un prix moyen de 51 dollars US sur l'exercice 2017 à 65 dollars US en 2018. Cette remontée des prix du pétrole combinée à la baisse du seuil de rentabilité des opérateurs américains avait entraîné une poursuite de l'augmentation (+ 18 %) du nombre moyen d'appareils de forage entre 2017 et 2018 (1 032 unités en moyenne en 2018, à comparer à 875 unités en moyenne en 2017). Ces conditions favorables avaient permis à Vallourec d'accroître significativement ses ventes aux États-Unis en 2018 et de poursuivre la hausse de ses prix de vente entamée en juillet 2017.

En 2019, le *West Texas Intermediate* (WTI) a baissé, passant d'un prix moyen de 65 dollars US sur l'exercice 2018 à 57 dollars US en 2019. L'activité de forage aux États-Unis a été impactée tout au long de l'année 2019 par la forte discipline des opérateurs en matière de

gestion de trésorerie. Celle-ci a eu pour conséquence une réduction de leurs investissements. Le nombre moyen d'appareils de forage a reculé de 9 % pour s'établir à 944 unités en moyenne contre 1 032 unités en moyenne en 2018. Au 31 décembre 2019, le nombre d'appareils de forage en activité était de 805. La baisse de l'activité de forage a impacté à la baisse la consommation et les prix des tubes aux États-Unis. Ce mouvement a été intensifié à la fin de l'année par des déstockages. Au 19 mars 2020, le prix du WTI s'établissait autour de 25 dollars US.

Le rebond des prix du pétrole et un alignement entre l'évolution de l'offre et la demande de pétrole en 2018 avaient induit une hausse d'environ 13 % des dépenses des compagnies pétrolières par rapport à l'exercice 2017. La progression fut plus marquée en Amérique du Nord, à + 23 %, que dans les régions Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA), où elles ont augmenté d'environ 6 %. En 2019, en Amérique du Nord, ces dépenses se sont contractées : elles ont reculé de 6 % par rapport à 2018, du fait d'une gestion plus stricte de la trésorerie des compagnies pétrolières. En revanche, les dépenses d'investissements sur les projets à l'international ont nettement progressé, principalement dans les régions Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA), où elles ont augmenté d'environ 15 %. En conséquence, le montant total des investissements d'exploration et de production dans le monde a progressé de 6 % en 2019.

De même, les dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique ou les conditions climatiques. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Ces tendances de marché ont eu un impact important sur les volumes, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe. Le Groupe a déployé depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 un Plan de Transformation afin d'améliorer sa compétitivité. Ce Plan comprenait des plans de réduction d'investissements, de coûts d'exploitation et de capacités. Le Groupe ne peut toutefois être certain que ces mesures, encore renforcées en 2019 avec le lancement de nouvelles initiatives visant des économies supplémentaires, seront suffisantes pour limiter l'impact de l'environnement de marché sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Par ailleurs, les prix du pétrole ont baissé à nouveau en début de 2020, et si cette baisse continuait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe.

### Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes\*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur du Pétrole et gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, qui ont un impact sur les autres secteurs d'activité du Groupe : les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile, de la construction et de la génération d'énergie électrique qui, avec la production de minerai de fer, ont représenté 27 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019. Ces secteurs ont des cycles d'activité importants qui suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance. À titre d'illustration, la chute du chiffre d'affaires sur le segment de l'énergie électrique conventionnelle s'explique par le déclin anticipé de la demande dans l'industrie de l'énergie au charbon, en particulier en Asie.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

### Risques liés à l'épidémie du Covid-19 et à l'impact sur les prix du pétrole, impactant la demande des clients

En début de 2020, le coronavirus d'origine chinoise a entraîné une baisse de la demande de pétrole. Début mars 2020, les tensions entre l'OPEP et la Russie, qui ont décidé d'accroître leur production au lieu de s'accorder sur un ajustement au niveau de la demande, ont entraîné une chute significative des prix du pétrole. Au 19 mars 2020, le prix du baril de Brent s'établissait autour de 28 dollars US et le WTI autour de 25 dollars US.

Si la baisse des prix du baril constatée début mars 2020 venait à s'installer durablement, elle devrait entraîner un ajustement des dépenses de certains clients, principalement aux États-Unis où le marché est le plus réactif à l'évolution du prix du baril, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

### Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2019, le Groupe a réalisé 26 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 38 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses dix clients les plus importants (voir *supra* section 3.2.2.2 « Principaux clients du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est également exposé à un risque sur l'encours des créances sur ses clients. Par conséquent, le Groupe a mis en place des comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Il ne peut être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, auquel n'échappe pas le secteur du pétrole et gaz, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

### Risques liés à l'atteinte des objectifs de la Société

Pour les besoins de son organisation opérationnelle et de l'allocation de ses ressources, Vallourec s'est fixé un certain nombre d'objectifs pour 2020 et à moyen terme, notamment en termes de génération de flux de trésorerie disponible et de résultat brut d'exploitation (voir section 3.8 « Perspectives » du présent Document d'enregistrement universel).

Les objectifs à moyen terme, fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Vallourec lors de l'annonce du 19 février 2020 (voir section 3.8 « Perspectives ») dépendent notamment des principales hypothèses exposées à la section 3.8.1.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique et surtout aux dépenses des principaux acteurs du secteur du Pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majorité de son chiffre d'affaires. En outre, compte tenu de l'évolution des secteurs dans lesquels le Groupe intervient, l'évaluation de ses perspectives et la prévision de ses besoins, notamment en matière de capacité et de ressources opérationnelles, de besoins technologiques et de volumes de produits, est difficile.

Toute variation par rapport aux hypothèses présentées dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel et toute imprévisibilité pourrait impacter la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et, par conséquent, pourrait avoir un impact négatif sur le cours des actions de la Société sur le marché d'Euronext Paris.

## Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium. Les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC), tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs *low cost*, notamment chinois, et ce pour des produits de plus en plus haut de gamme, les acteurs *low cost* ayant progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées. Cela a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix de la part des concurrents historiques, ces derniers ayant fortement réduit leurs prix afin de pouvoir remporter les appels d'offres. Cette nouvelle concurrence impacte notamment les régions EA et MEA. L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans souder globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe. Par ailleurs, le Groupe est confronté, sur le marché américain, à la pression concurrentielle d'acteurs historiques qui modifient leur modèle commercial et créent de nouvelles capacités de production ;
- dans les autres secteurs d'activité du Groupe :
  - dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Depuis 2009, le Groupe constate un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, potentiellement au prix d'une réduction de leurs exigences techniques. Par ailleurs, la hausse des droits de douanes imposés par la Chine sur certains produits haut de gamme en provenance de l'Europe a contribué à réduire la compétitivité de nos sites européens et en particulier un site en Allemagne où la décision a été prise de fermer l'usine de Reisholz, dédiée aux centrales conventionnelles au charbon,
  - dans les secteurs de la pétrochimie, de la mécanique, de l'automobile et de la construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

## Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents, ou si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché. Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

## Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients qui y sont situés, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres dans ces pays. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays émergents peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et un risque de change accru. Des risques portent aussi sur les personnels déployés en mission ou de façon permanente (accidents, terrorisme...). En dépit du Plan de vigilance mis en œuvre (voir section 4.1) et de sa couverture d'assurance (voir section 5.3), le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats, son développement ou ses perspectives.

## Risques liés à l'instabilité politique et macroéconomique

Le Groupe est confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, tels que le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine par exemple, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résultent indirectement.

Cette tendance se traduit par une multiplication, en Europe, aux États-Unis, en Chine et au Moyen-Orient dans les pays du Golfe, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde ou autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale comme c'est le cas des mesures américaines basées sur la Section 232 du *US Trade Expansion Act*) imposant des droits de douanes ou des quotas dans le secteur de l'acier.

Ces mesures sont susceptibles d'impacter négativement les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, ses résultats et perspectives.

## 5.1.2 Risques opérationnels

### Risques liés à des défauts de fabrication ou de services\*

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et de ses services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Des défauts sur les produits ou services du Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe seraient susceptibles de nuire à l'image de l'ensemble du secteur du pétrole et du gaz.

### Risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

### Risques industriels et environnementaux

De par sa nature, l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les

nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales. Du fait des évolutions de leurs activités industrielles liées à la transformation du groupe et conformément aux dispositions légales, seules quatre usines en France restent soumises au régime de l'autorisation d'exploitation et seul l'établissement de Valinox Nucléaire, à Montbard, est classé « Seveso 3 » avec la mention « seuil bas ».

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats. En application de la réglementation, l'estimation du coût de remise en état des sites français concernés en cas de cessation d'activité a été estimée à 0,9 million d'euros.

### Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, la submersion des terrains ou des vents violents). Une étude menée en 2019 dans le cadre de la politique Carbone du Groupe, sur la base du nouveau périmètre de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet expert, fait apparaître pour chacun des dix grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées sur la base du scénario RCP 8.6 du GIEC, plus pessimiste que ceux qui résultent de l'application des accords de Paris. Il en ressort que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique et que le risque actualisé reste significatif.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage destiné à collecter les eaux provenant de l'exploitation de la mine par le Groupe. Les travaux correspondants ont donc été définis en accord avec l'autorité environnementale compétente et mis en œuvre.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est également soumise à ces risques climatiques. La Direction des Achats est en charge d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter dans le cadre du plan d'évaluation des risques fournisseurs.

### Risqués liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradation, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, il ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image de la Société ou du Groupe.

### Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information, de ses infrastructures (y compris l'ouverture aux

partenaires et prestataires de services), ainsi que de ses clients, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le lancement par le Groupe d'une stratégie ambitieuse de digitalisation de ses outils de production et la création de nouveaux services à destination de ses clients peuvent accroître le risque de vol ou de perte d'informations, y compris personnelles.

En dépit d'un certain nombre de mesures proactives déjà déployées, le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont parfois non répertoriées, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

## 5.1.3 Risques juridiques et fiscaux

### Call options prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel Corporation et Sumitomo Corporation\*

Certains accords de coopération industrielle liant le Groupe aux sociétés Nippon Steel Corporation (NSC) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière (ou de l'entité la contrôlant).

NSC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le Groupe dans le capital de la société VAM USA LLC.

Les accords conclus en 2016, ont modifié les clauses réciproques de changement de contrôle relatives à Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB, anciennement dénommée Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil), afin de tenir compte de l'apport par Vallourec Tubos do Brasil de la quasi-totalité de ses actifs à VSB et donc de l'élargissement du périmètre des activités de VSB. NSC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes, de Vallourec Tubos do Brasil ou de Vallourec, du droit d'acquérir l'usine de Jeceaba qui constituait le périmètre de VSB avant l'entrée en vigueur des accords du 1<sup>er</sup> février 2016.

Réciproquement, le Groupe bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe NSC et Sumitomo Corporation dans VSB en cas de changement de contrôle de NSC ou Nippon Steel and Sumikin Tubos do Brasil (ou des entités les contrôlant).

En outre, NSC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1<sup>er</sup> avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun

et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant six années à compter de la date de cette résiliation.

### Risques liés à l'éthique des affaires et à la corruption

Vallourec est actif dans le secteur du pétrole et du gaz, secteur considéré par l'ONG *Transparency International* comme très exposé aux risques de corruption, a recours à des agents commerciaux pour commercialiser ses produits et services et opère dans des pays où le risque de corruption peut être perçu comme important (classement de l'ONG *Transparency International*).

Vallourec est implanté dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des législations anticorruption et en matière de concurrence dont une violation, même isolée, peut induire des sanctions pénales et administratives, dont de lourdes sanctions pécuniaires, ainsi qu'une atteinte à la réputation et à l'image de Vallourec.

Vallourec a mis en place, dans le cadre de son programme mondial de conformité, un certain nombre de procédures internes relatives notamment au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au sponsoring commercial basées sur les principes et les valeurs fondamentales de la Charte Éthique du Groupe. Vallourec a également déployé une ligne d'alerte professionnelle accessible à l'ensemble des collaborateurs et aux tiers et publié un Code de conduite anti-corruption préfacé par le Président du Directoire. Les formations se sont poursuivies en 2019 et la communication interne a été renforcée. La certification de ce dispositif de prévention par ETHIC Intelligence a été renouvelée en décembre 2019.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que le Groupe pourrait être impacté par des violations des législations qui pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur sa situation financière ou son image.

## Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

## Risques liés à la contrefaçon

Le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence sur le marché de produits contrefaisants, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaisants présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Le Groupe a créé en 2015 un Comité Contrefaçon, et il est par ailleurs un des membres fondateurs de l'alliance *Steel Alliance Against Counterfeiting* (SAAC) qui réunit les fabricants de produits tubulaires les plus réputés du marché mondial autour de la lutte contre la contrefaçon. Le Groupe multiplie aussi ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrication du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sécurité et par la Direction Informatique, ainsi que la signature d'engagements de confidentialité, peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écartier. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

## Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe mènent des activités commerciales, industrielles et/ou financières réelles dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs nécessaires. Les contrats conclus par les entités du Groupe – entre elles ou avec des tiers – formalisent ces activités. En tant que groupe international exerçant ses activités dans de nombreux États, Vallourec veille à structurer ses activités

commerciales, industrielles et financières et ses contrats conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles il est soumis et à ses objectifs commerciaux, industriels et financiers. Par cette organisation, ainsi que par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux (en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale).

Dans la mesure où les lois et règlements des différents pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux dans certains pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative aux contentieux fiscaux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. L'issue des procédures fiscales en cours pourrait toutefois différer des prises de position ou des prévisions du Groupe et du montant le cas échéant provisionné dans les comptes consolidés. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 du Groupe figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel).

La faculté d'utiliser effectivement ces pertes dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

### 5.1.4 Risques financiers et de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) au risque de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Note 7 des états financiers consolidés, figurant dans la section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

#### Risques de liquidité\*

Au 31 décembre 2019, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élevaient à 2 077 321 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 1 747 061 milliers d'euros, sont détaillées ci-après :

#### Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>11 011</b>	<b>11 736</b>	<b>784 995</b>	<b>407 474</b>	<b>581 421</b>	<b>1 796 637</b>
Autres dettes financières non courantes	1 723	781 368	399 722	502 211	62 037	1 747 061
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>1 723</b>	<b>781 368</b>	<b>399 722</b>	<b>502 211</b>	<b>62 037</b>	<b>1 747 061</b>

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe sur Vallourec et, dans une moindre mesure, sur des filiales au Brésil. Les lignes de crédit de Vallourec (2 128 millions d'euros) ne bénéficient pas de sûreté ni de garantie.

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

Au 31 décembre 2019, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2019 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 2 128 millions d'euros, dont 426 millions d'euros non utilisées, et de la trésorerie à hauteur de 1 794 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait de liquidité à hauteur de 2 220 millions d'euros.

Comme mentionné en Note 7.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 du Groupe figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel, 194 millions d'euros de lignes de crédit viennent à échéance en février 2020, 100 millions d'euros en juillet 2020 et 1 724 millions d'euros sont à échéance en février 2021. Les lignes de crédit tirées devront donc être remboursées à ces échéances.

Dans ce contexte, le Groupe a annoncé le 19 février 2020 son projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros. Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir la souscription du solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

Le Groupe a également annoncé avoir conclu un accord avec plusieurs banques pour la mise en place d'une ligne bancaire à moyen-terme confirmée de 800 millions d'euros conditionnée à la réalisation de cette augmentation de capital. Ce crédit syndiqué remplacera l'ensemble du dispositif de lignes bancaires à échéance février 2021.

La réalisation de ces opérations pour un montant total cumulé de 1 600 millions d'euros ajouté au montant du cash disponible au bilan de 1 794 millions d'euros et à une ligne de crédit de la BEI de 110 millions d'euros à échéance 2027 permettra au Groupe de faire face à ses besoins de liquidité des 12 prochains mois. En cas d'évolution défavorable de la situation liée à l'épidémie du Covid-19 ou d'installation durable de prix bas du baril de pétrole ayant un impact sur la capacité de la Société à réaliser les opérations de refinancement visées ci-dessus, le Groupe étudierait d'autres moyens de financement.

En février 2014, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. En plus de la première extension d'un an obtenue pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la seconde extension a été accordée en juillet 2016 pour un montant de 989 millions d'euros, puis portée à 1 034 millions d'euros en juillet 2017. La nouvelle échéance est à février 2021. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Au 31 décembre 2019, cette ligne est tirée à hauteur de 1 021 millions d'euros.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale confirmée de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune qui ont été accordées en juillet 2016. Au 31 décembre 2019, cette ligne est tirée à hauteur de 89 millions d'euros.

En septembre 2015, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019. Une première extension d'un an (jusqu'à juillet 2020) a été accordée en juillet 2016 pour la totalité du montant. Une seconde extension a été accordée en février 2019 prorogeant ce financement de juillet 2020 à février 2021 à hauteur de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette ligne est tirée à hauteur de 296 millions d'euros.

En mai 2016, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Une extension d'une année supplémentaire a été accordée en février 2019 permettant de proroger ce financement de février 2020 à février 2021 à hauteur de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette ligne est tirée à hauteur de 296 millions d'euros.

En mai 2018, Vallourec a mis en place une ligne de crédit d'un montant de 110 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement à échéance avril 2027. Cette ligne de crédit est disponible pour financer les projets de Recherche et Développement et de digitalisation du Groupe. Au 31 décembre 2019, cette ligne n'est pas tirée.

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires prévoit le respect par le Groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location-financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2019, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 81 %. L'entrée en vigueur d'IFRS 16 est sans effet sur le ratio « covenant bancaire ».



Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'un milliard d'euros. Au 31 décembre 2019, Vallourec avait émis un encours de 110,0 millions d'euros pour des maturités de 1 à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a également émis en août 2012 un placement privé obligataire à long terme pour un montant de 55 millions d'euros à 15 ans, avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Vallourec a émis le 27 septembre 2017 un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 250 millions d'euros à échéance octobre 2022, avec un coupon fixe annuel de 4,125 %, une prime de conversion de 37,5 % et dont les obligations ont une valeur nominale unitaire de 6,89 euros.

Vallourec a émis le 11 octobre 2017 un emprunt obligataire pour un montant 400 millions d'euros, abondé le 23 octobre 2017 pour un montant de 150 millions d'euros (soit 550 millions d'euros au total) à échéance octobre 2022, avec un coupon fixe annuel de 6,625 %. Cet emprunt est remboursable par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

Vallourec a émis le 12 avril 2018 un emprunt obligataire pour un montant de 400 millions d'euros à échéance octobre 2023, avec un coupon annuel de 6,375 %. Cet emprunt est remboursable par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 63,7 millions d'euros, 531,7 millions d'euros, 557,7 millions d'euros et 409,4 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

### Réserve de conversion – part du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
USD	251 022	277 548
GBP	(12 031)	(12 294)
BRL	(880 712)	(902 066)
CNY	16 192	16 710
Autres	(22 930)	(16 639)
<b>TOTAL</b>	<b>(648 459)</b>	<b>(636 741)</b>

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

### Risque sur la notation

Une révision de la notation de la dette de Vallourec pourrait augmenter le coût de la dette et limiter dans certains cas l'accès de Vallourec au capital dont la Société a besoin.

La notation financière de Vallourec par les agences de notation repose en partie sur des facteurs qui ne sont pas sous son contrôle, tels que les conditions affectant le marché Pétrole et gaz en général ou celles affectant certains pays ou certaines régions dans lesquelles le Groupe poursuit ses activités. La notation financière de Vallourec peut être modifiée à tout moment par les agences de notation, notamment du fait de l'évolution des conditions économiques et d'une dégradation des résultats ou de la performance du Groupe. Une dégradation de la notation de Vallourec est susceptible d'avoir un effet défavorable et significatif sur ses résultats et sa condition financière.

### Risques de marché

#### RISQUES DE CHANGE

#### Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2019, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 4,5 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres -636,7 millions d'euros au 31 décembre 2019) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

### Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 37 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

### Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – risque de change

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
Contrats de change à terme : ventes à terme	1 158 870	1 118 676
Contrats de change à terme : achats à terme	30 339	37 729
Options de change sur vente	-	-
Options de change sur achat	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 209</b>	<b>1 156 405</b>

### Échéances des contrats au 31/12/2018

#### Contrats sur transactions commerciales

(en milliers d'euros)	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 118 676	1 103 091	15 585	-
Contrats de change : achats à terme	37 729	37 729	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 405</b>	<b>1 140 820</b>	<b>15 585</b>	<b>-</b>

Les ventes à terme (1 119 millions d'euros sur les 1 156 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,16 et USD/BRL de 4,09. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2019 comme en 2018, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 24 millions de dollars US (21,7 millions d'euros) et pour 23 millions de livres sterling (26,5 millions d'euros).

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts et comptes courants en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2020 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en devises étrangères. L'absence de couverture de ces contrats est susceptible d'avoir un effet défavorable et significatif sur les résultats et la condition financière du Groupe.

## 5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

### 5.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et cohérents avec la législation en vigueur localement.

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

#### 5.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de cette politique. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque entité majeure, de chaque Région et du Directoire évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques.

### 5.2.2 Contrôle interne

#### 5.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations comptables et financières.

#### 5.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, la Direction de Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques, du niveau de contrôle mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des Régions et du Directoire. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est assurée par les Régions et le Directoire lors de comités annuels auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de l'entité concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier les Directions Technologie, Recherche et Développement et Innovation, et des Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic, affectation et suivi des plans d'action de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec nos assureurs pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière, *a minima* annuelle pour les activités de contrôle les plus critiques.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la ségrégation des missions et des tâches, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias, ainsi que la communication financière.

## L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 4.2.1 « Éthique et Conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

## LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pilotée par la Direction du Contrôle Interne, cette procédure est adaptée aussi souvent que de besoin. Elle est reprise et déclinée dans chaque Région sur les domaines pour lesquels des sous-délégations sont autorisées par le Groupe. La stricte application de ces délégations d'autorité est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

## LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

## LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres. Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Le Directeur Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

## LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site intranet de Vallourec.

## LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

### 5.2.2 Dispositif de contrôle interne

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Par ailleurs, les interventions de l'Audit Interne intègrent toujours comme objectif d'évaluer la qualité de l'auto-évaluation du niveau de contrôle interne approuvée par chaque responsable de société, au travers de l'évaluation d'un nombre prédéfini de points de contrôle dits « clés ».

## DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE TRAITANT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

### Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

### Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois et dollar US des principales sociétés européennes ;
- d'une centralisation de la gestion de trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec (China) Co. Ltd. ;

- d'une centralisation de gestion de trésorerie en dollar US des sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc. et Vallourec Tubes ; et
- d'un reporting mensuel sur la gestion de la trésorerie en réal brésilien des sociétés brésiliennes.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, yuan chinois, couronne norvégienne, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

### Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le « Manuel de Gestion ») synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

## AUTRES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE CLÉS

### Investissements industriels

Le Directoire examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *front-end loading*.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe, examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur des Investissements, Projets et Ingénierie et le Directeur du Contrôle de

Gestion pour les projets supérieurs à un million d'euros, soit les membres du Directoire pour les projets d'un montant supérieur à cinq millions d'euros. Au cours de ces comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements, Projets et Ingénierie intervient en tant que membre des comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais. Elle audite également certains projets en exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion de projet.

La Direction des Investissements, Projets et Ingénierie effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles *a posteriori* sont effectués à l'initiative de la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

### Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (*Vallourec Management Systems – VMS*) qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360 sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme CAPTEN+ Safe qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de management contribuant à l'excellence industrielle, qui intègrent en particulier les systèmes de management de la qualité et les systèmes de *lean management*. Le *lean management* vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'écoulement des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des comptes clients (*key account management*) ainsi que la mise en valeur des offres (*valued offers*) ;
- les systèmes de gestion de la Recherche et Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le *Qualification and Authorization Management Handbook* et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des managers.

### Qualité – sécurité

La Direction Qualité et la Direction Sécurité du Groupe sont chargées de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs du Groupe en matière de qualité et de sécurité, et de définir les standards applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe.

Dans le cadre du VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication d'une part et de la sécurité des personnes et des équipements d'autre part. Ils sont définis en conformité avec les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (normes OHSAS 18001, ISO 45001).

La Direction Qualité et la Direction Sécurité en assurent la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mettent en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, de traitement des problèmes, de maîtrise de la variabilité et de prévention des risques.

Le programme d'amélioration de la sécurité, dénommé CAPTEN+ Safe, s'appuie sur l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité et de qualité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution des performances sécurité et qualité du Groupe.

### Développement durable

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Direction du Développement Durable, rattachée au Directeur Juridique, Secrétaire Général du Groupe et membre du Comité Exécutif.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à mobiliser les Régions et les fonctions pour progresser en matière de développement durable et de responsabilité sociale, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au Comité Exécutif les décisions à mettre en œuvre par les Divisions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Environnement des Régions et des unités. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable de Vallourec et de la politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés. Le Groupe dispose depuis 2016 d'une nouvelle application destinée au management des données environnementales et de sécurité. Cette application simplifie désormais la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre reporting local.

La Direction du Développement Durable supervise également le programme d'amélioration de la performance énergétique mené par les Communautés de Process. La Direction du Développement Durable fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants et « éco-designés ». Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### Innovation, Recherche et Développement

La Direction Développement et Innovation (D&I), regroupant les lignes de produits, les centres R&D, les *Key Account Managers* et les équipes Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouveaux produits, de procédés industriels et de services, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe – *front-end innovation*. Les processus et les gouvernances ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les projets des lignes de produits sont conduits suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients, leur faisabilité technique et les risques associés. L'analyse des risques est revue par les comités projets.

Les projets sélectionnés bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement pour arbitrage et priorisation des projets, également suivant les critères de valeur et risques associés.

### Achats

La Direction des Achats poursuit sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin d'avoir une bonne visibilité sur les biens et services les plus stratégiques parmi les achats du Groupe. Elle a mis en place un système d'information spécifique pour garantir cette visibilité. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. En tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation précise des contrats et des commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs, de qualité et responsables, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de grilles d'analyse. Celles-ci prennent en compte à la fois la santé financière des fournisseurs, leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et naturellement des critères de qualité, de délai et de coût global.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour les produits ou services qui le nécessitent. Les opérations de commande d'achats, de contrôle réception et de paiement des fournisseurs sont rigoureusement réalisées par des entités différentes.

Un process systématique d'évaluation du risque fournisseurs est en place et une revue trimestrielle est réalisée pour s'assurer que toutes les actions sont menées à bien pour minimiser puis supprimer ces risques.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à la validation à la fois du client interne et de la Direction des Achats. Cette validation est réalisée sur la base d'une grille comparative formalisée des offres et des fournisseurs.

L'accent mis sur la formalisation des procédures et la formation des acheteurs, notamment par *e-learning*, a également permis de sensibiliser l'ensemble de la Direction des Achats à la gestion des risques et au contrôle interne.

## Systèmes d'information

En 2014, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place des dispositifs d'observation et d'analyse de ses réseaux sur l'ensemble des Régions. En 2015, le dispositif a été étendu en France afin de mieux couvrir l'ensemble des sites.

Le plan portant sur la sécurité industrielle, principalement des couches basses de l'informatique des usines, proches des ateliers de production, a progressé en France.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables s'est poursuivi.

Un système d'analyse renforcé de la messagerie a été mis en place en complément des mesures classiques.

La mise en service du progiciel SAP chez Vallourec Star LP et son déploiement chez Vallourec Oil and Gas France a été menée à bien.

Un projet d'harmonisation des reportings financiers et l'adoption d'un plan comptable uniforme pour l'ensemble des unités du Groupe a été exécuté, ainsi que la mise en place et la centralisation d'un logiciel de suivi et de gestion des fournisseurs pour les Achats.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des Régions du Groupe ;
- la mise au point d'une Charte informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ;
- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information ; et
- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

## Ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de

défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des ressources humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus ressources humaines se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

Les responsables RH ont participé aux formations et ateliers de travail dispensés en 2018 dans leur entité de rattachement et leur fonction, prenant à leur compte chaque fois que nécessaire les plans d'actions d'améliorations issus de ces sessions.

## Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Les procédures de revue des contrats et candidatures aux appels d'offres ont été révisées en 2012 afin de déployer un nouvel outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Le déploiement de cet outil améliore l'efficacité de l'analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

## Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- des assurances responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

## 5.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

### 5.2.3.1 Le Directoire

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements

identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

### 5.2.3.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs

de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

### 5.2.3.3 Le Comité Financier et d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation adressée au Conseil de Surveillance sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ; et
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à leur déploiement, et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

### 5.2.3.4 Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion

des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre, il met en place un dispositif structuré, permanent et adaptable visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques. Il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise. Vallourec s'est doté d'une fonction « Contrôle Interne » commune à la fonction gestion des risques, permettant de passer d'un mode projet à une structure pérenne, visant à renforcer la culture du contrôle interne au sein du Groupe. Des formations dispensées auprès de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ont permis de renforcer la culture de contrôle interne au sein de Vallourec.

### 5.2.3.5 La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne Groupe est une activité indépendante et objective, rattachée à un membre du Directoire. Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle identifie les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

La Direction de l'Audit Interne peut également participer à des missions spécifiques telles que des opérations de cessions ou acquisitions d'activités, d'assistance aux projets et d'investigation.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes du Directoire et des responsables de Régions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de trois ou quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant des synthèses au Comité Financier et d'Audit de façon semestrielle.

La Direction de l'Audit Interne met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant les programmes détaillés de travail aux risques les plus significatifs. En 2018, dans un contexte de cybercriminalité accrue, un programme spécifique d'audit des systèmes d'information a été élaboré pour être systématiquement déployé en 2019.

### 5.2.3.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de fonctions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.



## 5.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle

interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

## 5.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec

pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne comme en témoignent les développements du présent rapport. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

## 5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur la souscription de polices d'assurance complétée par un programme opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour le secteur vie (assurance vie, mutuelles), par la Direction du Management des Risques et des Assurances pour la sécurité des personnes et pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages aux biens ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir de l'analyse des besoins des filiales, à sélectionner des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs), et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principes de base de la politique assurantielle de Vallourec consistent en :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels, visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion, ainsi qu'à détecter d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales. À ce jour, plus de 90 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit multirisque par les ingénieurs préventivistes des assureurs, dans le cadre d'un plan de visites annuel des sites industriels significatifs du Groupe ;
- la mise en place d'une politique active de prévention des risques contractuels, notamment par l'utilisation quasi systématique du formulaire CLEAR, dont l'objectif principal est le contrôle des clauses de responsabilité contractuelle ayant un impact financier potentiel sur les résultats du Groupe ;
- l'animation d'un mécanisme de répartition des primes dommages selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur (*scoring*) avec un système de bonus/malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie/bris de machine ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les principaux contrats communs à toutes les Régions et/ou Départements centraux sont détaillés ci-après.

### 5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens assurés, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 100 000 et 1 000 000 euros par sinistre.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants (PCA).

### 5.3.2 Assurances responsabilité civile

#### 5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par les partenaires de l'assureur principal.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile tiers et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

#### 5.3.2.2 Assurance assistance-rapatriement

Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger (voyageurs, personnels en contrat de chantier (*rotators*) et expatriés) couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

#### 5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

### 5.3.3 Politique Assurance

La politique Assurance décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée

à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.



## CHAPITRE 6

# Patrimoine, situation financière, résultats

<b>6.1 Comptes consolidés</b>	<b>170</b>	<b>6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec SA</b>	<b>236</b>
6.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec	170	6.3.1 Bilan de la Société	236
6.1.2 État du résultat global	171	6.3.2 Compte de résultat de la Société	237
6.1.3 État des flux de trésorerie	172	6.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	237
6.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec	173		
6.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe	175	<b>6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>251</b>
6.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	176		
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	177		
<b>6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>232</b>		

## 6.1 Comptes consolidés

### 6.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2018	2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	2.2	<b>3 920 677</b>	<b>4 173 047</b>
Coûts industriels des produits vendus <sup>(a)</sup>	2.3	(3 342 399)	(3 435 289)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche <sup>(a)</sup>	2.3	(404 929)	(378 390)
Autres	2.3	(23 094)	(12 840)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	2.3	<b>150 255</b>	<b>346 528</b>
Amortissements	2.4	(299 789)	(307 303)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(53 249)	(29 920)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	(74 356)	(26 250)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(277 139)</b>	<b>(16 945)</b>
Produits financiers		14 289	14 441
Charges d'intérêts		(189 490)	(188 232)
Coût financier net		(175 201)	(173 791)
Autres charges et produits financiers		(44 430)	(70 280)
<b>Résultat financier</b>	7.1.6	<b>(219 631)</b>	<b>(244 071)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(496 770)</b>	<b>(261 016)</b>
Impôts sur les bénéfices	3.1	(4 917)	(75 192)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		1 320	(3 895)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(500 367)</b>	<b>(340 103)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(500 367)</b>	<b>(340 103)</b>
Part des participations ne donnant pas le contrôle		2 088	(2 554)
<b>Part du Groupe</b>		<b>(502 455)</b>	<b>(337 549)</b>
<b>Part du Groupe :</b>			
Résultat net par action	6.4	(1,1)	(0,7)
Résultat net dilué par action	6.4	(1,1)	(0,7)

(a) Avant amortissements.

## 6.1.2 État du résultat global

En milliers d'euros

	2018	2019
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(500 367)</b>	<b>(340 103)</b>
Autres éléments du résultat global :		
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(19 887)	(28 364)
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	1 559	2 052
<b>Éléments non recyclables en compte de résultat</b>	<b>(18 328)</b>	<b>(26 312)</b>
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	(86 168)	15 579
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(14 628)	12 745
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(1 218)	(612)
<b>Éléments recyclables en compte de résultat</b>	<b>(102 014)</b>	<b>27 712</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>(120 342)</b>	<b>1 400</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>(620 709)</b>	<b>(338 703)</b>
Part des participations ne donnant pas le contrôle	498	(401)
<b>Part du Groupe</b>	<b>(621 207)</b>	<b>(338 302)</b>

### 6.1.3 État des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2018	2019
<b>Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)</b>		<b>(500 367)</b>	<b>(340 103)</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2.7	280 577	298 634
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		18 361	1 874
Plus ou moins-values de cessions		18 285	2 733
Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence		(1 320)	3 895
Autres flux opérationnels		(564)	(1 152)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(185 028)</b>	<b>(34 119)</b>
Coût de l'endettement financier net	7.1.6	175 201	173 790
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.1	4 917	75 192
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(4 910)</b>	<b>214 863</b>
Intérêts versés		(189 490)	(188 232)
Impôts payés		(29 932)	(46 583)
Intérêts encaissés		14 301	14 441
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(210 031)</b>	<b>(5 511)</b>
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	(155 203)	124 321
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>(365 234)</b>	<b>118 810</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(129 221)	(158 677)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12 343	11 540
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)		(5 816)	803
Incidence des cessions (variations de périmètre)		38 227	5 435
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)		-	5
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(11 022)	1 283
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(95 489)</b>	<b>(139 611)</b>
Remboursement du prêt d'actionnaire	7.4	(41 029)	(9 970)
Augmentation et diminution des fonds propres		-	51 705
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(266)	(682)
Mouvements sur actions propres		-	(1 326)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	1 345 971	2 631 883
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(1 081 420)	(1 546 011)
Remboursement des dettes de location		-	(32 757)
Autres flux liés aux opérations de financement		(3 760)	(7 397)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>219 496</b>	<b>1 085 445</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>		<b>(32 047)</b>	<b>(8 058)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>(273 274)</b>	<b>1 056 586</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1 010 323</b>	<b>737 049</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>737 049</b>	<b>1 793 635</b>
Variation		(273 274)	1 056 586

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en Note 7.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

**Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – année 2019**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>	<b>2019</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	739 576	1 054 267	1 793 843
Concours bancaires courants (2)	7.1	2 527	(2 319)	208
<b>TRÉSorerIE (3) = (1) - (2)</b>		<b>737 049</b>	<b>1 056 586</b>	<b>1 793 635</b>

**Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – année 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>	<b>2018</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	1 021 035	(281 459)	739 576
Concours bancaires courants (2)	7.1	10 712	(8 185)	2 527
<b>TRÉSorerIE (3) = (1) - (2)</b>		<b>1 010 323</b>	<b>(273 274)</b>	<b>737 049</b>

**6.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	71 277	63 405
Écarts d'acquisition	4.1	358 416	363 983
Immobilisations corporelles nettes	4.4	2 690 639	2 642 079
Actifs biologiques	4.5	59 611	62 486
Sociétés mises en équivalence	5	134 358	129 421
Autres actifs financiers non courants	7.3	44 180	43 134
Autres actifs non courants	2.8.3	111 920	87 660
Impôts différés	3.2	250 215	248 582
<b>Total</b>		<b>3 720 616</b>	<b>3 640 750</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	2.8.1	1 135 017	987 975
Clients et comptes rattachés	2.8.2	598 558	638 120
Autres actifs financiers courants	7.3	4 963	7 221
Autres actifs courants	2.8.3	214 315	237 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	739 576	1 793 843
<b>Total</b>		<b>2 692 429</b>	<b>3 664 686</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 413 045</b>	<b>7 305 436</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capitaux propres – part du Groupe	6.1	1 802 257	1 467 337
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	6.2	462 019	512 708
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 264 276</b>	<b>1 980 045</b>
<b>Prêt actionnaire</b>	7.4	<b>28 892</b>	<b>20 560</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières	7.1	1 796 637	1 747 061
Engagements envers le personnel	8	214 359	227 787
Provisions	9	40 578	44 579
Impôts différés	3.2	15 313	9 499
Autres passifs financiers non courants	7.2	-	103 560
Autres passifs non courants	2.8.3	9 217	16 867
<b>Total</b>		<b>2 076 104</b>	<b>2 149 353</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	1 000 872	2 077 321
Provisions	9	136 298	120 999
Fournisseurs		582 272	579 739
Autres passifs financiers courants	7.2	31 831	48 119
Autres passifs courants	2.8.3	292 500	329 300
<b>Total</b>		<b>2 043 773</b>	<b>3 155 478</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 413 045</b>	<b>7 305 436</b>



## 6.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>915 976</b>	<b>1 417 897</b>	<b>1 190 448</b>	<b>(564 461)</b>	<b>6 694</b>	<b>(3 833)</b>	<b>(536 691)</b>	<b>2 426 030</b>	<b>458 545</b>	<b>2 884 575</b>
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(84 110)	-	-	-	(84 110)	(2 058)	(86 168)
Instruments financiers	-	-	-	-	(16 279)	-	-	(16 279)	433	(15 846)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(18 363)	-	-	-	-	(18 363)	35	(18 328)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	(18 363)	(84 110)	(16 279)	-	-	(118 752)	(1 590)	(120 342)
<b>Résultat 2018</b>							<b>(502 455)</b>	<b>(502 455)</b>	<b>2 088</b>	<b>(500 367)</b>
<i>Résultat global</i>	-	-	(18 363)	(84 110)	(16 279)	-	(502 455)	(621 207)	498	(620 709)
Affectation du résultat net 2017	-	-	(536 691)	-	-	-	536 691	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(1 799)	-	-	1 799	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(266)	(266)
Paiements en actions	-	-	(155)	-	-	-	-	(155)	-	(155)
Autres et variations de périmètre	-	-	(2 766)	112	243	-	-	(2 411)	3 242	831
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>915 976</b>	<b>1 417 897</b>	<b>630 674</b>	<b>(648 459)</b>	<b>(9 342)</b>	<b>(2 034)</b>	<b>(502 455)</b>	<b>1 802 257</b>	<b>462 019</b>	<b>2 264 276</b>
Variation des écarts de conversion	-	-	-	11 796	-	-	-	11 796	3 783	15 579
Instruments financiers	-	-	-	-	12 183	-	-	12 183	(50)	12 133
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(24 732)	-	-	-	-	(24 732)	(1 580)	(26 312)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	(24 732)	11 796	12 183	-	-	(753)	2 153	1 400
<b>Résultat 2019</b>							<b>(337 549)</b>	<b>(337 549)</b>	<b>(2 554)</b>	<b>(340 103)</b>
<i>Résultat global</i>	-	-	(24 732)	11 796	12 183	-	(337 549)	(338 302)	(401)	(338 703)
Affectation du résultat net 2018	-	-	(502 455)	-	-	-	502 455	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(2 202)	-	-	876	-	(1 326)	-	(1 326)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(682)	(682)
Paiements en actions	-	-	2 506	-	-	-	-	2 506	-	2 506
Autres et variations de périmètre	-	-	2 209	(78)	71	-	-	2 202	51 772	53 974
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>915 976</b>	<b>1 417 897</b>	<b>106 000</b>	<b>(636 741)</b>	<b>2 912</b>	<b>(1 158)</b>	<b>(337 549)</b>	<b>1 467 337</b>	<b>512 708</b>	<b>1 980 045</b>

### 6.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Total Participations ne donnant pas le contrôle
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>453 702</b>	<b>27 283</b>	<b>598</b>	<b>(23 038)</b>	<b>458 545</b>
Variation des écarts de conversion	-	(2 058)	-	-	(2 058)
Instruments financiers	-	-	433	-	433
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	35	-	-	-	35
<i>Autres éléments du résultat global</i>	35	(2 058)	433	-	(1 590)
<b>Résultat 2018</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 088</b>	<b>2 088</b>
<i>Résultat global</i>	35	(2 058)	433	2 088	498
Affectation du résultat net 2017	(23 038)	-	-	23 038	-
Dividendes distribués	(266)	-	-	-	(266)
Autres et variations de périmètre	3 593	(351)	-	-	3 242
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>434 026</b>	<b>24 874</b>	<b>1 031</b>	<b>2 088</b>	<b>462 019</b>
Variation des écarts de conversion	-	3 783	-	-	3 783
Instruments financiers	-	-	(50)	-	(50)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1 580)	-	-	-	(1 580)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	(1 580)	3 783	(50)	-	2 153
<b>Résultat 2019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 554)</b>	<b>(2 554)</b>
<i>Résultat global</i>	(1 580)	3 783	(50)	(2 554)	(401)
Affectation du résultat net 2018	2 088	-	-	(2 088)	-
Dividendes distribués	(682)	-	-	-	(682)
Autres et variations de périmètre	52 023	(251)	-	-	51 772
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>485 875</b>	<b>28 406</b>	<b>981</b>	<b>(2 554)</b>	<b>512 708</b>

## 6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros (K€) sauf indications contraires.

### SOMMAIRE

<b>Note 1</b>	Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés	178	<b>Note 7</b>	Financement et instruments financiers	207
<b>Note 2</b>	Activités opérationnelles	180	<b>Note 8</b>	Engagements envers le personnel	221
<b>Note 3</b>	Impôts	188	<b>Note 9</b>	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	225
<b>Note 4</b>	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques	191	<b>Note 10</b>	Périmètre	226
<b>Note 5</b>	Titres mis en équivalence	198	<b>Note 11</b>	Autres informations et événements postérieurs à la clôture	229
<b>Note 6</b>	Capitaux propres, paiement en action et résultat par action	201	<b>Note 12</b>	Table de correspondance nouveau format des notes aux comptes	230

## Note 1

## Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés

## 1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 17 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2019 et sont disponibles sur le site internet de la Société [www.vallourec.com](http://www.vallourec.com).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

## 1.1.1. NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

## IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » introduit un nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location et est d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un droit d'utilisation et d'une dette de location. Les principes de comptabilisation et d'évaluation désormais applicables aux contrats de location et les effets de son application sont détaillés ci-dessous.

## Méthode comptable et règle d'évaluation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et du matériel industriels servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

## Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

## Évaluation de la dette de location

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux implicites utilisés sont calculés individuellement sur la durée *in fine* du contrat.

L'évolution de la dette de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux implicites utilisés à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Impact au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Dans le cadre de la première application de IFRS 16, le Groupe a retenu la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de la première application, sans retraitement des périodes comparatives.

Les actifs de location sont principalement des biens immobiliers et du matériel industriels servant à la fabrication et au transport de produits. L'impact sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est une augmentation de 86 millions d'euros des immobilisations corporelles, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette de location. Les exercices précédents ne sont pas retraités.

La réconciliation entre la dette de location et le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple mentionnés en Note 34 du 31 décembre 2018 est présentée ci-dessous.

Le taux implicite moyen utilisé pour évaluer la dette de loyer sur l'année 2019 est de 11 %. Le Groupe a utilisé des taux implicites reflétant la maturité des contrats de location.

L'application de la nouvelle norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur le ratio d'endettement selon la définition des contrats bancaires en cours, ces derniers excluant l'impact lié à l'application d'IFRS 16 du calcul des covenants (« covenant bancaire »).

En milliers d'euros

<b>Montant des contrats de location à long terme publié au 31 décembre 2018</b>	<b>147 873</b>
Contrats n'entrant pas dans le scope d'IFRS 16	(2 751)
<b>Nouvelle dette de location brute au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>145 122</b>
Actualisation	(56 204)
Autres	(2 795)
<b>Nouvelle dette de location actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>86 123</b>
Reclassement des dettes de location-financement au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 en dette de location	59 157
<b>DETTE DE LOCATION RECONNUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>	<b>145 280</b>

### IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Cette interprétation précise l'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt en présence d'une incertitude fiscale. Lorsqu'il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe comptabilise un passif d'impôt. Dans le cas où le Groupe estime probable que l'administration fiscale lui remboursera un impôt déjà acquitté, elle comptabilise un actif d'impôt. L'actif et le passif d'impôt relatifs à ces incertitudes sont évalués au cas par cas sur la base du montant le plus probable.

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019.

### Autres textes d'applications obligatoires

Les autres textes d'application obligatoire concernent les :

- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- amendements à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ».

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

### 1.1.2. NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou ultérieurement.

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
<b>AU 31/12/2018</b>				
Taux moyen	1,18	0,88	4,31	7,81
Taux clôture	1,15	0,89	4,44	7,88
<b>AU 31/12/2019</b>				
Taux moyen	1,12	0,88	4,41	7,74
Taux clôture	1,12	0,85	4,52	7,82

## 1.2. Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

### 1.2.1. CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

### 1.2.2. OPÉRATION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

#### Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis aux cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

#### Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture. En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

## 1.2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

## → Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

## → Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en Note 10.

## 1.2.4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

**Estimations**

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. Note 4.1, Note 4.3 et Note 4.4) ;
- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. Note 9) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. Note 3.2).

**Jugement**

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

**Note 2** Activités opérationnelles

Le groupe Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes.

## 2.1. Information sectorielle

L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de service intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits).

Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du processus de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique...);
- « Specialty Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2019 et 2018.

### INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

2019	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers	Opérations intersecteurs	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires <sup>(a)</sup>	4 143 131	28 778	1 138	-	4 173 047
Résultat brut d'exploitation	372 043	(7 498)	(18 017)	-	346 528
Amortissements industriels	(299 195)	(4 590)	(3 518)	-	(307 303)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(8 719)	(21 201)	-	-	(29 920)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(6 800)	-	(19 450)	-	(26 250)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 329</b>	<b>(33 289)</b>	<b>(40 985)</b>	<b>-</b>	<b>(16 945)</b>
Produits non répartis					(44 731)
Charges non réparties					(199 339)
Résultat avant impôts					(261 016)
Impôts sur les bénéfices					(75 192)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence					(3 895)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(340 103)
<b>BILAN</b>					
Actifs non courants	3 587 189	63 438	4 643 167	(4 653 044)	3 640 750
Actifs courants	1 815 154	47 777	45 558	(37 646)	1 870 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie	565 237	379	1 643 115	(414 888)	1 793 843
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>5 967 580</b>	<b>111 594</b>	<b>6 331 840</b>	<b>(5 105 578)</b>	<b>7 305 436</b>
<b>FLUX</b>					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(162 520)	(639)	(4 126)	-	(167 285)

(a) Ventes à des clients externes.

2018	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers	Opérations intersecteurs	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires <sup>(a)</sup>	3 888 204	31 524	949		3 920 677
Résultat brut d'exploitation	198 089	(16 113)	(31 721)	-	150 255
Amortissements industriels	(285 746)	(13 695)	(744)	396	(299 789)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(16 458)	(36 791)	-	-	(53 249)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(48 108)	8 815	(35 053)	(10)	(74 356)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(152 223)</b>	<b>(57 784)</b>	<b>(67 518)</b>	<b>386</b>	<b>(277 139)</b>
Produits non répartis					(20 064)
Charges non réparties					(199 567)
Résultat avant impôts					(496 770)
Impôts sur les bénéfices					(4 917)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence					1 320
Résultat net de l'ensemble consolidé					(500 367)
<b>BILAN</b>					
Actifs non courants	3 660 758	89 214	4 182 105	(4 211 461)	3 720 616
Actifs courants	1 904 399	44 083	94 348	(89 977)	1 952 853
Trésorerie et équivalents de trésorerie	395 074	2 592	642 944	(301 034)	739 576
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>5 960 231</b>	<b>135 889</b>	<b>4 919 397</b>	<b>(4 602 472)</b>	<b>6 413 045</b>
<b>FLUX</b>					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(127 184)	(1 271)	(219)	-	(128 674)

(a) Ventes à des clients externes.

## ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2019	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
Ventes à des clients externes	594 597	1 215 343	702 456	1 222 035	438 616	4 173 047
<b>BILAN</b>						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts d'acquisition (nettes)	558 416	1 379 713	897 456	288 597	7 771	3 131 953
<b>FLUX</b>						
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(57 245)	(35 149)	(60 548)	(14 133)	(210)	(167 285)



2018	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
Ventes à des clients externes	586 579	1 280 853	625 558	1 087 991	339 696	3 920 677
<b>BILAN</b>						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts d'acquisition (nettes)	519 281	1 414 833	915 748	329 762	319	3 179 943
<b>FLUX</b>						
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(50 535)	(32 818)	(27 476)	(17 695)	(150)	(128 674)

## 2.2. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distincts au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au prorata de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au prorata de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la vente de tubes, reconnu en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien, qui, dans la plupart des cas, correspond aux incoterms. Les contrats long terme qui concernent principalement les activités de soudage sont reconnus au prorata de l'avancement des coûts. Le chiffre d'affaires correspond également pour une part plus faible aux royalties, à la vente de minerais de fer...

La ventilation du chiffre d'affaires par segment et zone géographique est donnée en Note 2.1.

### CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires issu des contrats de vente de tubes.

## 2.3. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat brut d'exploitation se détaille comme suit :

	2018	2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 920 677</b>	<b>4 173 047</b>
<b>Coûts industriels des produits vendus</b>	<b>(3 342 399)</b>	<b>(3 435 289)</b>
dont coûts directs sur ventes	(207 456)	(238 137)
dont coûts des matières premières consommées	(1 485 316)	(1 440 917)
dont coûts de main-d'œuvre	(757 158)	(741 878)
dont autres coûts industriels <sup>(a)</sup>	(964 252)	(939 377)
dont variation de stocks part non-matière	71 783	(74 980)
<b>Coûts administratifs, commerciaux et de recherche</b>	<b>(404 929)</b>	<b>(378 390)</b>
dont frais de recherche et développement	(44 598)	(44 615)
dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(76 724)	(76 027)
dont frais généraux et administratifs	(283 607)	(257 748)
<b>Autres</b>	<b>(23 094)</b>	<b>(12 840)</b>
dont intéressement, participation et autres	(14 995)	(27 637)
dont autres charges et produits	(8 099)	14 797
<b>Total des coûts brut d'exploitation</b>	<b>(3 770 422)</b>	<b>(3 826 519)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>150 255</b>	<b>346 528</b>

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

#### CHARGES DE PERSONNEL

	2018	2019
Salaires et traitements	(750 266)	(738 045)
Intéressement et participation	(15 569)	(31 648)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance <sup>(a)</sup>	155	(2 506)
Charges sociales	(192 107)	(183 613)
<b>TOTAL</b>	<b>(957 787)</b>	<b>(955 812)</b>

(a) Dont un produit de 0,1 million d'euros au titre de l'ensemble des plans de souscription d'actions et une charge de 2,6 millions d'euros au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance sur l'exercice 2019 (contre respectivement un produit de 1,3 million d'euros et une charge de 1,2 million d'euros sur l'exercice 2018).

En 2019, l'impact de la mise à jour des coefficients de performance sur les plans existants a conduit à augmenter le nombre d'actions de performance attribué et à constater un ajustement se traduisant par une charge.

Les engagements de retraite sont présentés en Note 8.

<b>Effectif de clôture des sociétés intégrées</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Cadres	3 116	3 130
Atam	2 703	2 595
Ouvriers	12 511	12 375
<b>TOTAL</b>	<b>18 330</b>	<b>18 100</b>

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2019 sont de 18 100 personnes contre 18 330 personnes au 31 décembre 2018.

## 2.4. Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2018	2019
Amortissements industriels	(265 653)	(248 868)
Amortissements des droits d'utilisation	-	(30 823)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(9 770)	(9 773)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(5 997)	(1 194)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(18 369)	(16 645)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(299 789)</b>	<b>(307 303)</b>

## 2.5. Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2018	2019
Immobilisations corporelles	(51 586)	(29 920)
Autres actifs	(1 663)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(53 249)</b>	<b>(29 920)</b>

En 2019, les dépréciations portent sur des actifs isolés, elles traduisent la constatation de leur perte de valeur (principalement 21 millions d'euros sur un actif isolé du fait de la dégradation de ses perspectives à moyen terme sur le marché nucléaire en Chine).

## 2.6. Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrents

	2018	2019
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(43 287)	(39 058)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	(31 069)	12 808
<b>TOTAL</b>	<b>(74 356)</b>	<b>(26 250)</b>

Les mesures d'adaptation pour 39 millions d'euros (dont 29 millions d'euros de dotations aux provisions au cours de l'exercice 2019) correspondent principalement aux charges de restructuration en Allemagne (indemnités de licenciements et de fin de contrat, préretraite, diverses mesures sociales et indemnités de rupture de contrats versés aux fournisseurs).

Les autres éléments non récurrents sont constitués en 2019 des impacts des modifications de régime de retraite au Brésil et aux États-Unis pour 9 millions d'euros et des produits sur cessions d'actifs.

## 2.7. Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2018	2019
<b>Amortissements</b>	2.4	<b>(299 789)</b>	<b>(307 303)</b>
<b>Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition</b>	2.5	<b>(53 249)</b>	<b>(29 920)</b>
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		55 983	21 480
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		22 366	24 760
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat financier		(5 888)	(7 651)
<b>Total</b>		<b>(280 577)</b>	<b>(298 634)</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux</b>		<b>280 577</b>	<b>298 634</b>

## 2.8. Besoin en fonds de roulement

### 2.8.1. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

	2018			2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	438 952	(55 578)	383 374	419 522	(60 508)	359 014
Produits en cours de production	383 351	(37 679)	345 672	347 461	(34 785)	312 676
Produits intermédiaires et finis	452 291	(46 320)	405 971	355 378	(39 093)	316 285
<b>TOTAL</b>	<b>1 274 594</b>	<b>(139 577)</b>	<b>1 135 017</b>	<b>1 122 361</b>	<b>(134 386)</b>	<b>987 975</b>
Dotations aux provisions		(50 162)			(40 020)	
Reprises de provisions		84 021			52 639	

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier/billettes, ferrailles, consommables... Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

### 2.8.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	2018			2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	9 683		9 683	27 332		27 332
Créances clients et comptes rattachés	600 155	(11 280)	588 875	616 739	(5 951)	610 788
<b>TOTAL</b>	<b>609 838</b>	<b>(11 280)</b>	<b>598 558</b>	<b>644 071</b>	<b>(5 951)</b>	<b>638 120</b>
Dotations aux provisions		(11 792)			(2 322)	
Reprises de provisions		32 924			9 347	

En 2019, des opérations de mobilisation de créances sans recours ont été réalisées par le Groupe auprès d'établissements financiers à hauteur de 110 millions d'euros. Le montant des créances correspondantes ne figure donc plus dans le bilan consolidé du Groupe.

Le montant des créances client au 31 décembre 2019 couverts par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de l'encours client : la majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque de pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance).

Les reprises sans objet ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe.

Le Groupe ne suit pas spécifiquement de taux pertes historiques par pays de la contrepartie, l'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible : de l'ordre de 0,5 % du CA en moyenne sur cinq ans.

### 2.8.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	2018				2019			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances/dettes fiscales	6 376	133 779	703	59 205	5 684	141 415	7 991	78 848
Créances/dettes sociales	-	5 429	-	184 198	-	4 243	-	192 219
Autres	108 366	81 039	8 514	49 097	84 198	99 413	8 876	58 233
Provisions	(2 822)	(5 932)	-	-	(2 222)	(7 544)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>111 920</b>	<b>214 315</b>	<b>9 217</b>	<b>292 500</b>	<b>87 660</b>	<b>237 527</b>	<b>16 867</b>	<b>329 300</b>

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement au Brésil versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux (Voir Note 9) et de charges constatées d'avance.

### 2.8.4. RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2019 est la suivante :

Valeurs brutes	31/12/2018	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2019
Stocks	1 274 594	8 917	(167 839)	6 689	1 122 361
Créances clients	609 838	3 142	37 301	(6 210)	644 071
Fournisseurs	(582 272)	(5 704)	3 992	4 245	(579 739)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 302 160</b>	<b>6 355</b>	<b>(126 546)</b>	<b>4 724</b>	<b>1 186 693</b>
Autres créances et dettes	2 819	666	(1 723)	3 329	5 091
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 304 979</b>	<b>7 021</b>	<b>(128 269)</b>	<b>8 053</b>	<b>1 191 784</b>
Impact des instruments financiers de couverture			3 948		
<b>TOTAL</b>			<b>(124 321)</b>		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			124 321		

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

Valeurs brutes	31/12/2017	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2018
Stocks	1 183 837	(13 043)	136 876	(33 076)	1 274 594
Créances clients	603 653	(3 710)	17 008	(7 113)	609 838
Fournisseurs	(581 622)	(8 335)	(4 741)	12 426	(582 272)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 205 868</b>	<b>(25 088)</b>	<b>149 143</b>	<b>(27 763)</b>	<b>1 302 160</b>
Autres créances et dettes	(70 877)	1 761	22 536	49 399	2 819
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 134 991</b>	<b>(23 327)</b>	<b>171 679</b>	<b>21 636</b>	<b>1 304 979</b>
Impact des instruments financiers de couverture			(16 476)		
<b>TOTAL</b>			<b>155 203</b>		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			(155 203)		

## Note 3 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêt des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture Note 7.5.3 et écarts actuariels sur engagements post-emplois Note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

### 3.1. Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2018	2019
Charge courante d'impôts	(36 577)	(80 695)
Impôts différés	31 660	5 503
<b>Charge nette (-), Produit net (+)</b>	<b>(4 917)</b>	<b>(75 192)</b>
Résultat des sociétés intégrées	(501 687)	(336 208)
Charge d'impôts	(4 917)	(75 192)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôts</b>	<b>(496 770)</b>	<b>(261 016)</b>
Taux d'imposition légal société consolidante	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	171 039	89 868
Impact des principaux déficits reportables	(133 021)	(135 726)
Impact des différences permanentes	(28 301)	(40 370)
Autres impacts	(10 713)	28 300
Impact des différences de taux d'imposition	(3 921)	(17 264)
<b>Charge nette (-), Produit net (+)</b>	<b>(4 917)</b>	<b>(75 192)</b>
<b>Taux d'imposition réel</b>	<b>- 1 %</b>	<b>- 29 %</b>

Le taux de 29 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en France, en Allemagne, en Chine et aux États-Unis ;
- les différences permanentes s'analysent par la réintégration des charges financières, l'IFRS 2 (Stocks options et plans actions gratuites) et par l'impact des retenues à la source ;
- les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie saoudite 20 %).

### 3.2. Impôts différés actif et passif

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

	2018	2019
Impôts différés actifs	250 215	248 582
Impôts différés passifs	15 313	9 499
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS</b>	<b>234 902</b>	<b>239 083</b>

2019	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	137 820	
Autres actifs et passifs	31 028	-	
Stocks	15 910	-	
Engagements envers le personnel	5 287	-	
Instruments dérivés	170	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	-	
<b>Solde net</b>	<b>52 395</b>	<b>137 820</b>	<b>(85 425)</b>
Activation des déficits ordinaires	324 508	-	324 508
<b>TOTAL</b>	<b>376 903</b>	<b>137 820</b>	<b>239 083</b>

2018	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	124 453	
Autres actifs et passifs	25 243	-	
Stocks	16 930	-	
Engagements envers le personnel	3 824	-	
Instruments dérivés	987	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	-	
<b>Solde net</b>	<b>46 984</b>	<b>124 453</b>	<b>(77 469)</b>
Activation des déficits ordinaires	312 371	-	312 371
<b>TOTAL</b>	<b>359 355</b>	<b>124 453</b>	<b>234 902</b>

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 s'analysent comme suit :

2019	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	3 827 886	1 017 355	324 508	692 847
Autres actifs d'impôts	-	-	(75 926)	385 119
<b>Total actifs d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>1 017 355</b>	<b>248 582</b>	<b>(1 077 966)</b>
Passifs d'impôts	-	-	(9 499)	-
<b>Total passifs d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 499)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>239 083</b>	<b>(1 077 966)</b>

Les impôts différés non reconnus concernent principalement la France, l'Allemagne et la Chine en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

2018	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	3 699 145	975 797	312 372	663 425
Autres actifs d'impôts	-	-	(62 157)	297 949
<b>Total actifs d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>975 797</b>	<b>250 215</b>	<b>(961 374)</b>
Passifs d'impôts	-	-	(15 313)	-
<b>Total passifs d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(15 313)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>234 902</b>	<b>(961 374)</b>

Les reports fiscaux déficitaires concernent principalement Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, le Groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Star et Vallourec Deutschland.

Les impôts différés actifs sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible (entre cinq et dix ans). Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu, et le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	2018	2019
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>224 156</b>	<b>234 902</b>
Effet des variations de change	(21 029)	(2 499)
Comptabilisé en résultat	31 660	5 503
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	204	1 439
Variation de périmètre	(138)	31
Autres	49	(293)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>234 902</b>	<b>239 083</b>

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.



**Note 4** Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques

**4.1. Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée,
  - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
  - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur :

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. Note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

	2018			2019		
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Écarts d'acquisition	553 088	(194 672)	358 416	560 612	(196 629)	363 983

**RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE**

	Vallourec do Brasil	Vallourec North America	Vallourec Europe	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>38 027</b>	<b>296 501</b>	<b>13 672</b>	<b>348 200</b>
Effet des variations de change	(3 722)	14 061	(123)	10 216
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>34 305</b>	<b>310 562</b>	<b>13 549</b>	<b>358 416</b>
Effet des variations de change	(498)	5 971	94	5 567
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>33 807</b>	<b>316 533</b>	<b>13 643</b>	<b>363 983</b>

## 4.2. Tests de pertes de valeur

### → Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

### UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le Groupe comprend principalement trois UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Europe : l'UGT regroupe des tuberiers (France, Allemagne et Chine) et les lignes de finition qu'elles approvisionnent (en France, en Allemagne, au Moyen Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America : l'UGT regroupe une aciérie et des tuberiers aux États-Unis, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent (aux États-Unis, au Mexique et au Canada) ;
- Vallourec do Brasil : l'UGT regroupe au Brésil une aciérie, intégrant une mine et des forêts qui lui fournissent la matière première nécessaire à son fonctionnement, les tuberiers, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent.

### INDICES DE PERTES DE VALEUR

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciations ont été réalisés sur les UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été alloués (UGT Vallourec Europe, UGT Vallourec North America, UGT Vallourec do Brasil) ainsi qu'aux actifs isolés pour lesquels un indice de perte de valeur a été identifié, notamment Valinox Nucléaire Chine, les actifs liés aux activités « Énergie Électrique » dédiées aux centrales conventionnelles au charbon (usine de Reisholz en Allemagne) et VCHA (Chine).

### VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable a été considérée comme égale à la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable a été considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

### FLUX FUTURS DE TRÉSORERIE

#### Sur la durée des BP, soit cinq ans

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P Oil & Gas par régions, prix du baril et du gaz, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles qu'AIE, IHS ou encore Wood Mackenzie qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P Oil & Gas par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des Départements Centraux Développement et Innovation (D&I) et Technologie et Industrie (T&I) établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix).

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issue de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement). L'expérience et la connaissance de nos équipes sont déterminantes dans l'élaboration de nos prévisions.

Le plan stratégique à cinq ans du Groupe a été présenté au Conseil de Surveillance en décembre 2019. Dans ce plan, le Groupe a retenu pour 2019 des hypothèses cohérentes avec les données constatées fin 2019 et une reprise progressive de l'activité.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des investissements pétroliers et des bénéfices des plans de compétitivité et des nouvelles routes industrielles lancés par le Groupe.

Les hypothèses de taux de change sont cohérentes pour l'ensemble de la période avec celles retenues dans le cadre du plan stratégique à cinq ans.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour les UGT Vallourec Europe ;
- en USD pour l'UGT Vallourec North America ;
- en BRL pour l'UGT Vallourec do Brasil.

### Une période d'extrapolation de trois ans entre 2025 et 2027

Le principe d'une extrapolation de trois ans au-delà du plan stratégique a été maintenu en 2019 pour tenir compte des effets de cycle qui impactent les investissements pétroliers et donc l'activité de Vallourec. Le niveau normatif correspond à des niveaux d'investissements des opérateurs pétroliers cohérents avec les perspectives à long terme du marché O&G (déplétion des champs existants et hausse de la demande de pétrole et de gaz). Ils peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du contexte économique.

Une telle période permet en outre de faire converger progressivement les taux de croissance des chiffres d'affaires de la dernière année du plan stratégique vers le taux de croissance à l'infini.

Les taux de croissance à l'infini ont été revus au 31 décembre 2019 afin de mettre en cohérence ces derniers avec la devise dans laquelle le coût moyen pondéré du capital (« WACC ») et les flux futurs de trésorerie ont été calculés. Ces taux découlent des prévisions d'inflation long terme de la devise retenue pour chaque UGT.

Si la projection à l'infini avait été réalisée à partir de la dernière année du BP (versus la prise en compte d'une période d'extrapolation de trois ans), il n'y aurait pas eu de dépréciation à comptabiliser.

### TAUX D'ACTUALISATION

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC » ou « WACC ») défini comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôt. Les taux d'actualisation sont estimés à l'aide du Modèle d'Évaluation Des Actifs Financiers (« MEDAF »).

Les principales composantes du coût des fonds propres sont :

- un taux sans risque estimé à partir du rendement observé de l'OAT 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en appliquant à la prime de risque du marché actions de l'UGT un bêta calculé à partir des données boursières d'un échantillon de sociétés cotées réalisant une activité comparable ;
- une prime de risques spécifiques au titre notamment des risques pays de l'UGT.

Le coût de la dette après impôt de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un *spread* de crédit calculé à partir des données moyennes des sociétés cotées de l'échantillon mentionné ci-dessus.

Le *gearing* (ou ratio Dettes sur Fonds propres) permet de pondérer le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôt. Il correspond à la médiane de la dette financière nette/capitalisation boursière des entreprises de l'échantillon de sociétés cotées retenu à titre de référence.

Les paramètres exprimés ci-dessus sont calculés sur une durée moyenne de deux ans.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est calculé en cohérence avec la principale devise dans laquelle sont libellés les flux futurs de trésorerie.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 8,4 % pour l'UGT Vallourec Europe, 8,8 % pour Vallourec North America et 11,1 % pour Vallourec do Brasil.

### RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Au-delà des dépréciations d'actifs isolés liées aux adaptations des unités de production (30 millions d'euros) principalement Valinox Nucléaire en Chine (21 millions d'euros), les tests réalisés conduisent à ne pas comptabiliser de dépréciations pour perte de valeur sur l'exercice.

Les UGT présentant la sensibilité la plus forte aux hypothèses concernent Vallourec Europe et Vallourec North America, et les analyses de sensibilité sont présentées ci-après.

Pour l'UGT Vallourec do Brasil, la valeur recouvrable excède fortement la valeur comptable et aucune variation raisonnablement possible des hypothèses du test ne conduirait à une dépréciation au 31 décembre 2019.

## TESTS DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique.

<b>Analyse des sensibilités des UGT</b> (en millions d'euros)		<b>Vallourec Europe</b>	<b>Vallourec North America</b> <sup>(a)</sup>
Actifs nets			
• Dont courants		798	1 379
• Dont non courants		163	143
Bases testées au 31 décembre 2019		961	1 522
<b>Valeur d'utilité de l'UGT</b>		<b>961</b>	<b>1 580</b>
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5 pt	931	1 461
	- 0,5 pt	1 102	1 719
Sensibilité du RBE	- 10 % par an	847	1 275
	+ 10 % par an	1 173	1 879
Sensibilité au taux EUR/USD	+ 5 cts	506	1 530
	- 5 cts	1 506	1 630
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	1 067	1 670
	- 0,5 pt	961	1 503
<b>Perte de valeur sur tests d'impairment</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

(a) Tests réalisés en dollars et convertis en euros au taux de clôture.

Le tableau ci-dessus fait apparaître que les flux de l'UGT sont sensibles aux variations de la valeur de leurs transactions à l'export libellées dans une autre monnaie que celle du pays de leur implantation (Principalement USD).

### 4.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	2018			2019		Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	
Immobilisations incorporelles	566 096	(494 819)	71 277	576 645	(513 240)	63 405

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

## 4.4. Immobilisations corporelles

### → Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

### → Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

### → Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

### → Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

### → Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et du matériel industriels servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

### → Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

### → Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
<b>Constructions</b>	
Bâtiments	30-40
Agencements et aménagements	10
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates...)	5-10
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	2018			2019		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	127 786	(32 042)	95 744	137 341	(35 235)	102 106
Constructions	807 997	(366 010)	441 987	901 100	(414 036)	487 064
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 248 591	(2 321 945)	1 926 646	4 361 899	(2 557 631)	1 804 268
Immobilisations corporelles en cours	101 889	(3 341)	98 548	124 500	(3 356)	121 144
Autres immobilisations corporelles	322 043	(194 329)	127 714	325 381	(197 884)	127 497
<b>TOTAL</b>	<b>5 608 306</b>	<b>(2 917 667)</b>	<b>2 690 639</b>	<b>5 850 221</b>	<b>(3 208 142)</b>	<b>2 642 079</b>

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS DROITS D'UTILISATION)

	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>5 734 621</b>	<b>(2 757 732)</b>	<b>2 976 889</b>
Acquisitions	121 480	-	121 480
Cessions	(129 151)	108 594	(20 557)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(269 248)	(269 248)
Pertes de valeur	-	(51 586)	(51 586)
Effet des variations de change	(65 156)	15 479	(49 677)
Reclassement et autres variations	(53 488)	36 826	(16 662)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>5 608 306</b>	<b>(2 917 667)</b>	<b>2 690 639</b>
Acquisitions	157 181	-	157 181
Cessions	(77 620)	61 239	(16 381)
Impact d'ouverture d'IFRS 16 <sup>(a)</sup>	(106 538)	55 139	(51 399)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(249 189)	(249 189)
Pertes de valeur	-	(29 920)	(29 920)
Effet des variations de change	31 252	(15 240)	16 012
Reclassement et autres variations	31 589	(32 324)	(735)
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>5 644 170</b>	<b>(3 127 962)</b>	<b>2 516 208</b>

(a) Reclassement des immobilisations corporelles des locations-financements (IAS 17) en droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les « Pertes de valeurs » comptabilisées au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 sont liées aux dépréciations d'actifs isolés principalement localisés en Europe et en Chine.

**DROITS D'UTILISATION**

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Acquisitions	19 349	-	19 349
Cessions	(1 751)	958	(793)
Impact d'ouverture d'IFRS 16	193 151	(55 139)	138 012
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(30 823)	(30 823)
Effet des variations de change	(6 295)	2 986	(3 309)
Autres	1 598	1 837	3 435
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>206 052</b>	<b>(80 181)</b>	<b>125 871</b>

Les droits d'utilisation incluent le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec Soluções Tubulares do Brasil qui présente une valeur nette comptable de 92,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

**4.5. Actifs biologiques**

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	2018	2019
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>71 494</b>	<b>59 611</b>
Investissements	6 209	9 677
Évaluation à la juste valeur	3 293	10 343
Dotations nettes aux amortissements de la période	(8 870)	(8 334)
Pertes de valeur	(1 663)	-
Reclassement vers stocks	(3 171)	(4 990)
Effet des variations de change	(7 444)	(1 035)
Autres variations	(237)	(2 786)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>59 611</b>	<b>62 486</b>

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

Au 31 décembre 2019, la Société exploitait environ 108 672 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 224 686 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 29,1 millions d'euros en 2019 contre 45,6 millions d'euros en 2018.

**4.6. Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux**

	2018		2019	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	985		427	
Acquisition d'immobilisations corporelles	121 480	6 209	157 181	9 677
<b>Total des investissements industriels</b>	<b>122 465</b>	<b>6 209</b>	<b>157 608</b>	<b>9 677</b>
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	547		(8 608)	
<b>TOTAL</b>	<b>123 012</b>	<b>6 209</b>	<b>149 000</b>	<b>9 677</b>
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	129 221		158 677	

#### 4.7. Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élevaient à 14 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations...

##### ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	2018	2019	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de location à long terme <sup>(a)</sup>	147 873	-	-	-	-
Créances clients	5 462	6 005	6 005	-	-
Autres engagements	77 397	51 063	36 796	12 587	1 680
<b>TOTAL</b>	<b>230 732</b>	<b>57 068</b>	<b>42 801</b>	<b>12 587</b>	<b>1 680</b>

(a) Sur 2019, l'application de la norme IFRS 16 a conduit à la reconnaissance de l'essentiel des contrats de location au bilan, aucun autre contrat n'étant individuellement significatif.

#### Note 5 Titres mis en équivalence

##### → Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

##### → Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

##### → Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

##### → Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

##### → Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.



Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 25 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Vallourec Umbilicals	Autres	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie			Tubes Soudés			
Lieu d'implantation	Allemagne			France			
Au 31/12/2018	80 690	25 614	106 304	25 419	2 635	28 054	134 358
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>80 690</b>	<b>22 020</b>	<b>102 710</b>	<b>23 595</b>	<b>3 116</b>	<b>26 711</b>	<b>129 421</b>

Depuis le 16 novembre 2018, Vallourec exerce un contrôle conjoint sur Vallourec Umbilicals suite à l'augmentation de capital souscrite par la Banque Publique d'Investissement (BPI) destinée à financer son projet de développement industriel et est consolidée selon la méthode de

la mise en équivalence à partir de la date de l'opération. Vallourec et BPI détiennent respectivement 51 % et 49 % de la société à la suite de l'opération.

### 5.1. Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2018	31/12/2019
Actifs non courants	634 955	627 837
Actifs courants	661 185	662 722
Passifs non courants	493 865	464 474
Passifs courants	398 825	422 636
<b>Actif net</b>	<b>403 450</b>	<b>403 449</b>
Ventes	2 474 027	2 503 257
Résultat d'exploitation	9 308	9 652
Résultat net des activités poursuivies	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-
Total résultat global	-	-
Dividendes versés au Groupe	-	-

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2018	31/12/2019
Actif net	403 450	403 449
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Écarts d'acquisition	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	80 690	80 690
Résultat HKM	-	-
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	-	-

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 22 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2018.

## 5.2. Données relatives aux coentreprises

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société Vallourec Umbilicals sont présentées ci-dessous.

Vallourec Umbilicals	31/12/2018	31/12/2019
Actifs non courants	19 204	30 332
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	3 514	3 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 479	18 069
Autres passifs non courants	1 232	969
Dettes financières non courantes	-	-
Autres passifs courants	2 126	4 423
Dettes financières courantes	-	-
<b>Actif net</b>	<b>49 839</b>	<b>46 263</b>

Vallourec Umbilicals	Q4 2018	2019
Ventes	38	6 801
Résultat d'exploitation	(1 158)	(3 425)
Résultat financier	(4)	(113)
Charge d'impôts	(3)	-
Résultat net des activités poursuivies	(1 165)	(3 538)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total résultat global	(1 165)	(3 538)
Dividendes versés au Groupe	-	-

La réconciliation des informations financières résumées de la coentreprise Vallourec Umbilicals avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette coentreprise s'établit de la manière suivante :

Vallourec Umbilicals	31/12/2018	31/12/2019
Actif net	49 839	46 263
Pourcentage de détention du Groupe	51 %	51 %
Écarts d'acquisition	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	25 418	23 595
Résultat de Vallourec Umbilicals	(1 165)	(3 538)
Pourcentage de détention du Groupe	51 %	51 %
Quote-part de résultat net	(594)	(1 804)

## 5.3. Opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises associées	Coentreprises
	HKM	Vallourec Umbilicals
Ventes aux parties liées	2 459	1 299
Achats auprès des parties liées	308 318	2
Créances sur les parties liées	166	381
Dettes envers les parties liées	88 945	2

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

## 5.4. Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre 2019 (10 personnes en 2019 contre 10 personnes en 2018) ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2018	2019
Rémunérations et avantages en nature	6 670	6 019
Paiements fondés sur des actions <sup>(a)</sup>	1 421	612
Engagement de départ en retraite	716	870
Engagement de retraite complémentaire	5 797	6 061

(a) Information fournie à partir des Plans 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013 et 2012 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type Articles 83 et 82 mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2019 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élevait à 0,9 million d'euros en 2019, contre 0,9 million d'euros en 2018.

## Note 6 Capitaux propres, paiement en action et résultat par action

### 6.1. Capitaux propres – part du Groupe

#### CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 457 987 760 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées. Aucune modification du capital n'a eu lieu sur les exercices 2019 et 2018.

#### RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;

- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

#### RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>193 059</b>	<b>(12 107)</b>	<b>(738 432)</b>	<b>19 532</b>	<b>(26 513)</b>	<b>(564 461)</b>
Variation	57 963	76	(142 280)	(3 340)	3 583	(83 998)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>251 022</b>	<b>(12 031)</b>	<b>(880 712)</b>	<b>16 192</b>	<b>(22 930)</b>	<b>(648 459)</b>
Variation	26 526	(263)	(21 354)	518	6 291	11 718
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>277 548</b>	<b>(12 294)</b>	<b>(902 066)</b>	<b>16 710</b>	<b>(16 639)</b>	<b>(636 741)</b>

## 6.2. Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

### CONTRIBUTIONS DANS LES INTÉRÊTS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	2018	2019
Principales entités américaines (Vallourec Star et VAM USA)	286 234	337 314
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil – Brésil	134 499	130 757
Autres	41 286	44 637
<b>TOTAL</b>	<b>462 019</b>	<b>512 708</b>

### CONTRIBUTIONS DANS LE RÉSULTAT

	2018	2019
Principales entités américaines (Vallourec Star et VAM USA)	(5 057)	4 990
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil – Brésil	2 497	1 178
Autres	472	(3 614)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 088)</b>	<b>2 554</b>

## 6.3. Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.
- Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.
- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 2.3.

## Plans de souscription d'actions

### CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2009 à 2019 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres du plan 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'attribution	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013
Date de maturité	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018
Date d'expiration	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021
Prix d'exercice en euros	31,0	42,7	36,4	22,2	27,7
Nombre d'options attribuées	964 107	853 641	1 140 431	883 602	1 003 746

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019
Date de maturité	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022	17/06/2023
Date d'expiration	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026	17/06/2027
Prix d'exercice en euros	23,13	13,57	3,90	6,02	5,50	2,20
Nombre d'options attribuées	622 261	683 413	537 895	292 500	354 220	354 220

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>En nombre d'options</i>	2018	2019
<b>Options en circulation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 013 201</b>	<b>3 674 986</b>
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	-	(487 437)
Options radiées	(692 435)	(361 430)
Options distribuées sur l'exercice	354 220	354 220
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>3 674 986</b>	<b>3 180 339</b>
Dont options pouvant être exercées	2 110 179	1 771 883

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2019, le prix d'exercice moyen des actions est de 17,93 euros.

### VALORISATION DES PLANS <sup>(a)</sup>

	Plan 2018	Plan 2019
Prix de l'action à la date d'attribution	5,33 €	2,23 €
Volatilité <sup>(b)</sup>	30,00 %	32,00 %
Taux sans risque <sup>(c)</sup>	0,42 %	0,10 %
Prix d'exercice	5,50 €	2,20 €
Taux de dividendes <sup>(d)</sup>	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option <sup>(e)</sup>	1,02 €	0,48 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuares).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 0,48 euro pour le plan 2019.

## Plans d'attribution d'actions de performance

## CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2014 à 2019 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution	16/12/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Conditions de performance	Oui <sup>(a)</sup>	Oui <sup>(b)</sup>	Oui <sup>(c)</sup>	Oui <sup>(d)</sup>	Oui <sup>(e)</sup>	Oui <sup>(f)</sup>
Nombre théorique d'actions attribuées	661 861	388 583	610 001	820 275	842 630	836 630

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(f) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

**Plans internationaux d'attribution d'actions de performance**

**Plan « 2-4-6 » 2014**

Date d'attribution	15/04/2014
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Conditions de performance	Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2014, 2015 et 2016)
Nombre théorique d'actions attribuées	208 100

**Plans d'attribution gratuite d'actions  
(sans condition de performance)**

	Plan Value 13	Plan Value 14	Plan Value 15	Plan Value 16	Plan Value 17
Date d'attribution	10/12/2013	16/12/2014	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Nombre théorique d'actions attribuées	6 445	6 336	2 744	3 344	3 409

Sur 2019, afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, le plan d'actionnariat salarié se compose des différentes formules suivantes :

- **FCPE levier** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- **FCPE classique** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- **action et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 % ;
- **cash et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de

blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

En 2019 et en 2018, aucune décote n'a été octroyée.

La charge IFRS 2 résultant des *Stock Appreciation Rights (SAR)* est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à une charge incluse dans les charges de personnel de 0,2 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IFRS 9.

Le produit correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisé dans les charges de personnel pour 0,2 million d'euros en 2019 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

**ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS**

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2018	2019
<b>Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 208 468</b>	<b>2 251 685</b>
Actions livrées sur l'année	(83 238)	(178 126)
Actions annulées	(716 175)	(304 200)
Actions attribuées sur l'année	842 630	836 630
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2 251 685</b>	<b>2 605 989</b>

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans <sup>(a)</sup>	Plan 2018	Plan 2019
Prix de l'action à la date d'attribution	5,33 €	2,23 €
Taux sans risque <sup>(b)</sup>	- 0,07 % (France), - 0,30 % (étranger)	- 0,25 % (France), - 0,36 % (étranger)
Taux de dividendes <sup>(c)</sup>	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	4,57 € (résidents français) ou 4,72 € (résidents non français)	1,93 € (résidents français) ou 1,97 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaire).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

## 6.4. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2018	2019
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action</b>	<b>(502 455)</b>	<b>(337 549)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	457 987 760	457 987 760
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(117 878)	(494 306)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	457 869 882	457 493 454
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,7)</b>
Résultat par action comparable à 2018 (en euros)	-	-
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	457 869 882	457 493 454
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,7)</b>
Résultat par action comparable à 2018 (en euros)	-	-
<b>Dividendes versés au cours de l'exercice</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
au titre de l'exercice précédent (en euros)	-	-
au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	-	-



**Note 7** Financement et instruments financiers

**7.1. Endettement financier net**

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

	31/12/2018			31/12/2019		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	2 117 352	1 717 647	399 705	1 726 538	1 726 538	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	117 415	27 564	89 851	1 737 712	20 142	1 717 570
Autres emprunts et dettes assimilées	560 215	51 426	508 789	359 924	381	359 543
Concours bancaires courants	2 528	-	2 527	208	-	208
<b>Total emprunts et dettes financières courant et non courant</b>	<b>2 797 509</b>	<b>1 796 637</b>	<b>1 000 872</b>	<b>3 824 382</b>	<b>1 747 061</b>	<b>2 077 321</b>
Valeurs mobilières de placement	401 896	-	401 896	925 505	-	925 505
Disponibilités	337 681	-	337 681	868 338	-	868 338
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>739 576</b>	<b>-</b>	<b>739 576</b>	<b>1 793 843</b>	<b>-</b>	<b>1 793 843</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>2 057 933</b>	<b>1 796 637</b>	<b>261 296</b>	<b>2 030 539</b>	<b>1 747 061</b>	<b>283 478</b>

**7.1.1. EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

Les OCEANE sont comptabilisées initialement en distinguant deux composantes dès lors que la parité de conversion est respectée : une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent et une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'OCEANE et la composante dette. Les frais d'émission sont alloués entre les deux composantes au prorata de leurs valeurs respectives.

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Valeur de marché au 31 décembre 2019	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2019
Emprunt obligataire – Août 2012	55	août 2027	4,125 %	64	54
Emprunt obligataire – Septembre 2014	500	sept. 2024	2,250 %	532	499
OCEANE – Septembre 2017	250	oct. 2022	4,125 %, prime de conversion 37,5 % et strike 6,89	-	233
Emprunt obligataire – Octobre 2017 <sup>(a)</sup>	550	oct. 2022	6,625 %	558	545
Emprunt obligataire – Avril 2018 <sup>(a)</sup>	400	oct. 2023	6,375 %	409	396
<b>TOTAL</b>	<b>1 755</b>				<b>1 727</b>

(a) Emprunts remboursables par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un Groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière du groupe Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

## 7.1.2. EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement des tirages sur les lignes de crédit de Vallourec S.A. (1 702 millions d'euros) qui sont détaillées en Note 7.1.5 et des emprunts au Brésil pour 20 millions d'euros.

## 7.1.3. AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement à l'en-cours des billets de trésorerie (110 millions d'euros) et aux ACC ACE au Brésil (207 millions d'euros).

En effet, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2019, Vallourec S.A. avait un encours de 110 millions d'euros pour des maturités d'un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie était noté B par Standard & Poor's.

Par ailleurs, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et dans une moindre mesure Vallourec Transportes e Serviços do Brasil bénéficient d'un programme d'ACC ACE, finançant leurs besoins d'exploitation à l'export. Au 31 décembre 2019, le montant des ACC ACE est de 207 millions d'euros.

## 7.1.4. ANALYSE EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE

### Endettement par devise

	31/12/2018	%	31/12/2019	%
USD	284 678	10 %	182 861	5 %
EUR	2 398 712	86 %	3 605 087	94 %
BRL	88 019	3 %	20 580	1 %
Autres	26 100	1 %	15 854	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 509</b>	<b>100 %</b>	<b>3 824 382</b>	<b>100 %</b>

### Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/2018	31/12/2019
< 3 mois	339 812	1 011 739
> 3 mois et < 1 an	661 060	1 065 582
> 1 an	11 011	1 723
> 2 ans	11 736	781 368
> 3 ans	784 995	399 722
> 4 ans	407 474	502 211
5 ans et plus	581 421	62 037
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 509</b>	<b>3 824 382</b>

### L'endettement par taux

	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Taux fixe	2 654 662	95 %	3 819 201	100 %
Taux variable	142 847	5 %	5 181	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 509</b>	<b>100 %</b>	<b>3 824 382</b>	<b>100 %</b>

## 7.1.5. LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS

## Lignes de crédit

Lignes de crédit confirmées (en millions d'euros)	Montant	Échéance initiale	Échéance étendue	Montant tiré au 31 décembre 2019
Ligne de 1,1 milliard € – Février 2014	1 078	févr. 2019	fév. 2020 pour 44 M€ fév. 2021 pour 1 034 M€	1 021
Bilatérale de 90 millions € – Juin 2015	90	févr. 2019	fév. 2021 pour 90 M€	89
Ligne de 400 millions € – Septembre 2015	400	juil. 2019	juil. 2020 pour 100 M€ fév. 2021 pour 300 M€	296
Ligne de 450 millions € – Mai 2016	450	févr. 2020	fév. 2020 pour 150 M€ fév. 2021 pour 300 M€	296
Bilatérale de 110 millions € – Mai 2018 – BEI en faveur des projets de R&D et de Digitalisation	110	avril 2027	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 128</b>			<b>1 702</b>

## Covenant

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires, par ligne de crédit, prévoit le respect par le groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location financement et le prêt d'actionnaire

au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2019, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 81 %. L'entrée en vigueur d'IFRS 16 est sans effet sur le ratio « covenant bancaire ».

Covenant bancaire	31/12/2018	31/12/2019
Dettes nettes (hors dette de location-financement)	1 998 776	2 030 539
Dettes de location-financement <sup>(a)</sup>	59 157	50 042
<b>Dettes nettes</b>	<b>2 057 933</b>	<b>2 080 581</b>
Prêt actionnaire	28 892	20 560
<b>Dettes nettes retraitées (1)</b>	<b>2 086 825</b>	<b>2 101 141</b>
Capitaux propres	2 264 276	1 980 045
Réserves de conversion – part du Groupe <sup>(b)</sup>	623 585	608 335
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers <sup>(b)</sup>	9 279	(3 893)
<b>Capitaux propres retraités (2)</b>	<b>2 897 140</b>	<b>2 584 487</b>
Ratio du covenant bancaire retraité (1)/(2)	72 %	81 %

(a) Inclus dans la dette nette au 31 décembre 2018.

(b) Y compris minoritaires.

### 7.1.6. RÉSULTAT FINANCIER

	2018	2019
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus de valeurs mobilières de placement	14 768	14 425
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	(479)	16
<b>Total</b>	<b>14 289</b>	<b>14 441</b>
<b>Charges d'intérêts <sup>(a)</sup></b>	<b>(189 490)</b>	<b>(188 232)</b>
<b>Coût financier net</b>	<b>(175 201)</b>	<b>(173 791)</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenu des titres, prêts et créances	1 989	3 581
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	(40 303)	(36 044)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(532)	1 542
Autres charges et produits financiers	4 493	6 452
<b>Total</b>	<b>(34 353)</b>	<b>(24 469)</b>
<b>Charges d'intérêt sur contrats de location</b>	<b>-</b>	<b>(34 704)</b>
<b>AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION</b>		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(5 356)	(9 193)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(4 721)	(1 914)
<b>Total</b>	<b>(10 077)</b>	<b>(11 107)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(219 631)</b>	<b>(244 071)</b>

(a) Les charges d'intérêts sur contrats de location-financement sont comptabilisées en « charges d'intérêts » sur 2018, puis incluses dans les charges d'intérêts sur contrats de location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 7.1.7. RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2018	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2019
Passifs financiers non courant	1 796 637	3 281	9 936	(3 455)	(59 338)	1 747 061
Passifs financiers courant	1 000 872	1 932	2 613 726	(1 542 556)	3 347	2 077 321
<b>Passifs financiers (1)</b>	<b>2 797 509</b>	<b>5 213</b>	<b>2 623 662</b>	<b>(1 546 011)</b>	<b>(55 991)</b>	<b>3 824 382</b>
<b>Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)</b>			<b>8 221</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL (1) + (2)</b>			<b>2 631 883</b>	<b>(1 546 011)</b>		
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			2 631 883	(1 546 011)		

	31/12/2107	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2018
Passifs financiers non courant	1 817 119	(10 052)	403 324	(1 160)	(412 594)	1 796 637
Passifs financiers courant	746 220	(22 212)	945 827	(1 069 144)	400 181	1 000 872
<b>Passifs financiers (1)</b>	<b>2 563 339</b>	<b>(32 264)</b>	<b>1 349 151</b>	<b>(1 070 304)</b>	<b>(12 413)</b>	<b>2 797 509</b>
<b>Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)</b>			<b>(3 180)</b>	<b>(11 116)</b>		
<b>TOTAL (1) + (2)</b>			<b>1 345 971</b>	<b>(1 081 420)</b>		
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			1 345 971	(1 081 420)		

Les encaissements et remboursements des passifs financiers concernent principalement des tirages et des remboursements de billets de trésorerie et de lignes de crédit court terme.

### 7.1.8. ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élevaient à 61 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 64 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ils correspondent principalement à des cautionnements reçus.

	2018	2019	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	90 296	107 475	64 207	42 119	1 149
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	1 401	782	197	584	1
<b>TOTAL</b>	<b>91 697</b>	<b>108 257</b>	<b>64 404</b>	<b>42 703</b>	<b>1 150</b>

### 7.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en Note 7.5.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée *in fine* du contrat.

L'évolution de la dette de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2018			31/12/2019		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dette de location	-	-	-	133 684	103 560	30 124
Instruments dérivés	31 831		31 831	17 995		17 995
<b>TOTAL</b>	<b>31 831</b>	<b>-</b>	<b>31 831</b>	<b>151 679</b>	<b>103 560</b>	<b>48 119</b>

Au cours de l'exercice 2010, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reais brésiliens (126,2 millions d'euros) et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur

le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2019, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 216 millions de reais brésiliens (47,8 millions d'euros).

### ÉCHÉANCIER

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Dette de location	21 829	19 169	16 638	14 028	31 896	103 560

### 7.3. Autres actifs financiers

	31/12/2018			31/12/2019		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	3 558	2 930	628	3 311	2 866	445
Autres immobilisations financières	39 985	39 092	893	35 943	35 106	837
Instruments dérivés	3 347		3 347	5 847		5 847
Autres actifs financiers	2 252	2 158	95	5 254	5 162	92
<b>TOTAL</b>	<b>49 142</b>	<b>44 180</b>	<b>4 963</b>	<b>50 355</b>	<b>43 134</b>	<b>7 221</b>

## 7.4. Prêt d'actionnaire

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie d'un prêt d'actionnaire consenti par NSSMC. Au cours de l'exercice 2019, il a été amorti à hauteur de 10 millions d'euros. Ce prêt s'amortit progressivement jusqu'en 2022, la prochaine échéance en août 2020 s'élèvera à 44 millions de BRL (environ 10 millions d'euros).

	31/12/2018	31/12/2019
Prêt actionnaire	28 892	20 560

## 7.5. Instruments financiers

### 7.5.1. MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

#### ➔ Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

#### ➔ Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

#### ➔ Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

### → Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la Juste Valeur par les Autres Éléments du Résultat Global.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêts des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

### → Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

### → Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2019	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
<b>ACTIFS</b>						
Créances clients et comptes rattachés	616 739	-	-	-	616 739	616 739
Autres actifs financiers courants et non courants	39 146	-	5 362	5 847	50 355	50 355
Autres actifs courants et non courants	325 187	-	-	-	325 187	325 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 793 843	-	-	1 793 843	1 793 843
<b>Total actifs financiers</b>	<b>981 072</b>	<b>1 793 843</b>	<b>5 362</b>	<b>5 847</b>	<b>2 786 124</b>	<b>2 786 124</b>
<b>Total actifs non financiers</b>					<b>4 519 312</b>	<b>4 519 312</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>					<b>7 305 436</b>	<b>7 305 436</b>
<b>PASSIFS</b>						
Dettes financières	3 824 382	-	-	-	3 824 382	3 893 382
Fournisseurs	579 739	-	-	-	579 739	579 739
Autres passifs financiers courants et non courants	133 684	-	-	17 995	151 679	151 679
Autres passifs courants et non courants	346 166	-	-	-	346 166	346 166
<b>Total passifs financiers</b>	<b>4 883 971</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 995</b>	<b>4 901 966</b>	<b>4 970 966</b>
<b>Total passifs non financiers</b>					<b>2 403 470</b>	<b>2 403 470</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>					<b>7 305 436</b>	<b>7 374 436</b>

2018	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
<b>ACTIFS</b>						
Créances clients et comptes rattachés	600 155	-	-	-	600 155	600 155
Autres actifs financiers courants et non courants	40 153	-	5 642	3 347	49 142	49 142
Autres actifs courants et non courants	326 234	-	-	-	326 234	326 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	739 576	-	-	739 576	739 576
<b>Total actifs financiers</b>	<b>966 542</b>	<b>739 576</b>	<b>5 642</b>	<b>3 347</b>	<b>1 715 107</b>	<b>1 715 107</b>
<b>Total actifs non financiers</b>					<b>4 697 937</b>	<b>4 697 937</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>					<b>6 413 045</b>	<b>6 413 045</b>
<b>PASSIFS</b>						
Dettes financières	2 797 509	-	-	-	2 797 509	2 857 909
Fournisseurs	582 272	-	-	-	582 272	582 272
Autres passifs financiers courants et non courants	-	-	-	31 831	31 831	31 831
Autres passifs courants et non courants	301 717	-	-	-	301 717	301 717
<b>Total passifs financiers</b>	<b>3 681 498</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 831</b>	<b>3 713 329</b>	<b>3 773 729</b>
<b>Total passifs non financiers</b>					<b>2 699 716</b>	<b>2 699 716</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>					<b>6 413 045</b>	<b>6 473 445</b>



### 7.5.2. NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observable.

	31/12/2018			31/12/2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
<b>ACTIFS</b>						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	5 642	5 642	2	5 362	5 362	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	3 347	3 347	2	5 847	5 847	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	739 576	739 576	1	1 793 843	1 793 843	1
<b>PASSIFS</b>						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	31 831	31 831	2	17 995	17 995	2

## 7.5.3. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

### ➔ Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

### ➔ Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

### ➔ Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture) :
  - si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »),
  - si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;
- la variation de l'effet taux (report/déport). Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 28,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 à une position nette passive de 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2019 explique l'essentiel des + 12,4 millions d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI	31/12/2019 <sup>(a)</sup>	31/12/2018 <sup>(a)</sup>
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	12 490	2 126	(11 495)
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	8	(15 177)	(18 413)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	-	497	380
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	778	406	1 044
<b>Sous-total Instruments dérivés</b>		<b>13 277</b>	<b>(12 148)</b>	<b>(28 484)</b>
<i>Dont instruments dérivés – actifs</i>			5 847	3 347
<i>Dont instruments dérivés – passifs</i>			17 995	31 831
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(531)	1 747	2 278
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	-	(1 129)	(1 644)
<b>TOTAL</b>		<b>12 746</b>	<b>(11 530)</b>	<b>(27 850)</b>

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2018 était de - 11,5 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2019, environ 85 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2018 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures

de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2018 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2019.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2019.

	Qualification comptable	Réserve OCI	31/12/2018 <sup>(a)</sup>	31/12/2017 <sup>(a)</sup>
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	(19 025)	(11 495)	9 302
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	2	(18 413)	3 879
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	33	380	4 555
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge		1 044	1 821
<b>Sous-total Instruments dérivés</b>		<b>(18 990)</b>	<b>(28 484)</b>	<b>19 557</b>
<i>Dont instruments dérivés – actifs</i>			3 347	32 451
<i>Dont instruments dérivés – passifs</i>			31 831	12 894
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	4 362	2 278	(2 084)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge		(1 644)	(2 842)
<b>TOTAL</b>		<b>(14 628)</b>	<b>(27 850)</b>	<b>14 631</b>

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2017 était de 9,3 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2018, environ 82 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2017 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures

de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2017 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2018.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2018.

**7.5.4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

**Risque de conversion**

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2019, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 4,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 636,7 millions d'euros au 31 décembre 2019) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en Note 6.1.

**Risque de liquidité**

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, sur Vallourec SA et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil.

Les lignes de crédit de Vallourec SA (2 128 millions d'euros) ne bénéficient pas de sûreté, ou de garantie.

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec SA.

Au 31 décembre 2019, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2019 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait de lignes de crédit bancaires confirmées d'un montant de 2 128 millions d'euros, dont 426 millions d'euros non-utilisées, et de la trésorerie à hauteur de 1 794 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait de liquidité à hauteur de 2 220 millions d'euros.

Comme mentionné en Note 7.1.5., 194 millions d'euros de lignes de crédit viennent à échéance en février 2020, 100 millions d'euros en juillet 2020 et 1 724 millions d'euros sont à échéance en février 2021. Les lignes de crédit tirées devront donc être remboursées à ces échéances.

Dans ce contexte, le Groupe a annoncé le 19 février 2020 (Note 11.2) qu'il lançait une augmentation de capital de 800 millions d'euros.

Bpifrance et Nippon Steel, actionnaires de référence de Vallourec, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital, pour i) Bpifrance au prorata de sa part du capital et ii) pour Nippon Steel pour un montant

lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'augmentation de capital.

Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir la souscription du solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

Le Groupe a également annoncé avoir conclu un accord avec plusieurs banques pour la mise en place d'une ligne bancaire à moyen-terme confirmée de 800 millions d'euros conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital. Ce crédit syndiqué remplacera l'ensemble du dispositif de lignes bancaires à échéance février 2021.

La réalisation de ces opérations pour un montant total cumulé de 1 600 millions d'euros ajouté au montant du cash disponible au bilan de 1 794 millions d'euros et à une ligne de crédit de la BEI de 110 millions d'euros à échéance 2027 permettra au Groupe de faire face à ses besoins de liquidité des 12 prochains mois. En cas de non-réalisation de l'opération le Groupe étudierait d'autres moyens de financement.

**Risque de transaction**

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du groupe Vallourec (environ 37 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 84 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2019. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du réal brésilien contre le dollar US.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2019, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

<b>Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 158 870	1 118 676
Contrat de change à terme : achats à terme	30 339	37 729
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 209</b>	<b>1 156 405</b>

### Échéances des contrats au 31 décembre 2019

<b>Contrats sur transactions commerciales</b>	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 118 676	1 103 091	15 585	-
Contrat de change à terme : achats à terme	37 729	37 729	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 405</b>	<b>1 140 820</b>	<b>15 585</b>	<b>-</b>

Les ventes à terme (1 119 millions d'euros sur les 1 156 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,16 et USD/BRL de 4,09.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2019, comme en 2018, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des ventes à terme pour 24,1 millions de dollars US (21,7 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 22,6 millions de livres sterling (26,5 millions d'euros) ;

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2020 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

### Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A. et de la sous-holding Vallourec Tubes.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en Note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par des emprunts obligataires et billets de trésorerie émis par Vallourec S.A. décrit en Note 7.1.

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des emprunts obligataires de 550 millions d'euros et de 400 millions d'euros.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concernent essentiellement les billets de trésorerie et l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros.

Le Groupe est faiblement exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 5,2 millions d'euros (environ 0,1 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 0,05 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

### Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive.

1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.
  3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.
  4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.
- Au 31 décembre 2019, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues

depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit 2 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2019 s'élevaient à 502,5 millions d'euros, soit 82 % du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2019	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Non échues	393 085	57 152	17 090	25 812	9 404	502 543

## Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2019 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. détient :

- 155 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, de 108 600 actions en 2015, de 30 524 actions en 2016, de 54 871 actions en 2017 et de 10 actions en 2018 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 1 099 actions propres acquises en 2014 après attribution définitive de 128 689 actions en 2017, de 81 558 actions en 2018 et de 88 654 actions en 2019 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 522 249 actions propres acquises en 2019 après attribution définitive de 92 751 actions en 2019 au titre des différents plans d'actions de performance.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2019, autrement exposé au risque d'actions.

## Note 8 Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Retraite	247 092	270 764	31 096	34 865	106 328	115 065	89 949	83 903	474 465	504 597
Engagements de préretraite	57 762	57 729	-	-	-	-	-	-	57 762	57 729
Médailles du travail et avantages médicaux	16 528	17 386	1 438	1 611	-	-	3 230	22 256	21 196	41 253
<b>Valeur actualisée de l'obligation</b>	<b>321 382</b>	<b>345 879</b>	<b>32 534</b>	<b>36 476</b>	<b>106 328</b>	<b>115 065</b>	<b>93 179</b>	<b>106 159</b>	<b>553 423</b>	<b>603 578</b>
Juste valeur des actifs du régime	(176 331)	(193 392)	(5 116)	(5 518)	(120 572)	(130 317)	(37 045)	(46 564)	(339 064)	(375 791)
<b>PROVISION</b>	<b>145 051</b>	<b>152 487</b>	<b>27 418</b>	<b>30 958</b>	<b>(14 244)</b>	<b>(15 253)</b>	<b>56 134</b>	<b>59 595</b>	<b>214 359</b>	<b>227 787</b>

Évolution de l'obligation	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>328 112</b>	<b>321 382</b>	<b>37 637</b>	<b>32 534</b>	<b>117 940</b>	<b>106 328</b>	<b>92 776</b>	<b>93 179</b>	<b>576 465</b>	<b>553 423</b>
Coût des services rendus	13 920	12 599	1 254	1 288	966	641	3 582	3 031	19 722	17 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 858	5 193	511	660	2 742	2 978	5 186	5 614	13 297	14 445
Cotisations du personnel	-	-	-	-	151	-	42	28	193	28
Réévaluations :										
Ajustements liés à l'expérience	1 602	5 033	57	(427)	9 593	(2 420)	2 172	750	13 424	2 936
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(3 046)	-	-	453	1 555	(1 450)	(242)	(4)	(1 733)	(1 001)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(4 337)	28 561	(253)	2 594	(4 511)	14 962	(6 216)	14 716	(15 317)	60 833
Acquisitions / cessions	-	-	(2 558)	-	-	-	-	-	(2 558)	-
Versement des prestations	(26 013)	(31 799)	(3 593)	(598)	(20 099)	(11 536)	(4 462)	(4 365)	(54 167)	(48 298)
Modification du régime	(2 992)	-	-	-	1 065	-	-	(8 505)	(1 927)	(8 505)
Écart de change	-	-	-	-	(845)	5 562	(453)	921	(1 298)	6 483
Autres <sup>(a)</sup>	9 278	4 910	(521)	(28)	(2 229)	-	794	795	7 322	5 676
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>321 382</b>	<b>345 879</b>	<b>32 534</b>	<b>36 476</b>	<b>106 328</b>	<b>115 065</b>	<b>93 179</b>	<b>106 159</b>	<b>553 423</b>	<b>603 578</b>

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Valeur de l'actif	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>Valeur de l'actif</b>	<b>179 974</b>	<b>176 331</b>	<b>8 106</b>	<b>5 116</b>	<b>143 486</b>	<b>120 571</b>	<b>36 334</b>	<b>37 045</b>	<b>367 900</b>	<b>339 063</b>
Rendement constaté des actifs	(8 243)	15 561	168	413	(4 423)	12 416	(2 156)	6 865	(14 654)	35 255
Cotisations	4 600	1 500	-	-	2 538	2 563	3 009	4 080	10 147	8 144
Prestations payées	-	-	(2 960)	(11)	(20 099)	(11 536)	(1 582)	(2 040)	(24 641)	(13 587)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	(198)	-	-	-	-	-	(198)	-
Écart de change	-	-	-	-	(930)	6 302	1 440	614	510	6 916
<b>VALEUR DE L'ACTIF</b>	<b>176 331</b>	<b>193 392</b>	<b>5 116</b>	<b>5 518</b>	<b>120 572</b>	<b>130 317</b>	<b>37 045</b>	<b>46 564</b>	<b>339 064</b>	<b>375 791</b>



**CHARGE DE L'EXERCICE**

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Coût des services rendus	13 920	12 599	1 254	1 288	966	641	3 582	3 031	19 722	17 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 858	5 193	511	660	2 742	2 978	5 186	5 614	13 297	14 445
Rendement à long terme des actifs du régime	(2 804)	(2 997)	(126)	(51)	(3 502)	(3 403)	(1 453)	(1 731)	(7 885)	(8 182)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	(571)	7 401	(8)	141	-	-	(149)	498	(728)	8 040
Coût des services passés	(2 992)	-	-	-	1 065	-	-	(8 505)	(1 927)	(8 505)
Gains/(Pertes) de réduction ou liquidation	9 278	4 909	(1 474)	-	(2 230)	-	(741)	-	4 833	4 909
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE</b>	<b>21 689</b>	<b>27 105</b>	<b>157</b>	<b>2 038</b>	<b>(959)</b>	<b>216</b>	<b>6 425</b>	<b>(1 092)</b>	<b>27 312</b>	<b>28 267</b>
<b>RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME</b>	<b>(8 243)</b>	<b>15 561</b>	<b>168</b>	<b>413</b>	<b>(4 423)</b>	<b>12 416</b>	<b>(2 156)</b>	<b>6 865</b>	<b>(14 654)</b>	<b>35 255</b>

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>Provision / (Actif) à l'ouverture</b>	<b>148 138</b>	<b>145 051</b>	<b>29 531</b>	<b>27 418</b>	<b>(25 547)</b>	<b>(14 244)</b>	<b>56 442</b>	<b>56 134</b>	<b>208 565</b>	<b>214 359</b>
Charge totale de l'exercice	21 689	27 105	157	2 038	(959)	216	6 425	(1 092)	27 312	28 267
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	5 836	13 630	(159)	2 117	14 562	2 078	(351)	10 522	19 887	28 347
Prestations ou contributions aux fonds	(30 613)	(33 299)	(165)	(587)	(2 386)	(2 563)	(5 849)	(6 379)	(39 013)	(42 828)
Écart de change	-	-	-	-	86	(740)	(1 634)	307	(1 549)	(433)
Variation de périmètre et autres	-	-	(1 946)	(28)	-	-	1 101	103	(843)	75
<b>PROVISION / (ACTIF) À LA CLÔTURE</b>	<b>145 051</b>	<b>152 487</b>	<b>27 418</b>	<b>30 958</b>	<b>(14 244)</b>	<b>(15 253)</b>	<b>56 134</b>	<b>59 595</b>	<b>214 359</b>	<b>227 787</b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
<b>AU 31/12/2018</b>				
Taux d'actualisation	1,70 %	1,70 %	2,80 %	de 4 % à 9,09 %
Rendement calculé des actifs du régime	1,70 %	1,70 %	2,80 %	de 4 % à 9,09 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,14 %	n/a	de 3 % à 10 %
<b>AU 31/12/2019</b>				
Taux d'actualisation	0,75 %	0,75 %	2,00 %	de 3,25 % à 7,81 %
Rendement calculé des actifs du régime	0,75 %	0,75 %	2,00 %	de 3,25 % à 7,81 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,07 %	n/a	de 4 % à 10 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2019 représentent pour le Groupe des pertes de 2,9 millions d'euros (13,4 millions d'euros de gains en 2018).

Le Groupe prévoit de verser en 2020 un montant de 43,2 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 30,8 millions d'euros en Allemagne, 3,5 millions d'euros au Royaume-Uni, 4,8 millions d'euros en France et 2,1 millions d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 517 millions d'euros au 31 décembre 2019 pour des actifs de 376 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux prévisions de 27 millions d'euros. En 2019, une diminution générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles sur l'exercice pour 60,8 millions d'euros.

Le Groupe a poursuivi les efforts de restructuration démarrés dans les exercices précédents, ce qui affecte les engagements envers le personnel notamment en Allemagne et dans une moindre mesure en France et au Brésil.

### France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, au régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2019 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 3,3 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité.

Le plan a été fermé et les droits gelés.

Au 31 décembre 2019, l'engagement s'élève à 9,4 millions d'euros pour un actif de 5,5 millions d'euros.

### Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2019 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 29,9 millions d'euros de ces engagements.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	47,24 %	21,00 %	49,60 %	54,52 %	22,24 %	18,08 %
Obligation	0,00 %	0,00 %	42,00 %	37,52 %	77,76 %	79,34 %
Immobilier	8,52 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autres	44,24 %	79,00 %	8,40 %	7,96 %	0,00 %	2,58 %

Les « Autres » du Royaume Uni concernent du Cash & Index Linked Gilts.

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

### Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2019 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 22,5 millions d'euros de ces engagements.

### Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilés et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 2,3 millions d'euros en 2019 (1,7 million d'euros en 2018). Le Groupe a payé une cotisation de 0,5 million d'euros cette année (0,6 million d'euros en 2018).

### Mexique / Indonésie / Arabie Saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie Saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

### États-Unis

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive : de 6,75 % à 4,5 % en 2030 puis stable.

### Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(68)	85
Taux d'augmentation des salaires	8	(7)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	41	(32)

Le Groupe a également mis en place des régimes à cotisations définies pour un montant de 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il s'agit principalement de la part employeur des cotisations de retraite et des assurances vies à 60 % pour la Direction, les cadres et les ATAM et à 40 % pour les ouvriers.

### Note 9 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2018			31/12/2019		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	22 555	1 088	21 467	18 264	277	17 987
Commandes en carnet – Pertes à terminaison	28 098	88	28 010	34 060	759	33 301
Mesures d'adaptation et restructuration	62 655	7 046	55 609	52 378	9 602	42 776
Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	15 293	15 284	9	13 810	13 810	-
Autres	48 275	17 072	31 203	47 066	20 131	26 935
<b>TOTAL</b>	<b>176 876</b>	<b>40 578</b>	<b>136 298</b>	<b>165 578</b>	<b>44 579</b>	<b>120 999</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>199 351</b>	<b>50 552</b>	<b>148 799</b>	<b>176 876</b>	<b>40 578</b>	<b>136 298</b>
Dotations de l'exercice	135 174	6 045	129 129	91 467	2 457	89 009
Utilisations	(131 612)	(8 824)	(122 788)	(92 427)	(4 742)	(87 685)
Autres reprises	(7 669)	(1 254)	(6 415)	(5 228)	(2 153)	(3 075)
Effet des variations de change	(7 960)	(3 061)	(4 899)	(898)	(489)	(409)
Reclassement et autres variations	(10 408)	(2 880)	(7 528)	(4 211)	8 928	(13 139)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>176 876</b>	<b>40 578</b>	<b>136 298</b>	<b>165 578</b>	<b>44 579</b>	<b>120 999</b>

## PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

## PROVISIONS POUR MESURES D'ADAPTATION ET RESTRUCTURATION

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Ces coûts concernent principalement l'Europe. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;
- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;
- indemnités pour rupture de contrats versées aux fournisseurs ;
- loyers restant à courir après l'arrêt de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat de location.

## PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 2.8.3).

## Note 10 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en Note 1.2.3.

	31/12/2018	31/12/2019
Sociétés intégrées globalement	58	55
Co-entreprises	3	3
Entreprises associées	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>60</b>

Il n'existe pas de filiale ou de participation significative non consolidée.

Sur 2019, le Groupe n'a pas eu de variation de périmètre significative.

## AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Pour 2019 et 2018, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

## PASSIFS ÉVENTUELS

Par communiqué de presse en date du 8 décembre 2018 le groupe Eramet a indiqué que « dans le cadre d'une revue interne des processus qualité au sein de sa branche Alliages, réalisée sous l'impulsion du nouveau management mis en place, Eramet a constaté des non-conformités dans le système de management de la qualité au sein de cette branche. ».

Vallourec s'approvisionne auprès d'Aubert et Duval en aciers spéciaux destinés à la fabrication de tubes pour les générateurs de vapeur à destination de centrales nucléaires. Chaque non-conformité identifiée à ce jour a été analysée en profondeur par les équipes d'experts techniques de Vallourec.

Aucune situation à risques en matière de sûreté nucléaire n'a été mise en évidence à ce jour au travers de l'ensemble des investigations menées avec nos clients ou avec le groupe Eramet. La tenue mécanique des tubes Vallourec n'a pas été mise en cause.

Les analyses et discussions se poursuivent avec les clients et le groupe Eramet quant aux conséquences de ces non-conformités.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

	Activités	% intérêt	Pays
<b>SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>			
<b>Europe</b>			
Serimax Angola Ltd.	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Field Joint Coating Ltd.	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Holdings S.A.S.	Services	80,0	France
Serimax Ltd.	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax S.A.S.	Services	80,0	France
Valinox Nucléaire S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Bearing Tubes	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V.	Vente de produits, Services	100,0	Pays-Bas
Vallourec Oil & Gas UK Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Royaume-Uni
Vallourec One S.A.S.	Holding	100,0	France
Vallourec S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Services S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,0	France
<b>Amérique du Nord</b>			
Serimax North America LLC	Services	80,0	États-Unis
Vallourec Canada Inc.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico S.A. de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	80,5	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,0	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	51,0	États-Unis
<b>Amérique du Sud</b>			
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda	Services	80,0	Brésil
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,0	Brésil
Vallourec Mineração Ltda	Production et Ventes de Produits	100,0	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	84,6	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,0	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,0	Uruguay
<b>Asie</b>			
Kestrel Wave Investment Ltd.	Holding	100,0	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Serimax South East Asia Pte Ltd.	Services	80,0	Singapour
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd	Services	80,0	Malaysia
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de produits, Services	75,0	Arabie Saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Singapour

Vallourec Beijing Co. Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Changzhou Co. Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,0	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd.	Ventes de produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd.	Production	80,0	Arabie Saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,7	Chine
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
VAM Far East	Services	51,0	Singapour
<b>Reste du monde</b>			
Serimax Australia Pty Ltd.	Services	80,0	Australie
Serimax OOO	Services	80,0	Russie
Vallourec Nigeria Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Nigéria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd.	Ventes de produits, Services	100,0	Nigéria
Vallourec Oil & Gas Kenya Limited	Ventes de produits, Services	100,0	Kenya
Vallourec Russia	Ventes de produits, Services	100,0	Russie
VAM Field Services Angola	Ventes de produits, Services	100,0	Angola
<b>CO-ENTREPRISES</b>			
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	51,0	France
Vallourec Niko Tube Holding GmbH	Holding	50,1	Allemagne
Vallourec Niko Tube Llc	Production	50,1	Ukraine
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM)	Production	20,0	Allemagne
Ascoval	En liquidation	40,0	France

**Note 11** Autres informations et événements postérieurs à la clôture

**11.1. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux**

	KPMG		Deloitte	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2018	2019	2018	2019
<b>CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS</b>				
Émetteur	242	246	242	246
%	16 %	15 %	20 %	18 %
Filiales intégrées globalement	1 206	1 027	888	764
%	77 %	62 %	75 %	57 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 448</b>	<b>1 273</b>	<b>1 130</b>	<b>1 010</b>
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES <sup>(a)</sup></b>				
Émetteur	106	279	35	205
%	7 %	17 %	3 %	15 %
Filiales intégrées globalement	5	111	21	117
%	0 %	7 %	2 %	9 %
<b>Sous-total</b>	<b>111</b>	<b>390</b>	<b>56</b>	<b>322</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 559</b>	<b>1 663</b>	<b>1 186</b>	<b>1 332</b>

(a) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour Deloitte & Associés, elles correspondent pour l'exercice 2019 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de (i) la revue des comptes au 30 septembre 2019, (ii) la revue des coûts R&D de Vallourec Oil & Gas France et (iii) la certification des attestations carbone. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2019 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de (i) la revue des comptes au 30 septembre 2019, (ii) la mission d'organisme tiers indépendant relative aux informations RSE du rapport de gestion et (iii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

**11.2. Événements postérieurs à la clôture**

Le communiqué de presse du 19 février 2020 a annoncé le projet de lancer une augmentation de capital et le refinancement des lignes de crédit pour sécuriser le redressement et la mise en œuvre de la stratégie de Vallourec :

Vallourec se propose de renforcer la structure de son bilan et sa position de liquidité par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et du refinancement de ses lignes de crédit. Le produit de l'émission sera utilisé pour réduire son endettement financier net.

**AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Vallourec a annoncé son projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros, qui permettra de désendetter le Groupe de manière significative, de réduire ses frais financiers par rapport à 2019 et de gagner en flexibilité pour réussir la mise en œuvre de sa stratégie.

Bpifrance et Nippon Steel, actionnaires de référence de Vallourec, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital, pour i) Bpifrance au prorata de sa part du capital et ii) pour Nippon Steel pour un montant lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'augmentation de capital <sup>(1)</sup>.

Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir la souscription du solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

Les résolutions relatives à l'augmentation de capital seront soumises au vote des actionnaires réunis en assemblée générale le 6 avril 2020. Bpifrance et Nippon Steel se sont engagés à voter en faveur des résolutions relatives à l'augmentation de capital.

Il est prévu que l'augmentation de capital soit lancée au cours du second trimestre 2020, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation du prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF).

**REFINANCEMENT DES LIGNES DE CRÉDIT**

Vallourec a annoncé également le refinancement de ses lignes de crédit, pour un montant de 800 millions d'euros, pour lequel il a obtenu un engagement de ses banques partenaires, conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital.

Ce nouveau refinancement apportera à Vallourec une source de liquidité long-terme grâce à une maturité de quatre ans jusqu'en 2024 et une extension optionnelle d'un an. La nouvelle ligne de crédit comportera un Covenant tel que défini en Note 7.1.5 que Vallourec devra maintenir en dessous d'un maximum de 100%, comme pour ses lignes de crédit actuelles.

(1) Le montant total pouvant être investi par Nippon Steel, sous réserves de conditions usuelles, ne pourra excéder un montant de 35 millions d'euros et un montant de 120 millions d'euros pour Bpifrance.

**Note 12** Table de correspondance nouveau format des notes aux comptes

Anciennes notes	Référence	Nouvelles notes	Référence
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	Note 1	Écarts d'acquisition	Note 4.1
		Immobilisations incorporelles	Note 4.3
Immobilisations corporelles	Note 2.1	Immobilisations corporelles	Note 4.4
Actifs biologiques	Note 2.2	Actifs biologiques	Note 4.5
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	Note 2.3	Tests de pertes de valeur	Note 4.2
Sociétés mises en équivalence	Note 3	Titres mis en équivalence	Note 5
Autres actifs non courants	Note 4	Autres actifs et passifs	Note 2.8.3
		Autres actifs financiers	Note 7.3
Impôts différés	Note 5	Impôts différés actif et passif	Note 3.2
Stocks et en-cours	Note 6	Stocks et en-cours	Note 2.8.1
Clients et comptes rattachés	Note 7	Clients et comptes rattachés	Note 2.8.2
Incidence des normes IAS 32 et IFRS 9 sur les capitaux propres et le résultat	Note 8.1	Comptabilité de couverture	Note 7.5.3
Information sur la nature et l'étendue du risque de marché et la manière dont il est géré par le Groupe	Note 8.2	Gestion des risques financiers	Note 7.5.4
Classement et évaluation des actifs et passifs	Note 8.2	Modèle de comptabilisation des actifs et passifs financiers / Niveau de juste valeur	Note 7.5.1 / 7.5.2
Autres actifs courants	Note 9	Autres actifs et passifs	Note 2.8.3
		Autres actifs financiers	Note 7.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	Endettement financier net	Note 7.1
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	Note 11	NA pour 2019	
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 12	Réconciliation du besoin en fonds de roulement	Note 2.8.4
Variation des passifs financiers	Note 12	Réconciliation des passifs financiers avec le tableau des flux de trésorerie	Note 7.1.7
Capitaux propres	Note 13	Capitaux propres – part du Groupe	Note 6.1
Résultat par action	Note 14	Résultat par action	Note 6.4
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 15	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 6.2
Emprunts et dettes financières	Note 16	Endettement financier net	Note 7.1
Provisions	Note 17	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	Note 9
Autres passifs long terme	Note 18	Autres actifs et passifs	Note 2.8.3
		Autres passifs financiers	Note 7.2
Provision retraites	Note 19	Engagements envers le personnel	Note 8
Autres engagements envers le personnel (options et actions de performance)	Note 19	Paiements en actions (options et actions de performance)	Note 6.3
Autres passifs courants	Note 20	Autres actifs et passifs	Note 2.8.3
		Autres passifs financiers	Note 7.2
Opérations avec les mises en équivalence	Note 21	Opérations réalisées avec les parties liées	Note 5.3
Rémunération des organes de direction et de surveillance	Note 21	Rémunération des organes de direction et de surveillance	Note 5.4
Prêt d'actionnaire	Note 22	Prêt d'actionnaire	Note 7.4
Chiffres d'affaires	Note 23	Chiffres d'affaires	Note 2.2
Coûts industriels des produits vendus	Note 24	Résultat brut d'exploitation	Note 2.3
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	Note 25	Résultat brut d'exploitation	Note 2.3
Autres	Note 26	Résultat brut d'exploitation	Note 2.3
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	Note 27	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	Note 11.1
Amortissements	Note 28	Amortissements	Note 2.4



<b>Anciennes notes</b>	<b>Référence</b>	<b>Nouvelles notes</b>	<b>Référence</b>
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	Note 29	Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition	Note 2.5
		Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrents	Note 2.6
Résultat financier	Note 30	Résultat financier	Note 7.1.6
Rapprochement impôt théorique et impôt réel	Note 31	Rapprochement impôt théorique et impôt réel	Note 3.1
Information sectorielle	Note 32	Information sectorielle	Note 2.1
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	Note 33	Information non significative non reprise	
Engagements et éventualités	Note 34	Engagements hors bilan opérationnels	Note 4.7
		Engagements hors bilan financiers	Note 7.1.8
Événements postérieurs à la clôture	Note 35	Événements postérieurs à la clôture	Note 11.2

## 6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », norme adoptée par l'Union européenne et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Appréciation du risque de liquidité

Notes 7.1.5 « Lignes de crédit et covenants », 7.5.4 « Gestion des risques financiers - Risque de liquidité » et 11.2 « Événements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le paragraphe « Risque de liquidité » de la note 7.5.4 « Gestion des risques financiers » indique que le Groupe disposait au 31 décembre 2019 de lignes de crédits bancaires confirmées pour 2.128 millions d'euros dont 1.702 millions d'euros utilisés à fin décembre 2019. En outre à cette date, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevait à 1.794 millions d'euros. La note 7.1.5 précise que des lignes de crédit viennent à échéance en 2020 pour 294 millions d'euros (194 millions d'euros en février 2020 et 100 millions d'euros en juillet 2020) et en février 2021 pour 1.724 millions d'euros. Les lignes de crédit tirées devront donc être remboursées aux échéances.</p> <p>Comme mentionné en note 11.2, le Groupe a annoncé le 19 février 2020 :</p> <p>(i) le projet de lancer une augmentation de capital de 800 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, bénéficiant d'engagements de souscription reçus des actionnaires de référence, Bpifrance et Nippon Steel et d'un syndicat bancaire pour le solde non souscrit, sous réserve notamment des conditions de marché et des conditions usuelles, et</p> <p>(ii) un accord pour la mise en place d'une ligne de crédit bancaire confirmée de 800 millions d'euros, à échéance 2024 avec une option d'extension d'un an, destinée au refinancement des lignes de crédit existantes et conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité du Groupe au regard des ressources actuelles et des projets d'augmentation du capital et de refinancement des lignes de crédit existantes.</p> <p>Nous avons pris connaissance, dans cet objectif des documents relatifs à (i) l'augmentation du capital de 800 millions d'euros et (ii) la mise en place de la ligne de crédit bancaire à moyen terme de 800 millions d'euros, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les engagements de souscription des actionnaires Bpifrance et Nippon Steel,</li> <li>• l'engagement du syndicat bancaire de souscrire le solde non placé de l'augmentation du capital et plus particulièrement, les conditions relatives à cet engagement, et</li> <li>• l'engagement de mise en place d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 800 millions d'euros conditionnée à la réalisation de l'augmentation du capital.</li> </ul> <p>Nos travaux ont également consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement. Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques. Ces prévisions ont été réalisées sous le contrôle de la direction et approuvées par le Conseil de surveillance.</p> <p>Par ailleurs, nous avons interrogé la direction sur les événements ou circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions et la réalisation des opérations envisagées. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la description des lignes de crédit et covenants de la note 7.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés,</li> <li>• au risque de liquidité dans le paragraphe concerné de la note 7.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés, et</li> <li>• aux informations relatives à l'augmentation du capital et à la mise en place de la ligne de crédit bancaire à moyen terme qui figurent dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>
<p>Le Directoire estime que la réalisation de ces opérations permettra au Groupe de renforcer la structure de son bilan et sa position de liquidité, et ainsi de faire face à ses besoins de liquidité des 12 prochains mois. En cas de non réalisation de ces opérations, le Groupe étudierait d'autres moyens de financement.</p> <p>Nous avons considéré l'appréciation du risque de liquidité comme un point clé de l'audit, compte tenu des échéances à venir des lignes de crédit existantes.</p>	

**Évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles**

Notes 2.5 « Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition » et 4.2 « Tests de pertes de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2019, les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe s'élèvent respectivement à 364 millions d'euros, à 63 millions d'euros et à 2 642 millions d'euros, représentant 42% du total bilan consolidé. Comme indiqué en note 4.2.1 de l'annexe, les tests de pertes de valeur ont été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles des écarts d'acquisition ont été alloués, à savoir les UGT « Vallourec Europe », « Vallourec North America » et « Vallourec do Brasil », ainsi qu'aux actifs isolés pour lesquels un indice de perte de valeur a été identifié, notamment Valinox Nucléaire Chine.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre des tests de pertes de valeur, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites en note 4.2 de l'annexe.</p> <p>Ces tests ont donné lieu, comme indiqué en note 2.5 de l'annexe, à la comptabilisation d'une dépréciation de 30 millions d'euros en 2019 sur des actifs isolés.</p> <p>Nous avons considéré que l'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles est un point clé de l'audit en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable requiert de la part de la direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour la réalisation des tests.</p> <p>Il est à noter que les UGT « Vallourec Europe » et « Vallourec North America » font l'objet d'une attention particulière en raison des réalisations passées, des perspectives de croissance attendues et de la sensibilité aux hypothèses de change.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance (i) du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction dans le cadre des tests de dépréciation, (ii) des modalités d'approbation des résultats de ces tests par les organes de gouvernance, et enfin (iii) apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT ou actifs isolés testés. Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de chaque UGT ou actif isolé, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, réalisés sous le contrôle de la direction et approuvées par le conseil de surveillance.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment (i) les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, et (ii) les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. Ont aussi été analysées la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché, et les données prévisionnelles présentées au conseil de surveillance de la Société.</p> <p>Enfin, nous avons effectué nos propres analyses de sensibilité et vérifié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée générale du 1er juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 18ème année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité financier et d'audit

Nous remettons au Comité financier et d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 28 février 2020

Les Commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**  
Alexandra Saastamoinen

**Deloitte & Associés**  
Véronique Laurent

## 6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec SA

### 6.3.1 Bilan de la Société

#### Actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	88
Titres de participations	3 856 429	3 856 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 000	1 700 000
<b>Total I</b>	<b>5 556 931</b>	<b>5 556 931</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Créances d'exploitation	1 710	2 710
Autres créances	913 436	2 112 345
Valeurs mobilières de placement	7 034	6 158
Disponibilités	131	37
Charges constatées d'avance	7 427	6 155
Charges à répartir	18 200	13 626
<b>Total II</b>	<b>947 938</b>	<b>2 141 031</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>6 504 869</b>	<b>7 697 962</b>

#### Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	915 976	915 976
Primes	1 421 586	1 421 586
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	1 745 588	1 710 870
Résultat d'exploitation	(34 718)	(63 648)
<b>Total I</b>	<b>4 134 952</b>	<b>4 071 304</b>
Provisions pour risques et charges	3 065	3 298
Dettes financières	2 341 546	3 607 966
Dettes d'exploitation	5 045	5 871
Autres dettes	20 261	9 523
<b>Total II</b>	<b>2 369 917</b>	<b>3 626 658</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II)</b>	<b>6 504 869</b>	<b>7 697 962</b>

### 6.3.2 Compte de résultat de la Société

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2019
Chiffre d'affaires	2 335	5 381
Reprises sur provisions, transferts de charges	10 287	2 118
Autres produits	-	31
Services extérieurs	(15 427)	(10 073)
Impôts taxes et versements assimilés	(434)	(367)
Charges de personnel	(3 148)	(4 093)
Autres	(2 739)	(3 135)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5 726)	(6 815)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(14 852)</b>	<b>(16 953)</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>78 584</b>	<b>116 557</b>
De participations	428	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	75 839	112 035
Autres intérêts et produits assimilés	57	14
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	10	-
Différences positives de change	2 250	4 508
<b>Charges financières</b>	<b>(135 622)</b>	<b>(163 819)</b>
Intérêts et charges assimilées	(133 193)	(159 331)
Différences négatives de change	(2 429)	(4 488)
<b>Résultat financier</b>	<b>(57 038)</b>	<b>(47 262)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(71 890)</b>	<b>(64 215)</b>
Produits exceptionnels	2	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices	37 170	567
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(34 718)</b>	<b>(63 648)</b>

### 6.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 7 698 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage une perte de 63,6 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La société Vallourec SA établit des comptes consolidés.

### A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

## B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

### Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;
- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

### Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale.

### Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations

d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

### CICE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.

### Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

### Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-value latente.



## Provisions pour risques et charges

### PENSION DE RETRAITE

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

### INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019, le taux d'actualisation reposait sur l'indice IBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 0,75 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 1,20 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPGF2005/TPGH2005.

### PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *pro rata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

### AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

## C – Notes relatives aux postes de bilan

### 1. Mouvements de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	31/12/2018	Entrée	Sortie	31/12/2019	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>414</b>	-		<b>414</b>	-	-
Marques	414	-		414	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>88</b>	-		<b>88</b>	-	-
Terrains	88	-		88	-	-
<b>Titres de participations</b>	<b>3 856 429</b>	-		<b>3 856 429</b>	-	-
Titres de participations	3 856 429	-		3 856 429	-	-
<b>Titres immobilisés et actions propres</b>	<b>-</b>	-		<b>-</b>	-	-
<b>Créances, prêts, autres</b>	<b>1 700 000</b>	-		<b>1 700 000</b>	-	-
Prêts	1 700 000	-		1 700 000	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>5 556 931</b>	-		<b>5 556 931</b>	-	-

### CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Prêts

Vallourec SA a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2021.

## 2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

### Sicav et Fonds commun de placement

	31/12/2018	31/12/2019	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées	Évaluation 31/12/2019
Compte à terme	5 000	5 000	5 000	-	-
Sicav et Fonds commun de placement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Vallourec SA fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec SA ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

### Actions propres

	31/12/2018	Entrée	Dotations	31/12/2019
Actions propres	2 034	1 326	(2 202)	1 158
Provision dépréciation	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 034</b>	<b>1 326</b>	<b>(2 202)</b>	<b>1 158</b>

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

Dans ce cadre, Vallourec SA détient :

- 155 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, de 108 600 actions en 2015, de

30 524 actions en 2016, de 54 871 actions en 2017 et de 10 actions en 2018 au titre des différents plans d'actions de performance ;

- 1 099 actions propres acquises en 2014 après attribution définitive de 128 689 actions en 2017, de 81 558 actions en 2018 et de 88 654 actions en 2019 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 522 249 actions propres acquises en 2019 après attribution définitive de 92 751 actions en 2019 au titre des différents plans d'actions de performance.

Au 31 décembre 2019, Vallourec détient ainsi 523 503 actions propres, toutes affectées à un plan de performance.

## 3. État des créances et des dettes

Créances	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
<b>Créances, prêts, autres immobilisations financières</b>	<b>1 700 000</b>	-	<b>1 700 000</b>	-	<b>1 700 000</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>2 710</b>	-	<b>2 377</b>	<b>2 710</b>	-
Créances clients et comptes rattachés	2 377	-	2 377	2 377	-
Autres créances d'exploitation	333	-	-	333	-
<b>Autres créances</b>	<b>2 112 345</b>	-	<b>2 103 508</b>	<b>2 112 345</b>	-
État – Impôt sur les sociétés	8 837	-	-	8 837	-
Avance trésorerie intragroupe	2 103 508	-	2 103 508	2 103 508	-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 815 055</b>	-	<b>3 805 885</b>	<b>2 115 055</b>	<b>1 700 000</b>

Prêts accordés au cours de l'exercice : néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : 400 millions d'euros remboursés le 2 août 2019.

Créances représentées par des effets de commerce : néant.

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>3 607 966</b>	<b>41 463</b>	<b>-</b>	<b>1 852 966</b>	<b>1 700 000</b>	<b>55 000</b>
Emprunts obligataires non convertibles	1 505 000	-	-	-	1 450 000	55 000
Emprunts obligataires convertibles	250 000	-	-	-	250 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 463	41 463	-	41 463	-	-
Billet de trésorerie	110 000	-	-	110 000	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	1 701 503	-	-	1 701 503	-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>5 871</b>	<b>1 530</b>	<b>2 297</b>	<b>5 871</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes fournisseurs	3 582	1 262	2 297	3 582	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 289	268	-	2 289	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>9 523</b>	<b>1 510</b>	<b>7 971</b>	<b>9 523</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes hors exploitation	9 523	1 510	7 971	9 523	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 623 360</b>	<b>44 503</b>	<b>10 268</b>	<b>1 868 360</b>	<b>1 700 000</b>	<b>55 000</b>

## DETTES FINANCIÈRES

### Emprunts obligataires

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Valeur de marché au 31 décembre 2019	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2019
Emprunt obligataire – août 2012	55	Août 2027	4,125 %	64	54
Emprunt obligataire – septembre 2014	500	Septembre 2024	2,250 %	532	499
OCEANE – septembre 2017	250	Octobre 2022	4,125 %, prime de conversion 37,5 % et <i>strike</i> 6,89	-	233
Emprunt obligataire – octobre 2017 <sup>(a)</sup>	550	Octobre 2022	6,625 %	558	545
Emprunt obligataire – avril 2018 <sup>(a)</sup>	400	Octobre 2023	6,375 %	409	396
<b>TOTAL</b>	<b>1 755</b>				<b>1 727</b>

(a) Emprunts remboursables par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

## Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

Lignes de crédit confirmées (en millions d'euros)	Montant	Échéance initiale	Échéance étendue	Montant tiré au 31 décembre 2019
Ligne de 1,1 Md€ – février 2014	1 078	Février 2019	Février 2020 pour 44 M€ Février 2021 pour 1 034 M€	1 021
Bilatérale de 90 millions d'euros – juin 2015	90	Février 2019	Février 2021 pour 90 M€	89
Ligne de 400 M€ – septembre 2015	400	Juillet 2019	Juillet 2020 pour 100 M€ Février 2021 pour 300 M€	296
Ligne de 450 M€ – mai 2016	450	Février 2020	Février 2020 pour 150 M€ Février 2021 pour 300 M€	296
Bilatérale de 110 M€ – mai 2018 – BEI en faveur des projets de R&D et de Digitalisation	110	Avril 2027	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 128</b>			<b>1 702</b>

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires prévoit le respect par le Groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les

capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2019, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 81 %. L'entrée en vigueur d'IFRS 16 est sans effet sur le ratio « covenant bancaire ».

Covenant bancaire	31/12/2018	31/12/2019
Dettes nettes (hors dette de location-financement)	1 998 776	2 030 539
Dettes de location-financement <sup>(a)</sup>	59 157	50 042
<b>Dettes nettes</b>	<b>2 057 933</b>	<b>2 080 581</b>
Prêt actionnaire	28 892	20 560
<b>Dettes nettes retraitées (1)</b>	<b>2 086 825</b>	<b>2 101 141</b>
Capitaux propres	2 264 276	1 980 045
Réserves de conversion – part du Groupe <sup>(b)</sup>	623 585	608 335
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers <sup>(b)</sup>	9 279	(3 893)
<b>Capitaux propres retraités (2)</b>	<b>2 897 140</b>	<b>2 584 487</b>
Ratio du covenant bancaire retraité (1)/(2)	72 %	81 %

(a) Inclus dans la dette nette au 31 décembre 2018.

(b) Y compris minoritaires.

## Risque de liquidité

En complément de ces financements bancaires, le Groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec SA a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2019, Vallourec SA avait un en-cours de 110,0 millions d'euros pour des maturités d'un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie était noté B par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2019, Vallourec disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 2 128 millions d'euros, dont 426 millions d'euros non-utilisées, et de la trésorerie à hauteur de 2 111 millions d'euros (avance de trésorerie incluse). Ainsi, Vallourec SA disposait de liquidité à hauteur de 2 537 millions d'euros.

Comme mentionné ci-dessus, 194 millions d'euros de lignes de crédit viennent à échéance en février 2020, 100 millions d'euros en juillet 2020 et 1 724 millions d'euros sont à échéance en février 2021. Les lignes de crédit tirées devront donc être remboursées à ces échéances.

Dans ce contexte, Vallourec a annoncé le 19 février 2020 (au paragraphe E-5) qu'il lançait une augmentation de capital de 800 millions d'euros.

Bpifrance et Nippon Steel, actionnaires de référence de Vallourec, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital, pour i) Bpifrance au prorata de sa part du capital et ii) pour Nippon Steel pour un montant lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'augmentation de capital.

Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir la souscription du solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

La société a également annoncé avoir conclu un accord avec plusieurs banques pour la mise en place d'une ligne bancaire à moyen-terme confirmée de 800 millions d'euros conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital. Ce crédit syndiqué remplacera l'ensemble du dispositif de lignes bancaires à échéance février 2021.

La réalisation de ces opérations pour un montant total cumulé de 1 600 millions d'euros ajouté au montant du cash disponible (avance de Trésorerie incluse) au bilan de 2 111 millions d'euros et à une ligne de crédit de la BEI de 110 millions à échéance 2027 permettra à Vallourec de faire face à ses besoins de liquidité des 12 prochains mois. En cas de non-réalisation de l'opération Vallourec étudierait d'autres moyens de financement.

## 4. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Frais d'émission d'emprunts	18 200	-	(4 574)	13 626

## 5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>457 987 760</b>	<b>915 976</b>	<b>(39 056)</b>	<b>3 292 750</b>	<b>4 169 670</b>
Affectation du résultat 2017	-	-	39 056	(39 056)	-
Résultat 2018	-	-	(34 718)	-	(34 718)
Variation	-	-	4 338	(39 056)	(34 718)
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>457 987 760</b>	<b>915 976</b>	<b>(34 718)</b>	<b>3 253 694</b>	<b>4 134 952</b>
Affectation du résultat 2018	-	-	34 718	(34 718)	-
Résultat 2019	-	-	(63 648)	-	(63 648)
Variation	-	-	(28 930)	(34 718)	(63 648)
<b>SITUATION AU 31/12/2019</b>	<b>457 987 760</b>	<b>915 976</b>	<b>(63 648)</b>	<b>3 218 976</b>	<b>4 071 304</b>

Le capital de Vallourec SA est composé de 457 987 760 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres, en baisse de 63,6 millions d'euros, s'établissent à 4 071 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 135 millions au 31 décembre 2018.

## 6. Actionnariat salarié

### PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

#### Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2009 à 2019 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du Groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres du plan 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'attribution	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013
Date de maturité	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018
Date d'expiration	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021
Prix d'exercice en euros	31,0	42,7	36,4	22,2	27,7
Nombre d'options attribuées	964 107	853 641	1 140 431	883 602	1 003 746

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019
Date de maturité	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022	17/06/2023
Date d'expiration	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026	17/06/2027
Prix d'exercice en euros	23,13	13,57	3,90	6,02	5,50	2,20
Nombre d'options attribuées	622 261	683 413	537 895	292 500	354 220	354 220

#### Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>En nombre d'options</i>	2018	2019
<b>Options en circulation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 013 201</b>	<b>3 674 986</b>
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	-	(487 437)
Options radiées	(692 435)	(361 430)
Options distribuées sur l'exercice	354 220	354 220
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>3 674 986</b>	<b>3 180 339</b>
Dont options pouvant être exercées	2 110 179	1 771 883

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2019, le prix d'exercice moyen des actions est de 17,93 euros.

## PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

### Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2014 à 2019 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution	16/12/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Conditions de performance	Oui <sup>(a)</sup>	Oui <sup>(b)</sup>	Oui <sup>(c)</sup>	Oui <sup>(d)</sup>	Oui <sup>(e)</sup>	Oui <sup>(f)</sup>
Nombre théorique d'actions attribuées	661 861	388 583	610 001	820 275	842 630	836 630

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(f) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

Plans internationaux d'attribution d'actions de performance		Plan « 2-4-6 » 2014
Date d'attribution		15/04/2014
Durée d'acquisition		3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation		2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Conditions de performance		Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2014, 2015 et 2016)
Nombre théorique d'actions attribuées		208 100

Plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance)	Plan « Value 13 »	Plan « Value 14 »	Plan « Value 15 »	Plan « Value 16 »	Plan « Value 17 »
Date d'attribution	10/12/2013	16/12/2014	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Nombre théorique d'actions attribuées	6 445	6 336	2 744	3 344	3 409

## Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2018	2019
<b>Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 208 468</b>	<b>2 251 685</b>
Actions livrées sur l'année	(83 238)	(178 126)
Actions annulées	(716 175)	(304 200)
Actions attribuées sur l'année	842 630	836 630
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2 251 685</b>	<b>2 605 989</b>

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

## 7. Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2019
Provisions pour perte de change	-	-	-	-
Provisions pour départ à la retraite	202	20	-	222
Provisions retraite complémentaire	-	205	(130)	75
Provisions pour charges actions de performance	2 863	2 017	(1 879)	3 001
<b>TOTAL</b>	<b>3 065</b>	<b>2 242</b>	<b>(2 009)</b>	<b>3 298</b>
• Dont comptabilisés en exploitation	-	2 242	(2 009)	-
• Dont comptabilisés en financier	-	-	-	-
• Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) s'élève à 3 millions d'euros.

### PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2019, s'élève à 0,2 million d'euros contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2018.

### PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2019, est de 0,7 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,7 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».



**INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT**

Vallourec SA a recours le cas échéant à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2019, Vallourec SA n'a pas de dette à taux variable.

**INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE**

Au 31 décembre 2019, Vallourec SA n'est pas exposé au risque de change.

**D – Notes relatives aux postes du compte de résultat****1. Résultat d'exploitation****LE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires de 5,4 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 4 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

**LES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges d'exploitation totalisant 24,5 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

**2. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

Charges financières : néant.

Produits financiers : 112 millions d'euros.

**3. Résultat financier**

Le résultat financier est une perte de 47,3 millions d'euros.

	31/12/2018	31/12/2019
Produits financiers <sup>(a)</sup>	75 896	112 049
Charges d'intérêts	(133 193)	(159 331)
<b>Coût financier net</b>	<b>(57 297)</b>	<b>(47 282)</b>
Variation des provisions	10	-
Autres charges et produits financiers	249	20
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(57 038)</b>	<b>(47 262)</b>

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

**4. Résultat exceptionnel**

Néant.

## E – Autres informations

### 1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société fin 2019 est constitué de cinq personnes, dont les deux mandataires sociaux (membres du Directoire).

### 2. Fiscalité

#### INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2019, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec SA, Vallourec Bearing Tubes, Vallourec Université France, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec One, Vallourec Services, Val27 et Val28.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec SA correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec SA elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec SA.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2019 et son déficit reportable est de 1 833,7 millions d'euros à fin 2019.

#### Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2019
<b>Accroissement</b>	-
<b>Allègements</b>	<b>1 383</b>
Provision pour retraite	298
Provision pour actionariat salarié	1 070
Provision pour congés payés	15
Provision taxe sur les véhicules de tourisme	-

Au 31 décembre 2019, le montant des déficits reportables propres à la société Vallourec SA s'élève à 204,7 millions d'euros.

#### Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(64 215)	-	(64 215)
Exceptionnel	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>(64 215)</b>	<b>-</b>	<b>(64 215)</b>
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	-	(567)	(567)
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	-	-
<b>TOTAL VALLOUREC</b>	<b>(64 215)</b>	<b>(567)</b>	<b>(63 648)</b>

### 3. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

#### ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,9 million d'euros.

#### ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec SA.

### 4. Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : 36 milliers d'euros (perte actuarielle) ;
- indemnité retraite complémentaire : 0,7 million d'euros (perte actuarielle) ;
- location longue durée véhicule : 13 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

## 5. Événement postérieur à la clôture

Le communiqué de presse du 19 février 2020 a annoncé le projet de lancer une augmentation de capital et le refinancement des lignes de crédit pour sécuriser le redressement et la mise en œuvre de la stratégie de Vallourec :

Vallourec se propose de renforcer la structure de son bilan et sa position de liquidité par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et du refinancement de ses lignes de crédit. Le produit de l'émission sera utilisé pour réduire son endettement financier net.

### AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Vallourec a annoncé son projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros, qui permettra de désendetter la société de manière significative, de réduire ses frais financiers par rapport à 2019 et de gagner en flexibilité pour réussir la mise en œuvre de sa stratégie.

Bpifrance et Nippon Steel, actionnaires de référence de Vallourec, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital, pour i) Bpifrance au prorata de sa part du capital et ii) pour Nippon Steel pour un montant lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'augmentation de capital <sup>(1)</sup>.

Vallourec a obtenu l'engagement d'un syndicat bancaire de garantir la souscription du solde de l'augmentation de capital, sous réserve des conditions usuelles.

Les résolutions relatives à l'augmentation de capital seront soumises au vote des actionnaires réunis en assemblée générale le 6 avril 2020. Bpifrance et Nippon Steel se sont engagés à voter en faveur des résolutions relatives à l'augmentation de capital.

Il est prévu que l'augmentation de capital soit lancée au cours du second trimestre 2020, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation du prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF).

### REFINANCEMENT DES LIGNES DE CRÉDIT

Vallourec a annoncé également le refinancement de ses lignes de crédit, pour un montant de 800 millions d'euros, pour lequel il a obtenu un engagement de ses banques partenaires, conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital.

Ce nouveau refinancement apportera à Vallourec une source de liquidité long-terme grâce à une maturité de quatre ans jusqu'en 2024 et une extension optionnelle d'un an. La nouvelle ligne de crédit comportera un Covenant tel que défini en Note 3 que Vallourec devra maintenir en dessous d'un maximum de 100%, comme pour ses lignes de crédit actuelles.

## 6. Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2019

En milliers d'euros Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC</b>										
<b>I. Filiales (50 % au moins)</b>										
Société française										
Vallourec Tubes 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt										
	1 503 949	728 818	100%	3 856 429	3 856 429	3 803 508	-	71 211	46 899	163 256

(1) Le montant total pouvant être investi par Nippon Steel, sous réserves de conditions usuelles, ne pourra excéder un montant de 35 millions d'euros et un montant de 120 millions d'euros pour Bpifrance.

## 7. Résultats financiers des cinq derniers exercices

<i>En euros, sauf nombre d'actions et effectif</i>	2015	2016	2017	2018	2019
<b>CAPITAL</b>					
<b>Capital social</b>	<b>271 376 864</b>	<b>902 476 010</b>	<b>915 975 520</b>	<b>915 975 520</b>	<b>915 975 520</b>
Nombre d'actions ordinaires existantes	135 688 432	451 238 005	457 987 760	457 987 760	457 987 760
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	-	-	36 284 470	-	-
• par exercice de droits de souscription	2 860 088	5 002 867	4 013 201	3 674 986	3 180 339
• par remboursement d'obligations	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	3 768 771	5 758 082	5 050 327	2 335 242	5 381 501
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	86 095 267	(43 370 419)	(70 741 338)	(70 504 334)	(59 277 273)
Impôts sur les bénéfices	(1 031 743)	(8 838 867)	336 751	37 169 694	566 787
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	61 538 102	(17 841 399)	(39 056 082)	(34 718 136)	(63 647 530)
<b>Résultat distribué</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,64	(0,08)	(0,16)	(0,07)	(0,13)
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	0,45	(0,04)	(0,09)	(0,08)	(0,14)
<b>Dividende attribué à chaque action existante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	7	5	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 917 511	2 378 067	2 708 256	2 309 412	2 313 936
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 251 897	1 969 216	1 138 027	1 069 659	1 312 316

## 6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vallourec (ci-après, la « Société ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Appréciation du risque de liquidité**

Notes C.3 « Etats des créances et des dettes - Emprunts et dettes auprès des établissements financiers » et E.5 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le paragraphe « Risque de liquidité » de la note C.3 indique que la Société disposait au 31 décembre 2019 de lignes de crédits bancaires confirmées pour 2.128 millions d'euros dont 1.702 millions d'euros utilisés à fin décembre 2019. En outre à cette date, le total (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie et (ii) des avances de trésorerie s'élevait à 2.111 millions d'euros.</p> <p>La note C.3 précise que des lignes de crédit viennent à échéance en 2020 pour 294 millions d'euros (194 millions d'euros en février 2020 et 100 millions d'euros en juillet 2020) et en février 2021 pour 1.724 millions d'euros. Les lignes de crédit tirées devront donc être remboursées aux échéances.</p> <p>Comme mentionné en note E.5, la Société a annoncé le 19 février 2020 :</p> <p>(i) le projet de lancer une augmentation de capital de 800 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, bénéficiant d'engagements de souscription reçus des actionnaires de référence, Bpifrance et Nippon Steel et d'un syndicat bancaire pour le solde non souscrit, sous réserve notamment des conditions de marché et des conditions usuelles, et</p> <p>(ii) un accord pour la mise en place d'une ligne de crédit bancaire confirmée de 800 millions d'euros, à échéance 2024 avec une option d'extension d'un an, destinée au refinancement des lignes de crédit existantes et conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital</p> <p>Le Directoire estime que la réalisation de ces opérations permettra à la Société de renforcer la structure de son bilan et sa position de liquidité, et ainsi de faire face à ses besoins de liquidité des 12 prochains mois. En cas de non réalisation de ces opérations, la Société étudierait d'autres moyens de financement.</p> <p>Nous avons considéré l'appréciation du risque de liquidité comme un point clé de l'audit, compte tenu des échéances à venir des lignes de crédit existantes.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la Société au regard des ressources actuelles et des projets d'augmentation du capital et de refinancement des lignes de crédit existantes.</p> <p>Nous avons pris connaissance, dans cet objectif des documents relatifs à (i) l'augmentation du capital de 800 millions d'euros et (ii) la mise en place de la ligne de crédit bancaire à moyen terme de 800 millions d'euros, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les engagements de souscription des actionnaires Bpifrance et Nippon Steel,</li> <li>• l'engagement du syndicat bancaire de souscrire le solde non placé de l'augmentation du capital et plus particulièrement, les conditions relatives à cet engagement, et</li> <li>• l'engagement de mise en place d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 800 millions d'euros conditionnée à la réalisation de l'augmentation du capital.</li> </ul> <p>Nos travaux ont également consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement. Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques. Ces prévisions ont été réalisées sous le contrôle de la direction et approuvées par le Conseil de surveillance.</p> <p>Par ailleurs, nous avons interrogé la direction sur les événements ou circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions et la réalisation des opérations envisagées. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la description des lignes de crédit et covenants de la note C.3,</li> <li>• au risque de liquidité dans le paragraphe concerné de la note C.3 de l'annexe aux comptes annuels, et</li> <li>• aux informations relatives à l'augmentation du capital et à la mise en place de la ligne de crédit bancaire à moyen terme qui figurent dans la note E.5 de l'annexe aux comptes annuels.</li> </ul>

**Évaluation des titres de participation**

Notes B « Principes comptables - Titres de participation », C.1 « Créances, prêts, autres immobilisations financières » et E.6 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 3 856,4 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes, sous-holding du groupe Vallourec.</p> <p>Comme indiqué dans la note « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, la Société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les 5 premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale.</p> <p>Celle-ci requiert l'exercice du jugement et le recours à des estimations de la direction pour déterminer des hypothèses sous-tendant les flux de trésorerie.</p> <p>Compte tenu de la valeur des titres de participation et de la sensibilité du modèle d'évaluation aux hypothèses retenues dans la détermination des flux de trésorerie, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation de la société Vallourec Tubes comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance (i) du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes, (ii) des modalités d'approbation des résultats par les organes de gouvernance, et enfin (iii) apprécié le caractère approprié du modèle retenu.</p> <p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation du groupe Vallourec, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, réalisés sous le contrôle de la direction et approuvées par le conseil de surveillance.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment (i) les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, et (ii) les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. Ont aussi été analysées la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché, et les données prévisionnelles présentées au conseil de surveillance de la Société.</p> <p>Enfin, nous avons (i) effectué nos propres analyses de sensibilité et (ii) vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vallourec par l'Assemblée générale du 1er juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 14<sup>ième</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 18<sup>ième</sup> année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité financier et d'audit

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 28 février 2020

Les Commissaires aux comptes,

**KPMG S.A.**  
Alexandra Saastamoinen

**Deloitte & Associés**  
Véronique Laurent





## CHAPITRE 7

# Gouvernement d'entreprise

<b>7.1</b>	<b>Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance</b>	<b>256</b>		
7.1.1	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	256		
7.1.2	Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	279		
7.1.3	Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	289		
7.1.4	Conventions réglementées	290		
7.1.5	Gestion des conflits d'intérêts	290		
7.1.6	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	291		
<b>7.2</b>	<b>Rémunérations et avantages de toute nature</b>	<b>292</b>		
7.2.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	292		
7.2.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	300		
7.2.3	Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	304		
<b>7.3</b>	<b>Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel</b>	<b>305</b>		
7.3.1	Options et actions de performance	305		
7.3.2	Intéressement, participation et plan d'épargne	311		
7.3.3	Actionnariat salarié	311		
<b>7.4</b>	<b>Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2019 des mandataires sociaux</b>	<b>312</b>		
7.4.1	La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires	312		
			7.4.2	La rémunération des membres du Directoire
			7.4.3	La rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance
			7.4.4	La rémunération des membres du Conseil de Surveillance
			7.4.5	Synthèse des rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à chacun des deux membres du Directoire et à la Présidente du Conseil de Surveillance
			7.4.6	Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des 5 derniers exercices
				320
				320
				321
				323
			<b>7.5</b>	<b>Déclarations individuelles des dirigeants</b>
			<b>7.6</b>	<b>Délégations en cours de validité</b>
			<b>7.7</b>	<b>Participation des actionnaires aux Assemblées Générales</b>
			<b>7.8</b>	<b>Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE</b>
			<b>7.9</b>	<b>Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice</b>
				325
				325
				325
				326
				327

## 7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette Direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

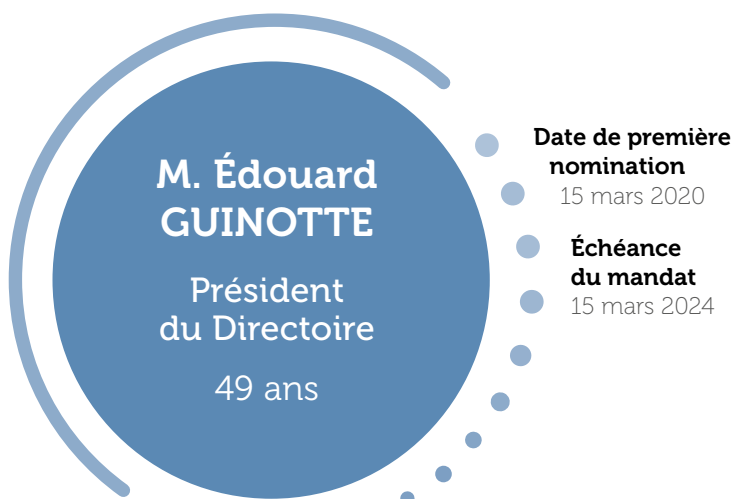
- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

### 7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

#### 7.1.1.1 Organes de direction

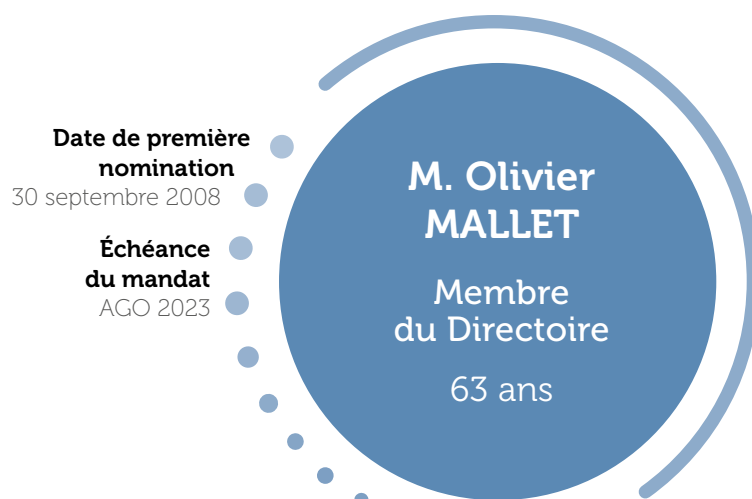
##### LE DIRECTOIRE

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Directoire est composé des deux membres suivants :



**M. Édouard  
GUINOTTE**  
Président  
du Directoire  
49 ans

- **Date de première nomination**  
15 mars 2020
- **Échéance du mandat**  
15 mars 2024



**M. Olivier  
MALLET**  
Membre  
du Directoire  
63 ans

- **Date de première nomination**  
30 septembre 2008
- **Échéance du mandat**  
AGO 2023



## M. Édouard GUINOTTE

Né le 10 décembre 1970 (49 ans) – nationalité française

**Président du Directoire**

**Première nomination** : 15 mars 2020

**Échéance du mandat** : 15 mars 2024

**Actions Vallourec détenues** : 5 043

### Expertise et expérience en matière de gestion

- › Diplômé de l'École des Mines de Paris et titulaire du Management Program de l'Insead.
- › Intègre Vallourec en 1995 comme responsable logistique et production de Vallourec Composants Automobile.
- De 1998 à 2000, il est contrôleur de gestion au niveau du Groupe puis devient Directeur d'entité opérationnelle au Mexique pendant trois ans.
- En 2004, il revient dans la Division Automobile en tant que Directeur Marketing.
- En 2007, il devient Directeur Stratégie et Développement de l'activité Pétrole et Gaz du Groupe où il mène en particulier les projets d'acquisition des premiers 20 % de Tianda ainsi que l'acquisition de Vallourec Saudi Arabia.
- De 2011 à 2014 il est Président de Vallourec USA, basé à Houston, conduisant la politique commerciale et le doublement des ventes de Vallourec aux États-Unis à la suite du démarrage de la nouvelle usine de Youngstown, puis devient Vice-Président en charge du Commerce et du Développement OCTG de la région Hémisphère Est.
- Depuis 2017, il est Senior Vice-Président, membre du Comité Exécutif du Groupe en charge du Moyen-Orient et de l'Asie.
- › Président du Directoire de Vallourec depuis le 15 mars 2020.

### Mandats exercés par M. Édouard GUINOTTE

#### Mandats en cours

- Président du Directoire de Vallourec SA <sup>(a)</sup> \* (depuis 2020)
- Président et Administrateur de Vallourec Tubes SAS <sup>(a)</sup> (depuis 2020)
- Président de Vallourec Tubes France SAS <sup>(a)</sup> (depuis 2020)
- Président de Vallourec Oil & Gas France SAS <sup>(a)</sup> (depuis 2020)
- Administrateur de Vallourec Services SA <sup>(a)</sup> (depuis 2020)
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil SA <sup>(a)</sup>
- *Commissioner* de P.T. Citra Tubindo Tbk (depuis 2017)

#### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de VAM Holding Hong Kong <sup>(1)</sup> (jusqu'en 2019)
- Administrateur de VAM Field Services (Beijing) Co Ltd. <sup>(2)</sup> (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Vallourec Al Qahtani LLC (jusqu'en 2020)
- Administrateur de Vallourec (China) Co. Ltd. (jusqu'en 2020)
- Administrateur de Vallourec Middle East FZE (jusqu'en 2020)
- Administrateur de Vallourec Oil and Gas (China) Co., Ltd. (jusqu'en 2020)
- Administrateur de Vallourec Saudi Arabia LLC (jusqu'en 2020)
- Membre du *Supervisory Committee* de Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. (jusqu'en 2020)
- Administrateur de VAM (Changzhou) Oil & Gas Premium Equipment Co. Ltd. <sup>(3)</sup> (jusqu'en 2020)

M. Édouard Guinotte ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

(1) Liquidée en octobre 2019.

(2) Liquidée depuis le 13 décembre 2019.

(3) Dissoute à la suite de sa fusion dans Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



### M. Olivier MALLET

Né le 14 juillet 1956 (63 ans) – nationalité française

#### Membre du Directoire

**Première nomination** : 30 septembre 2008

**Dernier renouvellement** : 15 mars 2020

**Échéance du mandat** : AGO 2023

**Actions Vallourec détenues** : 30 061

#### Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École nationale d'administration – Inspecteur Général des Finances
- › Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- › Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- › Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- › Directeur Financier Adjoint (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- › Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique

#### Mandats exercés par M. Olivier MALLET

##### Mandats en cours

- Membre du Directoire de Vallourec SA <sup>(a)</sup> \* (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes SAS <sup>(a)</sup> (depuis 2008)
- Président-Directeur Général et Administrateur de Vallourec Services SA <sup>(a)</sup> (depuis 2008)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH <sup>(a)</sup> (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil SA <sup>(a)</sup> (Brésil) (depuis 2016)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tube-Alloy, LLC <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur de Vallourec Industries Inc. <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2008)
- Président et Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2009)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP <sup>(a)</sup> (États-Unis) (depuis 2008)
- Gérant de Vallourec One SARL <sup>(a)</sup> (depuis 2017)
- *Commissionner* de PT Citra Tubindo Tbk (depuis 2018)

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil SA <sup>(1)</sup> <sup>(a)</sup> (Brésil) (jusqu'en 2017)
- Administrateur de Vallourec Canada Inc. <sup>(a)</sup> (Canada) (jusqu'en 2017)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes SAS <sup>(a)</sup> (jusqu'en 2016) <sup>(2)</sup>

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

(1) Vallourec Tubos do Brasil Ltda suite au changement de forme sociale intervenu le 20 novembre 2017.

(2) Cette société est dénommée Neotiss depuis le 29 avril 2016.

\* Société cotée (pour les mandats en cours).

## MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE AYANT PRIS FIN EN 2020



### M. Philippe CROUZET

Né le 18 octobre 1956 (63 ans) – nationalité française

**Première nomination :** 1<sup>er</sup> avril 2009

**Dernier renouvellement :** 29 janvier 2016

**Échéance du mandat :** 15 mars 2020

**Actions Vallourec détenues :** 71 874

### Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École nationale d'administration
- › Ancien Maître des requêtes au Conseil d'État
- › Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- › Président du Directoire de Vallourec (2009-2020)

## Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

### Mandats en cours

- Administrateur du Théâtre de la Ville (Paris) (depuis 2011)
- Membre de l'association pour la Maison de la culture du Japon à Paris (depuis 2018)

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Président du Directoire de Vallourec SA <sup>(a)</sup> \* (jusqu'en mars 2020)
- Président et Administrateur de Vallourec Tubes SAS <sup>(a)</sup> (jusqu'en mars 2020)
- Président de Vallourec Tubes France SAS <sup>(a)</sup> (jusqu'en mars 2020)
- Président de Vallourec Oil & Gas France SAS <sup>(a)</sup> (jusqu'en mars 2020)
- Administrateur de Vallourec Services SA <sup>(a)</sup> (jusqu'en mars 2020)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH <sup>(a)</sup> (Allemagne) (jusqu'en mars 2020)
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil SA <sup>(a)</sup> (jusqu'en mars 2020)
- Vice-Président de l'Institut de l'entreprise (jusqu'en décembre 2019)
- Administrateur, Président du Comité de suivi des engagements nucléaires et membre du Comité d'Audit d'Électricité de France\* (jusqu'en mai 2019)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil SA <sup>(1)</sup> <sup>(a)</sup> (Brésil) (jusqu'en 2017)
- Administrateur du Théâtre national de l'Opéra-Comique (jusqu'en 2017)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.












(1) Vallourec Tubos do Brasil Ltda suite au changement de forme sociale intervenu le 20 novembre 2017.

\* Société cotée (pour les mandats en cours).

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire s'appuie sur un Comité Exécutif composé de 11 membres. Le Comité Exécutif examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Édouard Guinotte.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, le Comité Exécutif sera composé des membres suivants :

DIRECTOIRE	COMITÉ EXÉCUTIF		
	Aux côtés d'Edouard Guinotte et d'Olivier Mallet		
			
<b>M. Édouard GUINOTTE</b> Président du Directoire	<b>M. Pascal BRAQUEHAIS</b> Directeur Moyen-Orient/Asie	<b>M. Philippe CARLIER</b> Directeur Technologie & Industrie	<b>M. Nicolas de COIGNAC</b> Directeur du Projet Accélération
			
<b>M. Olivier MALLET</b> Directeur Financier	<b>M. François CURIE</b> Directeur des Ressources Humaines	<b>M. Rémi DUJON</b> Directeur Juridique et Secrétaire Général du Groupe	<b>M. Bertrand FRISCHMANN</b> Directeur Amérique du Nord
			
	<b>M. Didier HORNET</b> Directeur Développement & Innovation	<b>M. Alexandre LYRA</b> Directeur Amérique du Sud	<b>M. Hubert PARIS</b> Directeur Europe/Afrique

### 7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

#### LA POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique du Conseil relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

#### 1. La sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique,

internationale, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

#### 2. Une composition équilibrée, créatrice de valeur

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres au regard de l'âge, du genre, des qualifications et de l'expérience professionnelle, qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. Le Conseil prend également en compte la diversité internationale de manière à refléter la présence mondiale du Groupe.

La moyenne d'âge du Conseil s'est abaissée en 2020 pour s'établir à 57 ans, ce qui est jugé très satisfaisant par les membres du Conseil. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À la date du

présent Document d'enregistrement universel, le Conseil est composé de 13 membres disposant de compétences variées (expertises financières, expérience de Direction Générale, de transformation organisationnelle, des énergies renouvelables, expérience multiculturelle, etc.) acquises pour la plupart d'entre eux dans un environnement international, source d'enrichissement. Le Conseil comprend en outre un représentant des salariés et un représentant des salariés actionnaires. Par ailleurs, au sein de cet effectif, et en excluant du décompte le représentant des salariés conformément à la loi, 50 % sont des membres féminins. 23 % des membres du Conseil sont de nationalité étrangère (britannique, japonaise et espagnole), la présidence du Conseil étant assumée par M<sup>me</sup> Vivienne Cox, britannique.

Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

Cette politique de diversité est prise en compte par la Présidente, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et par le Conseil lui-même dans le cadre des réflexions sur la composition du Conseil conduisant aux propositions de renouvellement de mandat et de nomination de nouveaux membres. Le Conseil de Surveillance a ainsi exposé, dans son rapport sur les projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019, les raisons l'ayant conduit à proposer à cette Assemblée le renouvellement du mandat de M<sup>mes</sup> Maria-Pilar Albiac-Murillo, Pascale Chargrasse de M. Philippe Altuzarra, et la cooptation de M<sup>me</sup> Corine de Bilbao.

En 2020, le Conseil de Surveillance accueillera en son sein un second représentant des salariés. Afin de tenir compte du caractère international du Groupe, la Société a fait le choix d'une nomination de ce second représentant par le Comité d'entreprise européen, permettant ainsi la nomination d'un salarié d'une entité étrangère du Groupe.

### 3. Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations,

des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance comportent des dispositions spécifiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Ainsi, un membre ne peut accepter d'autres mandats ou d'autres fonctions, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

### 4. Un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil encourage les interventions des membres et veille à ce que chacun puisse exprimer son avis.

### LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

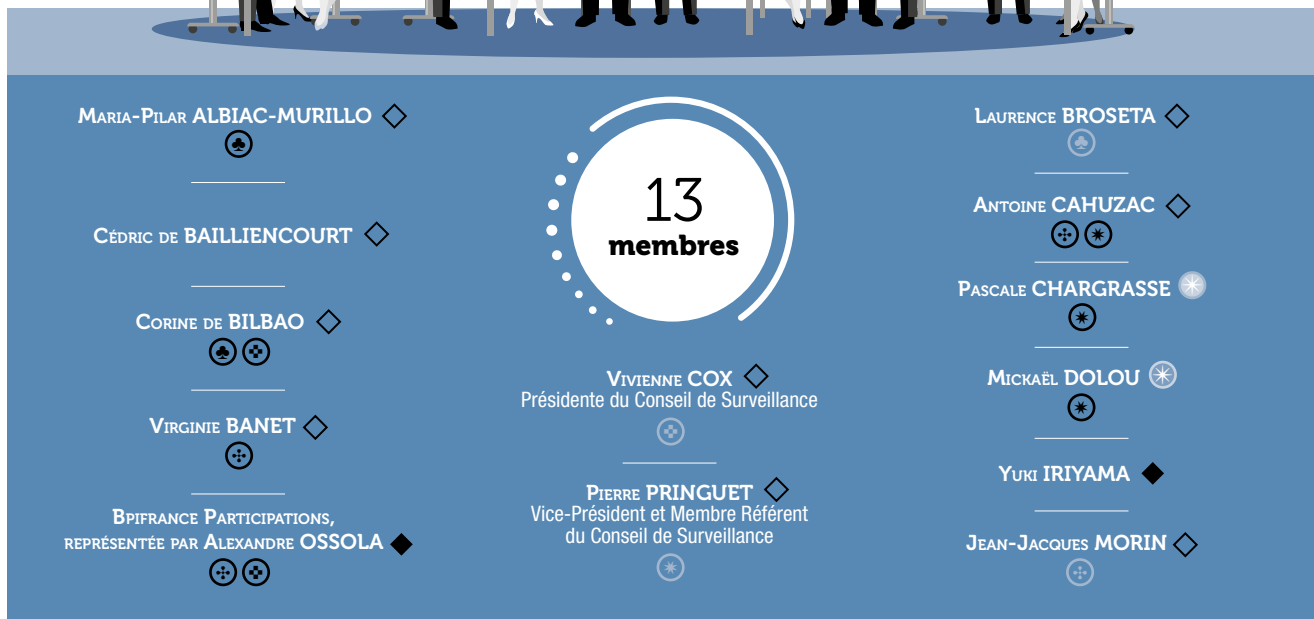
Le Conseil de Surveillance est assisté de quatre comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique ; et
- le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des Comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf recomposition anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance. La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

#### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



- Comité Financier et d'Audit
- Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
- Comité Stratégique
- Comité RSE
- Président de ce Comité
- Président de ce Comité
- Président de ce Comité
- Président de ce Comité
- Représentant les salariés
- Représentant les salariés actionnaires
- Membre indépendant
- Membre non indépendant

#### TAUX D'INDÉPENDANCE\*

82 %



#### ÂGE MOYEN

57 ANS



#### PARITÉ\*\*



6 membres du Conseil  
sont des femmes

#### REPRÉSENTATION DES SALARIÉS

2

dont 1 membre représentant  
les salariés actionnaires  
élu par l'Assemblée Générale

et 1 membre représentant  
les salariés nommé  
par le Comité de Groupe

#### DIVERSITÉ

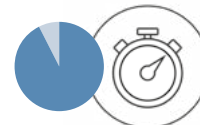
3



3 membres du Conseil  
sont de nationalité étrangère  
et 4 nationalités sont  
représentées au Conseil

#### TAUX DE PRÉSENCE MOYEN

96 %





PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DE CONSEIL			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées *	Indépendance	Date initiale de nomination (jj-mm-aaaa)	Echéance du mandat (jj-mm-aaaa)	Ancienneté au Conseil (en années)	CFA	CNRG	CStrat	CRSE
<b>DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF</b>													
<b>Vivienne Cox</b>	60	♀	britannique	20 880	3	◇	31-05-2010	AGO 2022	10				●
<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>													
<b>Pierre Pringuet</b>	70	♂	française	7 914	4	◇	23-02-2015	AGO 2020	5				●
<b>Maria-Pilar Albiac-Murillo</b>	66	♀	espagnole	3 000	1	◇	28-05-2015	AGO 2023	5				○
<b>Cédric de Bailliencourt</b>	49	♂	française	7 800	3	◇	25-05-2014	AGO 2022	6				
<b>Corine de Bilbao</b>	53	♀	française	500	1	◇	21-03-2019	AGO 2020	1				○ ○
<b>Virginie Banet</b>	54	♀	française	2 000	1	◇	18-02-2020	AGO 2022	< 1				○
<b>Bpifrance Participations</b> , représentée par <b>Alexandre Ossola</b>	45	♂	française	66 695 708	13	◆	06-04-2016	AGO 2020	4				○ ○
<b>Laurence Broseta</b>	51	♀	française	1 436	2	◇	06-04-2016	AGO 2022	4				●
<b>Antoine Cahuzac</b>	65	♂	française	500	1	◇	18-02-2020	AGO 2023	< 1				○ ○
<b>Yuki Iriyama</b>	72	♂	japonaise	500	1	◆	12-05-2017	AGO 2021	3				
<b>Jean-Jacques Morin</b>	59	♂	française	500	2	◇	25-05-2018	AGO 2022	2				●
<b>MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES</b>													
<b>Pascale Chargrassse</b>	59	♀	française	8 327	1	NA	13-12-2010	AGO 2020	9				○
<b>MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LES SALARIÉS</b>													
<b>Mickaël Dolou</b>	44	♂	française	2 524	1	NA	03-10-2017	AGO 2021	2				○

\* Incluant Vallourec SA.

● Président

○ Membre

◇ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance

◆ Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance

CFA : Comité Financier et d'Audit

CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

CStrat : Comité Stratégique

CRSE : Comité de la Responsabilité Sociale Environnementale et Sociétale

## DIVERSITÉ ET EXPERTISE DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	Industrie/ Pétrole et gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/ audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
<b>Vivienne Cox</b>	○	○	○		○	○
<b>Pierre Pringuet</b>		○	○		○	
<b>Maria-Pilar Albiac-Murillo</b>	○	○	○			
<b>Cédric de Bailliencourt</b>		○		○	○	
<b>Corine de Bilbao</b>	○	○	○			
<b>Virginie Banet</b>		○	○	○		
<b>Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola</b>				○	○	
<b>Laurence Broseta</b>	○	○	○			○
<b>Pascale Chargrassse</b>	○					
<b>Antoine Cahuzac</b>		○	○	○	○	
<b>Mickaël Dolou</b>	○		○			
<b>Yuki Iriyama</b>	○	○	○			
<b>Jean-Jacques Morin</b>	○	○	○	○	○	

## CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

### Situation arrêtée le 29 février 2020

	Départs	Nominations	Renouvellements
<b>Conseil de Surveillance</b>	Alexandra Schaapveld (12/02/2020)  Philippe Altuzarra (18/02/2020)	Corine de Bilbao (23/05/2019)  Virginie Banet (12/02/2020)  Antoine Cahuzac (18/02/2020)	Maria-Pilar Albiac-Murillo (23/05/2019)  Philippe Altuzarra (23/05/2019)  Pascale Chargrassé (23/05/2019)
<b>Comité Financier et d'Audit</b>	Alexandra Schaapveld (12/02/2020)	Virginie Banet (12/08/2020)  Antoine Cahuzac (18/02/2020)	
<b>Comité des Nominations des Rémunérations et de la Gouvernance</b>	Laurence Broseta (25/11/2019)  Alexandra Schaapveld (12/02/2020)	Antoine Cahuzac (18/02/2020)	Pascale Chargrassé (23/05/2019)
<b>Comité Stratégique</b>	Philippe Altuzarra (18/02/2020)	Corine de Bilbao (18/02/2020)	Philippe Altuzarra (23/05/2019)
<b>Comité de la Responsabilité Sociale Environnementale et Sociétale (RSE)</b>	Philippe Altuzarra (18/02/2020)	Corine de Bilbao (18/02/2020)	Maria-Pilar Albiac-Murillo (23/05/2019)  Philippe Altuzarra (23/05/2019)

Au cours de l'exercice 2019, suite à la démission pour motifs personnels de M. José Carlos Grubisich, M<sup>me</sup> Corine de Bilbao a été nommée par cooptation pour la durée restant à courir de son mandat le 21 mars 2019. La ratification de cette cooptation a été approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2019. M<sup>me</sup> Laurence Broseta a démissionné de ses fonctions de membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance le 25 novembre 2019 pour se consacrer à la Présidence du Comité RSE.

M<sup>me</sup> Alexandra Schaapveld a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 12 février 2020, pour motifs personnels. Elle a été remplacée par M<sup>me</sup> Virginie Banet, nommée par cooptation pour la durée restant à courir de son mandat le 12 février 2020 par le Conseil de Surveillance. La ratification de cette cooptation est soumise au vote de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020. M<sup>me</sup> Banet a été nommée membre du Comité Financier et d'Audit.

M. Philippe Altuzarra a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 18 février 2020, pour motifs personnels. Il a été remplacé par M. Antoine Cahuzac, nommé par cooptation pour la durée restant à courir de son mandat le 18 février 2020 par le Conseil de Surveillance. La ratification de cette cooptation est soumise au vote de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020. M. Cahuzac a été nommé membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Suite au départ de M. Philippe Altuzarra, M<sup>me</sup> Corine de Bilbao a été nommée membre du Comité Stratégique et membre du Comité RSE, le 18 février 2020.



### M<sup>me</sup> Vivienne COX

Née le 29 mai 1959 (60 ans) – nationalité britannique

**Présidente du Conseil de Surveillance**

**Présidente du Comité Stratégique**

**Commandant de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE)**

**Première nomination** : 31 mai 2010

**Renouvellement** : AGO 2014, AGO 2018

**Échéance du mandat** : AGO 2022

**Actions Vallourec détenues** : 20 880

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- > Diplômée de l'université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'université de Hull et de l'université de Hertford
- > Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- > Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- > Commissaire de l'*Airport Commission* du ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)
- > Présidente du Rosalind Franklin Institute

#### Principales activités exercées hors de la Société

- > Administratrice de Pearson Plc\*
- > Administratrice de GlaxoSmithKline Plc\*

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Vivienne COX

##### Mandats en cours

- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Administratrice de Pearson Plc\*, Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité de la Réputation et de la Responsabilité, membre du Comité d'Audit, et *Senior Independent Director*
- Administratrice de GlaxoSmithKline Plc\*, membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité de la Responsabilité sociale
- Administratrice de Stena AB Gothenburg
- Membre du Conseil Consultatif et Présidente du Comité des Rémunérations de Montrose Associates

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- *Lead Independent Director* du ministère du Développement international du gouvernement britannique (jusqu'en 2017)
- Membre du Comité des Nominations de Pearson Plc et membre du Comité des Rémunérations (jusqu'en 2017) et Présidente du Comité de la Réputation et de la Responsabilité de Pearson Plc (jusqu'en 2016)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg) (jusqu'en 2017)
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable, du Comité de Rémunération et du Comité des Nominations de BG Group Plc (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Climate Group (jusqu'en 2015)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## M. Pierre PRINGUET

Né le 31 janvier 1950 (70 ans) – nationalité française

**Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance**  
**Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

**Officier de la Légion d'honneur**  
**Commandeur du Mérite agricole**

**Première nomination** : 23 février 2015

**Renouvellement** : AGO 2016

**Échéance du mandat** : AGO 2020

**Actions Vallourec détenues** : 7 914

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'École polytechnique et Ingénieur du corps des Mines
- › Début de carrière dans la fonction publique de 1976 à 1987 : Chargé de mission pour l'industrie et les mines auprès du préfet de la région Lorraine (1976-1978) ; Responsable des procédures financières et des relations sociales auprès du Directeur Général de l'Industrie (1979-1982) ; Ingénieur en chef des mines (1981) ; Conseiller technique auprès de Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire puis de l'Agriculture (1981-1985) ; Directeur des Industries agricoles et alimentaires au ministère de l'Agriculture français (1985-1987)
- › Depuis 1987 au sein du groupe Pernod Ricard : Directeur du Développement du groupe Pernod Ricard (1987-1989) ; Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1989-1996) ; Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000) ; Co-Directeur Général de Pernod Ricard (2000-2005) ; Administrateur de Pernod Ricard (depuis 2004) ; Directeur Général Délégué de Pernod Ricard (2005-2008) ; Directeur Général de Pernod Ricard (2008-2015) ; Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard (2012-2019)

### Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur de La Française des Jeux (FDJ)\*
- › Administrateur d'Iliad\*
- › Administrateur de Cap Gemini SE\*
- › Administrateur d'Avril Gestion SAS (groupe Avril)

### Mandats exercés par M. Pierre PRINGUET

#### Mandats en cours

- Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance de Vallourec\*, Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
- Administrateur de La Française des Jeux (FDJ)\*
- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Iliad\*
- Administrateur Référent de Cap Gemini SE\*, Président du Comité Éthique et Gouvernance et membre du Comité des Rémunérations
- Administrateur d'Avril Gestion SAS (groupe Avril)
- Président de l'AAIM (Association Amicale des Ingénieurs des Mines)

#### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Pernod Ricard, membre du Comité Stratégique et membre du Comité des Rémunérations (jusqu'en 2019)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard (jusqu'en 2019)
- Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (jusqu'en 2017)
- Président de la Scotch Whisky Association (jusqu'en 2017)
- Président d'AgroParisTech (jusqu'en 2016)
- Directeur Général de Pernod Ricard (jusqu'en 2015)
- Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française (jusqu'en 2015)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



### M<sup>me</sup> Maria-Pilar ALBIAC-MURILLO

Née le 21 août 1953 (66 ans) – nationalité espagnole

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Membre du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale**

**Première nomination** : 28 mai 2015

**Renouvellement** : AGO 2019

**Échéance du mandat** : AGO 2023

**Actions Vallourec détenues** : 3 000

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- > Diplômée de l'université de Saragosse (Espagne) et titulaire d'un MBA de la Central Michigan University (États-Unis)
- > Vingt-six ans de carrière chez General Motors, dont seize aux États-Unis. Quinze ans aux Opérations, Directrice d'usine à Saginaw, Michigan (1991-1993), Directrice d'usine à Logrono en Espagne (1993-1996)
- > PDG de Saginaw Deutschland GmbH (1996-1999)
- > Sept ans au sein de Delphi Corporation : Responsable de Site (Delphi Alabama Operations), Responsable d'Usine, Directrice de Site (Delphi Flint East Operations) et Directrice Ligne de Produit (Delphi Troy Headquarters)
- > Vice-Présidente en charge des opérations au Mexique de Remy (2006-2007)
- > Huit ans au sein du groupe Airbus : Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (2008-2016)
- > Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips Innovations Services (2016-2017)

#### Principales activités exercées hors de la Société

Néant

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Maria-Pilar ALBIAC-MURILLO

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips Innovations Services (jusqu'en 2017)
- Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Banque Populaire Occitane (jusqu'en 2016)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## M. Cédric de BAILLIENCOURT

Né le 10 juillet 1969 (50 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Première nomination** : 25 mai 2014

**Renouvellement** : AGO 2018

**Échéance du mandat** : AGO 2022

**Actions Vallourec détenues** : 7 800

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- › Vingt-quatre ans dans le groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odet, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du groupe Bolloré (depuis 2008)

### Principales activités exercées hors de la Société

- › Directeur Financier de Bolloré\*
- › Membre du Directoire de Vivendi\*

## Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Membre du Directoire de Vivendi\*

### Fonctions et mandats exercés dans les sociétés françaises

#### Fonctions et mandats exercés au sein du groupe Bolloré

- Vice-Président de Financière de l'Odet SE\*\*
- Vice-Président de Bolloré SE\*
- Vice-Président de Compagnie du Cambodge\*\*
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey\*\*, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois\*\*
- Président de Compagnie des Glénans, Compagnie de Treguennec, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière d'Ouessant, Financière du Perquet, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Compagnie de Pont-l'Abbé, Financière de Quimperlé, Compagnie de Concarneau, Compagnie de l'Argol, Financière de Kerdevot Financière d'Iroise Compagnie de Loctudy et Compagnie de Sauzon
- Gérant de Socarfi et Compagnie de Malestroit
- Administrateur de Bolloré SE\*, Bolloré Participations SE, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey\*\*, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois\*\*, Financière de l'Odet SE\*\* et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Représentant permanent de Bolloré SE au Conseil d'Administration de Socotab
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge\*\*

#### Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Membre du Directoire de Vivendi SE\*
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer (ex-Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie)

### Fonctions et mandats exercés dans les sociétés étrangères

#### Fonctions et mandats exercés au sein du groupe Bolloré

- Président de Redlands Farm Holding
- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges, de PTR Finances et de SFA
- Administrateur d'African Investment Company, Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale\*\*, BB Groupe, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol, Technifin et Paragefi Helios Iberica Luxembourg
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA
- Représentant permanent de Bolloré Participations SE au Conseil de Nord-Sumatra Investissements

#### Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations SEaux Conseils de Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)\*\*, Induservices SA

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directeur général délégué de Financière de l'Odet (jusqu'en 2019)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinasia (jusqu'en 2019)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinaf (jusqu'en 2018)
- Administrateur du Musée national de la Marine (jusqu'en 2018)
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet)<sup>(a)</sup> et Financière de Sainte-Marine<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2018)
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2017)
- Président de Compagnie de Cornouaille<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2017)
- Président de Financière de l'Argoat<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2017)
- Directeur Général de Financière de l'Odet<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2017)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de Havas<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2017)
- Président de Financière de Briec<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2016)
- Président de Financière de Pluguffan<sup>(a)</sup> (jusqu'en 2016)
- Président de Bluestorage (jusqu'en 2015)
- Président de Bluely (ex-Financière de Kerdevot)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de la Société Bordelaise Africaine (jusqu'en 2016)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'Immobilier de la Pépinière et Centrages (jusqu'en 2015)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Agro Products Investments Company (jusqu'en 2015)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

\* Société cotée (pour les mandats en cours).

\*\* Société cotée pour les mandats en cours (y compris les sociétés inscrites au Marché libre et cotées à l'étranger).



### M<sup>me</sup> Corine de BILBAO

Née le 16 octobre 1966 (53 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Membre du Comité Stratégique**

**Membre du Comité RSE**

**Première nomination** : 21 mars 2019

**Échéance du mandat** : AGO 2020

**Actions Vallourec détenues** : 500

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- > Diplômée de Sciences Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en Sourcing – Supply Chain du M.A.I. Institute of Purchasing Management
- > Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- > Vingt ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dont huit dans le secteur Pétrole et Gaz
- > Directeur Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- > Directeur Commercial Upstream GE Oil and Gaz (2003-2008)
- > Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- > Directeur Division Services GE Energy (2010-2011), Directeur région Europe puis, Vice-Présidente des ventes de la Division Subsea de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- > Présidente de General Electric France (2016-2019)
- > Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (2016-2019)
- > Directeur Général de Segula Technologies International, groupe d'ingénierie

#### Principales activités exercées hors de la Société

- > Directeur Général de Segula Technologies International
- > Conseil Consultatif ING Bank France

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Corine de BILBAO

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Directeur Général de Segula Technologies International
- Conseil Consultatif d'ING Bank France

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Présidente de General Electric (GE) International France (jusqu'en 2019)
- Présidente de General Electric (GE) Industrial France (jusqu'en 2019)
- Administratrice de GEAST (JV nucléaire GE Alstom) (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Segula Technologies (jusqu'en 2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (jusqu'en 2019)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).





### M<sup>me</sup> Virginie BANET

Née le 18 janvier 1966 (54 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Membre du Comité Financier et d'Audit**

**Première nomination** : 12 février 2020

**Échéance du mandat** : AGO 2022

**Actions Vallourec détenues** : 2 000

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'Institut d'Études politiques de Paris, titulaire d'une licence de Sciences économiques et diplômée de la SFAF (Société française des analystes financiers)
- › Débute sa carrière comme analyste financier chez SBS, Warburg puis Deutsche Bank comme spécialiste des Biens d'équipement, et de l'Aéronautique et de la Défense en Europe (1989-2003), puis devient banquier d'affaires et Head of M&A Aerospace & Defence toujours chez Deutsche Bank puis chez Airbus (2003-2008)
- › Membre du Comité Exécutif de Lagardère Média, responsable des relations avec les actionnaires et de la politique de communication auprès des marchés financiers (2008-2010)
- › Membre du Comité Exécutif de Natixis, Directeurs des Relations Clients et Conseil, responsable d'équipe de banquiers en France et à l'international ainsi que des financements classiques (2011-2014)
- › Banquier d'affaires chez Ondra Partners puis chez Nomura (2015-2019)
- › Depuis septembre 2019, Présidente (fondatrice) de Iolite Financial Consulting et *Senior Advisor* chez AlixPartners

#### Principales activités exercées hors de la Société

- › Présidente de Iolite Financial Consulting
- › *Senior Advisor* chez AlixPartners

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Virginie BANET

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Présidente de Iolite Financial Consulting
- *Senior Advisor* chez AlixPartners

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Banquier d'affaires chez Nomura (jusqu'en 2019)
- Banquier d'affaires chez Ondra Partner (jusqu'en 2015)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## Société Bpifrance Participations

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Membre du Comité Financier et d'Audit**  
**Membre du Comité Stratégique**

**Première nomination** : 6 avril 2016  
**Échéance du mandat** : AGO 2020  
**Actions Vallourec détenues** : 66 695 708

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Au sein du dispositif d'investissements en fonds propres de Bpifrance, Bpifrance Participations investit notamment dans les grandes entreprises comme dans les entreprises de taille intermédiaire, afin d'accompagner leur développement en France et à l'international. Bpifrance Participations est un actionnaire minoritaire impliqué dans la gouvernance, ainsi qu'un investisseur de long terme capable de s'adapter aux cycles de développement de l'entreprise.

## Mandats exercés par la société Bpifrance Participations

### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Administrateur de Compagnie Daher
- Administrateur de Cybelangel International
- Membre du Conseil de Surveillance de De Dietrich
- Administrateur d'Ekinops\*
- Administrateur d'Eutelsat Communications\*
- Administrateur de Farinia
- Administrateur de Gensight Biologics\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Grimaud La Corbière
- Administrateur de H4D
- Administrateur d'Innate Pharma\*
- Administrateur d'Isorg
- Administrateur de Groupe Limagrain
- Administrateur de Mader
- Membre du Conseil de Surveillance de Mersen\*
- Membre du Conseil de Surveillance de NGE
- Administrateur d'Orange\*
- Administrateur de Paprec
- Administrateur de Parrot\*
- Administrateur de Pixium Vision\*
- Administrateur de Prodways Group\*
- Administrateur de PSA\*
- Administrateur de Scality
- Administrateur de Soitec\*
- Administrateur de Technicolor\*
- Administrateur de Tinubu Square
- Administrateur de Tokheim Luxco
- Administrateur de Tokheim Luxco 2
- Administrateur de Valeo\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Voluntas
- Membre du Conseil de Surveillance Ynsect
- Membre du Conseil de Surveillance de Younited

### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'Aelis Farma (jusqu'en 2019)
- Administrateur d'Avril Pôle Végétal (jusqu'en 2019)
- Administrateur d'Antalis International (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Cegedim (jusqu'en 2018)
- Administrateur de CGG (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Corwave (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Crystal (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière du Millenium (jusqu'en 2018)
- Administrateur de G2 Mobility (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Horizon Parent Holdings (jusqu'en 2019)
- Administrateur de In Situ Training (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Novasep (jusqu'en 2018)
- Administrateur de NTL Holding (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Sequana (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Txcell (jusqu'en 2018)
- Administrateur d'Altia Industry (jusqu'en 2017)
- Administrateur de Biom'up (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil de Surveillance de FT1 CI (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Medipôle Partenaires (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vergnet (jusqu'en 2017)
- Administrateur de Viadeo (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil de Surveillance de VIT (jusqu'en 2017)
- Administrateur de CHM International (jusqu'en 2016)
- Membre du Conseil de Surveillance de Verimatrix (anciennement dénommé Inside Secure) (jusqu'en 2016)
- Membre du Conseil de Surveillance de Valheva (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Vexim (jusqu'en 2015)
- Administrateur de Therachon (jusqu'en 2019)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## M. Alexandre OSSOLA

Né le 26 septembre 1974 (45 ans) – nationalité française

**Représentant permanent de la société  
Bpifrance Participations**

**Première nomination :** 8 novembre 2016  
**Échéance du mandat :** AGO 2020

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Vingt-deux ans d'expérience en capital investissement et fusions-acquisitions
- › Début de carrière à Londres au sein de Wasserstein Perella (1998) puis au Crédit Suisse First Boston
- › CVC Capital Partners (2000-2011) ; Directeur au sein du bureau de Paris
- › Chargé des opérations de capital risque de CDC Climat (2011-2013)
- › Directeur des fonds nucléaire et ferroviaire (2013-2015) puis responsable des Fonds d'Avenir Automobile et membre du Comité de Direction Mid & Large Cap de Bpifrance Participations (2015-2017), responsable de l'activité MidCap des fonds d'Avenir Automobile et membre du Comité de Direction Capital Développement de Bpifrance Participations (depuis 2017)

### Principales activités exercées hors de la Société

- › Membre du Comité de Direction de Capital Développement de Bpifrance
- › Responsable de l'activité MidCap de Bpifrance et des Fonds Avenir Automobile gérés par Bpifrance

### Mandats exercés par M. Alexandre OSSOLA

#### Mandats en cours

- Représentant permanent de la société Bpifrance Participations, membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Membre du Comité de Direction de Capital Développement de Bpifrance Participations et Responsable de l'activité MidCap de Bpifrance et des Fonds Avenir Automobile gérés par Bpifrance
- Censeur du Conseil de Surveillance de Peugeot SA\*
- Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement, membre du Comité de Surveillance de Novares Group SAS (ex-Financière Mecaplast SAS)
- Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement, membre du Conseil d'Administration de Trèves SAS
- Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement, membre du Conseil de Surveillance de Novarc SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Aquila

#### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité d'actionnaires de Cameron France Holding (jusqu'en 2018)
- Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement, membre du Conseil de Surveillance de Financière Snop Dunois SA (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil d'Administration de Climpact (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil d'Administration de Mecaplast SAM (jusqu'en 2016)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



### M<sup>me</sup> Laurence BROSETA

Née le 22 septembre 1968 (51 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Présidente du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale**

**Première nomination** : 6 avril 2016

**Renouvellement** : AGO 2018

**Échéance du mandat** : AGO 2022

**Actions Vallourec détenues** : 1 436

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- > Ancienne élève de l'École polytechnique, de Telecom Paris et Auditrice de l'Institut des Hautes Études de l'Entreprise (IHEE)
- > Responsable d'exploitation Transport de la RATP (1994-1999)
- > *Control & Communication Lead Engineer* de SYSTRA (joint-venture entre la RATP et la SNCF) à Londres (1999-2001)
- > Directeur du Centre de bus « Point du Jour » (2002-2005)
- > Présidente de Bombela, filiale de RATP Dev à Johannesburg, Afrique du Sud (2005-2007)
- > Directrice de la Business Unit International et Vice-Présidente en charge de la stratégie à l'International de RATP Dev (2008-2012)
- > Directrice Générale de Fives Stein (2012-2013)
- > Directrice Générale France de Transdev (2013-2016)
- > Directrice International de Transdev (2016-mars 2019)

#### Principales activités exercées hors de la Société

- > Présidente d'Antargaz, VP West Europe de UGI International

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Laurence BROSETA

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Présidente d'Antargaz, VP West Europe de UGI International
- Administratrice de Thalès\*

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directrice International, membre du Comité Exécutif de Transdev (activité de transport de voyageurs dans 20 pays) et administratrice de RATP Dev Asia et de filiales du groupe Transdev (jusqu'en mars 2019)
- Administratrice et Vice-Présidente de l'Union des Transports Publics (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Thello (jusqu'en 2016)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



### M. Antoine CAHUZAC

Né le 29 octobre 1954 (65 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Membre du Comité Financier et d'Audit**  
**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

**Première nomination** : 18 février 2020

**Échéance du mandat** : AGO 2023

**Actions Vallourec détenues** : 500

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'École polytechnique et de l'École de la météorologie nationale
- › Effectue la plus grande partie de sa carrière dans la banque. *Senior Corporate Advisor* et Membre du Comité Exécutif de HSBC France (2008), puis Président du Directoire de HSBC Private Bank France (2011)
- › Directeur Exécutif Groupe EDF, en charge du Pôle Énergies Renouvelables et Président-Directeur Général d'EDF Énergies Nouvelles, membre du Comité Exécutif du Groupe EDF (2012-2018)

#### Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur de sociétés

#### Mandats exercés par M. Antoine CAHUZAC

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Administrateur de Hynamics (filiale d'EDF)
- Administrateur de Fouré Lagadec (filiale du groupe SNEF)

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Conseiller auprès du Président d'EDF (jusqu'en 2018)
- Directeur Exécutif Groupe, en charge du Pôle Énergies Renouvelables et Président-Directeur Général d'EDF Énergies Nouvelles, membre du Comité Exécutif du Groupe EDF (jusqu'en 2018)



### M<sup>me</sup> Pascale CHARGRASSE

Née le 10 juillet 1960 (59 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires**  
**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

**Première nomination** : 13 décembre 2010

**Renouvellement** : AGO 2015, AGO 2019

**Échéance du mandat** : AGO 2023

**Actions Vallourec détenues** : 8 327

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- › Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- › Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- › Représentante syndicale au Comité de Groupe

#### Principales activités exercées hors de la Société

Néant

#### Mandats exercés par M<sup>me</sup> Pascale CHARGRASSE

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



### M. Mickaël DOLOU

Né le 1<sup>er</sup> novembre 1975 (44 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés**  
**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

**Première nomination** : 3 octobre 2017

**Échéance du mandat** : AGO 2021

**Actions Vallourec détenues** : 2 524

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Titulaire d'un MBA exécutif de HEC Paris et d'un Master en droit (affaires internationales)
- › Quatorze ans au sein du groupe Serimax : Directeur juridique puis Directeur régional de la région Amérique du Sud, Directeur Offre Contractuelle & Opérations et Directeur en charge du marketing, du développement commercial et de l'offre contractuelle

#### Principales activités exercées hors de la Société

Néant

#### Mandats exercés par M. Mickaël DOLOU

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun



### M. Yuki IRIYAMA

Né le 19 novembre 1947 (72 ans) – nationalité japonaise

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Première nomination** : 12 mai 2017

**Échéance du mandat** : AGO 2021

**Actions Vallourec détenues** : 500

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'Université de Tokyo (faculté de droit, 1970) et du Collège d'Europe à Bruges en Belgique en Hautes Études de Droit Européen (1977)
- › Quarante-cinq ans de carrière chez Nippon Steel (NSC) à exercer les fonctions opérationnelles et managériales suivantes : membre de la Direction Juridique (1970-1990), Manager de la Division Information Électronique (1990-1993), Directeur Général de la Division des Activités des Semi-Conducteurs (1993-1998), Directeur Général de la Division Développement des Affaires Internationales (1999-2002), Administrateur, membre du Conseil d'Administration (2002-2006), Directeur Général (2006-2009), Consultant (2009-2015)
- › Avocat au Japon depuis mars 2015

#### Principales activités exercées hors de la Société

- › *Of Counsel* au sein du cabinet Kajitani à Tokyo

#### Mandats exercés par M. Yuki IRIYAMA

##### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Commissaire aux comptes chez UACJ (United Aluminum Corporation of Japan)

##### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## M. Jean-Jacques MORIN

Né le 29 décembre 1960 (59 ans) – nationalité française

**Membre du Conseil de Surveillance**

**Président du Comité Financier et d'Audit**

**Première nomination** : 25 mai 2018

**Échéance du mandat** : AGO 2022

**Actions Vallourec détenues** : 500

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Ingénieur, diplômé de l'École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et titulaire d'un MBA de l'université Thunderbird, en Arizona
- › Débute sa carrière en audit et conseil en management au sein du cabinet Deloitte en France et au Canada, la poursuit pendant 13 années dans le secteur des semi-conducteurs notamment chez Motorola en France, Suisse, Allemagne et aux États-Unis
- › Directeur Financier chez Alstom des branches Transport et Power Service puis Directeur Financier du Groupe (2005-2015)
- › En 2015, il rejoint le Comité Exécutif d'AccorHotels\*, en tant que Directeur Général Finances, puis élargit son périmètre en devenant Directeur général adjoint en charge des finances, de la communication et de la stratégie (depuis 2018)

### Principales activités exercées hors de la Société

- › Directeur général adjoint en charge des finances, de la communication et de la stratégie chez AccorHotels\*

### Mandats exercés par M. Jean-Jacques MORIN

#### Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec\*
- Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'audit d'Orbis\*
- Membre du Directoire et membre du Comité d'audit d'Accor Invest
- Président d'IBL
- Gérant de Sodetis

#### Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'Administration de AAPC India Hotel Management Private Ltd. (jusqu'en 2018)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).

## MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2020

**M. Philippe ALTUZARRA**

Né le 3 avril 1950 (69 ans) – nationalité française

**Première nomination :** 28 mai 2015  
**Renouvellement :** AGO 2019  
**Échéance du mandat :** 18 février 2020  
 (démission)

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

- > Ancien élève de Sciences Po Bordeaux et de l'École nationale d'administration
- > Début de carrière en 1973 au sein du ministère des Finances : Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense (1973-1975), Attaché économique à l'Ambassade de France à Londres (1975-1978), Administrateur Civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures (1981-1986), Conseiller économique à l'Ambassade de France à Tokyo (1986-1989)
- > Membre du Comité Exécutif, Adjoint au Directeur Financier du Groupe Havas (1989-1993)
- > Vingt et un ans chez Goldman Sachs (1993-2014)

**Principales activités exercées hors de la Société**

- > Administrateur d'Altuzarra LLC
- > Membre du Comité d'expertise financière des engagements nucléaires d'Électricité de France (EDF)\*

**Mandats exercés par M. Philippe ALTUZARRA****Mandats en cours**

- Administrateur d'Altuzarra LLC
- Membre du Comité d'expertise financière des engagements nucléaires d'Électricité de France (EDF)\*
- Membre du Comité consultatif d'EDF\* Invest

**Mandats expirés au cours des cinq dernières années**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2020)
- Président du Conseil de Surveillance de La Redoute (jusqu'en 2018)

**M<sup>me</sup> Alexandra SCHAAPVELD**

Née le 5 septembre 1958 (61 ans) – nationalité néerlandaise

**Première nomination :** 31 mai 2010  
**Renouvellements :** AGO 2014, AGO 2018  
**Échéance du mandat :** 12 février 2020  
 (démission)

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

- > Diplômée de politique, philosophie et économie de l'université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'université Erasmus de Rotterdam
- > Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO (Pays-Bas) :
  - Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
  - Directrice de la Division Banque d'Investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
  - Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

**Principales activités exercées hors de la Société**

- > Administratrice de sociétés

**Mandats exercés par M<sup>me</sup> Alexandra SCHAAPVELD****Mandats en cours**

- Administratrice de Société Générale\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad\* (Malaisie)
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO (Pays-Bas)

**Mandats expirés au cours des cinq dernières années**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2020)
- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino (jusqu'en 2016)

\* Société cotée (pour les mandats en cours).



## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

### M. Jean-Paul PARAYRE

Nationalité française

**Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013**

#### Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École polytechnique
- › Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- › Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- › Vice-Président-Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- › Vice-Président-Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- › Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- › Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

### M. Arnaud LEENHARDT

Nationalité française

**Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000**

#### Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École polytechnique
- › Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale
- › Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- › Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- › Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

## 7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

### 7.1.2.1 Missions et organisation du Directoire

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs (cf. *infra* paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

Conformément aux statuts, le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés pour une durée de quatre années et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 29 février 2020, le Directoire est composé de deux membres (cf. *supra* paragraphe 7.1.1.1).

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur, disponible sur le site internet de la Société, qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

### 7.1.2.2 Missions et organisation du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société, dont le Directoire assure la gestion. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale ;

- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci dans le cadre de ses travaux sur le plan de succession (cf. *infra* paragraphe 7.1.2.5).

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne lui soit pas communiquée, sans préjudice de ses obligations, telles que décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a adopté, et met régulièrement à jour, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner, parmi ses membres (y compris le Vice-Président), un Membre Référent pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Il est rééligible et peut être révoqué de ses fonctions de Membre Référent, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, qu'il aurait identifiée. Il a également pour mission de veiller au respect du règlement intérieur et à ce que les membres du Conseil de Surveillance soient en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et bénéficient notamment d'un haut niveau d'information en amont des réunions du Conseil de Surveillance. Le Membre Référent assiste le Président du Conseil de Surveillance, à la demande de ce dernier, pour répondre aux demandes d'actionnaires, et se rend disponible pour les rencontrer et prendre connaissance des commentaires et suggestions de ceux-ci en cas de demande et avec l'accord du Président du Conseil de Surveillance. Il rend compte de l'exécution de sa mission une fois par an au Conseil de Surveillance, lors de l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;
- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à son intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;

- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec <sup>(1)</sup> ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes et ayant accès à des informations privilégiées et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes pendant lesquelles les personnes ayant accès à des informations privilégiées ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier relié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir 30 jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et, semestriels, et 15 jours calendaires précédant les publications de résultats des premier et troisième trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2019 sont exposées dans la section 7.1.2.5 du présent chapitre.

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

### 7.1.2.3 Organisation des Comités du Conseil de Surveillance

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur disponible sur le site internet de la Société qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil de Surveillance. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Chaque année, chaque Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

### 7.1.2.4 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance a été réalisé par le Conseil de Surveillance du 18 février 2020, sur recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

#### • Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables aux membres représentant les salariés (actionnaires ou non).

### ● Critère 2 : mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

### ● Critère 3 : relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

### ● Critère 4 : lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

### ● Critère 5 : Commissaires aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

### ● Critère 6 : durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

### ● Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

### ● Critère 8 : statut de l'actionnaire important

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil de Surveillance a constaté que Bpifrance Participations, qui détient au 31 décembre 2019, 14,56 % du capital et 15,66 % des droits de vote théoriques de la Société, n'est pas un membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a également considéré que M. Yuki Iriyama, nommé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 sur proposition de Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), partenaire stratégique et actionnaire significatif détenant au 31 décembre 2019 14,56 % du capital et 14,60 % des droits de vote théoriques de la Société, conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires, n'est pas un membre indépendant du Conseil de Surveillance malgré les mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles et le fait que M. Yuki Iriyama siège à titre personnel.

Le Conseil de Surveillance a débattu de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par les membres du Conseil avec Vallourec ou son Groupe et des conflits d'intérêts potentiels pouvant en résulter. Dans ce cadre, il a conduit un examen approfondi plus particulièrement des membres suivants, à l'issue duquel il a émis les conclusions suivantes :

- M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé, qui représente les salariés actionnaires au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salariée du groupe Vallourec depuis 1985 et devrait donc être considérée comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les salariés actionnaires du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé pour déterminer le taux de membres indépendants ;
- M. Mickaël Dolou, qui représente les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salarié du groupe Vallourec depuis 2006 et devrait donc être considéré comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le membre représentant les salariés du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Mickaël Dolou pour déterminer le taux de membres indépendants ;
- M<sup>me</sup> Vivienne Cox est Présidente du Conseil de Surveillance. L'équilibre de la gouvernance des sociétés duales, dans lesquelles le Conseil de Surveillance a un rôle essentiellement axé sur le contrôle de l'action du Directoire et gouverné par un principe de non-immixtion dans la gestion, écarte *a priori* tout risque de conflit d'intérêts, sauf à ce que l'un des autres critères d'appréciation de l'indépendance ne s'applique. Le Conseil de Surveillance a confirmé l'indépendance de M<sup>me</sup> Vivienne Cox pour les raisons suivantes :
  - M<sup>me</sup> Vivienne Cox a rejoint le Conseil de Surveillance de Vallourec en 2010, après avoir fait l'ensemble de sa carrière en dehors du groupe Vallourec,
  - M<sup>me</sup> Vivienne Cox n'a jamais été salariée du groupe Vallourec, ni mandataire social exécutif du groupe Vallourec,
  - les sociétés dans lesquelles M<sup>me</sup> Vivienne Cox exerce un mandat de mandataire social n'ont aucune relation d'affaires avec le groupe Vallourec,
  - M<sup>me</sup> Vivienne Cox perçoit une rémunération fixe, à l'exclusion de toute rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe, susceptible d'entamer l'objectivité de son jugement.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil de Surveillance exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été revues mais jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, que la totalité des membres du Conseil, à l'exception de Bpifrance Participations et de M. Yuki Iriyama, doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 82 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous fait état de la situation, à la date du présent Document d'enregistrement universel, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères d'indépendance examinés par le Conseil de Surveillance et son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :

Critères <sup>(1)</sup>	1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important
Vivienne Cox	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Pierre Pringuet	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Maria-Pilar Albiac-Murillo	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Cédric de Bailliencourt	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Virginie Banet	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Corine de Bilbao	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Bpifrance Participations représentée par A. Ossola	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◆
Laurence Broseta	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Antoine Cahuzac	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Pascale Chargrassse	◆	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Mickaël Dolou	◆	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Yuki Iriyama	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◆ <sup>(2)</sup>
Jean-Jacques Morin	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇

(1) Dans ce tableau, ◇ représente un critère d'indépendance satisfait et ◆ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(2) M. Yuki Iriyama a été nommé par l'Assemblée générale sur proposition de Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), partenaire stratégique et actionnaire significatif, conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires.

### 7.1.2.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance



au 31 décembre 2019

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le taux de présence effective des membres aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total, a été de 96 % pour l'ensemble des réunions de 2019.

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions. Le Conseil de Surveillance veille néanmoins à tenir une partie de ses réunions hors la présence du Directoire, notamment pour les points de l'ordre du jour qui les concernent directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil de Surveillance s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.5 du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

### 7.1.2.6 Activité du Conseil de Surveillance et des Comités en 2019

#### ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2019, le Conseil s'est réuni neuf fois. La durée moyenne des réunions a été d'environ quatre heures trente.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil de Surveillance ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, et du budget ;
- l'examen des rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- l'évolution de la sécurité sur les sites industriels ;
- le suivi des projets stratégiques ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- la cartographie des risques ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;

- la politique de financement ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;
- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise ;
- la revue du portefeuille clients ;
- la compétitivité du Groupe ;
- un projet d'investissement minier au Brésil ;
- les process industriels du Groupe ;
- les opportunités offertes par la transition énergétique ;
- la stratégie R&D et Innovation ;
- le nouveau programme du Groupe en faveur de la mixité.

Conformément aux pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de l'évaluation du Conseil de Surveillance en 2016, l'exposition accrue des membres du Comité Exécutif au Conseil de Surveillance a été poursuivie à l'occasion de la présentation des enjeux régionaux et thématiques. Le Conseil de Surveillance a ainsi entendu les Directeurs des Régions Amérique du Sud et Amérique du Nord présenter les enjeux et la stratégie des régions sous leur responsabilité.

Le Conseil de Surveillance s'est en outre déplacé à Valenciennes pour visiter le site de recherche d'Aulnoye afin d'approfondir sa compréhension sur l'importance de l'innovation et de la recherche et du développement du Groupe dans cette région, et de rencontrer les principaux responsables locaux. Une réunion du Conseil de Surveillance a été tenue sur place.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier travaillé sur les sujets suivants :

- le plan de succession du Directoire ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- la rémunération des membres du Directoire pour 2018 et 2019, ainsi que le rapport sur les rémunérations en vue de la mise en œuvre du dispositif *Say on Pay* ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- la préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

### MISSIONS ET ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En complément de ses missions légales, la Présidente exerce notamment les missions suivantes :

- s'entretenir avec les membres du Directoire et du Comité Exécutif de certains événements significatifs et stratégiques pour la Société, en particulier dans le cadre de la préparation des réunions du Comité Stratégique dont elle est la Présidente, et plus généralement dans le cadre de la préparation des réunions du Conseil de Surveillance ;
- participer à certains Comités du Conseil ;

- garantir l'équilibre du Conseil de Surveillance, en participant au processus de sélection des nouveaux membres et à la réflexion sur le renouvellement des mandats venant à échéance ;
- garantir la bonne intégration des nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance ;
- garantir le bon déroulement de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et restituer individuellement aux membres concernés les commentaires relatifs à la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil ;
- garantir la mise en œuvre des pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

En 2019, l'activité de la Présidente a en particulier été consacrée aux points suivants :

- entretiens relatifs au plan de succession du Directoire ;
- participation au processus de sélection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance et entretiens avec les nouveaux membres dans le cadre de leur intégration ;
- entretiens avec le Directoire sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Transformation ;
- préparation avec les équipes concernées des séances du Comité Stratégique ;
- participation, en qualité d'invitée, à toutes les séances du Comité Financier et d'Audit ;
- entretiens avec les membres du Conseil de Surveillance dont le mandat vient à échéance sur leur contribution ;
- suivi du plan d'actions pour la mise en œuvre des pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- étude de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte).

### PLAN DE SUCCESSION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance, assisté par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant régulièrement en revue le plan de succession des membres du Directoire.

Le processus est principalement conduit par la Présidente du Conseil de Surveillance, en étroite collaboration avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé. Le Président du Directoire est personnellement associé à ce processus. Le Conseil de Surveillance est tenu régulièrement informé de l'avancement de ces travaux, hors la présence du Directoire, afin d'assurer leur conformité avec les enjeux stratégiques de la Société.

Le plan de succession envisage plusieurs horizons de temps : plan à court terme en cas de vacance imprévue ; plan à moyen terme pour anticiper les échéances de mandats ; plan à long terme axé sur le vivier existant de candidats potentiels, en particulier au sein du Comité Exécutif. Les profils internes identifiés comme étant à haut potentiel bénéficient d'un accompagnement et de formations spécifiques.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

## ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2019

Assiduité	Conseil de Surveillance	Comité Financier et d'Audit	Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance	Comité Stratégique	Comité RSE
Vivienne Cox (Présidente du Conseil de Surveillance)	100 % (9/9)	–	–	100 % (3/3)	–
Pierre Pringuet (Membre Référent et Vice-Président du Conseil de Surveillance)	100 % (9/9)	–	100 % (6/6)	–	–
Maria-Pilar Albiac-Murillo	78 % (7/9)	–	–	–	75 % (3/4)
Philippe Altuzarra	100 % (9/9)	–	–	100 % (3/3)	100 % (4/4)
Cédric de Baillencourt	100 % (9/9)	–	–	–	–
Corine de Bilbao	100 % (7/7)	–	–	–	–
Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola	78 % (7/9)	100 % (6/6)	–	100 % (3/3)	–
Laurence Broseta	89 % (8/9)	–	100 % (5/5)	–	100 % (4/4)
Pascale Chargrassé	100 % (9/9)	–	100 % (6/6)	–	–
Mickaël Dolou	100 % (9/9)	–	67 % (4/6)	–	–
Yuki Iriyama	100 % (9/9)	–	–	–	–
Jean-Jacques Morin	100 % (9/9)	100 % (6/6)	–	–	–
Alexandra Schaapveld	100 % (9/9)	100 % (6/6)	83 % (5/6)	–	–
<b>TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>	<b>90 %</b>	<b>100 %</b>	<b>92 %</b>

## ÉVALUATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Comme chaque année, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation formalisée de son fonctionnement pour l'exercice 2019. Cette évaluation est pilotée par le Secrétariat du Conseil de Surveillance, sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur la base d'un questionnaire ciblé sur les sujets spécifiques du Groupe. Le résultat des questions relatives à la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil est restitué individuellement à chaque membre du Conseil concerné par la Présidente.

La synthèse des réponses des membres du Conseil de Surveillance, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 18 février 2020, montre une grande satisfaction des membres sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance, tant en termes de composition du Conseil (âge, nationalité, diversité des compétences, cultures et expériences) que d'organisation et de tenue des débats et des présentations, de qualité, de transparence et de fluidité des échanges au sein du Conseil et avec le Directoire. Les membres du Conseil ont fait part de leur satisfaction quant aux sujets traités et approfondis en réunion, reflétant l'actualité, les défis et les enjeux majeurs de la Société. Le Conseil était aussi satisfait de la prise en compte des pistes d'amélioration identifiées lors de la précédente autoévaluation, notamment sur la qualité des présentations et l'équilibre de leur déroulement permettant davantage d'échanges. Pour l'avenir, les pistes d'amélioration concernent principalement le contenu des présentations et notamment les sujets de stratégie en général.

## COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT



au 31 décembre 2019

### Composition

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes. Au 29 février 2020, il est composé de quatre membres : M. Jean-Jacques Morin (Président), M<sup>me</sup> Virginie Banet, Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola et M. Antoine Cahuzac, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Financier et d'Audit de 75 %. La Présidente du Conseil et le Membre Référent sont également invités et participent généralement aux réunions du Comité Financier et d'Audit.

L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Jean-Jacques Morin, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (Alstom, AccorHotels) notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir *supra* section 7.1.2.2 « Le Conseil de Surveillance »). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

### Attributions

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il ne doit pas se substituer et rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le contrôle :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

En tant que de besoin, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière.

À ce titre, le Comité se voit présenter :

- chaque trimestre, l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
- l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe,
- à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques,
- une synthèse de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiés durant les travaux, et les options comptables retenues.

Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et des règles relatives au plafonnement de leurs honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes.

À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Le Comité est en charge de l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits, après analyse des risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde appliquées par ces derniers pour atténuer ces risques.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil. De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières. D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

### Fonctionnement

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

### Activités du Comité Financier et d'Audit en 2019

En 2019, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 100 %. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes, hors la présence des membres du Directoire. Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie, la liquidité et le plan de financement à moyen et long termes ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- la politique de gestion de la trésorerie et des financements ;
- la politique de dividendes et la proposition de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- la revue des hypothèses 2019 ;
- le budget 2020 ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2019, comprenant une revue des méthodes de test de dépréciation du Groupe ;



- les plans d'audit interne et externe et leurs résultats ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- la cartographie des risques ;
- la politique en matière d'éthique et de *compliance* au sein du Groupe et les résultats de cette politique ;
- la sensibilité au risque de change et la politique de couverture des transactions ;
- la pratique du Groupe en matière fiscale.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2019. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

## COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE



au 31 décembre 2019

### Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Mme Laurence Broseta ayant démissionné de son mandat de membre de ce Comité pour se consacrer à la présidence du Comité RSE le 25 novembre 2019, il est composé au 29 février 2020, de quatre membres : M. Pierre Pringuet (Président), M<sup>me</sup> Pascale Chargrassse (représentant les salariés actionnaires), et MM. Antoine Cahuzac et Mickaël Dolou (représentant les salariés). Ils sont tous indépendants <sup>(1)</sup>.

Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

### Attributions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

### Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.

- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

### Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance, ainsi que la rémunération des membres des Comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : Le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

### Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, M<sup>me</sup> Pascale Chargrassse qui représente les salariés actionnaires et M. Mickaël Dolou qui représente les salariés ne sont pas décomptés.

## Fonctionnement

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance.

### Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2019

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance s'est réuni six fois en 2019 avec un taux de présence effective de 90 %.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les rémunérations des membres du Directoire pour 2018, 2019 et 2020 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2018 en vue de la mise en œuvre du dispositif *Say on Pay* ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible (voir paragraphe 7.1.2.6 ci-dessus) ;
- les décisions à prendre par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la fin de mandat de Philippe Crouzet ;
- les décisions à prendre par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la nomination du nouveau Directoire ;
- la revue du marché sur la rémunération du Directoire ;
- les rémunérations 2020 du Directoire, de la Présidente et des membres du Conseil de Surveillance ;
- la politique de rémunérations des principaux cadres dirigeants non-mandataires sociaux ;
- la stratégie des Ressources Humaines Groupe et les résultats de cette stratégie analysés en particulier par le biais du baromètre social visé au paragraphe 4.3.3.2 ci-avant ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- les évolutions légales et réglementaires en matière de gouvernance ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

## COMITÉ STRATÉGIQUE



au 31 décembre 2019

### Composition

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2020, il est composé de trois membres : M<sup>me</sup> Vivienne Cox (Présidente), M<sup>me</sup> Corine de Bilbao et Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Stratégique de 66 %.

### Attributions

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :
  - les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros,
  - les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros, et
  - à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

### Fonctionnement

En 2019, il s'est réuni trois fois avec un taux de présence effective de 100 %.

## COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE (RSE)



au 31 décembre 2019

### Composition

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE) est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2020, il est composé de trois membres : M<sup>me</sup> Laurence Broseta (Présidente), M<sup>me</sup> Maria-Pilar Albiac-Murillo et M<sup>me</sup> Corine de Bilbao. Ils sont tous indépendants.

Les membres du Directoire sont associés aux travaux du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et peuvent participer à ses réunions.

### Attributions

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale ;
- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;

- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

### Fonctionnement

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance.

En 2019, il s'est réuni quatre fois avec un taux de présence effective de 92 %. Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la présentation des enjeux et de la politique RSE et la notation extra-financière ;
- la déclaration de performance extra-financière et la cartographie des risques ;
- les opportunités de la transition énergétique ;
- la définition des priorités pour le Comité RSE au regard en particulier des objectifs de l'ONU ;
- les indicateurs de performance et d'engagements du Groupe en faveur des objectifs de l'ONU ;
- la présentation des indicateurs de performance et des objectifs du Groupe en lien avec les Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- la présentation des objectifs et engagements du Groupe en matière de mixité ;
- la proposition d'objectifs RSE pour la part variable de la rémunération du Directoire.

## 7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

## 7.1.4 Conventions réglementées

### Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

## 7.1.5 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

### Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre. Un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance disponible sur le site internet de la Société (<http://www.vallourec.com>).

## 7.1.6 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse.

### Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (juin 2018)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 10.3 du Code AFEP-MEDEF recommande « <i>d'organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</i> ».	Le Conseil de Surveillance a fait le choix de conserver un temps consacré à un échange hors la présence du Directoire à la fin de ses réunions plutôt qu'une réunion entière chaque année.
Le paragraphe 22 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « <i>fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le conseil</i> ».	Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 24.6.2 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires à prestations définies des mandataires sociaux satisfassent la condition que « <i>le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur</i> » ainsi que d'autres règles non applicables aux plans fermés à de nouveaux bénéficiaires qui ne peuvent plus être modifiés.	Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies des membres du Directoire a été fermé à de nouveaux bénéficiaires et aux droits futurs fin 2015 et ne peut plus être modifié. Les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.
Le paragraphe 20.1. du Code AFEP-MEDEF préconise que le mode de répartition de la rémunération des membres du Conseil « <i>[tienne] compte, selon les modalités que [le Conseil] définit, de la participation effective des [membres] au conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante</i> ».	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, la structure de la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance ne comporte plus de part variable prenant en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité, mais uniquement une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance considère que ce mode de rémunération est raisonnable et cohérent dans la mesure où la Présidente du Conseil de Surveillance exerce des responsabilités et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités. À toutes fins utiles, il est néanmoins souligné qu'en 2019, la Présidente du Conseil de Surveillance a été présente à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, du Comité Stratégique et du Comité Financier et d'Audit.
Le paragraphe 21.1. du Code AFEP-MEDEF prévoit qu'il « <i>est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission</i> ».	Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, a conservé le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution est suspendue. Le Conseil souhaite en effet privilégier les successions internes, qui assurent une meilleure transition, garantissent une parfaite connaissance de l'activité et des marchés dans lesquels le Groupe opère, des parties prenantes du Groupe et de la culture d'entreprise. Le Conseil s'est assuré que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. Pour plus d'informations, voir la section 7.2.1.2.2 de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

## 7.2 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière de la politique de rémunérations des mandataires sociaux (voir *infra* paragraphe 7.2.1 du présent chapitre).

### 7.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce dans la perspective du vote des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 6 avril 2020, sur la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le CNRG). Le Conseil souhaite que cette politique soit juste et équilibrée tant du point de vue des actionnaires que pour les salariés du Groupe.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale

#### 7.2.1.1 La gouvernance en matière de politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

##### 7.2.1.1.1 LE RÔLE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En matière de rémunération du Président et des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle du Président et des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe, variable annuelle et instruments moyen et long termes), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au Président et à chacun des membres du Directoire ;
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire.

En matière de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, le CNRG :

- propose au Conseil de Surveillance la répartition entre la part fixe et la part assise sur l'assiduité de la rémunération des membres du Conseil et des Comités, et la structure de rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées et les avantages de toute nature attribués au Président et aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé en particulier de la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif et plus généralement de la politique de rémunération du Groupe.

Le Document d'enregistrement universel 2019 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations, le CNRG peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Les honoraires de ces consultants sont réglés sur le budget du Conseil de Surveillance, revu chaque année par le Conseil. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires institutionnels avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des Assemblées Générales annuelles.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération et avantages de toute nature des dirigeants qui sont invités à partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoit également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères et objectifs quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à moyen et long termes attribués au Président et aux membres du Directoire.

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le CNRG assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an. Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Président du CNRG est également Membre Référent et exerce à ce titre en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

#### 7.2.1.1.2 LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

##### Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire à court et long termes (part fixe, part variable, instruments de fonds propres (actions de performance et stock-options)) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations du Président et des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations et avantages de toute nature potentiels ou acquis du Président et des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une publication sur le site internet de Vallourec.

##### Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature des membres du Conseil de Surveillance. Il répartit entre ses membres les rémunérations dans le cadre de l'enveloppe annuelle autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire et détermine la rémunération allouée au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur la rémunération allouée au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance délibère hors la présence de ceux-ci.

#### 7.2.1.2 La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunération du Président et des membres du Directoire

##### 7.2.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte de la performance à court, moyen et long termes** : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) dans un objectif d'alignement des intérêts avec les actionnaires ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise ;
- **l'équilibre entre les rémunérations et avantages de toute nature fixe, variable court terme et variable moyen et long termes** : le CNRG veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes) ;
- **la compétitivité** : le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière. Dans ce cadre, le positionnement souhaitable de la rémunération et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire serait autour du premier quartile de l'échantillon ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire** : les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire sont fixés en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe** : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président et des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

##### 7.2.1.2.2 LE STATUT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Président du Directoire ne dispose d'aucun contrat de travail. Par exception, un salarié du Groupe nommé en qualité de Président du Directoire pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire, sous réserve de justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ.

Le Conseil souhaite en effet privilégier les successions internes, qui assurent une meilleure transition, garantissent une parfaite connaissance de l'activité et des marchés dans lesquels le Groupe opère, des parties prenantes du Groupe et de la culture d'entreprise. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, est de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

Le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, à conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution est suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance estime en effet que le parcours professionnel d'Édouard Guinotte au sein du Groupe, qui dure depuis plus de 25 ans, pourrait parfaitement se poursuivre sous une forme salariée, le cas échéant de manière temporaire pour favoriser une transition, si son mandat de Président du Directoire n'était pas renouvelé ou s'il venait à être remplacé dans ses

fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance s'est assuré que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. À cet égard, le contrat de travail d'Édouard Guinotte ne prévoit aucune indemnité contractuelle de licenciement, clause de non-concurrence ou préavis particulier, et renvoie pour l'essentiel à la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec. Le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail au titre de la Convention Collective, de l'indemnité de fin de mandat et de l'indemnité de non-concurrence, si elles étaient dues, ne pourrait en toute hypothèse excéder le plafond prévu par le Code AFEP-MEDEF (voir ci-après le paragraphe 2.3.8).

Les membres du Directoire peuvent être titulaires de contrats de travail dont l'exécution est alors suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire.

### 7.2.1.2.3 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

#### 7.2.1.2.3.1 Poids des composantes de la rémunération du Président et des membres du Directoire

Les principales composantes de la rémunération du Président et des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes		Finalités
Part fixe		Rôle et responsabilité assumés
Part variable		Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes	Actions de performance	Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
	Stock-options	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Le Conseil de Surveillance veille à équilibrer la rémunération et les avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes). La pondération visée pour chacune de ces composantes est d'un tiers, étant précisé que la part variable est intégrée pour son montant à la cible et les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes sont valorisés selon leur valeur comptable pour une performance à la cible.

#### 7.2.1.2.3.2 La part fixe du Président et des membres du Directoire

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par le Président et chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 7.2.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président et des membres du Directoire apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français sur la même période.

À titre d'illustration, pour l'exercice 2020 :

- la part fixe de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire jusqu'au 15 mars 2020, s'élève à 798 000 euros et est inchangée depuis 2014 ;
- la part fixe de M. Édouard Guinotte, Président du Directoire à compter du 16 mars 2020, s'élève à 600 000 euros ;
- la part fixe de M. Olivier Mallet, inchangée depuis 2014 à 420 000 euros, est portée à 470 000 euros à compter du 15 mars 2020. Cette augmentation est motivée par une responsabilité accrue dans un contexte d'optimisation des ressources de financement du Groupe et de transition avec l'arrivée d'un nouveau Président du Directoire.

Pour les exercices suivants, le Conseil de Surveillance prévoit de revoir la part fixe de M. Édouard Guinotte à l'issue de ses deux premières années de mandat de Président du Directoire. La part fixe de M. Olivier Mallet sera maintenue à l'identique jusqu'à la fin de son mandat de membre du Directoire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2023.

#### 7.2.1.2.3.3 La part variable du Président et des membres du Directoire

La part variable vise à associer le Président et les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG.



Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2019, la part variable du Président du Directoire pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximum. Pour les membres du Directoire, les parts variables pourront varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximum.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le CNRG sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Sécurité et de la Qualité, Direction du Développement Durable...) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est appréciée par le CNRG et le Conseil de Surveillance sur la base des orientations définies en début d'année en fonction de la stratégie, des priorités et des enjeux du Groupe.

Pour 2020, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Président et des membres du Directoire autour des mêmes axes fondamentaux pour le Groupe que depuis 2017 :

	<b>Président du Directoire (part variable cible : 100 % de la part fixe)</b>	<b>Membres du Directoire (autre que le Président) (part variable cible : 75 % de la part fixe)</b>
<b>1. Performance financière</b> Flux net de trésorerie généré par l'activité, EBITDA, réduction des coûts	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
<b>2. Performance opérationnelle</b> Accélération de la performance et Qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
<b>3. RSE</b> Sécurité et indicateur RSE composite comprenant : taux de satisfaction moyen des salariés, émissions de carbone, mixité et recyclage des déchets	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

#### 7.2.1.2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme du Président et des membres du Directoire

##### Actions de performance et options

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent les bénéficiaires à une performance moyen terme tandis que les options les associent à une performance long terme.

Sous réserve de l'adoption des vingt-sixième et vingt-septième résolutions par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée pour le 6 avril 2020, le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction en 2020 :

- pour la treizième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'actions de

performance, au bénéfice du Président et des membres du Directoire, des membres du Comité Exécutif et des cadres ;

- pour la treizième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au bénéfice des membres du Directoire, du Comité Exécutif et, de nouveau pour les cadres en 2020.

Pour le Président et les membres du Directoire, ainsi que pour les membres du Comité Exécutif, la répartition entre les deux instruments est de 50 % en actions de performance et de 50 % en options de souscription ou d'achat d'actions. Dans cet ensemble, dans un souci de cohérence avec l'équilibre recherché dans les éléments de rémunération, la part qui sera attribuée aux membres du Directoire ne pourra dépasser 15 % de l'ensemble des attributions d'actions de performance et 50 % de l'ensemble des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Président et aux membres du Directoire, le CNRG examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre. Le Conseil, sur recommandation du CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) à la cible. Dans ce cadre, le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentait à la cible 22 % en 2017, 25 % en 2018 et 12 % en 2019 de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages

de toute nature pour une performance à la cible. Il est rappelé qu'en 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution et a attribué le même nombre d'actions de performance et d'options au Directoire qu'en 2018.

Pour 2020, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a décidé que le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représenterait un tiers de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible.

Le nombre d'actions de performance et d'options définitivement attribuées aux bénéficiaires à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance et d'options attribuées initialement pour une performance à la cible un coefficient mesurant la performance au titre de chaque critère. Aucun coefficient de surperformance ne sera appliqué, le nombre d'actions de performance et d'options attribuées initialement constituant ainsi un plafond.

#### Actions de performance

Sous réserve de l'adoption de la vingt-septième résolution par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée pour le 6 avril 2020, les actions de performance qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2020 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants en ligne avec les objectifs du Groupe :

- deux critères absolus internes :
  - les réductions des coûts (*Gross savings* en % de la *baseline* N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 (pondération 40 %),
  - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Valloirec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 (pondération 20 %) ;
- un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur la réduction des coûts (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1, et de 1 si la performance réalisée était supérieure ou égale à la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère absolu interne assis sur le ratio des émissions de carbone : le coefficient serait de 100 % pour un ratio inférieur ou égale à 42 ; le coefficient serait de 80 % pour un ratio inférieur ou égal à 44 et supérieur à 42 ; le coefficient serait de 50 % pour un ratio inférieur ou égal à 46 et supérieur à 44 ; le coefficient serait égal à 5 % pour un ratio inférieur ou égal à 48 et supérieur à 46 ; le coefficient serait de 0 pour un ratio supérieur à 48. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;

- critère relatif externe assis sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une croissance du taux de marge brute d'exploitation égale ou supérieure à la croissance médiane du taux de marge brute du panel (la « Performance du Panel »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions

Sous réserve de l'adoption de la vingt-sixième résolution par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée pour le 6 avril 2020, les options de souscription ou d'achat d'actions qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2020 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 40 %) ;
- deux critères relatifs externes :
  - le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %),
  - la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe (C1) : le coefficient 1 serait égal ou supérieur à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure à 70 % de la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) (C2) : le coefficient serait égal à 1 si la performance réalisée était supérieure au 8<sup>e</sup> décile du panel, à 40 % pour une performance se situant entre le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile du panel de sociétés comparables. Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure au 4<sup>e</sup> décile du panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur la moyenne des évaluations par trois agences externes : le coefficient serait égal à 1 si la moyenne est supérieure ou égale à 78,6 % ; pour une moyenne comprise entre 77,1 et 78,5 %, le coefficient serait de 80 % ; pour une moyenne comprise entre 75,6 et 77 %, le coefficient serait de 50 % ; le coefficient serait de 20 % pour une moyenne comprise entre 74 et 75,5 % ; le coefficient serait de 0 pour une moyenne inférieure ou égale à 74 %. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Le caractère confidentiel des premiers critères absolus des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur à la cible. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum, cible et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 50 %.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance attribuées au Président et aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et le long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Le Président et les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut prévoir, lors de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis, des options non encore levées ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

#### 7.2.1.2.3.5 Les avantages en nature du Président et des membres du Directoire

En matière d'avantages en nature, le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

#### 7.2.1.2.3.6 Les jetons de présence du Président et des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

#### 7.2.1.2.3.7 Le régime de retraite supplémentaire du Président et des membres du Directoire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président et les membres du Directoire disposent d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Ce dispositif, soumis à la procédure des conventions réglementées des articles L. 225-86 et suivants et de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016 (sixième, huitième et neuvième résolutions).

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte trois volets :

#### Fermeture du régime à prestations définies (article 39 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire qui ont bénéficié, comme 22 autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, du régime de retraite à prestations définies dans les conditions fixées par le règlement de fermeture, aux termes duquel aucun droit potentiel nouveau ne sera créé au titre du régime fermé et les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.

#### Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité <sup>(1)</sup>. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

#### Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité <sup>(2)</sup>, d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer des conditions de performance.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité Exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence.

(1) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et sous réserve de l'achèvement des procédures légales les salariés de Vallourec Tubes. Les salariés éligibles sont ceux dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2017 : 4 x 39 228 euros), soit environ 50 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les membres du Directoire.

(2) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris les membres du Directoire.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président et aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président et des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

### 7.2.1.2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire

#### Obligation de non-concurrence à la charge du Président du Directoire

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président du Directoire à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président du Directoire, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie, sans restriction de territorialité. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président du Directoire d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues

au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président du Directoire.

#### Indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire et des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peut prétendre le Président et chaque membre du Directoire en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

- (i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;
- (ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le membre du Directoire concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil de Surveillance considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le Président ou le membre du Directoire concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

M. Édouard Guinotte et M. Olivier Mallet, titulaires d'un contrat de travail suspendu pendant la durée de leur mandat, ne bénéficient d'aucune indemnité contractuelle de licenciement. Ils sont en revanche bénéficiaires de plein droit des dispositions de la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie, dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec, qui prévoient une indemnité de licenciement égale à 18 mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture du contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave <sup>(1)</sup>.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président et des membres du Directoire ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Dans un souci de lisibilité et de transparence, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a souhaité simplifier la structure des conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire et des membres du Directoire à compter du 15 mars 2020.

(1) Le montant théorique de l'indemnité de licenciement de M. Édouard Guinotte au 31 décembre 2019 est de 363 000 euros et celle de M. Olivier Mallet à la même date est de 117 806 euros. Ce montant théorique a été calculé sur la base (i) de l'ancienneté de chacun, sans exclusion des périodes de suspension du contrat, (ii) du taux d'indemnité en vigueur et du plafond à 18 mois de rémunérations fixes et variables, (iii) d'une rémunération fixe et variable annuelle de 360 000 euros pour M. Édouard Guinotte et de 431 000 euros pour M. Olivier Mallet au titre de leurs contrats de travail respectifs.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : le taux de réalisation des objectifs est calculé sur la base de la méthode définie dans la politique de rémunération applicable pour les membres du Directoire en exercice au cours de cette période. Le résultat, exprimé en nombre de mois de rémunération, est rapporté à 24 pour obtenir le taux de réalisation de l'exercice. Les taux de réalisation de ces exercices sont les suivants :

- exercice 2017 : 70,2 % ;
- exercice 2018 : 83,6 % ;
- exercice 2019 : 100 %.

Pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour la part monétaire variable annuelle.

#### 7.2.1.2.3.9 Rémunérations exceptionnelles du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandations du CNRG, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président du Directoire et/ou aux membres du Directoire si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

#### 7.2.1.2.3.10 Indemnité de prise de fonction du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandations du CNRG, accorder à un nouveau Président du Directoire ou à un nouveau membre du Directoire venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

### 7.2.1.3 La politique de rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance

#### 7.2.1.3.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

##### Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent exclusivement une rémunération monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil de Surveillance entre ses membres, sur proposition du CNRG, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 650 000 euros.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

##### Président, Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle fixe exclusivement. Cette approche est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité du Président du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celui-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit un montant supplémentaire fixe annuel pour ses fonctions de Membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

Le Président du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

Les membres du Conseil de Surveillance ont l'obligation d'être actionnaires de la Société à titre personnel pendant toute la durée de leur mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec <sup>(1)</sup>.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires et au membre représentant les salariés.

### 7.2.1.3.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Participation aux réunions du Conseil de Surveillance

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, la part fixe s'élève à 12 000 euros, soit un tiers de la rémunération, et la part variable assise sur l'assiduité s'élève à 21 000 euros, soit deux tiers de la rémunération.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit un montant supplémentaire fixe annuel de 40 000 euros pour ses fonctions de Membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

#### Participations aux réunions des Comités

Le Président et les membres de chacun des Comités perçoivent une rémunération supplémentaire en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités à raison de 2 500 euros par séance. Le Président perçoit en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit et de 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité RSE.

#### Rémunération du Président

Le Président du Conseil perçoit une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros qui n'a pas évolué depuis sa fixation en 2014.

## 7.2.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

### Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2019.

#### A) SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 1 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2018 et 2019.

En euros	Exercice 2018	Exercice 2019
<b>PHILIPPE CROUZET, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> B) du paragraphe 7.2.2.1)	1 536 033	1 687 973
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> C) du paragraphe 7.2.2.1) <sup>(a)</sup>	124 460	58 570
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> E) du paragraphe 7.2.2.1) <sup>(b)</sup>	389 638	164 552
<b>TOTAL</b>	<b>2 050 131</b>	<b>1 911 095</b>
<b>OLIVIER MALLET, DIRECTEUR FINANCIER</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> B) du paragraphe 7.2.2.1)	737 754	798 150
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> C) du paragraphe 7.2.2.1) <sup>(a)</sup>	57 324	26 976
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> E) du paragraphe 7.2.2.1) <sup>(b)</sup>	179 464	75 791
<b>TOTAL</b>	<b>974 542</b>	<b>900 917</b>

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2018 et 2019 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2018 et 2019 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

**B) RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 2 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

En euros	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<b>PHILIPPE CROUZET, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE</b>				
Rémunération fixe	798 000	798 000	798 000	798 000
Rémunération variable annuelle	606 160	786 084	758 100	606 160
Article 82 versement en numéraire <sup>(a)</sup>	127 500	127 500	127 500	127 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	4 373	4 373	4 373	4 373
<b>TOTAL</b>	<b>1 536 033</b>	<b>1 715 957</b>	<b>1 687 973</b>	<b>1 536 033</b>
<b>OLIVIER MALLET, DIRECTEUR FINANCIER</b>				
Rémunération fixe	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable annuelle	238 854	307 970	299 250	238 854
Article 82 versement en numéraire <sup>(a)</sup>	73 500	73 500	73 500	73 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	5 400	5 400	5 400	5 400
<b>TOTAL</b>	<b>737 754</b>	<b>806 870</b>	<b>798 150</b>	<b>737 754</b>

(a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 7.2.3.2 et la section 7.4.2.3.7.

(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture.

Les principes et critères de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2019, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (voir section 2.1 du chapitre 7 du Document d'enregistrement universel 2019) et, pour l'exercice 2018, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (voir section 2.1 du chapitre 7 du Document de référence 2018).

**C) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2019  
À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 4 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options cibles attribuées durant l'exercice <sup>(a)</sup>	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Crouzet	Plan 2019 17/06/2019	Option de souscription d'actions	58 666 €	122 220 soit 0,027 % du capital social <sup>(b)</sup>	2,20 €	Du 17/06/2023 au 17/06/2027 (inclus)
Oliver Mallet	Plan 2019 17/06/2019	Option de souscription d'actions	26 976 €	56 200 soit 0,012 % du capital social <sup>(b)</sup>	2,20 €	Du 17/06/2023 au 17/06/2027 (inclus)
<b>TOTAL</b>			<b>85 642 €</b>	<b>178 420</b> <b>soit 0,039 % du capital social <sup>(b)</sup></b>		

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 2 en cas de surperformance.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2019 composé de 457 987 760 actions.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2019 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- un critère interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;

- un critère externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %).

Le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et gaz », « Énergie » et « Acier » : ArcelorMittal SA, Hunting Plc, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., NOV, Salzgitter AG, Seah Steel Corp., Tenaris SA, TimkenSteel Corp., TMK, Tubacex SA, Tubos Reunidos SA, United States Steel Corp et Voestalpine AG.

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 2. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la

performance cible. En cas d'atteinte de tous les objectifs au maximum, un coefficient 2 sera appliqué à l'attribution cible.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

#### D) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2019 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2019 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

#### E) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2019 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 6 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions cibles attribuées durant l'exercice <sup>(a)</sup>	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2019 17/06/2019	85 260 <i>soit 0,019 % du capital social <sup>(b)</sup></i>	164 552 €	17/06/2022	17/06/2024	Oui
Oliver Mallet	Plan 2019 17/06/2019	39 270 <i>soit 0,009 % du capital social <sup>(b)</sup></i>	75 791 €	17/06/2022	17/06/2024	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>124 530</b> <b><i>soit 0,027 % du capital social <sup>(b)</sup></i></b>	<b>240 343 €</b>			

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 2 en cas de surperformance.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2019 composé de 457 987 760 actions.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2019 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantifiés suivants :

- un critère interne : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- un critère externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %).

Le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et gaz », « Énergie » et « Acier » : ArcelorMittal SA, Hunting Plc, Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), NOV, Salzgitter AG, Seah Steel Corp.,

Tenaris SA, TimkenSteel Corp., TMK, Tubacex SA, Tubos Reunidos SA, United States Steel Corp et Voestalpine AG.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 2. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la performance cible. En cas d'atteinte de tous les objectifs au maximum, un coefficient 2 sera appliqué à l'attribution cible.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

#### F) ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2019 POUR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 7 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

À partir de 2013, les plans d'actions de performance sont passés sur un mécanisme de 3+2 (2+2 précédemment). Par conséquent, les prochaines actions de performance deviendront disponibles en 2019.

#### Actions de performance acquises durant l'exercice 2019 pour chaque membre du Directoire

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées le 18/05/2016 <sup>(a)</sup>	Nombre d'actions acquises le 18/05/2019	Pourcentage d'actions acquises le 18/05/2019
Philippe Crouzet	Plan 2016 18/05/2016	22 036	0	0 %
Olivier Mallet	Plan 2016 18/05/2016	10 370	0	0 %
<b>TOTAL</b>		<b>32 406</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.



**G) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 8 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

**H) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

**I) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX  
ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	176 000	2,20	Plan du 17 juin 2019
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 juin 2018 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

**J) SYNTHÈSE DU STATUT ET DES DISPOSITIFS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE  
(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 10 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET DU TABLEAU N° 11 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)**

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire <sup>(d)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(e)</sup>		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence <sup>(f)</sup>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>PHILIPPE CROUZET</b> Président du Directoire Date de première nomination : 1 <sup>er</sup> avril 2009 <sup>(a)</sup> Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1 <sup>er</sup> avril 2009 <sup>(a)</sup> Date de renouvellement : 15 mars 2016 <sup>(a)</sup> Échéance du mandat : 15 mars 2020 <sup>(a)</sup>								
<b>OLIVIER MALLET</b> Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 <sup>(b)</sup> Date de renouvellement : 15 mars 2016 <sup>(b)</sup> Échéance du mandat : 15 mars 2020 <sup>(b)</sup>		<sup>(c)</sup>						

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé le mandat de Président du Directoire de M. Philippe Crouzet à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(b) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(c) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(d) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 7.2.3.2.

(e) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 7.2.1.2.3.8.

(f) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 7.2.1.2.3.8.1.

## 7.2.3 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

### 7.2.3.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2019 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité Exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2019 hors les membres du Directoire) est de 3 545 milliers d'euros. La partie variable a représenté 21 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élève à 286 milliers d'euros.

### 7.2.3.2 Engagements de retraite

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 a autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

- Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :
  - Ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1<sup>er</sup> juin 2006 et 4 juin 2009.
  - Le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015.
  - Le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015.
  - La rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015.
  - Le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable.
  - Le montant estimatif de la rente annuelle qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2019, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2019
Philippe Crouzet	106 019 €
Olivier Mallet	52 950 €

- Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :
  - Ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.
  - Le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux.
  - L'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C). En 2019, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de : 19 451,52 euros. Elle est partiellement soumise aux charges sociales.
  - L'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.
  - Le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2019, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2019 <sup>(a)</sup>
Philippe Crouzet	3 485 €
Olivier Mallet	3 485 €

(a) Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

- Les principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative sont les suivantes :
  - Ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.
  - Le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux.
  - L'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.
  - Dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les membres du Directoire est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé

à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

- L'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.
- Selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de

la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2019, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2019 <sup>(a)</sup>
Philippe Crouzet	25 500 €
Olivier Mallet	14 700 €

(a) Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

## 7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présentés par le Directoire.

En 2019, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 19 février (plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans sa séance du 19 février 2019, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date du 20 février 2019 ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes

les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

### 7.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée le 3 mai 2016.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils prennent, par ailleurs, l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil de Surveillance concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels et quinze (15) jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

### 7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date de l'Assemblée	4 juin 2009	4 juin 2009	31 mai 2012	31 mai 2012
Date d'attribution par le Directoire	1 <sup>er</sup> septembre 2010	1 <sup>er</sup> septembre 2011	31 août 2012	2 septembre 2013
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	349	743	387	406
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	517 865	684 521	883 602	1 003 746
• Philippe Crouzet	27 149 soit 0,006 % du capital social <sup>(b)</sup>	21 992 soit 0,005 % du capital social <sup>(b)</sup>	0	54 981 soit 0,012 % du capital social <sup>(b)</sup>
• Jean-Pierre Michel	12 340 soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	9 997 soit 0,002 % du capital social <sup>(b)</sup>	0	24 991 soit 0,006 % du capital social <sup>(b)</sup>
• Olivier Mallet	9 873 soit 0,002 % du capital social <sup>(b)</sup>	7 997 soit 0,002 % du capital social <sup>(b)</sup>	0	19 993 soit 0,004 % du capital social <sup>(b)</sup>
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup>	0,01 %	0,009 %	0,00 %	0,02 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	42 706	29 072	89 631	77 577
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution <sup>(b)</sup>	0,08 %	0,080 %	0,20 %	0,22 %
Point de départ d'exercice des options	1 <sup>er</sup> septembre 2014	1 <sup>er</sup> septembre 2015	1 <sup>er</sup> avril 2017	3 mars 2018
Date d'expiration de la période d'exercice	1 <sup>er</sup> septembre 2020	1 <sup>er</sup> septembre 2021	31 août 2020	1 <sup>er</sup> septembre 2021
Prix d'exercice <sup>(c)</sup>	42,72 euros	36,44 euros	22,21 euros	27,70 euros
Conditions de performance	Oui <sup>(d)</sup>	Oui <sup>(e)</sup>	Oui <sup>(f)</sup>	Oui <sup>(g)</sup>
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	217 154	384 355	865 502	450 152
Options restantes au 31 décembre 2019	300 711	300 166	18 100	553 594
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2019 <sup>(b)</sup>	0,07 %	0,070 %	0,00 %	0,13 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2019.

(b) Sur la base des 457 987 760 actions composant le capital social au 31 décembre 2019.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de mai 2016.

(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

(e) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

(f) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 31 août 2012 est subordonnée en totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(g) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(h) L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
31 mai 2012	28 mai 2014	28 mai 2014	12 mai 2017	12 mai 2017	12 mai 2017
15 avril 2014	15 avril 2015	18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019
399	486	445	11	10	10
622 261	683 413	537 895	292 500	354 220	354 220
30 152 soit 0,007 % du capital social <sup>(b)</sup>	- 0	30 145 soit 0,007 % du capital social <sup>(b)</sup>	95 000 soit 0,021 % du capital social <sup>(b)</sup>	122 020 soit 0,027 % du capital social <sup>(b)</sup>	122 020 soit 0,027 % du capital social <sup>(b)</sup>
14 159 soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	14 159 <sup>(i)</sup> soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	14 159 soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	-	-	-
14 159 soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	14 159 <sup>(i)</sup> soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	14 159 soit 0,003 % du capital social <sup>(b)</sup>	44 500 soit 0,015 % du capital social <sup>(b)</sup>	56 200 soit 0,012 % du capital social <sup>(b)</sup>	56 200 soit 0,012 % du capital social <sup>(b)</sup>
0,01 %	0,01 %	0,013 %	0,031 %	0,039 %	0,039 %
74 470	53 812	49 134	153 000	176 000	176 000
0,14 %	0,15 %	0,120 %	0,060 %	0,080 %	0,077 %
15 avril 2018	15 avril 2019	18 mai 2020	18 mai 2021	15 juin 2022	17 juin 2023
15 avril 2022	15 avril 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	15 juin 2026	17 juin 2027
23,13 euros	13,57 euros	3,90 euros	6,02 euros	5,50 euros	2,20 euros
Oui <sup>(n)</sup>	Oui <sup>(n)(k)</sup>	Oui <sup>(l)</sup>	Oui <sup>(m)</sup>	Oui <sup>(n)</sup>	Oui <sup>(o)</sup>
-	-	-	-	-	-
275 607	430 755	113 379	17 000	0	0
346 654	252 658	424 516	275 500	354 220	354 220
0,08 %	0,11 %	0,100 %	0,060 %	0,080 %	0,077 %

(j) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(j) À partir des plans 2015, le coefficient maximum est passé à 1,33, soit 18 831 options maximum.

(k) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(l) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(m) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(n) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(o) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Conseil de Surveillance de Vallourec lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions

en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les chiffres ci-dessous ont été mis à jour.

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### 7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

#### PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Date de l'Assemblée

Date d'attribution par le Directoire

Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan

Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par <sup>(a)</sup> :

- Philippe Cruzet
- Jean-Pierre Michel
- Olivier Mallet

Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire <sup>(b)</sup> <sup>(c)</sup>

Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées

Dilution potentielle totale du plan à la date <sup>(b)</sup>

Conditions de performance

Date de la fin de la période d'acquisition

Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution

Actions de performance restantes au 31 décembre 2019

Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2019 <sup>(b)</sup>

(a) Sur la base du coefficient 1.

(b) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2019.

(c) Sur la base du capital à la fin de chaque année.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
28 mai 2014	12 mai 2017	12 mai 2017	12 mai 2017
18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019
537	553	531	524
610 001	820 275	842 630	836 630
22 036 <sup>(e)</sup> soit 0,005 % du capital social	66 500 soit 0,015 % du capital social	85 260 soit 0,019 % du capital social	85 260 soit 0,019 % du capital social
10 370 <sup>(e)</sup> soit 0,002 % du capital social	-	-	-
10 370 <sup>(e)</sup> soit 0,002 % du capital social	31 500 soit 0,007 % du capital social	39 270 soit 0,09 % du capital social	39 270 soit 0,09 % du capital social
0,009 %	0,021 %	0,027 %	0,027 %
43 599	124 400	122 100	119 400
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Oui <sup>(d)</sup>	Oui <sup>(f)</sup>	Oui <sup>(g)</sup>	Oui <sup>(h)</sup>
18 mai 2019 ou 2020	18 mai 2020 ou 2021	15 juin 2021 ou 2022	17 juin 2022 ou 2023
346 987	102 260	50 500	3 800
263 014	718 015	792 130	832 830
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

(e) Nombre de titres ajusté suite à l'augmentation de capital de 2016 (ratio de 1,6 nouvelle action pour 1 existante).

(f) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(g) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(h) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

## PLANS INTERNATIONAUX D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS

	<b>Plan 2-4-6</b>
Date d'Assemblée	31 mai 2012
Date d'attribution par le Directoire	15 avril 2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	21 677
Nombre maximum total d'actions de performance	208 100
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	100
Dilution potentielle	Aucune
Condition de performance	<i>Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2014, 2015 et 2016)</i>
Durée d'acquisition	3 ou 4 ans
Durée de conservation	0 ou 2 ans
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	NA
Actions de performance au 31 décembre 2018	Aucune (plan arrivé à échéance le 16 avril 2018)

## PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année entre 2008 et 2017, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec. Comme en 2018, aucune opération « Value » n'a été mise en œuvre en 2019.

	<b>Plan « Value 14 »</b>	<b>Plan « Value 15 »</b>	<b>Plan « Value 16 »</b>	<b>Plan « Value 17 »</b>
Date de l'Assemblée	28/05/2014	28/05/2015	06/04/2016	12/05/2017
Date d'attribution par le Directoire	16/12/2014	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	768	348	255	265
Nombre total d'actions gratuites	6 336	2 744	3 344	3 409
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	100	100	100	150
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	N/A	417	289	142
Actions gratuites au 31 décembre 2018	0	2 327	3 055	3 267

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.



## 7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

### Participation et intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
	21,43	18,72	21,67	15,57	31,65

### Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2015		2016		2017		2018		2019	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	3,7 <sup>(a)</sup>	0,9 <sup>(a)</sup>	3,6 <sup>(b)</sup>	0,6 <sup>(b)</sup>	1,2 <sup>(c)</sup>	0,2 <sup>(c)</sup>	2,1	0,4	2,0	0,3

(a) Dont 728 133,70 euros au titre de l'opération « Value 15 ».

(b) Dont 244 632,55 euros au titre de l'opération « Value 16 ».

(c) Dont 234 043,88 euros bruts au titre de l'opération « Value 17 ».

## 7.3.3 Actionnariat salarié

Entre 2008 et 2017, le Groupe a réalisé chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017).

Les 10 offres internationales d'actionnariat salarié déployées entre 2008 et 2017 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 63,2 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 3,70 % au 31 décembre 2019. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

représentant les salariés actionnaires, le 13 décembre 2010. Le mandat de M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé a été deux fois renouvelé pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 et du 23 mai 2019.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 », « Value 15 », « Value 16 » et « Value 17 » figure à la Note 19 aux états financiers consolidés de la section 6.1 des Documents de référence correspondants.

## 7.4 Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2019 des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 225-37-3, L. 225-82-2 et L. 225-100 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 6 avril 2020, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (i) à l'ensemble des mandataires sociaux et (ii) à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, M. Olivier Mallet, membre du Directoire et M<sup>me</sup> Vivienne Cox, Présidente du Conseil de Surveillance.

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le CNRG), dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

### 7.4.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

La rémunération des membres du Directoire et de la Présidente du Conseil de Surveillance est revue chaque année en conformité avec la politique de rémunérations des mandataires sociaux. Cette politique, et la gouvernance en la matière, sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, conformément à l'article L. 225-82-2 dudit Code.

Le Conseil de Surveillance s'est assuré, lors de sa séance du 18 février 2020, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 23 mai 2019.

Le Conseil de Surveillance s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à

long terme de la Société. À cet égard, le Conseil de Surveillance s'attache depuis plusieurs années à ce que la part des instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes augmente dans la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, comme indiqué ci-après. La pondération visée est d'un tiers pour une performance à la cible.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 23 mai 2019, rappelées ci-dessous. Compte tenu du taux d'approbation très élevé de ces résolutions, le Conseil de Surveillance estime que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

#### Résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019

#### Taux d'approbation

Résolution 7 – Politique de rémunération du Président du Directoire pour 2019	97,35 %
Résolution 8 – Politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président) pour 2019	97,29 %
Résolution 9 – Politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour 2019	98,53 %
Résolution 10 – Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance (autres que le Président) pour 2019	98,51 %

### 7.4.2 La rémunération des membres du Directoire

#### 7.4.2.1 Principes généraux

La rémunération des membres du Directoire exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2019.

#### 7.4.2.2 Le statut des membres du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, qui ne dispose d'aucun contrat de travail ;
- M. Olivier Mallet, titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat de membre du Directoire.

Par ailleurs, M. Philippe Crouzet et M. Olivier Mallet détiennent respectivement 71 874 et 30 061 actions Vallourec.

#### 7.4.2.3 Les composantes de la rémunération et des avantages de toute nature des membres du Directoire

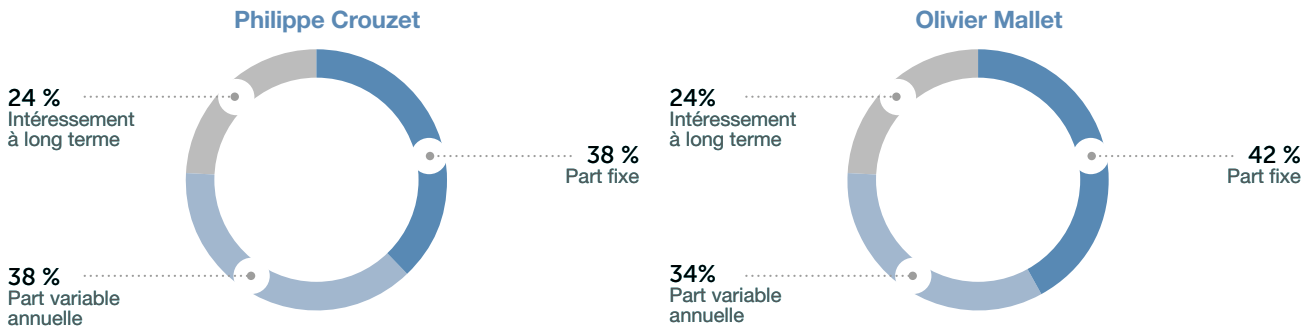
##### 7.4.2.3.1 LE POIDS RESPECTIF DES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Conformément à la politique de rémunération, la pondération visée pour chacun des trois éléments de rémunération (part fixe, part variable annuelle et instruments long terme) est d'un tiers, étant précisé que la part variable est intégrée pour son montant à la cible et les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes sont valorisés sur la base de la valeur IFRS estimée au jour de l'attribution pour une performance à la cible. Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre.

En 2017, le CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible. Dans ce cadre, le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire a représenté, pour une performance à la cible, environ 22 % en 2017 et environ 25 % en 2018 de l'ensemble de ces trois composantes.

Pour 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse intervenue fin 2018, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution des actions de performance et des options au Directoire. Le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer le même nombre d'actions de performance et d'options au Directoire en 2019 qu'en 2018.

À la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartissait comme suit :



#### 7.4.2.3.2 LA PART FIXE

Conformément à la politique de rémunération, le Conseil de Surveillance ayant constaté début 2019 que :

- les responsabilités des membres du Directoire n'avaient pas évolué ; et
- l'examen des enquêtes de rémunération faisait apparaître l'absence de distorsion importante par rapport au premier quartile de l'échantillon de comparaison,

il a été décidé de ne pas faire évoluer les parts fixes des deux membres du Directoire en 2019.

Ainsi :

- **la part fixe de M. Philippe Crouzet**, qui avait été portée à 798 000 euros en 2014, est restée inchangée ;
- **la part fixe de M. Olivier Mallet**, qui avait été portée à 420 000 euros en 2014, est restée inchangée.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2011 et 2019, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

#### Évolution des rémunérations fixes des salariés français du Groupe et des membres du Directoire sur la période 2011-2019 – en année pleine

Membres du Directoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution totale
Philippe Crouzet	760 000 €	760 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 € soit 0 %	+ 5 % sur la période
Olivier Mallet	400 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 € soit 0 %	+ 5 % sur la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2012 à 2019)									+ 17,8 % sur la période

## 7.4.2.3.3 LA PART VARIABLE

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2019, les parts variables des membres du Directoire ont évolué dans leur structure comme précisé ci-après tandis que les niveaux cibles et maximum sont restés inchangés. Ainsi la part variable 2019 de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour M. Olivier Mallet, la part variable 2019 pouvait varier de 0 à 75 % de sa part fixe à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	<b>Philippe Crouzet Président du Directoire</b>	<b>Olivier Mallet Membre du Directoire</b>
Part fixe <i>En euros</i>	798 000	420 000
Part variable cible <i>En % de la part fixe</i>	100 %	75 %
Part variable maximum <i>En % de la part fixe</i>	135 %	100 %

Les parts variables 2019 étaient subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum ont été fixés par le Conseil de Surveillance, après un examen approfondi du CNRG.

Pour 2019, le Conseil de Surveillance avait décidé d'articuler les objectifs du Directoire autour des trois mêmes axes fondamentaux pour le Groupe qu'en 2018, qui demeuraient pertinents :

- trois objectifs liés à la performance financière du Groupe :
  - le flux net de trésorerie généré par l'activité,
  - l'EBITDA,
  - la dette nette ;
- deux objectifs liés à la performance opérationnelle :
  - la poursuite du déploiement du plan de transformation,
  - la qualité par le biais de la réduction des réclamations clients ;
- trois objectifs liés à des enjeux RSE :
  - le TRIR : taux d'accidents sans arrêt par million d'heures travaillées,
  - le LTIR : taux d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées,
  - la responsabilité sociale et environnementale, sur la base d'un indicateur composite comprenant le taux de revalorisation des déchets industriels du Groupe (en %), le taux de satisfaction moyen des salariés du Groupe résultant des enquêtes « Opinion », et le ratio des émissions de carbone dites « non biogéniques » rapportées à la production expédiée.

En 2019, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible de M. Philippe Crouzet et de M. Olivier Mallet ; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2018) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 15 % de la part variable cible (identique à 2018).

Au vu des résultats atteints, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2019 ont été fixées comme suit :

Part variable 2019	Philippe Crouzet	Olivier Mallet
<b>Structure et niveau de la part variable</b> <i>(exprimée en pourcentage de la part fixe)</i>	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle
<b>OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE</b>	Poids dans la part variable cible : 60 %.	Poids dans la part variable cible : 45 %.
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	–	–
<b>EBITDA</b>	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	–	–
<b>Dettes nettes</b>	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	–	–
<b>Total calculé en euros des objectifs de performance financière <sup>(a)</sup></b>	<b>407 060 €</b>	<b>160 734 €</b>
<b>OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE</b>	Poids dans la part variable cible : 25 %	Poids dans la part variable cible : 18,75 %
<b>Suite du déploiement du plan de transformation</b>	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20,00 %	15,00 %
<b>Qualité</b>	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	5,49 %	4,11 %
<b>Total calculé en euros des objectifs de performance opérationnelle</b>	<b>203 410 €</b>	<b>80 262 €</b>
<b>OBJECTIFS RSE</b>	Poids dans la part variable cible : 15 %	Poids dans la part variable cible : 11,25 %
<b>Sécurité (TRIR)/(LTIR) <sup>(a)</sup></b>	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum	Ces critères variaient de 0 à 7,5 % à la cible et pouvaient s'établir à 10 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	11,75 %	8,81 %
<b>Indicateur composite de responsabilité sociale et environnementale</b>	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,75 % au maximum	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	6,75 %	5,06 %
<b>Total calculé en euros des objectifs de performance RSE</b>	<b>147 630 €</b>	<b>58 254 €</b>
<b>Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible <sup>(a)</sup></b>	<b>95 %</b>	<b>95 %</b>
<b>Part variable en pourcentage de la part fixe de la rémunération</b>	<b>95 %</b>	<b>71,25 %</b>
<b>PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS</b>	<b>758 100 €</b>	<b>299 250 €</b>

(a) Le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer une part variable correspondant à 95 % de la part variable cible. Le résultat financier a été obtenu par différence avec les autres indicateurs.

(b) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

La part variable monétaire des membres du Directoire reflète les performances du Directoire par rapport aux objectifs qui lui ont été donnés en termes de performance financière, opérationnelle et de RSE. Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a tenu compte de la situation globale du Groupe, et en particulier du projet d'augmentation de capital annoncé le 19 février 2020 pour un montant d'environ 800 millions d'euros, dans son appréciation de la performance financière. À cet égard, le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas quantifier l'atteinte des objectifs financiers fixés en début d'année mais de fixer le taux d'atteinte global à 95% de la part variable cible.

- Le Conseil de Surveillance tient néanmoins à souligner la performance financière de Vallourec, qui a confirmé sa solide amélioration :
  - la reprise de la rentabilité s'est accélérée en 2019, avec un EBITDA qui a plus que doublé, et un flux de trésorerie disponible positif sur les trois derniers trimestres 2019 et qui s'est considérablement amélioré sur l'ensemble de l'année. La dette nette a légèrement augmenté sur l'ensemble de l'année, mais a baissé sur le dernier trimestre.
- En termes de performance opérationnelle, le Conseil de Surveillance a apprécié la poursuite du déploiement du Plan de Transformation, en tenant compte :
  - de l'efficacité des nouvelles routes commerciales ;
  - de la compétitivité renforcée de la base franco-allemande ;
  - du déploiement du programme « *Cultural Change* » ;
  - de la bonne rétention des équipes de management.

L'objectif cible en matière de qualité a été atteint.

- S'agissant des objectifs de sécurité et de RSE : l'objectif seuil de LTIR (accidents avec arrêt) n'a pas été atteint. L'objectif seuil de TRIR (accidents sans arrêt) a quant à lui été atteint. Les objectifs de l'indicateur composite RSE ont été atteints au maximum.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2020 des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

#### 7.4.2.3.4 LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'INCITATION À LONG TERME

##### 7.4.2.3.4.1 Actions de performance et options attribuées en 2019

En 2019, le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction :

- pour la treizième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 836 630 actions de performance, au bénéfice de 524 cadres et des deux membres du Directoire, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 12 mai 2017 ;
- pour la treizième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 354 220 options de souscription d'actions, au bénéfice de huit cadres et des deux membres du Directoire, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017.

Le Conseil de Surveillance a souhaité, conformément à sa politique de rémunération et à la pratique de marché, revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible. Après deux années d'augmentation du nombre d'actions de performance et d'options attribuées, pour 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse intervenue fin 2018, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution des actions de performance et des options au Directoire. Le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer le même nombre d'actions de performance et d'options au Directoire en 2019 qu'en 2018.

Le nombre d'actions de performance attribuées par le Conseil de Surveillance en 2019 a été de 85 260 pour M. Philippe Couzet et de 39 270 pour M. Olivier Mallet pour une performance à la cible (correspondant à un coefficient 1, comme précisé ci-après).

Le nombre d'options attribuées par le Conseil de Surveillance en 2019 a été de 122 020 pour M. Philippe Couzet et de 56 200 pour M. Olivier Mallet pour une performance à la cible (correspondant à un coefficient 1, comme précisé ci-après).

Dans cet ensemble, qui représente 0,26 % du capital social au 31 décembre 2019, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 25,4 % de l'ensemble des attributions et 0,066 % du capital social.

Les **actions de performance** attribuées aux membres du Directoire en 2019 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantifiables suivants :

- un critère interne : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- un critère externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %).

Le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et gaz », « Énergie » et « Acier » : ArcelorMittal SA, Hunting Plc, Nippon Steel Corp., NOV, Salzgitter AG, Seah Steel Corp., Tenaris SA, TimkenSteel Corp., TMK, Tubacex SA, Tubos Reunidos SA, United States Steel Corp. et Voestalpine AG.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et au membre du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 2 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur la réduction des coûts (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1, et de 2 si la performance réalisée était supérieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une croissance du taux de marge brute d'exploitation égale à la croissance médiane du taux de marge brute du panel (la « Performance du Panel »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel, et de 2 si la performance réalisée était supérieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Les **options de souscription** d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2019 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantifiables suivants :

- un critère interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- un critère externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %).

Le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et gaz », « Énergie » et « Acier » : ArcelorMittal SA, Hunting Plc, Nippon Steel Corp., NOV, Salzgitter AG, Seah Steel Corp., Tenaris SA, TimkenSteel Corp., TMK, Tubacex SA, Tubos Reunidos SA, United States Steel Corp. et Voestalpine AG.

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 2 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure à 70 % de la Performance Envisagée C1, et de 2 si la performance réalisée était supérieure ou égale à 120 % de la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une performance se situant entre le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile du panel de sociétés comparables. Il serait de zéro si la performance

réalisée était inférieure au 4<sup>e</sup> décile du panel ; il serait de 0,8 si la performance réalisée était classée au 5<sup>e</sup> décile du panel et de 2 si la performance réalisée était supérieure au 8<sup>e</sup> décile du panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Le caractère confidentiel des informations relatives aux deux critères internes ne permet pas de divulguer les cibles, seuils minimum et maximum. Mais ces valeurs, entre lesquelles une progression linéaire aura été appliquée, seront communiquées à l'issue de la période d'appréciation de la performance.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des options, les critères externes représentent 50 %.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

#### 7.4.2.3.4.2 Actions de performance définitivement acquises en 2019

La période d'appréciation de la performance du plan d'actions de performance du 18 mai 2016 est arrivée à échéance 18 mai 2019. Les actions attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, étaient soumises aux conditions de performance suivantes :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2016, 2017 et 2018 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) : le résultat sur ce critère a été égal à zéro ;
- le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) sur 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) ; le panel utilisé étant le suivant : NSC ; Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, ThyssenKrupp, ArcelorMittal, Salzgitter AG : le résultat sur ce critère a été égal à zéro.

Après application de ces conditions strictes, les membres du Directoire n'ont acquis aucune action de performance :

Plan d'action de performance 2016 Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Olivier Mallet	Total
Nombre d'actions attribuées le 18 mai 2016	22 036	10 370	32 406
Nombre d'actions acquises au 18 mai 2019 en application des conditions de performance	0	0	0
Pourcentage d'actions acquises au 18 mai 2019 rapporté au nombre d'actions attribuées le 18 mai 2016	0 %	0 %	0 %

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

#### 7.4.2.3.4.3 Options de souscription définitivement acquises en 2019

La période d'appréciation de la performance du plan d'options de souscription du 15 avril 2015 est arrivée à échéance 15 avril 2019. Les options de souscription attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, étaient soumises aux conditions de performance suivantes sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 :

- pour 50 % sur le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 : le résultat sur ce critère a été égal à zéro ;
- pour 50 % sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 de Vallourec par rapport à un panel : le résultat de cet objectif a été atteint à 150 %, donnant un résultat de 75 %.

Après application de ces conditions strictes, le nombre d'options acquises par chacun des membres du Directoire s'établit comme suit :

<b>Plan d'options de souscription 2015</b> <b>Membres du Directoire</b>	<b>Philippe Crouzet</b>	<b>Olivier Mallet</b>	<b>Total</b>
Nombre d'options attribuées le 15 avril 2015 <sup>(a) (b)</sup>	0	14 159	14 159
Nombre d'options acquises au 15 avril 2019 en application des conditions de performance	0	10 617	10 617
Pourcentage d'options acquises au 15 avril 2019 rapporté au nombre d'actions attribuées le 15 avril 2015	0 %	75,0 %	37,5 %

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital. Montant initialement attribué multiplié par 1,67.

(b) Philippe Crouzet a renoncé à l'attribution de ses options de souscription de 2015.

#### 7.4.2.3.4 Historique des acquisitions passées du Directoire

##### Actions de performance

<b>Année d'attribution</b>	<b>2012</b>	<b>2013 <sup>(a)</sup></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Année d'acquisition	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de titres attribués au Directoire <sup>(d)</sup>	17 068	17 068	47 528 <sup>(b)</sup>	20 736 <sup>(b) (c)</sup>	42 776	98 000	124 530	124 530
<b>Nombre et % de titres définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués</b>	<b>2 787</b> <b>(soit 16,2 %)</b>	<b>3 432</b> <b>(soit 20,1 %)</b>	<b>6 038</b> <b>(soit 12,7 %)</b>	<b>-</b> <b>(soit 0 %)</b>	<b>-</b> <b>(soit 0 %)</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>

(a) À partir de 2013, les plans d'actions de performance passent en 3+2 (trois années d'acquisition + deux années de conservation) au lieu de 2+2.

(b) Nombre d'actions attribuées multiplié par 1,6 suite à l'augmentation de capital d'avril 2016 de huit nouvelles actions pour cinq existantes.

(c) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des actions de performance attribuées en 2015 (soit 292 199 euros) est nulle dans le présent tableau.

(d) Comprenant, jusqu'à l'exercice 2016, l'attribution faite à M. Jean-Pierre Michel en qualité de membre du Directoire.

##### Options de souscription d'action

<b>Année d'attribution</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de titres attribués au Directoire	0	99 962 <sup>(a) (b)</sup>	58 469 <sup>(a) (b)</sup>	28 318 <sup>(a) (b) (c)</sup>	58 457 <sup>(a) (b)</sup>	139 500	178 220	178 220
<b>Nombre et % d'options par rapport au nombre maximum d'options attribuées</b>	<b>0</b>	<b>25 890 <sup>(b)</sup></b> <b>(soit 25,9 %)</b>	<b>13 916 <sup>(b)</sup></b> <b>(soit 23,8 %)</b>	<b>17 826 <sup>(b) (d)</sup></b> <b>(soit 75,0 %)</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
Prix d'exercice	22,20 €	27,71 €	23,13 €	13,57 €	3,90 €	6,02 €	5,50 €	2,20 €

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital. Montant initialement attribué multiplié par 1,67.

(b) Philippe Crouzet a renoncé à l'attribution des options de souscription de 2015.

(c) Comprenant l'attribution à M. Jean-Pierre Michel en qualité de membre du Directoire.

(d) Le nombre d'options acquises par M. Jean-Pierre Michel a été réduit au prorata de sa présence.

#### 7.4.2.3.5 LES AVANTAGES EN NATURE

En 2019, les membres du Directoire ont bénéficié d'une voiture de fonction. La valeur de cet avantage en nature est stable par rapport à 2018.

#### 7.4.2.3.6 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES PAR UNE ENTREPRISE COMPRISE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les membres du Directoire n'ont perçu en 2019 aucune rémunération au titre des mandats sociaux exercés dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



#### 7.4.2.3.7 LES RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Le système de retraite des mandataires sociaux est composé d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisation définies.

##### Régime fermé à prestations définies (article 39 du Code général des impôts)

Le régime ayant été fermé à tous droits nouveaux aux 31 décembre 2015 et la rémunération servant de base aux calculs des droits ayant été figée à la rémunération de référence au 31 décembre 2015, les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des deux membres du Directoire au 31 décembre 2019 sont identiques aux droits au 31 décembre 2018 et sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2019	Droits potentiels annuels acquis en 2019 <sup>(a)</sup>	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2019 <sup>(b)</sup>	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	0 %	13,50 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	0 %	12,81 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

##### Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2019, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de : 19 451,52 euros.

Ce montant vient s'ajouter aux 12 357,12 euros au titre de l'année 2016, aux 18 829,44 euros au titre de l'année 2017 et aux 19 071,36 euros au titre de l'année 2018.

##### Régime individuel à cotisations définies soumis à critères de performance (l'article 82 du Code général des impôts)

Le Conseil de Surveillance a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Directoire au titre de 2019. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % du bonus annuel calculé au titre de 2019. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Membres du Directoire	Montant total versé au titre de 2019	Montant des cotisations versées	Montant versé en numéraire
Philippe Crouzet	255 000 €	127 500 €	127 500 €
Olivier Mallet	147 000 €	73 500 €	73 500 €

#### 7.4.2.3.8 LES DISPOSITIFS LIÉS À LA CESSATION DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

En 2019, les dispositifs liés à la cessation des fonctions des deux membres du Directoire sont restés inchangés par rapport à 2018.

##### 7.4.2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Conformément au dispositif approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, le dispositif applicable à M. Philippe Crouzet intégrait en 2019 une indemnité monétaire de fin de mandat et une indemnité de non-concurrence.

Aucune indemnité monétaire de fin de mandat n'a été versée en 2019.

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée en 2019.

##### 7.4.2.3.8.2 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Olivier Mallet, membre du Directoire

En 2019, M. Olivier Mallet était éligible à une indemnité contractuelle de licenciement au titre de son contrat de travail, s'élevant à 117 milliers d'euros.

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, M. Olivier Mallet était éligible en 2019 à une indemnité de fin de mandat. Aucune indemnité monétaire de fin de mandat ne lui a été versée en 2019.

##### 7.4.2.3.8.3 Conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire et de M. Olivier Mallet, membre du Directoire

###### Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, s'établirait à respectivement 90, 66 et 89.

###### Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, s'établirait à respectivement 90, 66 et 89.

#### 7.4.2.3.9 RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire et Olivier Mallet, membre du Directoire.

**7.4.2.3.10 INDEMNITÉ DE PRISE DE FONCTION**

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire et Olivier Mallet, membre du Directoire.

**7.4.2.3.11 RÉMUNÉRATION VARIABLE DIFFÉRÉE**

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire et Olivier Mallet, membre du Directoire.

**7.4.3 La rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance**

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle fixe exclusivement. Cette approche est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple

participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les missions et activités de la Présidente du Conseil de Surveillance sont décrites au paragraphe 7.1.2.5 du présent chapitre.

Le montant de cette rémunération annuelle fixe n'a pas évolué depuis sa fixation en 2014 et s'est élevé en 2019 à 320 000 euros.

**7.4.4 La rémunération des membres du Conseil de Surveillance****Participation aux réunions du Conseil de Surveillance**

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2019 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, est resté inchangé. La part fixe est fixée à 12 000 euros (soit approximativement un tiers des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit environ deux tiers des jetons de présence).

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, a bénéficié d'un montant supplémentaire fixe annuel de 40 000 euros pour ses fonctions de membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

La Présidente du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance, d'aucune rémunération exceptionnelle, ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

**Participations aux réunions des Comités**

En 2019, les membres des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, une rémunération supplémentaire en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance. La Présidente a perçu en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit et de 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

**Rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance**

Membres du Conseil de Surveillance En euros		Montants dus et versés en	
		2018	2019
M <sup>me</sup>	Vivienne Cox	320 000	320 000
M.	Pierre Pringuet	94 250	94 250
M <sup>me</sup>	Maria-Pilar Albiac-Murillo	33 000	35 833
M.	Philippe Altuzarra	40 500	43 000
M.	Cédric de Baillencourt	28 800	33 000
M <sup>me</sup>	Corine de Bilbao	NA	25 333
	Bpifrance Participations, représentée par M. Alexandre Ossola	55 500	43 333
M <sup>me</sup>	Laurence Broseta	41 300	59 417
M <sup>me</sup>	Pascale Chargrassse <sup>(a)</sup>	48 000	48 000
M.	Mickaël Dolou <sup>(b)</sup>	48 000	43 000
M.	José-Carlos Grubisich	35 300	NA
M.	Yuki Iriyama	33 000	33 000
M.	Jean-Jacques Morin	36 892	60 500
M.	Henri Poupart-Lafarge	17 308	NA
M <sup>me</sup>	Alexandra Schaapveld	60 500	60 500
<b>TOTAL</b>		<b>892 350</b>	<b>899 166</b>

(a) Ces montants s'ajoutent aux rémunérations fixe et variable reçues par M<sup>me</sup> Pascale Chargrassse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues par M. Mickaël Dolou au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

## 7.4.5 Synthèse des rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à chacun des deux membres du Directoire et à la Présidente du Conseil de Surveillance

### 7.4.5.1 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Philippe Crouzet

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Rémunération fixe	798 000 €	Inchangée depuis 2014.
Rémunération variable annuelle	758 100 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée ou pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 58 570 €	122 020 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,027 % du capital social au 31 décembre 2019. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 février 2019, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017. Cf. paragraphe 7.4.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 164 552 €	85 260 actions de performance attribuées pour une performance à la cible soit 0,019 % du capital social au 31 décembre 2019. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 février 2019, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017. Cf. paragraphe 7.4.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 373 €	Voiture

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Maintien du droit d'exercer les options ou de recevoir les actions de performance attribuées antérieurement au départ	0 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.8.1 du présent rapport pour une description des conditions sous lesquelles cette faculté pourrait être exercée.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	146 952 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

### 7.4.5.2 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Olivier Mallet

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Montant ou valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	420 000 €	Inchangée depuis 2014.
Rémunération variable annuelle	299 250 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 26 976 €	56 200 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,012 % du capital social au 31 décembre 2019. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 février 2019, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017. Cf. paragraphe 7.4.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 75 791 €	39 270 actions de performance attribuées pour une performance à la cible soit 0,009 % du capital social au 31 décembre 2019. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 février 2019, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017. Cf. paragraphe 7.4.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 400 €	Voiture

#### Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	92 952 €	Cf. paragraphe 7.4.2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

### 7.4.5.3 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M<sup>me</sup> Vivienne Cox

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Montant ou valeur soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	320 000 €	Montant inchangé depuis 2014
Rémunération variable annuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable annuelle
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée ou pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	NA	Il n'existe aucun instrument de fonds propres d'incitation à long terme
Jetons de présence	NA	
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Il n'existe aucun avantage de toute nature

## 7.4.6 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des 5 derniers exercices

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération du Président, des membres du Directoire et de la Présidente du Conseil de Surveillance et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous. Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des 5 derniers exercices.

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Vivienne Cox - Présidente du Conseil de Surveillance</b>					
Rémunération <sup>(1)</sup>	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	43 062 €	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		5,7 %	-8,4 %	8,8 %	-0,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	7,4	7,0	7,7	7,1	7,1
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-5,4 %	9,2 %	-8,1 %	0,4 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	32 263 €	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-0,8 %	-8,8 %	9,6 %	-2,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	9,9	10,0	11,0	10,0	10,2
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		0,8 %	9,7 %	-8,8 %	2,0 %
<b>RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)</b>	<b>(897 954 000)</b>	<b>(807 546 000)</b>	<b>(559 729 000)</b>	<b>(500 367 000)</b>	<b>(340 103 000)</b>
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Philippe Crouzet - Président du Directoire</b>					
Rémunération <sup>(2)</sup>	1 301 790 € <sup>(4)</sup>	898 861 € <sup>(5)</sup>	2 165 940 €	2 378 169 €	1 907 520 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-30,95 %	140,96 %	9,80 %	-19,79 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	43 062 €	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		5,7 %	-8,4 %	8,8 %	-0,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	30,2	19,7	51,9	52,4	42,2
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-34,7 %	163,1 %	0,9 %	-19,5 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	32 263 €	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-0,8 %	-8,8 %	9,6 %	-2,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	40,3	28,1	74,2	74,3	60,8
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		-30,4 %	164,2 %	0,2 %	-18,2 %
<b>RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)</b>	<b>(897 954 000)</b>	<b>(807 546 000)</b>	<b>(559 729 000)</b>	<b>(500 367 000)</b>	<b>(340 103 000)</b>
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %

(1) Rémunération prise en compte : telle que décrite au paragraphe 5.3

(2) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature (dont régimes de retraites supplémentaires), prime de fin d'exercice, gratification 13ème mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicables à l'attribution.

(3) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2015 et 2019 (hors Serimax Holdings et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

(4) En 2015, M. Crouzet a renoncé à l'attribution des plans à long terme.

(5) En 2016, M. Crouzet a renoncé au versement de sa part variable.

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Olivier Mallet - Membre du Directoire</b>					
Rémunération <sup>(2)</sup>	827 190 €	728 265 €	1 045 133 €	1 137 772 €	934 887 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		- 11,96 %	43,51 %	8,86 %	- 17,83 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	43 062 €	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		5,7 %	- 8,4 %	8,8 %	- 0,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	19,2	16,0	25,1	25,1	20,7
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		- 16,7 %	56,7 %	0,1 %	- 17,5 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) <sup>(2) (3)</sup>	32 263 €	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		- 0,8 %	- 8,8 %	9,6 %	- 2,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	25,6	22,8	35,8	35,6	29,8
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		- 11,3 %	57,4 %	- 0,7 %	- 16,2 %
<b>RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)</b>	<b>(897 954 000)</b>	<b>(807 546 000)</b>	<b>(559 729 000)</b>	<b>(500 367 000)</b>	<b>(340 103 000)</b>
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>		10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %

(2) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature (dont régimes de retraites supplémentaires), prime de fin d'exercice, gratification 13ème mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicables à l'attribution.

(3) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2015 et 2019 (hors Serimax Holdings et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

**Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés**

Montant ou valeur soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Il n'existe aucune indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Il n'existe aucun régime de retraite supplémentaire

## 7.5 Déclarations individuelles des dirigeants

**Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2019**

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Bpifrance Participations	Actions	Prêt	29/04/2019	2,2380	6 714 000

## 7.6 Délégations en cours de validité

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2019 sont décrites au paragraphe 2.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

## 7.7 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux Assemblées Générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'elle le peut, d'améliorer leur

participation aux Assemblées Générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 que 4 262 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 233 985 785 actions ayant droit de vote sur les 457 889 167 actions, soit 51,1 % des actions ayant droit de vote, et 245 380 036 droits de vote sur les 469 962 172 droits de vote, soit 51,1 % des droits de vote.

## 7.8 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

### 7.8.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

### 7.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### 7.8.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

### 7.8.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

### 7.8.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSC (anciennement NSSMC) le 1er février 2016 et du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1er février 2016 (voir section 2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel) ainsi que des engagements de souscription conclus respectivement entre NSC et la Société et Bpifrance Participations et la Société le 17 février 2020 (les « Engagements de Souscription »), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

NSC s'est engagée dans le cadre de son Engagement de Souscription, dans des conditions usuelles, notamment à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'augmentation de capital envisagée par la Société d'un montant d'environ 800 millions d'euros (l'« Augmentation de Capital ») ;
- consentir un engagement de conservation (lock-up) pendant une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital.

Bpifrance Participations s'est engagée dans le cadre de son Engagement de Souscription, notamment à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation de Capital ;
- consentir un engagement de conservation (*lock up*) à compter du 17 février 2020 et jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, étant précisé que ledit engagement cessera par anticipation en cas de survenance d'un événement susceptible d'impacter de façon significative la situation de la Société (*material adverse change*).



### 7.8.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### 7.8.7 Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les Assemblées Générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 de reconduire cette interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2017 a suspendu la possibilité pour le Directoire de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/

long terme (actions de performance et options)) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32-II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 6 avril 2020.

### 7.8.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel Corporation (anciennement NSSMC) et Sumitomo Corporation (voir section 5.1.3 du présent Document d'enregistrement universel), le pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert conclu avec Nippon Steel Corporation (anciennement NSSMC) le 1<sup>er</sup> février 2016 et le pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1<sup>er</sup> février 2016 (voir section 2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel), la ligne de crédit confirmée d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 (étendue

une première fois pour 1,078 milliard à échéance février 2020 et une seconde fois pour 1 034 millions à échéance février 2021), conclue le 12 février 2014, la ligne de crédit confirmée d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2020 (étendue à hauteur de 300 millions d'euros à février 2021) conclue le 21 septembre 2015, la ligne de crédit confirmée d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020 (étendue à hauteur de 300 millions d'euros à février 2021) conclue le 2 mai 2016, une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2021 et les emprunts obligataires émis en août 2012, septembre 2014, septembre 2017, octobre 2017 et avril 2018 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du présent Document d'enregistrement universel).

### 7.8.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et M. Olivier Mallet, membre du Directoire, sont décrits dans la politique de rémunération des mandataires sociaux figurant à

la section 7.2.1 du présent Document d'enregistrement universel et le rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux figurant à la section 7.4 du chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

## 7.9 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019 ainsi que les divers documents qui y sont joints. L'ensemble de ces documents n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

Le Conseil de Surveillance soutient la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019.





## CHAPITRE 8

# Informations complémentaires

<b>8.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>330</b>		
<b>8.2 Tables de concordance et informations incluses par référence</b>	<b>332</b>		
8.2.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	332	8.2.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Directoire	337
8.2.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel	336	8.2.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance	338
		8.2.5 Informations incluses par référence	338
		<b>8.3 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers</b>	<b>339</b>

## 8.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

#### Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance réuni le 12 février 2020.

#### Contrat de souscription conclu avec la société Nippon Steel Corporation dans la perspective de l'augmentation du capital envisagée de la Société d'un montant d'environ 800 millions d'euros

Actionnaire concerné : Nippon Steel Corporation ("NSC"), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 14,59 % des droits de vote.

Dans la perspective de l'augmentation du capital envisagée de la Société d'un montant d'environ 800 millions d'euros à soumettre à la prochaine Assemblée générale (l'« Augmentation du Capital »), la Société a conclu le 17 février 2020 un contrat de souscription (*Subscription Agreement*) avec la société NSC par lequel cette dernière s'est engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital ;
- souscrire à l'Augmentation du Capital à titre irréductible en exerçant une fraction des droits préférentiels de souscription pour un montant lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'Augmentation du Capital, soit un montant total net pouvant être investi par NSC, sous réserve de conditions usuelles, qui ne pourra excéder un montant total de 35 millions d'euros ;
- consentir un engagement de conservation (*lock-up*) pendant une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation du Capital.

Votre Conseil de surveillance a considéré que la conclusion de ce contrat était dans l'intérêt de la Société car elle vise à faciliter la réalisation de l'Augmentation du Capital et témoigne du soutien de NSC, actionnaire historique et partenaire stratégique du Groupe.

### **Contrat de souscription conclu avec la société Bpifrance Participations dans la perspective de l'augmentation du capital envisagée de la Société d'un montant d'environ 800 millions d'euros**

Actionnaire et personne concernés : Bpifrance Participations (« Bpifrance »), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 15,65 % des droits de vote, représenté par M. Alexandre Ossola.

Dans la perspective de l'Augmentation du capital, la Société a conclu le 17 février 2020 un contrat de souscription (*Subscription Agreement*) avec la société Bpifrance par laquelle cette dernière s'est engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital ;
- souscrire à l'Augmentation du Capital à titre irréductible en exerçant l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions qu'elle détiendra à la date de l'Augmentation du Capital, soit un montant total net pouvant être investi par Bpifrance, sous réserve de conditions usuelles, qui ne pourra excéder un montant total de 120 millions d'euros ;
- consentir un engagement de conservation (*lock-up*) à compter du 17 février 2020 et jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation du Capital, étant précisé que ledit engagement cessera par anticipation en cas de survenance d'un événement susceptible d'impacter de façon significative la situation de la Société (*material adverse change*).

Votre Conseil de surveillance a considéré que la conclusion de ce contrat était dans l'intérêt de la Société car elle vise à faciliter la réalisation de l'Augmentation du Capital et témoigne du soutien de Bpifrance, actionnaire historique de la Société.

### **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 28 février 2020

Les Commissaires aux comptes,

**KPMG S.A.**  
Alexandra Saastamoinen

**Deloitte & Associés**  
Véronique Laurent

## 8.2 Tables de concordance et informations incluses par référence

### 8.2.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel	
		Chapitres/Sections	Pages
<b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>			
1.1	Indication des personnes responsables	1.1	10
1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2	10
1.3	Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A
1.4	Attestations relatives aux informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Page de couverture	
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>			
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	1.3	11
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A	N/A
<b>3. Facteurs de risques</b>		<b>5.1</b>	<b>152</b>
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>			
4.1	Raison sociale et nom commercial	2.1.1	14
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	2.1.2	14
4.3	Date de constitution et durée de vie	2.1.3	14
4.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	2.1.1 / 2.1.2	14 / 14
<b>5. Aperçu des activités</b>			
5.1	Principales activités	3.2 / 3.3 / 3.7	36 / 49 / 63
5.1.1	Nature des opérations et principales activités	3.2 / 3.5 / 3.7	36 / 60 / 63
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	3.3	49
5.2	Principaux marchés	3.2.2 / 3.10	40 / 76
5.3	Événements importants dans le développement des activités	3.1 / 3.3.1.3 / 3.5 / 3.6 / 3.7.1 / 3.8	34 / 50 / 60 / 61 / 63 / 74
5.4	Stratégie et objectifs	3.2 / 3.8	36 / 74
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	3.3	49
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur sur sa position concurrentielle	3.2.3	41
5.7	Investissements	3.7.2.3	70
5.7.1	Investissements importants réalisés	3.7.2.3	71
5.7.2	Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	3.7.2.3	71
5.7.3	Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.1.7 (note 5)	198
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.10.2 / 4.2.4	77 / 110

Document d'enregistrement universel

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Chapitres/Sections	Pages
<b>6. Structure organisationnelle</b>		<b>3.2.6</b>	<b>43</b>
6.1	Description sommaire du Groupe	3.2.6	43
6.2	Liste des filiales importantes	3.2.6 / 6.1 (note 10)	43 / 227
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>		<b>3.7 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3</b>	<b>63 / 75 / 76 / 170 / 236</b>
7.1	Situation financière	3.7 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3	63 / 75 / 76 / 170 / 236
7.1.1	Évolution et résultat des activités de l'émetteur, évolution de sa situation financière pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	3.7 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3	63 / 75 / 76 / 170 / 236
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	3.8 / 3.3	74 / 49
7.2	Résultats d'exploitation	3.7.1 / 3.9	63 / 75
7.2.1	Facteurs importants, évènements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3.7.1	63
7.2.2	Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.7.1	63
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>		<b>3.7.2 / 6.13</b>	<b>69 / 172</b>
8.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	173
8.2	Source et montant des flux de trésorerie et description de ces flux de trésorerie	6.1.3	172
8.3	Besoins de financement et structure de financement	6.1 (Note 7)	207
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	6.1 (Note 7)	209
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	6.1 (Note 7)	207
<b>9. Environnement réglementaire</b>		<b>3.10.2 / 4.2.4 / 5.1.2 / 5.1.3</b>	<b>77 / 110 / 154 / 156</b>
9.1	Description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	3.10.2 / 4.2.4 / 5.1	76 / 110 / 152
<b>10. Informations sur les tendances</b>		<b>3.4</b>	<b>53</b>
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	3.4	53
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3.8 / 5.1	74 / 152
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		<b>3.8.1</b>	<b>74</b>
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	3.8.1	74
11.2	Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	3.8.1	74
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	N/A	N/A
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		<b>7.1</b>	<b>256</b>
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1.1	256
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1.3 / 7.1.5	289 / 290

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel	
		Chapitres/Sections	Pages
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>7.2</b>	<b>292</b>
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	7.2	292
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1 (Note 8) / 7.2.3 / 7.3	221 / 304 / 305
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de surveillance</b>	<b>7.1.2</b>	<b>279</b>
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	7.1.1	256
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	7.1.4	290
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	7.1.2.6	283
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.6	291
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>	<b>4.2.2.1</b>	<b>90</b>
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	4.2.2.1	90
15.2	Participations au capital, options, attribution d'actions de performance	6.1 (Note 8) / 7.2.2 / 7.3.1	221 / 300 / 305
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	305
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>2.3.1</b>	<b>24</b>
16.1	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	2.3.1	24
16.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	15 / 24
16.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	24 / 27
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A
<b>17.</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>6.1 (Note 5.3)</b>	<b>200</b>
17.1	Détail des transactions avec des parties liées	6.1 (Note 5.3)	200
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>6</b>	<b>169</b>
18.1	Informations financières historiques	6	169
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	N/A	N/A
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	6.1 (note 1)	178
18.1.4	Changement de référentiel comptable	6.1 (note 1)	178
18.1.5	Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	6	169
18.1.6	États financiers consolidés	6.1	170
18.1.7	Date des dernières informations financières	6.1	170
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.2.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	N/A	N/A
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.2 / 6.4	232 / 251



Document d'enregistrement universel

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Chapitres/Sections	Pages
18.3.2	Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	4.2	87
18.3.3	Informations financières non tirées des états financiers audités	N/A	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	2.5	30
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	2.5	30
18.5.2	Montant du dividende par action	2.5	30
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.3 / 6.1 (Note 9)	156 / 225
18.6.1	Procédures significatives	N/A	N/A
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	3.1 / 6.1 (Note 11)	34 / 229
18.7.1	Description	3.1 / 6.1 (Note 11)	34 / 229
<b>19. Informations complémentaires</b>			
19.1	Capital social	2.2.2	16
19.1.1	Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	2.2.2 / 2.2.5	16 / 21
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	2.2.6	22
19.1.3	Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	2.2.4	20
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.2.3.4	20
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3	17
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	24
19.1.7	Historique du capital social	2.2.5	21
19.2	Actes constitutifs et statuts	N/A	N/A
19.2.1	Registre et objet social	2.1.4	14
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	2.2.1 / 7.8	16 / 326
19.2.3	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	2.2.1 / 7.8	16 / 326
<b>20. Contrats importants</b>		<b>3.3.1 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1 (Note 7) / 6.1 (Note 11)</b>	<b>49 / 156 / 158 / 207 / 229</b>
20.1	Résumé de chaque contrat important	3.3.1 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1 (Note 7) / 6.1 (Note 11)	49 / 156 / 158 / 207 / 229
20.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A
<b>21. Documents disponibles</b>		<b>2.1.5 / 2.6</b>	<b>14 / 30</b>
21.1	Déclaration sur les documents pouvant être consultés	2.1.5 / 2.6	14 / 30

## 8.2.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel

<b>Rapport financier annuel</b>		<b>Document d'enregistrement universel</b>	
		<b>Chapitres/Sections</b>	<b>Pages</b>
1.	Comptes annuels de la Société	6.3	236
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	170
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.4	251
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.2	232
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	8.2.3	337
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	10
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 11)	229
8.	Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux	7.4	312

## 8.2.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Rapport de gestion	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.2 / 3.4	36 / 53
2. Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.7	63
3. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.3.3	237
4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.5	60
5. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives*	3.8	74
6. Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.9	75
7. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	30
8. Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	6.3.E.7	250
9. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Procédure de gestion des risques et de contrôle interne*	5.1	152
10. Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.4	22 / 158
11. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A	N/A
12. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
13. Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	49
14. Plan de vigilance	4.1	83
15. Déclaration de performance extra-financière	4.2	87
16. Répartition du capital social	2.3.1	24
17. Actionnariat salarié	2.3.1 / 7.3.3	24 / 311
18. Rachat d'actions	2.2.4	20
19. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	N/A	N/A
20. Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2018	2.2.3	17
21. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	N/A	N/A

\* Point ayant fait l'objet d'un complément d'information depuis l'arrêté des comptes.

## 8.2.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	7.1.1	256
2. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1.1	256
3. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de Surveillance	7.1.1.2	260
4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	7.1.2.2	279
5. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise – Respect du Code Afep-Medef	7.1.6	291
6. Politique de rémunération des mandataires sociaux	7.2.1	292
7. Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.2	300
8. Attribution de stock-options	7.3.1	305
9. Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1	305
10. Actionnariat salarié	7.3.3	311
11. Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux	7.4	312
12. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7.5	325
13. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	7.6	325
14. Participation des actionnaires aux assemblées générales	7.7	325
15. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7.8	326
16. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice	7.9	327

## 8.2.5 Informations incluses par référence

En application de l'annexe 1 du règlement européen délégué 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement européen Prospectus UE 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 234 à 248), 6.1 (pages 160 à 230), 6.2 (pages 231 à 233), 6.4 (pages 249 à 252), 8.1.1 (pages 324 à 326) et 8.2.3 (page 331) du Document de référence 2018, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0231 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 230 à 245), la section 6.1 (pages 158 à 229), les sections 8.1.1 à 8.1.4 (pages 316 à 324) et la section 8.2.3 (page 329) du Document de référence 2016, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2018 sous le numéro D. 18-0161.

## 8.3 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	Pages
Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux	7.4	312
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 11)	229
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	20



Conception et réalisation : **côtécorp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photo : Philippe Dureuil, Thiago Fernandes, Kosasi S /Cworks\_Production, Gil Lefauconnier,  
Frederic Lepla, Ray Smith /CAPA, Thierry Truck /Zabriskie, Philippe Zamora.



**SIÈGE SOCIAL**

27, avenue du Général-Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt (France)  
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

[WWW.VALLOUREC.COM](http://WWW.VALLOUREC.COM)

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance  
au capital de 915 975 520 €